Façonner l'avenir

Rapport annuel 2019

À propos de la TD

Chaque jour, la TD touche la vie de millions de clients qui comptent sur nous pour répondre à leurs besoins financiers et les aider à réaliser leurs rêves.

NOTRE ENTREPRISE (au 31 octobre 2019)

Plus de 85 000 collègues à la TD	Plus de 26 millions de clients partout dans le monde	5e banque en importance en Amérique du Nord[1] [1] D'après le nombre de succursales
Plus de 2 300 emplacements de détail en Amérique du Nord	Plus de 6 000 guichets automatiques	Plus de 13 millions de clients actifs des services numériques

Table des matières

NOTRE STRATÉGIE 1
Message du président du Groupe et chef de la direction 2
Message du président du conseil d'administration 3

Modèle d'affaires éprouvé 4
Axés sur des objectifs 6
Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance 8
La promesse Prêts à agir 9
Tournés vers l'avenir 10
Notre stratégie omnicanal 12

RAPPORT DE GESTION 14

RÉSULTATS FINANCIERS
États financiers consolidés 120
Notes des états financiers consolidés 132

Statistiques sur dix exercices 214
Glossaire 218
Comités du conseil d'administration 220
Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs 221

Pour plus de renseignements, consultez le rapport annuel de la TD en ligne au www.td.com/ra2019

Pour en savoir plus sur l'engagement de la TD à l'égard des collectivités et de l'environnement, visitez le www.td.com/responsabilite

Notre stratégie

En tant que l'une des 5 principales banques en Amérique du Nord, la TD souhaite se distinguer de ses pairs en proposant une marque différente, ancrée dans notre modèle d'affaires éprouvé et animée par notre désir de donner à nos clients, à nos collectivités et à nos collègues la confiance nécessaire pour prospérer dans un monde en constante évolution.

Modèle d'affaires éprouvé
Assurer une croissance constante des résultats, soutenue par une solide culture de gestion des risques

Axés sur des objectifs
Centrer tout ce que nous faisons sur notre vision, notre but et nos engagements communs

Tournés vers l'avenir
Imaginer les services bancaires de demain à l'ère du numérique

Cette stratégie est mise de l'avant par le cadre de travail de la TD, qui reflète notre culture et guide notre comportement à mesure que nous poursuivons notre stratégie d'entreprise qui consiste à être un chef de file des services bancaires de détail au Canada, une figure de premier plan des services bancaires de détail aux États-Unis et, dans la même veine, un acteur important des services bancaires de gros.

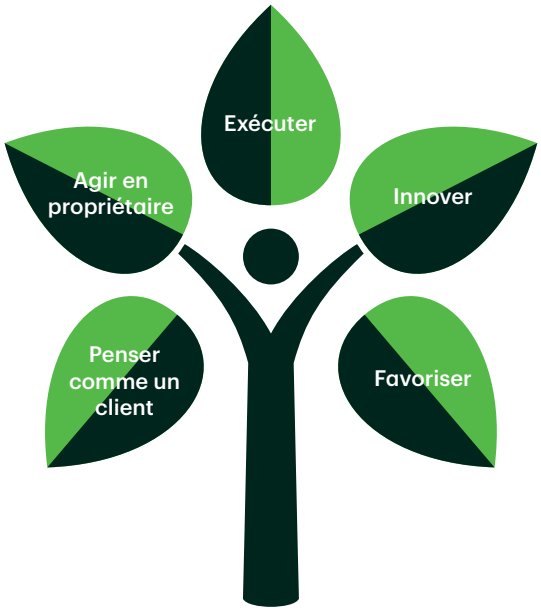

Notre vision
Être une meilleure banque

Notre but
Enrichir la vie de nos clients, de nos collectivités et de nos collègues

Cadre de travail de la TD

Nos engagements communs

Penser comme un client; offrir une expérience légendaire et des conseils judicieux

Agir en propriétaire responsable; diriger avec intégrité pour stimuler les résultats d'affaires et contribuer aux collectivités

Exécuter avec rapidité et efficacité; prendre seulement les risques que nous comprenons et que nous pouvons gérer

Innover pour atteindre nos buts; simplifier notre façon de travailler

Favoriser le perfectionnement de nos collègues; prôner la diversité et nous respecter les uns les autres

Message du président du Groupe et chef de la direction

En 2019, la TD a fait progresser sa stratégie et livré un résultat record malgré l'incertitude économique grandissante.

Le résultat a atteint 11,7 milliards de dollars, les revenus et la part de marché ont connu une croissance dans les secteurs de détail de part et d'autre de la frontière, et nous avons continué de faire progresser notre stratégie de services bancaires de gros dans un environnement plus volatil.

Nos actionnaires ont bénéficié de cette progression. Notre dividende a augmenté de 11 % sur une base annuelle, et la TD a offert un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne au cours des trois, cinq et dix dernières années.

Durant l'année, nous avons poursuivi nos efforts pour bâtir les capacités nécessaires pour bien répondre aux attentes en évolution de nos clients et pour que la TD puisse rivaliser avec la concurrence et croître dans le futur. Nous avons raffiné encore davantage notre stratégie omnicanal, lancé de nouvelles fonctions numériques et investi dans nos succursales pour améliorer nos conseils et mieux répondre aux besoins de ceux que nous servons, grâce à des expériences légendaires, personnalisées et connectées. Nous avons également amélioré l'exploitation de la Banque en simplifiant des processus, en accélérant la mise en œuvre de projets et en renforçant la cybersécurité et la résilience de nos plateformes.

À la fin de l'exercice 2019, la TD est une banque encore plus forte et plus concurrentielle.

Étendre notre avantage concurrentiel

Nous avons bénéficié de notre modèle diversifié, axé sur les services de détail, ainsi que de notre portée nord-américaine.

Les clients se tournent vers la TD pour obtenir des conseils aux moments où ils en ont le plus besoin : pour acheter une maison, épargner et investir pour l'avenir, financer une entreprise ou protéger ce qui compte le plus. En 2019, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de nos conseils et notre service légendaire, ce qui nous a aidés à élargir notre bassin de clientèle et à conserver la confiance de millions de particuliers et d'entreprises partout où nous exerçons nos activités. Il est important de noter que grâce à notre culture de gestion des risques bien définie, nous avons connu cette croissance tout en maintenant un bilan et une capitalisation solides.

Récemment, nous avons annoncé notre appui à une transaction transformatrice entre TD Ameritrade (une société cotée en bourse dans laquelle la TD est un actionnaire important) et Charles Schwab; nous croyons que cette transaction créera de la valeur pour tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la TD. À la suite de cette transaction, la TD deviendra le plus important actionnaire de Charles Schwab, une entreprise qui a la taille et l'envergure requises pour continuer de stimuler notre croissance aux États-Unis.

Nous avons continué d'être mobilisés par notre but : enrichir la vie de nos clients, de nos collectivités et de nos collègues.

À la TD, nous savons que notre clientèle ne vit pas pour faire des opérations bancaires; elle fait des opérations bancaires pour vivre. Nos investissements en 2019 ont permis à la fois de simplifier et d'améliorer nos interactions avec nos clients. Pour ne nommer que quelques exemples : AuVolant TD a offert à nos clients canadiens de nouvelles façons d'acheter et de financer des véhicules, tandis que notre robot conversationnel, TD Clari, a permis d'offrir des réponses en temps réel à des questions financières courantes. AppuiObjectifs TD a ajouté des capacités d'analyse et de conseils en ligne de pointe pour les clients canadiens de Placements directs, et notre outil mobile de paiement de factures aux États-Unis a offert plus de flexibilité, améliorant ainsi l'expérience de millions de clients.

Aucune entreprise ne connaît du succès à long terme sans tenir compte du rôle crucial qu'elle joue dans la société. Ce ne sont pas que des paroles en l'air : à la TD, cela fait partie de qui nous sommes et de notre raison d'être. En 2019, nous avons versé 126 millions de dollars dans le cadre de La promesse Prêts à agir de la TD, partout où nous exerçons nos activités. Et grâce au Réseau de La Promesse Prêts à agir, nous rendons accessibles les talents et les connaissances de milliers de collègues, qui ont fait du bénévolat dans leurs collectivités.

Notre personnel demeure au cœur de notre succès, et nous avons fait des investissements considérables dans son avenir. Plus de 45 000 collègues se sont impliqués activement dans leur formation et l'acquisition de compétences grâce à TD Essor, notre nouvelle plateforme personnalisée de formation et de perfectionnement qui les aide à connaître du succès, à évoluer et à se préparer pour l'avenir. Nous avons également lancé de nouveaux programmes à l'échelle de la TD pour favoriser la génération d'idées par les collègues et les mettre en œuvre pour améliorer l'exploitation et résoudre des problèmes des clients.

Au cours de l'année, nous avons continué de mettre l'accent sur la création d'une banque inclusive, où chaque collègue se sent bienvenu et capable de s'épanouir et de progresser. Ces efforts nous ont permis de recruter et de fidéliser les meilleurs employés dans un marché du travail très concurrentiel, et de créer une culture de responsabilisation qui est essentielle pour que nous continuions de connaître du succès.

Nous avons continué de façonner l'avenir des services bancaires

De nos succursales à nos centres de contact, en passant par nos plateformes en ligne et numériques, notre stratégie omnicanal a été axée sur les clients et leurs besoins, peu importe le moyen qu'ils choisissent pour faire affaire avec nous.

En 2019, nous avons tiré parti encore davantage de la puissance de l'analyse et de l'intelligence artificielle (IA) pour transformer les données en information et approfondir notre connaissance de notre clientèle pour mieux répondre à ses besoins et à ses attentes en évolution. Grâce à notre travail avec un panel d'experts des secteurs public et privé, nous avons mené une conversation dans tout le secteur sur l'utilisation responsable de l'IA dans les services financiers.

Avec plus de 26 millions de clients en Amérique du Nord, nous sommes conscients des menaces à la cybersécurité et des risques qu'elles posent; c'est pourquoi nous avons investi dans de nouvelles capacités pour aider à protéger nos clients de menaces existantes et émergentes. L'ouverture récente de notre Centre de fusion TD, un espace de travail multidisciplinaire et agile à Toronto, a amélioré notre capacité à détecter les cybermenaces et à y répondre.

Prochaines étapes

La TD est une société de croissance depuis 164 ans. En 2019, nous avons continué de bâtir pour l'avenir tout en offrant une croissance et de la valeur à nos actionnaires. Nous y sommes parvenus en restant fidèles à notre objectif : soutenir les clients dans les diverses étapes de la vie, aider à ouvrir les portes à de nouvelles occasions dans les collectivités en Amérique du Nord et permettre à des milliers de collègues d'évoluer, d'exceller et de s'épanouir.

Par conséquent, nous approchons l'année qui vient en position de force, avec un bassin de clients diversifié et croissant et des activités de premier plan dans des marchés variés. Nous avons une marque qui se distingue, construite au fil des décennies, pour continuer de mériter et de conserver la confiance de ceux que nous servons. Même si nous nous attendons à ce que l'incertitude quant à la macroéconomie et aux taux d'intérêt perdure, nous continuerons de faire les investissements requis pour façonner l'avenir.

L'engagement et le dévouement de plus de 85 000 collègues à la TD nous ont permis de briller en 2019. Ensemble, nous avons fait de formidables progrès. Je remercie ces collègues de leurs efforts, nos clients, pour leur confiance, et vous, nos actionnaires, pour votre soutien continu.

.

Bharat Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Message du président du conseil d'administration

En 2019, la TD a démontré la force de son modèle d'affaires en obtenant des résultats financiers solides tout en étant à la hauteur de son but : enrichir la vie de ses clients, des collectivités et de ses collègues.

La Banque a présenté un résultat de 11,7 milliards de dollars. Le dividende par action ordinaire a augmenté de 11 %, 30 millions d'actions ont été rachetées, et nous avons continué d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne de nos homologues pour les plus récentes périodes de trois, cinq et dix ans.

Cette année, notre rapport annuel comprend également une nouvelle section sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de la Banque, qui illustre notre engagement envers le développement durable et l'implication communautaire. En tant qu'organisation axée sur des objectifs, nos actions ont des retombées notables et durables dans les collectivités que nous servons.

En 2019, la TD a soutenu plusieurs initiatives pour préparer la Banque pour l'avenir. La TD a été nommée la banque numérique la plus innovatrice en Amérique du Nord par Global Finance et a déployé de nouvelles capacités tant au Canada qu'aux États-Unis, pour améliorer encore davantage l'expérience client. À cela s'ajoutent des investissements continus dans les succursales, qui permettent à la TD de répondre aux besoins de ses clients par l'intermédiaire de tous les canaux. La Banque a aussi continué de faire des investissements importants dans son personnel : nous avons lancé de nouveaux programmes de formation et de perfectionnement, continué de faire de la diversité et de l'inclusion des priorités et amélioré l'engagement des collègues à l'échelle de la Banque.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier Bharat Masrani, notre président du Groupe et chef de la direction, et son équipe de direction, ainsi que chacun de nos plus de 85 000 collègues pour leurs efforts soutenus et leur engagement durant l'année.

Je remercie également nos actionnaires pour leur fidèle soutien, ainsi que nos clients qui nous accordent le privilège de les servir. Nous nous réjouissons d'avoir pu compter sur votre confiance et nous engageons à la mériter encore en 2020.

Brian M. Levitt
Président du conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

Le conseil d'administration, ses comités, ainsi que les principales responsabilités de ces derniers, en date du 4 décembre 2019, figurent ci-dessous. Notre circulaire de procuration pour l'assemblée annuelle de 2020 présentera les candidats proposés aux postes d'administrateur en vue de l'élection à l'assemblée et des renseignements supplémentaires sur chacun d'eux, y compris leur scolarité, les autres conseils d'administration publics dont ils ont été membres au cours des cinq dernières années, leurs champs d'expertise, les comités de la TD dont ils font partie, les actions qu'ils détiennent et leur participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

William E. Bennett
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction
Draper & Kramer, Inc.
Chicago, Illinois

Amy W. Brinkley
Conseillère
AWB Consulting, LLC
Charlotte,
Caroline du Nord

Brian C. Ferguson
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction
Cenovus Energy Inc.
Calgary, Alberta

Colleen A. Goggins
Administratrice de sociétés et présidente mondiale à la retraite
Groupe de produits de grande consommation
Johnson & Johnson
Princeton, New Jersey

Mary Jo Haddad
Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction à la retraite
The Hospital for Sick Children
Oakville, Ontario

Jean-René Halde
Administrateur de sociétés et président et chef de la direction à la retraite
Banque de développement du Canada
Saint-Laurent, Québec

David E. Kepler
Administrateur de sociétés et vice-président à la direction à la retraite
The Dow Chemical Company
Sandford, Michigan

Brian M. Levitt
Président du conseil d'administration
La Banque Toronto-Dominion
Kingston, Ontario

Alan N. MacGibbon
Administrateur de sociétés et associé directeur et chef de la direction retraité de Deloitte s.r.l. (Canada)
Oakville, Ontario

Karen E. Maidment
Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives
BMO Groupe financier
Cambridge, Ontario

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction
La Banque Toronto-Dominion
Toronto, Ontario

Irene R. Miller
Chef de la direction
Akim, Inc.
New York, New York

Nadir H. Mohamed
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction
Rogers Communications Inc.
Toronto, Ontario

Claude Mongeau
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Montréal, Québec

COMITÉS[1]	MEMBRES
Comité de gouvernance Responsable de la gouvernance d'entreprise de la Banque	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon
Comité des ressources humaines Responsable de l'évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève de la direction	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed
Comité du risque Supervision de la gestion des risques de la Banque	William E. Bennett (président) Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment
Comité d'audit Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et du respect des exigences de réglementation	Alan N. MacGibbon (président) William E. Bennett Brian C. Ferguson Jean-René Halde Irene R. Miller Claude Mongeau

[1] Une liste complète des responsabilités clés des comités se trouve à la page 220.

Modèle d'affaires éprouvé

Assurer une croissance constante des résultats, soutenue par une solide culture de gestion des risques.

Notre modèle d'affaires diversifié axé sur les services de détail et notre échelle nord-américaine sont de puissants catalyseurs. Ils nous permettent de dégager de solides résultats aujourd'hui et de réinvestir dans nos avantages concurrentiels, alors que nous bâtissons et transformons nos entreprises pour répondre aux besoins présents et à venir. Notre approche de la gestion du risque se reflète dans les chiffres robustes de notre bilan et témoigne de notre engagement à conserver la confiance de ceux à qui nous offrons nos services.

COMPOSITION DU RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE DÉTAIL DE PREMIER PLAN DE LA TD[1]

La composition reflète le fait que la TD se concentre sur les services de détail en Amérique du Nord, lesquels comportent moins de risques et produisent des résultats stables et constants.

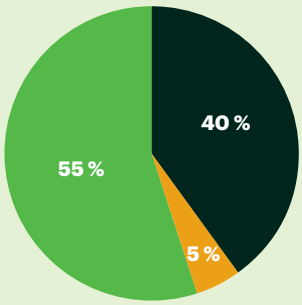

- Services de détail au Canada
- Services de détail aux États-Unis
- Services bancaires de gros

95 % Services de détail
5 % Services bancaires de gros

Résultat comme présenté record de 11,7 milliards de dollars en 2019

Résultat rajusté de
12,5 milliards de dollars

Rendement total pour les actionnaires[2]
(TCAC sur 5 ans)
10,3 %

7,7 % pour les homologues au Canada

HISTORIQUE DES DIVIDENDES

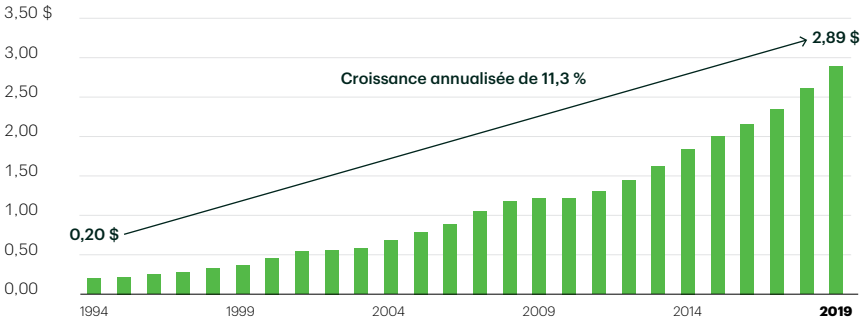

Versement de dividendes continu depuis
163 ans

11,3%
Croissance du dividende[3]
(TCAC sur 25 ans)

3,9 %
Rendement en dividende pour 2019

[1] Les données présentées ne tiennent pas compte du secteur Siège social.
[2] Le TCAC sur 5 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 2014 à 2019. Source : Bloomberg. Les homologues au Canada comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.
[3] Le TCAC sur 25 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 1994 à 2019.

Pour des renseignements sur la manière dont les résultats présentés sur cette page sont calculés, se reporter aux notes au bas de la page 15.

Portrait de 2019

RÉSULTAT NET
attribuable aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars canadiens)

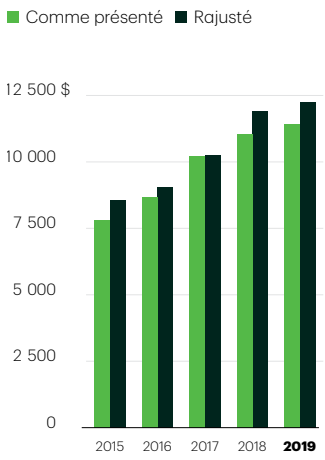

TCAC sur 5 ans de la TD

8,4 % Comme présenté
9,2 % Rajusté

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
(en dollars canadiens)

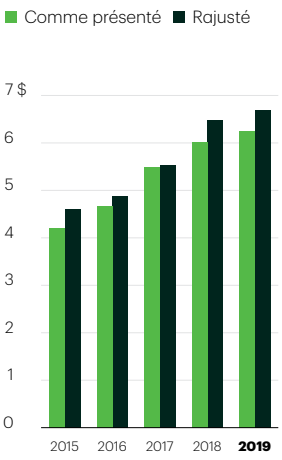

TCAC sur 5 ans de la TD

8,6 % Comme présenté
9,4 % Rajusté

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES
(en pourcentage)

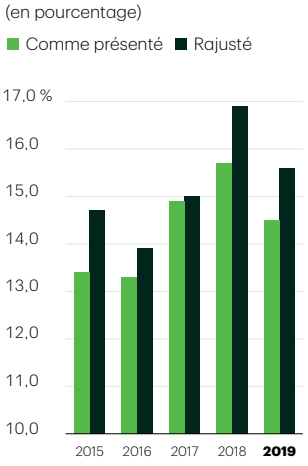

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la TD pour 2019

14,5 % Comme présenté
15,6 % Rajusté

Les indicateurs de rendement contribuent à orienter nos efforts, à communiquer nos priorités et à mesurer le rendement de la TD pour certains éléments clés de notre modèle d'affaires éprouvé.

INDICATEURS DE RENDEMENT DE 2019	RÉSULTATS[1]
• Obtenir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne des homologues • Faire croître de 7 % à 10 % le résultat rajusté par action • Faire croître les produits[2] plus rapidement que les charges	• 7,1 % par rapport à une moyenne de 8,7 % pour les homologues au Canada • Croissance de 3,4 % du résultat rajusté par action • Croissance de 5 % du total des produits par rapport à une augmentation de 6 % du total des charges

Actif
1,4 billion de dollars

hausse de 6,0 % d'un exercice à l'autre

Dépôts
0,9 billion de dollars

hausse de 4,2 % d'un exercice à l'autre

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques
2,73 %

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires
12,1 %

[1] Les indicateurs de rendement qui concernent le résultat sont fondés sur les résultats rajustés de la TD pour l'exercice complet (sauf indication contraire), comme expliqué à la page 15.
[2] Les produits sont déterminés déduction faite des indemnisations d'assurance et des charges connexes.

Pour des renseignements sur la manière dont les résultats présentés sur cette page sont calculés, se reporter aux notes au bas de la page 15.

Axés sur des objectifs

Centrer tout ce que nous faisons sur notre vision, notre but et nos engagements communs

Nos clients sont au cœur de tout ce que nous faisons. Il nous incombe de faire en sorte qu'il soit facile pour eux de faire affaire avec nous; quand et comme ils le souhaitent. Pour ce faire, nous orientons nos efforts afin de leur offrir des expériences qui sont à la fois personnalisées, connectées et fluides; leur donnant un accès direct à l'ensemble des services bancaires ainsi qu'à des conseils proactifs et à des solutions qui répondent à leurs besoins et leur inspirent confiance.

Nous sommes sans cesse centrés sur nos clients

Rendre l'expérience numérique plus fluide. Nous facilitons les choses pour nos clients en supprimant les irritants et les obstacles dans le but d'améliorer l'expérience numérique. Ainsi, le taux d'achèvement des demandes de carte de crédit, de compte-chèques et de compte d'épargne a plus que triplé au Canada.

Évoluer pour l'avenir

Gestion de patrimoine TD continue de se transformer pour refléter les besoins en évolution de nos clients. En 2019, nous avons lancé deux nouveaux services chefs de file pour Placements directs TD, AppuiObjectifs et le Centre d'apprentissage, élaborés grâce à une collaboration bénéfique avec des entreprises de technologie financière innovantes.

Tous les services en un seul endroit

De la réclamation à la réparation du véhicule en passant par la location d'une voiture, les Centres auto TD Assurance offrent aux clients tous les services personnalisés sous un même toit. Avec plus de 19 Centres auto d'un océan à l'autre, nous sommes là pour les clients au moment qui compte le plus, pour offrir une expérience plus pratique et rapide.

Des conseils fondés sur une meilleure connaissance

Notre but est d'aider les clients à avoir confiance en leurs finances. Le travail que nous avons appuyé en finance comportementale continue de nous aider à mieux connaître la personnalité de nos clients en matière de gestion de patrimoine et à les orienter vers les bonnes décisions financières.

Offrir la confiance avec TD Clari

Le nouveau robot conversationnel de la TD, TD Clari, offre des interactions numériques personnalisées avec les clients grâce aux données et à l'analyse. En répondant à une variété de questions et en fournissant de l'information en temps réel avec un entregent quasi humain, TD Clari aide les clients à se sentir plus en confiance quant à leurs finances.

Nous nous investissons dans nos collectivités

Aider les nouveaux arrivants à s'établir au Canada demeure une priorité pour la TD. Notre centre de ressources bancaires pour les nouveaux arrivants sur TD.com aide les immigrants à comprendre les services bancaires au Canada. Le centre de ressources offre des conseils financiers et de l'information en 14 langues pour soutenir les clients dans leur démarche.

L'analyse pour le bien de la société

Nous constatons que les données ont le potentiel de nous aider à mieux servir nos clients, et nous sommes engagés à mettre notre expertise au service de nos collectivités également. TD Mindpower : L'analyse pour le bien de la société est un programme qui associe des organismes à but non lucratif à des équipes de bénévoles compétents de la TD pour collaborer à divers projets qui aideront les organismes à but non lucratif à tirer parti des données pour augmenter leurs retombées positives dans la collectivité.

Nous sommes inspirés par notre culture unique et inclusive pour tous les employés

Nous investissons dans notre personnel. Le monde change rapidement et profondément, ce qui crée de l'incertitude et peut entraîner la peur d'être laissé pour compte. À la TD, nous ne restons pas les bras croisés : nous investissons dans nos plus de 85 000 collègues. Nous sommes mus par la conviction commune qu'ensemble, nous pouvons éliminer les obstacles et contribuer à bâtir un avenir inclusif. Nous souhaitons ainsi aider nos clients, nos collectivités et nos collègues à avoir davantage confiance, en cette ère de changement.

45 000 utilisateurs ont visionné 260 000 éléments de contenu sur TD Essor, notre plateforme d'apprentissage en libre-service pour les collègues, en 2019.

D'autres programmes spécialisés complètent l'offre, comme **celui de veille stratégique du marketing numérique**, conçu pour approfondir les connaissances des employés en marketing numérique et en technologie du marketing, afin de stimuler la croissance, de favoriser l'acquisition de clients et d'améliorer l'expérience client.

Nous sommes la **seule banque au Canada à posséder un laboratoire de recherche en technologies d'assistance** qui vérifie que nos normes en la matière sont à jour et offrent le plus d'avantages possible à nos employés ayant un handicap.

En 2019, l'équipe Technologies d'assistance a mis en place **1 207 solutions pour permettre à des employés de faire leur travail**. L'équipe a déployé près de 10 000 solutions au total.

La TD est sélectionnée pour **l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg** pour la troisième année de suite.

TD Bank a été inscrite au palmarès des **meilleures entreprises en matière de diversité et d'inclusion** par DiversityInc.

La TD est reconnue comme l'un des **meilleurs endroits où travailler au Canada** en 2019 par le Great Place to Work Institute.

TD Bank a été nommée au classement des **Meilleurs employeurs pour la diversité** 2019 (Best Employers for Diversity) de Forbes.

Axés sur des objectifs
Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

En tant qu'organisation axée sur des objectifs, nous comprenons que notre entreprise se doit d'avoir des retombées positives notables et durables dans les collectivités que nous servons. Nous continuons d'intégrer l'approche de responsabilité citoyenne de la TD dans l'ensemble de nos activités et travaillons à améliorer notre rendement ESG, en nous concentrant tant sur les occasions que sur les risques.

Environnement

La TD a versé plus de 30 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et d'autres programmes internes, contribuant à la cible de 100 milliards de dollars pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030.

Nous jouons un rôle capital dans l'essor du marché des obligations vertes, qui contribue à canaliser des capitaux pour assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. **La TD a participé à la prise ferme de 21 milliards de dollars d'obligations vertes depuis 2010.**

La TD participe activement au dialogue mondial sur les enjeux liés aux changements climatiques, par l'intermédiaire de l'Association canadienne de normalisation et de groupes du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiative financière (PNUE-IF) axés sur le risque climatique pour les prêts, le financement et l'assurance. TD Assurance a réuni des experts de tout le Canada au sein d'un Conseil consultatif national sur les changements climatiques dans le but de poser des gestes pour contrer les changements climatiques.

Société

Nous offrons à nos collègues un travail qui compte vraiment, des occasions au-delà de leurs attentes et un leadership inspirant. Près de 50 % des postes offerts sont pourvus par nos propres employés, ce qui démontre que la TD soutient l'avancement et le perfectionnement professionnel.

89 % des employés sont d'accord pour dire que la TD prend les mesures nécessaires pour faire avancer les choses dans les collectivités où elle exerce ses activités.

Nous nous sommes engagés à aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers et nous écoutons leurs commentaires. En 2019, **nous avons communiqué avec plus d'un million de clients presque en temps réel pour obtenir leur rétroaction au sujet de leur plus récente interaction avec nous.**

Gouvernance

Tous les employés et membres du conseil d'administration de la TD admissibles doivent suivre la formation sur le Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD, un cours complet qui contribue au succès des relations avec les clients qui placent la TD dans une catégorie à part.

Notre chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA) est responsable, devant la haute direction et le conseil d'administration, de l'établissement et du maintien du programme de LMCBA, qui établit des exigences et des normes minimales pour tous les secteurs de la TD.

En 2019, le risque climatique a été identifié comme un risque principal et émergent pour la Banque, et la **TD a amélioré sa gouvernance en matière de risques environnementaux et sociaux, y compris le risque climatique, grâce à l'ajout formel d'une fonction de gestion des risques environnementaux et sociaux.**

Le Rapport ESG 2019 de la TD sera rendu public en mars sur td.com

Axés sur des objectifs
La promesse Prêts à agir

Dans le cadre de La promesse Prêts à agir de la TD, nous investissons dans nos collectivités, avec ne cible philanthropique de 1 milliard de dollars d'ici 2030. En 2019, la TD a versé 126 millions de dollars pour soutenir des organismes à but non lucratif en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

Le défi TD Prêts à agir est une initiative nord-américaine qui comporte jusqu'à dix subventions d'un million de dollars chaque année pour la mise en œuvre de solutions novatrices en lien avec La promesse Prêts à agir. En deux ans, la TD a versé 20 millions de dollars pour soutenir 20 solutions qui ont des retombées positives et contribueront à ouvrir les portes à un avenir plus inclusif et durable.

Planète dynamique

Rehausser la qualité de l'environnement pour permettre aux gens de s'épanouir et à l'économie de prospérer

La TD est la première entreprise commanditaire du projet New Acre^MC d'ALUS Canada, qui aide les fermiers à transformer des zones peu rentables ou critiques de leurs terres grâce des projets écologiques, ce qui contribue à améliorer l'environnement et les collectivités locales.

Vingt villes aux États-Unis et au Canada ont bénéficié du programme de financement TD pour les espaces verts en 2019, qui soutient le développement d'infrastructures vertes et l'agrandissement des espaces verts communautaires dans les collectivités où nous exerçons nos activités en Amérique du Nord.

Sécurité financière

Améliorer l'accès aux outils et aux programmes qui contribuent à une plus grande confiance financière

Dans le cadre de l'initiative TD Mindpower, des employés de la TD ont fait plus de 1 500 heures de bénévolat en 2019, mettant leur expertise en données et en analyse au service d'organismes communautaires.

La TD a collaboré avec l'entreprise Everfi, un chef de file en technologie éducative, pour aider les élèves et les adultes à prendre de bonnes habitudes financières grâce à une formation en ligne.

Meilleure santé

Créer un contexte plus équitable pour tous en matière de santé

La TD soutient l'Hôpital de Moncton au Nouveau-Brunswick et son programme provincial en psychiatrie pour enfants et adolescents visant à améliorer l'accès aux soins pour les adolescents aux prises avec la maladie mentale.

La TD aide à améliorer l'accès aux soins de santé **en soutenant CoLab Philadelphia, qui a converti une remorque en plateforme mobile** à usages multiples pour joindre directement les habitants de la ville en offrant des évaluations de santé gratuites et en sensibilisant la population à la santé dans les lieux publics.

Collectivités inclusives

Créer les conditions qui permettent aux gens d'entrer en relation avec leur collectivité et de développer un sentiment d'appartenance

La TD a lancé un groupe de travail nord-américain interne pour les réfugiés, qui bâtira sur le travail que nous avons fait jusqu'à maintenant pour favoriser l'accès aux services financiers, au marché du travail et à l'éducation financière pour les nouveaux arrivants.

La TD a investi 1,5 million de dollars dans un nouveau centre d'arts à New York, The Shed, pour offrir des prestations spéciales et des laissez-passer pour les expositions aux collectivités défavorisées, ainsi que pour soutenir le programme Open Call, qui commandite des œuvres d'artistes qui ne bénéficient pas encore d'une reconnaissance des grandes institutions.

Tournés vers l'avenir

Façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique

Notre objectif est de toujours trouver une meilleure façon de faire les choses, et de nous adapter et nous réinventer pour offrir plus de valeur à nos clients. Nous visons à repenser l'expérience bancaire et à favoriser l'engagement à l'égard de nos plateformes numériques et physiques pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients.

Nous repensons l'expérience bancaire

Une option de contrôle de carte de crédit, offerte pour la première fois au Canada, permet aux titulaires de cartes de crédit personnelles TD de bloquer temporairement, au moyen de l'appli TD, leur carte de crédit contre tout paiement en personne dans un point de vente à l'étranger. Les clients peuvent également verrouiller temporairement leur carte de crédit s'ils l'ont égarée, puis la déverrouiller.

Avec le Parcours du propriétaire, nous tissons des relations plus profondes et personnalisées avec nos clients.

Que ce soit pour l'achat d'une propriété, un objectif d'épargne à court terme ou la planification d'une retraite sûre, notre mission est d'améliorer les conseils et d'accroître la confiance, peu importe le canal que nos clients choisissent durant leur parcours.

Canaliser la puissance de l'intelligence artificielle

La TD tirera parti des puissantes capacités prédictives des systèmes d'intelligence artificielle de Layer 6 pour offrir aux clients des expériences personnalisées. Combiner la puissance de l'intelligence artificielle à notre appli mobile aidera à prédire les besoins des clients pour que nous puissions leur offrir la bonne information au bon moment, ce qui contribuera à ce que les clients se sentent plus en confiance quant à leurs décisions financières.

Nous avons publié le rapport *L'IA responsable et les services financiers*, qui combinait l'analyse d'un sondage mené auprès de Canadiens et les commentaires d'experts, dans le but de continuer d'explorer les occasions et les risques présentés par l'intelligence artificielle, et les façons dont les entreprises peuvent l'utiliser de façon responsable.

Nous modernisons notre modèle d'exploitation

Nous modernisons, optimisons et simplifions nos activités pour transformer notre façon de mener nos affaires. Nous avons fait passer les utilisateurs des services bancaires en ligne pour PME à la nouvelle plateforme numérique et à la nouvelle appli mobile TD aux États-Unis, qui ajoutent de nouvelles fonctions, comme l'authentification unique pour les comptes personnels et de PME.

Nous donnons la possibilité aux clients d'ouvrir des comptes de dépôt et de faire une demande de prêt personnel au moment et à l'endroit qui leur conviennent au moyen de notre outil en ligne de demandes simplifiées, ce qui facilite l'expérience et permet de gagner beaucoup de temps. Grâce à cet outil, la TD a été la première parmi les cinq grandes banques au Canada à offrir aux clients la possibilité de faire une demande de prêt entièrement en ligne.

Nous innovons

Créer une culture d'innovation

Grâce à notre nouvelle plateforme d'idées des employés, G1iD, nous changeons la façon de concrétiser les idées à la Banque. Nous comprenons qu'il n'y a pas d'idées plus pertinentes que celles qui viennent de nos collègues; c'est pourquoi nous avons construit une plateforme pour partager les idées, petites ou grandes. Depuis le lancement en février 2019, la plateforme G1iD a généré :

Plus de 13 000 idées

Des retombées pour plus de 2 000 000 de clients

Des retombées pour plus de 22 000 collègues

La confiance que nos clients nous accordent est au centre de notre stratégie d'innovation. Peu importe les technologies envisagées pour créer des expériences nouvelles et meilleures pour nos clients, nos efforts seront guidés par notre engagement continu à nous soucier avant tout de la protection des renseignements personnels, de la sécurité des données et de la stabilité financière.

Notre engagement à investir dans la cybersécurité

Le nouveau Centre de fusion TD, à Toronto, est un environnement de travail agile qui rassemble des collègues de fonctions cruciales de la Banque afin d'accroître notre efficacité pour protéger la sécurité et répondre aux menaces de cybersécurité potentielles. Le Centre de fusion TD est une étape importante de l'évolution des efforts constants que fait la TD pour mettre en œuvre des innovations pertinentes qui contribuent à protéger nos actifs ainsi que la confidentialité, la sécurité et la confiance de nos clients.

Mettre les clients aux commandes

La nouvelle appli mobile AuVolant TD transforme l'expérience d'achat d'un véhicule pour les Canadiens, en leur offrant une expérience numérique personnalisée grâce à laquelle ils auront une bonne vue d'ensemble de leurs options d'achat et pourront notamment obtenir une préapprobation de financement pour leur véhicule.

Offrir des solutions mobiles qui interpellent les clients

La TD se classe régulièrement au 1er rang des applications de services bancaires de détail au Canada selon App Annie, une entreprise de la Silicon Valley spécialisée dans l'analyse et les données de marché propres aux applications.

Tournés vers l'avenir
Notre stratégie omnicanal

Offrir des conseils légendaires, connectés et personnalisés pour aujourd'hui et pour demain.
À l'échelle de la TD, nous continuons d'investir dans le service à la clientèle personnalisé tout en renforçant notre stratégie omnicanal pour permettre à nos clients de passer d'un canal à l'autre de façon fluide.

Faire de nos clients la priorité

Aux États-Unis, notre approche centrée sur le client (Unexpectedly Human) montre notre engagement à améliorer les collectivités locales et notre volonté de faire les choses autrement, qu'il s'agisse des avantages pratiques que nous offrons à nos clients, de notre façon d'agir avec eux ou des améliorations à nos réseaux de distribution et à nos plateformes. Chacun de ces investissements contribue à rendre les services bancaires plus simples et plus rapides pour nos clients dans tous nos canaux.

Être Prêts pour l'avenir

Nous nous sommes engagés à offrir à nos clients les meilleurs conseils pour les guider dans les décisions financières importantes qu'ils prennent au cours de leur vie. C'est là l'essentiel de la stratégie Prêts pour l'avenir des Services bancaires personnels au Canada.

Il s'agit de donner confiance à nos clients grâce à notre compréhension de leurs besoins en évolution, d'offrir des conseils personnalisés pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers et de nous assurer que les collègues ont le temps nécessaire pour offrir des conseils plus poussés.

Se concentrer sur ce qui compte vraiment

Nous investissons dans la formation, le coaching et l'accréditation de **nos collègues des succursales**.

Nous engageons plus de collègues de première ligne et avons **créé des postes spécialisés comme celui de gestionnaire, Services financiers personnels principal**.

Nous avons **embauché plus de 750 conseillers à la clientèle dans les succursales** et nous continuons à ajouter des spécialistes hypothécaires mobiles.

Un an seulement après le début de l'aventure, nous voyons des résultats extraordinaires. Voici ce que Prêts pour l'avenir a apporté :

Nous avons éliminé environ 2 millions de courriels annuels et 1 million de tâches administratives.

Nous avons dégagé une **capacité supplémentaire d'environ 23 heures** par succursale, par semaine.

Notre indice d'expérience légendaire (qui sert à mesurer l'expérience de nos clients à la TD) indique des résultats records pour la satisfaction de la clientèle.

À l'approche de 2020, la TD continue d'en faire plus pour aider les collègues à approfondir les relations avec nos clients et à offrir une expérience omnicanal légendaire, connectée et personnalisée. En offrant à la fois des expériences exceptionnelles en personne et des options numériques fluides, nous continuons d'investir dans notre personnel, dans nos succursales et dans de nouveaux outils pour nos clients.

Améliorer l'expérience relative aux courriels personnalisés pour nos clients

En tirant parti d'une plateforme pour personnaliser davantage les courriels aux clients en temps réel, lorsqu'ils sont ouverts (en fonction de l'emplacement, de l'heure, de la météo et d'autres données contextuelles), nous sommes en mesure de créer des courriels attrayants qui améliorent l'engagement. Cela nous a permis d'augmenter l'engagement de plus de 25 %.

La TD est fière d'avoir remporté quatre prix J.D. Power en 2019. Ces prix témoignent de la valeur de notre approche omnicanal et de la puissance du modèle Une seule TD.

TD Canada Trust a remporté le prix pour la satisfaction de la clientèle parmi les cinq grandes banques de détail[1].

Financement auto TD Canada a pris le premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit de détail[2].

TD Bank a pris le premier rang pour la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail dans la région du sud-est[3].

TD Bank a pris le premier rang pour la satisfaction de la clientèle pour les Services bancaires aux PME de la région du Sud[4].

[1] TD Canada Trust a remporté un prix pour avoir obtenu les meilleurs taux de satisfaction de la clientèle parmi les cinq grandes banques, se classant au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale, de la commodité et des activités des canaux.
[2] Financement auto TD Canada a pris le premier rang, pour une deuxième année d'affilée, pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit de détail.
[3] TD Bank[MD], America's Most Convenient Bank[MD] a reçu la plus haute note de la région du sud-est dans le cadre de l'étude 2019 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail aux États-Unis.
[4] TD Bank s'est classée au premier rang des services bancaires aux PME dans la région du Sud, selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises de J.D. Power.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel de 2019, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2019. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2019.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	**1**	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	73-78, 83, 90-93, 103-105		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	68-72		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	63-64, 89, 97-98		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	**5**	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	74-77		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	73-74		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	62, 73, 78-105		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	61, 77, 86, 103		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	**9**	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	58-60, 64, 211		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	58		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	59-61, 103		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	61-62	4-7	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	79-81, 83, 85-86, 100		10
	15	Sous forme de tableau, présenter le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			22-36, 40-45
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque			11-12
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	82, 86, 91-92		58-60
Liquidité	**18**	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	93-95		
Financement	**19**	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	96, 205		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	100-102		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	99-100		
Risque de marché	**22**	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	84		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	84, 86-89		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	85-89, 91-92		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	85-89		
Risque de crédit	**26**	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	45-58, 78-83, 164-169, 178, 181-182, 209-210	15-31	1, 5, 10-11, 13-60
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	53, 136-137, 143-144, 169		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	50, 166-167	19, 23-24	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	81-82, 151, 174-175, 178, 181-182		37-39b, 46-51
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	82, 140, 151		
Autres risques	**31**	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	90-92, 103-105		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	71-72, 203-205		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le présent rapport de gestion est daté du 4 décembre 2019. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs **14**

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS
Résultat net **20**
Produits **21**
Provision pour pertes sur créances **22**
Charges **22**
Impôts et taxes **23**
Information financière trimestrielle **24**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION
Description des activités **26**
Services de détail au Canada **29**
Services de détail aux États-Unis **33**
Services bancaires de gros **37**
Siège social **40**

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2018
Sommaire du rendement de 2018 **41**
Rendement financier de 2018 par secteur d'exploitation **42**

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
Revue du bilan **44**
Qualité du portefeuille de crédit **45**
Situation des fonds propres **58**
Titrisation et arrangements hors bilan **65**
Transactions entre parties liées **67**
Instruments financiers **67**

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs **68**
Gestion des risques **73**

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
Méthodes et estimations comptables critiques **106**
Modifications de méthodes comptables courantes et futures **110**
Contrôles et procédures **111**

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES **112**

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse https://www.td.com, sur le site SEDAR à l'adresse http://www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse http://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document de même que dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2019») du rapport annuel de 2019 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», à la rubrique «Perspectives et orientation pour 2020» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2020» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2020 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), de modèle, d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; la fraude et d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2019, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question à la rubrique «Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2019 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2020» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2020», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU **1** **FAITS SAILLANTS FINANCIERS**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Résultats d'exploitation			
Total des produits – comme présenté	**41 065 $**	38 892 $	36 202 $
Total des produits – rajusté[2]	**41 065**	38 981	35 999
Provision pour pertes sur créances[3]	**3 029**	2 480	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**22 020**	20 195	19 419
Charges autres que d'intérêts – rajustées[2]	**21 085**	19 943	19 145
Résultat net – comme présenté	**11 686**	11 334	10 517
Résultat net – rajusté[2]	**12 503**	12 183	10 587
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684,6 $**	646,4 $	612,6 $
Total de l'actif	**1 415,3**	1 334,9	1 279,0
Total des dépôts	**887,0**	851,4	832,8
Total des capitaux propres	**87,7**	80,0	75,2
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[4]	**456,0**	435,6	435,8
Ratios financiers			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**14,5 %**	15,7 %	14,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[2, 5]	**15,6**	16,9	15,0
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires[2, 5]	**20,5**	22,7	21,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[2, 5]	**21,5**	23,9	21,6
Ratio d'efficience – comme présenté	**53,6**	51,9	53,6
Ratio d'efficience – rajusté[2]	**51,3**	51,2	53,2
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations[6]	**0,45**	0,39	0,37
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	**6,26 $**	6,02 $	5,51 $
Dilué	**6,25**	6,01	5,50
Dividendes par action ordinaire	**2,89**	2,61	2,35
Valeur comptable par action	**45,20**	40,50	37,76
Cours de clôture[7]	**75,21**	73,03	73,34
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	**1 824,2**	1 835,4	1 850,6
Nombre moyen – dilué	**1 827,3**	1 839,5	1 854,8
Fin de période	**1 811,9**	1 828,3	1 839,6
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	**136,3 $**	133,5 $	134,9 $
Rendement de l'action[8]	**3,9 %**	3,5 %	3,6 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	**46,1**	43,3	42,6
Ratio cours/bénéfice	**12,0**	12,2	13,3
Rendement total pour les actionnaires (1 an)[9]	**7,1**	3,1	24,8
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens)[2]			
Résultat par action			
De base	**6,71 $**	6,48 $	5,55 $
Dilué	**6,69**	6,47	5,54
Ratio de distribution sur actions ordinaires	**43,0 %**	40,2 %	42,3 %
Ratio cours/bénéfice	**11,2**	11,3	13,2
Ratios des fonds propres			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[4]	**12,1 %**	12,0 %	10,7 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1[4]	**13,5**	13,7	12,3
Ratio du total des fonds propres[4]	**16,3**	16,2	14,9
Ratio de levier	**4,0**	4,2	3,9

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] La Banque Toronto-Dominion (la «TD» ou la «Banque») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2019.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, les montants sont calculés conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et n'ont pas été retraités.

[4] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration progressive du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Avant l'exercice 2018, en raison du plancher réglementaire selon Bâle I que devait respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les pondérations en fonction des risques de Bâle I qui étaient les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

[5] Mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» et «Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

[6] Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, des titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

[7] Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

[8] Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

[9] Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 13 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2019, les actifs de la TD totalisaient 1,4 billion de dollars et la Banque comptait sur un nombre moyen d'équivalents temps plein de 89 031 à l'exercice 2019. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2019 pour un résumé des méthodes comptables de la Banque ayant trait à IFRS 9. Selon IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1er novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 reflètent l'adoption d'IFRS 9, tandis que les résultats de l'exercice 2017 reflètent l'application d'IAS 39.

Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. La Banque a finalisé son évaluation des incidences de la loi sur l'impôt américaine au cours de 2018 et a comptabilisé dans les résultats une charge nette de 392 millions de dollars (319 millions de dollars US) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats de l'exercice considéré de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU **2** **RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés**[1]

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Produits d'intérêts nets	**23 931 $**	22 239 $	20 847 $
Produits autres que d'intérêts	**17 134**	16 653	15 355
Total des produits	**41 065**	38 892	36 202
Provision pour pertes sur créances	**3 029**	2 480	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts	**22 020**	20 195	19 419
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**13 229**	13 773	12 321
Charge d'impôt sur le résultat	**2 735**	3 182	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**1 192**	743	449
Résultat net – comme présenté	**11 686**	11 334	10 517
Dividendes sur actions privilégiées	**252**	214	193
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**11 434 $**	11 120 $	10 324 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**18**	72	121

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TABLEAU **3** **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté**[1]

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	**23 931 $**	22 239 $	20 847 $
Produits autres que d'intérêts[2]	**17 134**	16 742	15 152
Total des produits	**41 065**	38 981	35 999
Provision pour pertes sur créances	**3 029**	2 480	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts[3]	**21 085**	19 943	19 145
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**14 164**	14 114	12 392
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 949**	2 898	2 336
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade[4]	**1 288**	967	531
Résultat net – rajusté	**12 503**	12 183	10 587
Dividendes sur actions privilégiées	**252**	214	193
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**12 251**	11 969	10 394
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	**18**	72	121
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**12 233**	11 897	10 273
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles[5]	**(307)**	(324)	(310)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur[6]	**(607)**	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone[7]	**(117)**	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade[8]	**–**	(193)	(46)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[9]	**–**	(48)	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[10]	**–**	–	204
Perte à la vente des services de placement direct en Europe[11]	**–**	–	(42)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[12]	**–**	–	41
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles[5, 13]	**(48)**	(55)	(78)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur[6]	**(161)**	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone[7]	**(5)**	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade[8]	**–**	(5)	(10)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[9]	**–**	344	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[10]	**–**	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe[11]	**–**	–	(2)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[12]	**–**	–	7
Total des rajustements pour les éléments à noter	**(817)**	(849)	(70)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (89) millions de dollars. Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2017 – 204 millions de dollars. Perte à la vente des services de placement direct en Europe, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2017 – 42 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; 2017 – 41 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

[3] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2019 – 211 millions de dollars; 2018 – 231 millions de dollars; 2017 – 248 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2019 – 607 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition de Greystone, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2019 – 117 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 21 millions de dollars; 2017 – 26 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[4] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2019 – 96 millions de dollars; 2018 – 93 millions de dollars; 2017 – 62 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 172 millions de dollars; 2017 – 20 millions de dollars. Cet élément a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[5] L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

[6] Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Dans le cadre de la transaction, la Banque a passé en charges un montant de 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) dans le secteur Services de détail au Canada.

[7] Le 1er novembre 2018, la Banque a acquis Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»). La Banque a engagé des frais liés à l'acquisition, y compris de la rémunération versée à des actionnaires employés sous forme d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition, des coûts de transaction directs et certains autres frais liés à l'acquisition. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

[8] Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank, et TD Ameritrade a acquis Scottrade, en même temps que la Banque a procédé à l'achat d'actions de TD Ameritrade émises dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade (la «transaction de Scottrade»). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et comprennent les charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[9] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[10] Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.

[11] Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.

[12] La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

[13] Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

TABLEAU 4	RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ[1]		
(en dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Résultat de base par action – comme présenté	**6,26 $**	6,02 $	5,51 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,45**	0,46	0,04
Résultat de base par action – rajusté	**6,71 $**	6,48 $	5,55 $
Résultat dilué par action – comme présenté	**6,25 $**	6,01 $	5,50 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,44**	0,46	0,04
Résultat dilué par action – rajusté	**6,69 $**	6,47 $	5,54 $

[1] Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 5	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT[1, 2]		
(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	**76 $**	87 $	91 $
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade)[3]	**96**	93	62
MBNA Canada	**40**	49	42
Aéroplan	**17**	17	17
Divers	**30**	23	20
	259	269	232
Logiciels et droits de gestion d'actifs	**469**	464	351
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	**728 $**	733 $	583 $

[1] Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

[2] L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Pour l'exercice 2019, la méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 %. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation était fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**78 638 $**	70 499 $	68 349 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**11 416**	11 048	10 203
Éléments à noter, après impôt sur le résultat[1]	**817**	849	70
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**12 233 $**	11 897 $	10 273 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**14,5 %**	15,7 %	14,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	**15,6**	16,9	15,0

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, peu importe qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 7	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**78 638 $**	70 499 $	68 349 $
Goodwill moyen	**17 070**	16 197	16 335
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés à une participation dans TD Ameritrade	**4 146**	4 100	3 899
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes[1]	**662**	676	917
Passifs d'impôt différé connexes moyens	**(260)**	(240)	(343)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**57 020**	49 766	47 541
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**11 416**	11 048	10 203
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat[2]	**259**	269	232
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises	**11 675**	11 317	10 435
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat[2]	**558**	580	(162)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**12 233 $**	11 897 $	10 273 $
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	**20,5 %**	22,7 %	21,9 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	**21,5**	23,9	21,6

[1] Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET TRANSACTIONS EN COURS

La Banque donne son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation par The Charles Schwab Corporation

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade), dont la Banque est un actionnaire important, par The Charles Schwab Corporation (Schwab), dans le cadre d'une entente définitive annoncée par ces sociétés. Aux termes de la transaction, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, échangeront chaque action de TD Ameritrade qu'ils détiennent contre 1,0837 action de Schwab. Par conséquent, la Banque échangera sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,4 % dans Schwab, dont jusqu'à 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles si transférées à un tiers. La TD s'attend à enregistrer un profit sur la réévaluation à la clôture.

La transaction fait l'objet de certaines conditions de clôture, dont l'approbation majoritaire des actionnaires de TD Ameritrade et de Schwab, l'approbation d'une majorité des actionnaires de TD Ameritrade autres que la TD ainsi que l'approbation de certains autres actionnaires de TD Ameritrade avec lesquels TD Ameritrade a conclu une convention de vote. En outre, la transaction est conditionnelle à la réception d'approbations réglementaires. La transaction devrait se conclure dans la deuxième moitié de l'année civile de 2020, sous réserve du respect de toutes les conditions de clôture applicables.

Si la transaction est menée à terme, la Banque s'attend à ce qu'elle ait un impact minimal sur son capital, et elle prévoit comptabiliser sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La Banque et Schwab ont conclu une nouvelle convention entre actionnaires qui entrera en vigueur à la clôture de la transaction et aux termes de laquelle la Banque aura deux sièges au conseil d'administration de Schwab, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. L'entente stipule que la Banque sera soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage. La Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (CDA) à long terme révisée et étendue qui entrera en vigueur à la clôture et se poursuivra jusqu'en 2031. À partir du 1er juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts dans les CDA, qui étaient de 142 milliards de dollars (108 milliards de dollars US) au 31 octobre 2019, à raison de jusqu'à 10 milliards de dollars US par an, jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars US. Conformément à la convention révisée, les honoraires de gestion seront fixés à 15 points de base (pdb) à la clôture.

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans le secteur Services de détail au Canada, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans. La Banque prévoit également engager des coûts supplémentaires avant impôt d'environ 100 millions de dollars sur deux ans pour la conception des fonctionnalités visant à offrir le nouveau programme. La transaction a également réduit le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque d'environ 13 pdb.

Acquisition de Greystone

Le 1er novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la Banque. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition sont entiercées pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et sont comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1er novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables a été affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date de l'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 686 millions de dollars, en hausse de 352 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à l'accroissement des produits, à la hausse de la contribution de TD Ameritrade et à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts, qui tiennent compte des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, ainsi que par la hausse de la provision pour pertes sur créances et des indemnisations d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 14,5 %, contre 15,7 % pour l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a augmenté de 320 millions de dollars, ou 3 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 12 503 millions de dollars.

Répartie par secteur, l'augmentation du résultat net comme présenté s'explique par une augmentation de 793 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et par une diminution de 325 millions de dollars, ou 30 %, de la perte nette du secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 446 millions de dollars, ou 42 %, dans le secteur Services bancaires de gros et une baisse de 320 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,25 $, en hausse de 4 %, par rapport à 6,01 $ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,69 $, contre 6,47 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 3 % qui est inférieure à la fourchette à moyen terme de 7 % à 10 % pour la croissance du résultat par action rajusté communiquée précédemment pour l'exercice 2019. Après un premier trimestre difficile pour le secteur Services bancaires de gros, le résultat par action rajusté a connu une forte croissance de 8 % tant au deuxième trimestre qu'au troisième trimestre. Toutefois, au quatrième trimestre, le résultat par action rajusté a reculé de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison des frais de restructuration, des charges découlant de l'évaluation des dérivés et de la diminution de l'apport des activités de la gestion de la trésorerie et des autres éléments.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU **8** **INCIDENCE DE LA CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019 par rapport à 2018 Augmentation (diminution)**	2018 par rapport à 2017 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	**369 $**	(173) $
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**199**	(94)
Charges autres que d'intérêts – rajustées	**199**	(93)
Résultat net comme présenté, après impôt	**120**	(57)
Résultat net rajusté, après impôt	**120**	(58)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée[1]	**37**	(12)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[1]	**37**	(10)
Résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**158**	(68)
Résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**158**	(68)
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	**0,09 $**	(0,04) $
Résultat de base – rajusté	**0,09**	(0,04)
Résultat dilué – comme présenté	**0,09**	(0,04)
Résultat dilué – rajusté	**0,09**	(0,04)

[1] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 $ CA)	**2019**	2018	2017
Dollar américain	**1,329**	1,287	1,308

RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du total du résultat net)[1]

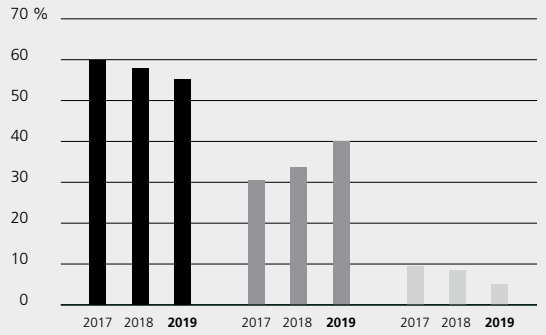

RÉSULTAT NET RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du total du résultat net)[1]

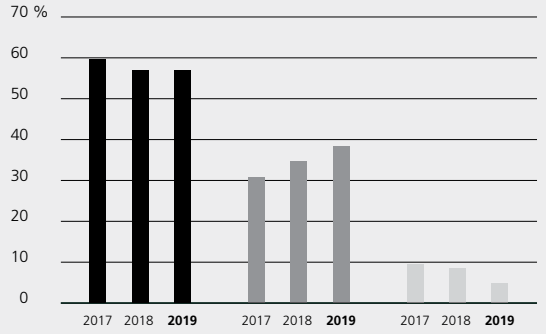

Services de détail au Canada
Services de détail aux États-Unis
Services bancaires de gros

[1] Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 41 065 millions de dollars, soit 2 173 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 41 065 millions de dollars, en hausse de 2 084 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 23 931 millions de dollars, soit une hausse de 1 692 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des volumes de prêts et de dépôts et la hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros, reflétant les conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au cours du premier trimestre de l'exercice considéré.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 775 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 773 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 383 millions de dollars, ou 29 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 239 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a augmenté de 1 point de base pour l'exercice, pour s'établir à 1,96 % par rapport à 1,95 % à l'exercice précédent, principalement en raison des augmentations modestes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, contrebalancées par des changements apportés à la composition des produits autres que de détail.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 17 134 millions de dollars, en hausse de 481 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires, l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, y compris les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnisations d'assurance, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social et la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 740 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 72 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 284 millions de dollars, ou 75 %, dans le secteur Siège social et de 47 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
(en millions de dollars canadiens)

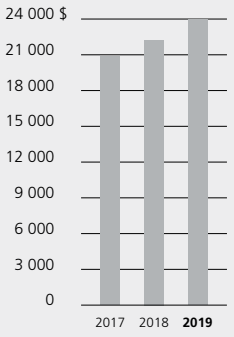

TABLEAU 9 **PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				2019 par rapport à 2018
	2019	2018	2017	**Variation en %**
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	**637 $**	577 $	493 $	**10**
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	**1 191**	1 099	1 013	**8**
Honoraires de prise ferme et de conseil	**520**	566	589	**(8)**
Frais de gestion de placements	**629**	546	534	**15**
Gestion de fonds communs	**1 768**	1 790	1 738	**(1)**
Honoraires de fiducie	**127**	136	145	**(7)**
Total des services de placement et de valeurs mobilières	**4 872**	4 714	4 512	**3**
Commissions sur crédit	**1 289**	1 210	1 130	**7**
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	**78**	111	128	**(30)**
Produits (pertes) de négociation	**1 047**	1 052	303	**–**
Frais de service	**2 885**	2 716	2 648	**6**
Services de cartes	**2 465**	2 376	2 388	**4**
Produits d'assurance	**4 282**	4 045	3 760	**6**
Autres produits (pertes)	**216**	429	486	**(50)**
Total	**17 134 $**	16 653 $	15 355 $	**3**

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU **10** **PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Produits (pertes) d'intérêts nets[2]	**293 $**	495 $	770 $
Produits (perte) de négociation	**1 047**	1 052	303
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[3]	**(10)**	10	11
Total	**1 330 $**	1 557 $	1 084 $
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	**413 $**	545 $	679 $
Monnaies étrangères	**677**	680	673
Actions et autres[2]	**240**	332	(268)
Total	**1 330 $**	1 557 $	1 084 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Compte non tenu de l'équivalence fiscale.
[3] Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 3 029 millions de dollars, en hausse de 549 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 630 millions de dollars, en hausse de 464 millions de dollars, ou 21 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts commerciaux et la croissance des volumes. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 399 millions de dollars, en hausse de 85 millions de dollars, ou 27 %, reflétant la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros et la croissance des volumes, en partie contrebalancées par une diminution des provisions dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 0,45 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances s'explique par des hausses de 308 millions de dollars, ou 31 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 165 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 41 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 35 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Siège social.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES
(en millions de dollars canadiens)

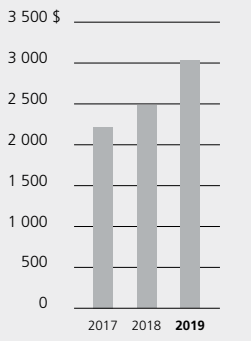

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 22 020 millions de dollars, lesquelles comprennent des frais de restructuration de 154 millions de dollars[2]. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 825 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant surtout les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, la hausse des charges de personnel, l'ajout d'employés en vue de soutenir la croissance des activités, les dépenses liées à des initiatives stratégiques, la croissance des volumes, les frais de restructuration et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

[2] Par secteur, les frais de restructuration au quatrième trimestre de l'exercice considéré sont répartis comme suit : une tranche de 68 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, une tranche de 51 millions de dollars dans le secteur Siège social, une tranche de 23 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une tranche de 12 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 1 262 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 311 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 268 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 16 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Siège social.

Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 21 085 millions de dollars, en hausse de 1 142 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 53,6 %, comparativement à 51,9 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté s'est établi à 51,3 %, par rapport à 51,2 % à l'exercice précédent.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
(en millions de dollars canadiens)

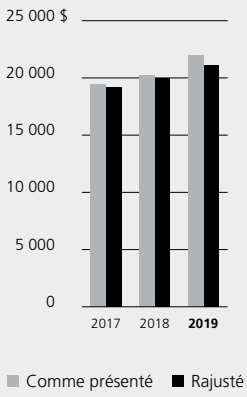

RATIO D'EFFICIENCE
(en pourcentage)

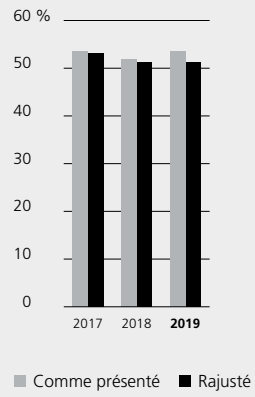

TABLEAU **11** **CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				2019 par rapport à 2018
	2019	2018	2017	**Variation en %**
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**6 879 $**	6 162 $	5 839 $	**12**
Rémunération au rendement	**2 724**	2 592	2 454	**5**
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	**1 641**	1 623	1 725	**1**
Total des salaires et des avantages du personnel	**11 244**	10 377	10 018	**8**
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	**944**	913	917	**3**
Amortissement et pertes de valeur	**405**	371	402	**9**
Divers	**486**	481	475	**1**
Total des charges liées à l'occupation des locaux	**1 835**	1 765	1 794	**4**
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	**245**	207	184	**18**
Amortissement et pertes de valeur	**200**	205	201	**(2)**
Divers	**720**	661	607	**9**
Total des charges liées au matériel et au mobilier	**1 165**	1 073	992	**9**
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**800**	815	704	**(2)**
Marketing et développement des affaires	**769**	803	726	**(4)**
Frais de restructuration	**175**	73	2	**140**
Frais liés aux activités de courtage	**336**	359	360	**(6)**
Services professionnels et services-conseils	**1 322**	1 194	1 119	**11**
Autres charges	**4 374**	3 736	3 704	**17**
Total des charges	**22 020 $**	20 195 $	19 419 $	**9**
Ratio d'efficience – comme présenté	**53,6 %**	51,9 %	53,6 %	**170 pdb**
Ratio d'efficience – rajusté[2]	**51,3**	51,2	53,2	**10**

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 181 millions de dollars, ou 3,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 447 millions de dollars, ou 14,0 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 266 millions de dollars, ou 18,9 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 317 millions de dollars, ou 7,4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 51 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,7 % pour 2019, par rapport à 23,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent tient surtout à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis en 2018, en partie contrebalancée par la composition des activités. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2019.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,8 % pour 2019, comparativement à 20,5 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient essentiellement à la composition des activités.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 389 millions de dollars pour 2019, contre 206 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

TABLEAU **12** **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	**2 735 $**	3 182 $	2 253 $
Total des rajustements pour les éléments à noter[1, 2]	**214**	(284)	83
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	**2 949**	2 898	2 336
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	**587**	538	517
Impôt sur le capital et sur les primes	**168**	148	136
TPS, TVH et taxes de vente provinciales[3]	**678**	487	462
Taxes municipales et taxes d'affaires	**243**	237	202
Total des autres impôts et taxes	**1 676**	1 410	1 317
Total des impôts et taxes – rajusté	**4 625 $**	4 308 $	3 653 $
Taux d'imposition effectif – comme présenté	**20,7 %**	23,1 %	18,3 %
Taux d'imposition effectif – rajusté[4]	**20,8**	20,5	18,9

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.
[2] L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition prévu par la loi pour l'entité juridique en question.
[3] Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).
[4] Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 2 856 millions de dollars, en baisse de 104 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse découle de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, y compris les frais de restructuration, en partie contrebalancée par l'accroissement des produits et la hausse de la contribution de TD Ameritrade. Le résultat net rajusté pour le trimestre s'est établi à 2 946 millions de dollars, en baisse de 102 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,54 $ pour le trimestre, en baisse de 3 % par rapport à 1,58 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,59 $ pour le trimestre, en baisse de 2 % par rapport à 1,63 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 340 millions de dollars, en hausse de 204 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 6 175 millions de dollars, en hausse de 419 millions de dollars, ou 7 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par la diminution des marges dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 176 millions de dollars, ou 56 %, dans le secteur Siège social, de 151 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 87 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 5 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 6 175 millions de dollars, en hausse de 419 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établis à 4 165 millions de dollars, soit une baisse de 215 millions de dollars, ou 5 %, du fait de la diminution des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social et des charges découlant de l'évaluation des dérivés, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et une hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine. Répartie par secteur, la baisse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des diminutions de 261 millions de dollars, ou 146 %, dans le secteur Siège social et de 88 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des augmentations de 130 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 4 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 4 165 millions de dollars, en baisse de 215 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 891 millions de dollars, en hausse de 221 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés pour le trimestre s'est établie à 739 millions de dollars, en hausse de 180 millions de dollars, ou 32 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux, le caractère saisonnier des portefeuilles de prêts-auto et de cartes de crédit aux États-Unis, et la croissance des volumes. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre s'est établie à 152 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars, ou 37 %, reflétant surtout la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, en partie contrebalancée par une diminution des provisions dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, en grande partie comptabilisées dans le secteur Siège social. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'établit à 0,51 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 137 millions de dollars, ou 52 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 51 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 33 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 705 millions de dollars, en hausse de 21 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités, en partie contrebalancée par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 5 543 millions de dollars, lesquelles comprennent des frais de restructuration de 154 millions de dollars[3]. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 177 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant surtout la hausse des charges de personnel, l'ajout d'employés en vue de soutenir la croissance des activités et les charges liées à l'acquisition de Greystone, le tout en partie contrebalancé par la baisse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des gains de productivité. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 107 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 49 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 32 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 11 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 5 463 millions de dollars, en hausse de 150 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,2 % pour le trimestre, inchangé par rapport à 20,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,1 % pour le trimestre, contre 20,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution tient surtout à la baisse du résultat avant impôt et à la composition des activités.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des événements saisonniers, des éléments à noter et des frais de restructuration, les résultats comme présentés de la Banque ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, la croissance des produits, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats de la Banque reflètent l'augmentation des produits découlant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, la hausse de la contribution de TD Ameritrade et la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, le tout en partie contrebalancé par une croissance modérée des dépenses. La contribution du secteur Services bancaires de gros aux résultats a diminué en 2019, reflétant essentiellement les conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au premier trimestre de 2019. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU **13** **RÉSULTATS TRIMESTRIELS**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) — *Trois mois clos les*

	2019				2018			
	31 oct.	**31 juill.**	**30 avr.**	**31 janv.**	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	**6 175 $**	**6 024 $**	**5 872 $**	**5 860 $**	5 756 $	5 655 $	5 398 $	5 430 $
Produits autres que d'intérêts	**4 165**	**4 475**	**4 356**	**4 138**	4 380	4 244	4 084	3 945
Total des produits	**10 340**	**10 499**	**10 228**	**9 998**	10 136	9 899	9 482	9 375
Provision pour pertes sur créances	**891**	**655**	**633**	**850**	670	561	556	693
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**705**	**712**	**668**	**702**	684	627	558	575
Charges autres que d'intérêts	**5 543**	**5 374**	**5 248**	**5 855**	5 366	5 131	4 837	4 861
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**646**	**813**	**773**	**503**	691	705	746	1 040
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**301**	**303**	**266**	**322**	235	230	131	147
Résultat net – comme présenté	**2 856**	**3 248**	**3 172**	**2 410**	2 960	3 105	2 916	2 353
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[2]								
Amortissement des immobilisations incorporelles	**74**	**75**	**78**	**80**	76	77	86	85
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	**–**	**–**	**–**	**607**	–	–	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone	**30**	**26**	**30**	**31**	–	–	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade	**–**	**–**	**–**	**–**	25	18	77	73
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	48
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**104**	**101**	**108**	**718**	101	95	163	206
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**14**	**11**	**14**	**175**	13	73	17	(387)
Résultat net – rajusté	**2 946**	**3 338**	**3 266**	**2 953**	3 048	3 127	3 062	2 946
Dividendes sur actions privilégiées	**68**	**62**	**62**	**60**	51	59	52	52
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**2 878 $**	**3 276 $**	**3 204 $**	**2 893 $**	2 997 $	3 068 $	3 010 $	2 894 $
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	**2 878 $**	**3 276 $**	**3 204 $**	**2 875 $**	2 979 $	3 050 $	2 992 $	2 876 $
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	**–**	**–**	**–**	**18**	18	18	18	18
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Résultat de base par action								
Comme présenté	**1,54 $**	**1,75 $**	**1,70 $**	**1,27 $**	1,58 $	1,65 $	1,54 $	1,24 $
Rajusté	**1,59**	**1,79**	**1,75**	**1,57**	1,63	1,67	1,62	1,56
Résultat dilué par action								
Comme présenté	**1,54**	**1,74**	**1,70**	**1,27**	1,58	1,65	1,54	1,24
Rajusté	**1,59**	**1,79**	**1,75**	**1,57**	1,63	1,66	1,62	1,56
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**13,6 %**	**15,8 %**	**16,5 %**	**12,2 %**	15,8 %	16,9 %	16,8 %	13,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	**14,0**	**16,2**	**17,0**	**15,0**	16,3	17,1	17,6	16,6
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Actifs productifs moyens	**1 264 $**	**1 240 $**	**1 191 $**	**1 200 $**	1 183 $	1 152 $	1 124 $	1 116 $
Marge d'intérêts nette en pourcentage	**1,94 %**	**1,93 %**	**2,02 %**	**1,94 %**	1,93 %	1,95 %	1,97 %	1,93 %

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Répartis par secteur, les frais de restructuration sont de 68 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 51 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 23 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à près de 16 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les services bancaires aux particuliers offrent des produits et conseils financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 091 succursales et de 3 509 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, numériques et par application mobile. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinité. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les services bancaires commerciaux offrent des produits et conseils personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les activités de gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MD], ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 9 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 241 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2019. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

Depuis le 1er novembre 2017, par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces rajustements sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats courants de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 127 millions de dollars, en regard de 176 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2019» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU **14** **RÉSULTATS SECTORIELS**[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros[3]		Siège social[3]		Total	
	2019	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**12 349 $**	11 576 $	**8 951 $**	8 176 $	**911 $**	1 150 $	**1 720 $**	1 337 $	**23 931 $**	22 239 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**11 877**	11 137	**2 840**	2 768	**2 320**	2 367	**97**	381	**17 134**	16 653
Total des produits	**24 226**	22 713	**11 791**	10 944	**3 231**	3 517	**1 817**	1 718	**41 065**	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	**1 126**	927	**936**	776	**20**	(8)	**548**	471	**2 630**	2 166
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	**180**	71	**146**	141	**24**	11	**49**	91	**399**	314
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**1 306**	998	**1 082**	917	**44**	3	**597**	562	**3 029**	2 480
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**2 787**	2 444
Charges autres que d'intérêts	**10 735**	9 473	**6 411**	6 100	**2 393**	2 125	**2 481**	2 497	**22 020**	20 195
Résultat avant impôt sur le résultat	**9 398**	9 798	**4 298**	3 927	**794**	1 389	**(1 261)**	(1 341)	**13 229**	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 535**	2 615	**471**	432	**186**	335	**(457)**	(200)	**2 735**	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**–**	–	**1 154**	693	**–**	–	**38**	50	**1 192**	743
Résultat net – comme présenté	**6 863**	7 183	**4 981**	4 188	**608**	1 054	**(766)**	(1 091)	**11 686**	11 334
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[4]										
Amortissement des immobilisations incorporelles	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**307**	324	**307**	324
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	**607**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**607**	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone	**117**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**117**	–
Charges liées à la transaction de Scottrade	**–**	–	**–**	193	**–**	–	**–**	–	**–**	193
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	48	**–**	48
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**724**	–	**–**	193	**–**	–	**307**	372	**1 031**	565
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**166**	–	**–**	5	**–**	–	**48**	(289)	**214**	(284)
Résultat net – rajusté	**7 421 $**	7 183 $	**4 981 $**	4 376 $	**608 $**	1 054 $	**(507) $**	(430) $	**12 503 $**	12 183 $
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**17 776 $**	15 018 $	**39 464 $**	34 260 $	**7 320 $**	5 954 $	**14 078 $**	15 267 $	**78 638 $**	70 499 $
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[5]	**118 374**	108 526	**248 406**	243 655	**71 972**	70 104	**17 225**	13 347	**455 977**	435 632

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

[3] Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[4] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[5] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Pour l'année civile 2019, la croissance économique mondiale est en passe d'enregistrer la plus lente progression des dix dernières années, atteignant 2,8 %, en baisse par rapport à 3,7 % pour l'année civile 2018. Ce rythme plus lent que la tendance est essentiellement attribuable à un essoufflement cyclique dans l'ensemble des économies des marchés développés et émergents ainsi qu'à une modération plus persistante de l'expansion de la Chine. Les tarifs américains et l'incertitude politique croissante ont intensifié le ralentissement de l'activité mondiale. Les économies avancées continuent de ne générer qu'une croissance modeste, la zone euro représentant un point faible notable. Les banques centrales ont réagi avec un assouplissement monétaire additionnel, tandis que certains gouvernements ont aussi été motivés à procéder à des dépenses de relance. Ces mesures devraient stabiliser la croissance mondiale et soutenir une accélération modeste au cours des années civiles 2020 et 2021.

L'économie américaine continue de bien faire par rapport à celle de ses pairs, mais la croissance s'essouffle. Selon le Bureau of Economic Analysis des États-Unis, le produit intérieur brut (PIB) réel a affiché un taux de croissance annualisé de 1,9 % au cours de la période de juillet à septembre 2019, croissance dont le principal facteur est encore la résilience des dépenses de consommation (+2,9 %). Les autres facteurs comprennent les dépenses gouvernementales de même que l'investissement résidentiel, lequel a affiché une progression après six trimestres consécutifs de contraction. Par ailleurs, l'investissement non résidentiel est demeuré faible, se repliant durant la période de juillet à septembre, et les indicateurs prospectifs suggèrent que ce secteur demeurera au ralenti à court terme.

Lorsqu'ils se sont réunis en octobre 2019, les membres du Federal Reserve Open Market Committee ont voté en faveur d'une réduction du taux directeur aux États-Unis, pour le ramener dans une fourchette de 1,50 % à 1,75 %. Cette décision a été annoncée dans une déclaration dont on avait retiré l'énoncé relatif à la prise de mesures appropriées pour soutenir l'expansion, donnant un signe qu'il n'y aurait pas d'autre révision à la baisse des taux prochainement en l'absence d'événements pouvant entraîner une réévaluation significative de la perspective du comité. Les Services économiques TD estiment que la croissance économique des États-Unis ralentira pour se situer à environ 1,8 % par année pour les années civiles 2020 et 2021, soit légèrement en dessous du taux tendanciel estimé de l'économie. Toute réduction significative du climat d'incertitude qui pèse sur le commerce et les affaires pourrait toutefois donner un élan positif à cette perspective.

Au Canada, les exportations nettes ont contribué à une croissance impressionnante, mais insoutenable, de 3,7 % (annualisé) de l'activité économique pour la période d'avril à juin 2019. Plusieurs facteurs ponctuels ont contribué à ce résultat et les indicateurs économiques subséquents pointent vers un rythme de croissance plus modeste avec un taux annualisé autour de 1 % pour le troisième trimestre civil. Les Services économiques TD prévoient une croissance du PIB réel autour de 1,5 % pour l'année civile 2019.

En dépit de tendances modestes en ce qui a trait à la production, les marchés de l'emploi au Canada demeurent vigoureux à l'extérieur des provinces des Prairies, comme l'indiquent la croissance de l'emploi et la hausse accélérée des salaires. L'activité au sein des principaux marchés de l'habitation prend de la vigueur depuis l'été. Ces tendances ne devraient toutefois pas se traduire par de fortes dépenses de consommation, lesquelles demeurent faibles en regard des données fondamentales. Cette situation s'explique par l'endettement élevé et le faible taux d'épargne des ménages, ainsi que par l'absence d'une demande comprimée pour l'achat d'articles à prix élevé tels que des voitures. Comme aux États-Unis, les exportations et l'investissement non résidentiel au Canada continuent d'être plombés par l'incertitude croissante sur la scène mondiale et la faible demande de marchandises. Ces facteurs structuraux pourraient limiter le potentiel de croissance du Canada à moyen terme. Les Services économiques TD prévoient une croissance économique réelle moyenne de 1,6 % par année pour les années civiles 2020 et 2021.

Lors de l'annonce de sa décision d'octobre 2019 au sujet des taux d'intérêt, la Banque du Canada a adopté un ton plus prudent, indiquant qu'elle percevait un risque que le ralentissement de l'activité causé par l'incertitude mondiale se propage au-delà de l'investissement et du commerce. La Banque du Canada surveillera de près les marchés de l'habitation et la consommation au moment d'évaluer si un assouplissement de la politique monétaire est justifié. Autre élément à considérer, la possibilité de mesures de relance budgétaire de la part du gouvernement fédéral pourrait réduire la nécessité pour la banque centrale d'agir. Étant donné les risques économiques, les Services économiques TD n'ont pas écarté la possibilité que surviennent des baisses préventives des taux d'intérêt au cours de l'année civile 2020. Toutefois, les publications récentes de la Banque du Canada qui insistent sur le niveau d'endettement des ménages portent à croire que le taux actuel de 1,75 % sera maintenu pour encore un certain temps. Le dollar canadien devrait se négocier dans une fourchette de 76 cents US à 79 cents US.

L'ensemble des risques s'est amélioré légèrement au cours des derniers mois, mais pas suffisamment pour modifier les perspectives mondiales en général. Certains progrès récents dans les pourparlers commerciaux entre les États-Unis et la Chine doivent être évalués afin de déterminer s'ils suffiront à améliorer les perspectives des entreprises, plus particulièrement en ce qui a trait aux investissements. Le risque d'une nouvelle escalade dans le conflit commercial qui oppose ces deux pays ou qui les oppose à d'autres nations demeure présent, et la plupart des tarifs imposés précédemment demeurent en vigueur. Outre la situation entre les États-Unis et la Chine, la possibilité de conflits commerciaux entre les États-Unis et l'Europe, l'Inde, le Vietnam ou d'autres pays ne peut être ignorée. Dans tous les cas, il existe un risque que des chaînes d'approvisionnement mondialement intégrées subissent d'autres perturbations. Bien que le risque d'un Brexit sans accord semble avoir été évité, l'état de la future relation économique entre le Royaume-Uni et l'Union européenne est encore flou. Et cette situation ne sera précisée que plus tard, puisque le Royaume-Uni se prépare pour la tenue d'une élection générale le 12 décembre 2019. Enfin, les tensions persistantes au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne tout comme les menaces populistes qui pèsent sur les systèmes politiques et économiques continuent de présenter des risques de révision à la baisse. Tous ces facteurs maintiennent l'incertitude mondiale à un niveau élevé et peuvent entraîner des périodes de volatilité des marchés financiers.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à près de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

RÉSULTAT NET
(en millions de dollars canadiens)

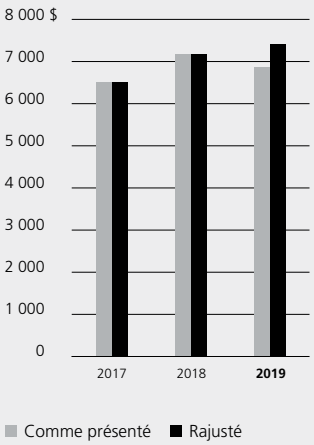

TOTAL DES PRODUITS
(en millions de dollars canadiens)

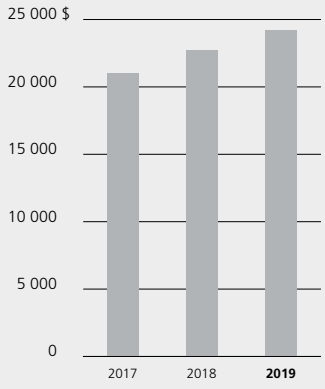

VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS
(en milliards de dollars canadiens)

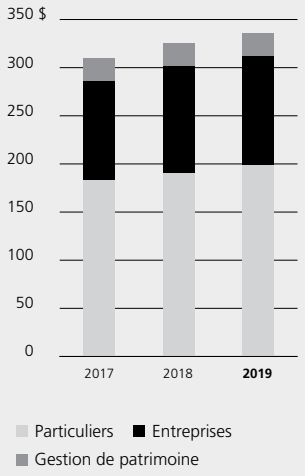

TABLEAU **15** **PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Services bancaires aux particuliers	**12 076 $**	11 463 $	10 706 $
Services bancaires aux entreprises	**3 184**	2 990	2 702
Gestion de patrimoine	**4 432**	4 185	3 838
Assurance	**4 534**	4 075	3 816
Total	**24 226 $**	22 713 $	21 062 $

POINTS SAILLANTS

- **A continué d'investir dans son modèle omnicanal axé sur les clients, d'améliorer son approche en matière de services-conseils, dans le cadre de sa stratégie «Prêts pour l'avenir», et de rehausser la proposition de valeur de ses produits, notamment le service d'assistance hypothécaire permettant aux clients de communiquer sur leur appareil mobile avec des spécialistes hypothécaires à proximité et disponibles.**
- **A maintenu le cap sur l'avenir des services bancaires de détail en déployant de nouvelles capacités numériques, y compris un nouveau service de virement de fonds en ligne qui permet aux clients de virer des fonds facilement et rapidement partout dans le monde à partir de leur compte bancaire personnel TD, une application de demande de prêt hypothécaire en ligne novatrice dans le sous-secteur des prêts garantis par des biens immobiliers et, en primeur au Canada, des fonctions de contrôle de carte pour les titulaires de cartes de crédit TD.**
- **Est reconnue comme un chef de file en matière de service à la clientèle, notamment :**
  - **Lauréat parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes[4] dans les catégories «Excellence du service à la clientèle»[5], «Rapport qualité-prix»[6], «Ma clientèle est appréciée»[7], «À recommander aux amis ou à la famille»[8], «Excellence du service en succursale»[9], «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques»[10] et «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés»[11], selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos en 2019[12].**
  - **A obtenu le meilleur résultat parmi les cinq grandes banques de détail pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle, selon J.D. Power[13].**
- **Reconnue pour l'importance qu'elle accorde aux services bancaires numériques par de multiples fournisseurs indépendants de données de marché du secteur, y compris :**
  - **au premier rang des applications bancaires de détail parmi les meilleures au Canada, pour ce qui est de la demande des consommateurs, de l'engagement client et de la confiance des clients, selon App Annie[14], une firme spécialisée dans la mesure et l'analyse de données dans le secteur des applications mobiles;**
  - **au premier rang des services bancaires numériques canadiens pour le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le plus grand engagement numérique, selon comScore[15]; et**
  - **a la plus grande portée numérique moyenne de toutes les banques au Canada et compte parmi les meilleures pour la portée numérique nationale moyenne par rapport aux grandes banques dans d'autres grands marchés développés, selon comScore[15].**
- **A continué à gagner la confiance des nouveaux clients et des clients existants comme le montre la forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :**
  - **taux de fidélisation élevé dans l'ensemble du portefeuille, grâce à des outils récemment mis au point pour attirer les clients et les fidéliser;**
  - **croissance de 4 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne de particuliers;**
  - **forte croissance des activités de cartes de crédit, les ventes de détail dépassant 104 milliards de dollars;**
  - **forte croissance de 9 % du volume des prêts des services bancaires aux entreprises; et**
  - **accumulation record d'actifs dans ses activités de gestion de patrimoine, y compris des actifs gérés records de Gestion de Placements TD (GPTD), des actifs administrés records au sein de Placements directs TD et des Services-conseils.**
- **Progression de notre modèle économique éprouvé en conservant des parts de marché[16] solides dans tous les secteurs, notamment :**
  - **au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des Services de placement direct;**
  - **au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises;**
  - **le plus important distributeur direct de produits d'assurance[17] et chef de file dans le marché des groupes d'affinités[17] pour les produits d'assurance au Canada;**
  - **le plus important gestionnaire de fonds au Canada (en incluant Gestion de Placements Greystone TD)[18].**

ENJEUX DE 2019

- **Des pressions concurrentielles et une courbe de rendement inversée ont entraîné une compression des marges sur les prêts.**
- **Les ménages sont restés prudents en matière de dépenses, ce qui reflète en partie les hauts niveaux d'endettement et l'incertitude élevée dans l'environnement macroéconomique.**
- **Forte concurrence entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.**
- **Normalisation continue des pertes sur créances par rapport aux faibles niveaux de l'exercice précédent.**
- **Hausse des investissements dans tous les secteurs d'activité afin de satisfaire les besoins changeants des clients et aux exigences élevées de la réglementation, et de faire face à une forte concurrence.**

---

[4] Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

[5] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence du service à la clientèle», selon l'édition 2019 des Prix d'excellence en services financiers (sondage d'Ipsos 2019).

[6] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Rapport qualité-prix», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[7] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Ma clientèle est appréciée», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[8] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «À recommander aux amis ou à la famille», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[9] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence du service en succursale», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[10] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[11] TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés», selon le sondage d'Ipsos 2019.

[12] Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2019 sont basés sur les résultats continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2019 qui s'est terminée par le sondage de septembre 2019 comprend 47 746 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position dominante de manière statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques de détail canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position d'égalité sur une base statistique avec l'une ou plusieurs des cinq grandes banques de détail canadiennes.

[13] J.D. Power 2019 Canada Retail Banking Customer Satisfaction Survey.

[14] La TD s'est classée première selon le rapport App Annie 2019, qui mesure le nombre d'utilisateurs de téléphone intelligent actifs mensuellement, le nombre de téléchargements, le nombre moyen de séances par utilisateur, la cote d'évaluation moyenne et la durée de consultation pendant la période de douze mois se terminant en septembre 2019.

[15] Source : outil Mobile Metrix® de comScore, services financiers – services bancaires (applications mobiles), audience totale, moyenne sur douze mois se terminant en septembre 2019, au Canada, outil MMX® Multi-Platform de comScore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2019, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni et en France.

[16] Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2019, tirées du bulletin *The Nilson Report* sur les cartes de crédit en date de mars 2019, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de mai 2019, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de décembre 2018, fournies par Strategic Insight concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2019 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison aux six grandes banques en date de septembre 2019. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

[17] Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2018.

[18] Rapport Managed Money Advisory Service – Canada, Strategic Insight (rapport du printemps 2019, actifs gérés en date de décembre 2018), rapport 2019 Top 40 Money Managers, Benefits Canada (rapport de mai 2019, actifs gérés en date de décembre 2018); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2019.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Une gamme complète de produits à prix concurrentiels, un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. La croissance des parts de marché dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant une solution de patrimoine intégrée et en se tenant au courant de l'évolution technologique et du cadre réglementaire, ce qui inclut entre autres de fournir à nos clients les bons produits ainsi que des expériences légendaires et uniformes axées sur la relation avec les clients en vue de répondre à leurs besoins et leurs objectifs changeants. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Les secteurs ci-dessus comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier
- Fournir constamment une expérience client légendaire personnalisée et connectée dans tous les canaux
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés
- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses
- Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités

TABLEAU **16** **SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Produits d'intérêts nets	**12 349 $**	11 576 $	10 611 $
Produits autres que d'intérêts	**11 877**	11 137	10 451
Total des produits	**24 226**	22 713	21 062
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[1]	**1 126**	927	986
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[2]	**180**	71	–
Total de la provision pour pertes sur créances[3]	**1 306**	998	986
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**10 735**	9 473	8 934
Charges autres que d'intérêts – rajustées[4]	**10 011**	9 473	8 934
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté	**2 535**	2 615	2 371
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté[4]	**2 701**	2 615	2 371
Résultat net – comme présenté	**6 863**	7 183	6 525
Résultat net – rajusté[4]	**7 421 $**	7 183 $	6 525 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté[5]	**38,6 %**	47,8 %	45,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[4, 5]	**41,7**	47,8	45,2
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	**2,96**	2,91	2,83
Ratio d'efficience – comme présenté	**44,3**	41,7	42,4
Ratio d'efficience - rajusté[4]	**41,3**	41,7	42,4
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	**422 $**	389 $	387 $
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	**353**	289	283
Nombre de succursales de détail au Canada	**1 091**	1 098	1 128
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**40 936**	38 560	38 880

[1] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[2] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services de détail au Canada était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[4] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur en 2019 – 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) et charges liées à l'acquisition de Greystone en 2019 – 117 millions de dollars (112 millions de dollars après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

[5] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et de 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour l'exercice a atteint 6 863 millions de dollars, en baisse de 320 millions de dollars, ou 4 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone ainsi que la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnisations d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 7 421 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 3 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 38,6 % et 41,7 %, contre 47,8 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice ont été de 24 226 millions de dollars, en hausse de 1 513 millions de dollars, ou 7 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 773 millions de dollars, ou 7 %, reflet de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 21 milliards de dollars, ou 5 %, les volumes de prêts aux particuliers ayant augmenté de 5 % et les volumes des prêts aux entreprises, de 9 %. Le volume moyen des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars, ou 3 %, les dépôts de particuliers ayant augmenté de 4 % et les dépôts d'entreprises, de 2 %. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,96 %, soit une augmentation de 5 pdb, reflétant la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 740 millions de dollars, ou 7 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de l'acquisition de Greystone, des niveaux plus élevés des actifs des activités

de gestion de patrimoine et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires. Une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnisations d'assurance, a fait augmenter les produits autres que d'intérêts de 171 millions de dollars.

Les actifs administrés s'élevaient à 422 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 33 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs et des hausses de la valeur de marché. Les actifs gérés s'établissaient à 353 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 64 milliards de dollars, ou 22 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'acquisition de Greystone et des hausses de la valeur de marché.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 306 millions de dollars, en hausse de 308 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 126 millions de dollars, en hausse de 199 millions de dollars, ou 21 %, reflétant les faibles provisions au cours de la période précédente dans le portefeuille de prêts commerciaux, la hausse des pertes dans les portefeuilles des autres prêts aux particuliers et des prêts-auto, et la croissance des volumes dans tous les portefeuilles. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 180 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, reflétant une migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts commerciaux, et une croissance des volumes. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,31 %, en hausse de 6 pdb.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. L'augmentation reflète des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, une hausse des demandes d'indemnisations au cours de l'exercice considéré, ce qui reflète la croissance des activités, et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 10 735 millions de dollars, en hausse de 1 262 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, l'accroissement des coûts en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par une hausse des frais de restructuration et des coûts liés à la promotion engagés à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 10 011 millions de dollars, en hausse de 538 millions de dollars, ou 6 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 44,3 % et 41,3 %, par rapport à 41,7 % à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement non garantis pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – offrent aux propriétaires une vaste gamme de prêts garantis par des immeubles résidentiels.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinités et des cartes de crédit comarquées ainsi que les solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.
- Financement auto – offre du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture, l'automobile et les prêts hypothécaires commerciaux.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent des ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles.
- Services-conseils en gestion de patrimoine – offrent des conseils en gestion de patrimoine et des solutions en matière de planification financière aux clients de détail. Les activités de conseils en gestion de patrimoine sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux.
- Gestion d'actifs – fournit des services de gestion et de structuration de placements aux clients de détail et institutionnels. Fonds Mutuels TD propose une gamme diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle.

Assurance

- Assurance de dommages – offre des produits d'assurance habitation et auto par l'entremise des canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes – offre des produits de protection du crédit aux clients qui contractent des emprunts auprès de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020

Le rythme de l'expansion économique au Canada devrait demeurer stable par rapport à celui de 2019, et la récente reprise modérée de l'activité sur le marché de l'habitation devrait se poursuivre. Toutefois, l'issue d'événements géopolitiques pourrait avoir des répercussions sur la croissance en 2020. Bien qu'un bon nombre de facteurs influent sur les marges et que celles-ci continueront de fluctuer d'un trimestre à l'autre, nous croyons qu'une pression à la baisse s'exercera sur les marges. Nous nous attendons à des changements continus dans l'environnement réglementaire lesquels, combinés aux attentes changeantes des clients et à une forte concurrence, y compris celle exercée par des perturbateurs du marché, nécessiteront des investissements continus dans nos produits, nos canaux de distribution et notre infrastructure. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des risques, mais il est possible que les pertes sur créances subissent l'incidence de la croissance des volumes et de la normalisation continue des conditions de crédit. Dans l'ensemble, nous prévoyons dégager de solides résultats en 2020.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

- **Améliorer nos capacités multicanaux de bout en bout en vue de soutenir le parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience harmonieuse, intuitive et légendaire**
- **Accroître notre part de marché en offrant des produits et services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés**
- **Élargir nos capacités en services-conseils et tirer parti de notre solide connaissance de nos clients pour les aider à mieux comprendre leurs besoins financiers et à avoir confiance en leur avenir financier**
- **Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine**
- **Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin**
- **Investir dans nos activités et notre infrastructure afin de demeurer au fait des attentes en constante évolution de nos clients, des exigences réglementaires et des cyberrisques**
- **Accroître l'utilisation de l'intelligence artificielle, des analyses de données et de l'analytique avancée pour offrir des expériences de première classe à nos clients et renforcer l'engagement**
- **Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix où les collègues réalisent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées**

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MD], un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation en actions dans TD Ameritrade.

RÉSULTAT NET
(en millions de dollars canadiens)

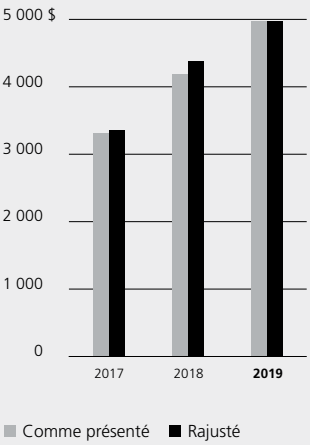

TOTAL DES PRODUITS
(en millions de dollars canadiens)

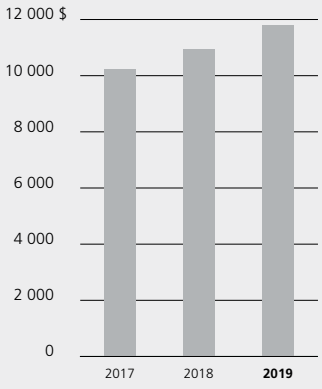

RATIO D'EFFICIENCE
(en pourcentage)

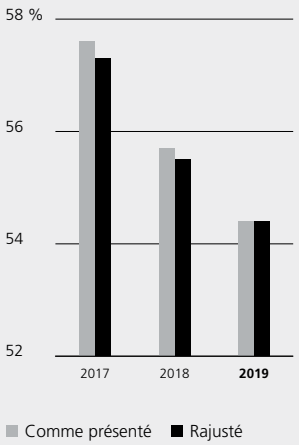

TABLEAU **17** **PRODUITS – Comme présentés**[1]

(en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2019	2018	2017	**2019**	2018	2017
Services bancaires aux particuliers	**6 894 $**	6 140 $	5 599 $	**5 189 $**	4 769 $	4 283 $
Services bancaires aux entreprises	**3 786**	3 527	3 399	**2 850**	2 740	2 600
Gestion de patrimoine	**496**	511	504	**373**	397	386
Autres[2]	**615**	766	719	**464**	595	549
Total	**11 791 $**	10 944 $	10 221 $	**8 876 $**	8 501 $	7 818 $

[1] Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.
[2] Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et d'une convention sur les CDA conclue avec TD Ameritrade.

POINTS SAILLANTS

- **Rendement record :**
  - **Résultat net comme présenté de 3 750 millions de dollars US, en hausse de 15 % par rapport à celui de l'exercice précédent**
  - **Ratio d'efficience comme présenté de 54,4 %, une amélioration de 130 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent**
  - **Contribution comme présentée de TD Ameritrade de 869 millions de dollars US, en hausse de 62 % par rapport à celle de l'exercice précédent**
- **Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :**
  - **«Premier rang en matière de satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail dans la région du Sud-Est dans le cadre de l'enquête de J.D. Power[19]»**
  - **«Meilleur résultat en matière de satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud dans le cadre de l'enquête de J.D. Power[20]»**
  - **Lancement de sa campagne de marque «Unexpectedly Human», présentant l'approche de la Banque axée sur le client et son engagement à faire une différence dans les collectivités locales**
- **Reconnue comme un milieu de travail formidable et inclusif :**
  - **Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs en 2019 par Philly.com**
  - **Classée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises pour la diversité, avec une mention toute spéciale pour la culture inclusive que nous continuons de développer**
- **Amélioration continue de notre infrastructure et de nos capacités de base, et renforcement de nos capacités numériques :**
  - **Transfert des clients des Services bancaires aux petites entreprises vers notre plateforme numérique de nouvelle génération**
  - **Lancement de la fonction de signature électronique, permettant aux clients des services bancaires de détail et de gestion de patrimoine d'ouvrir des comptes de façon numérique visant différents produits**
  - **Lancement d'une nouvelle application numérique de demande de prêt hypothécaire pour simplifier, accélérer et faciliter le processus de demande de prêt hypothécaire**

ENJEUX DE 2019

- **Contexte de taux d'intérêt à la baisse au cours du deuxième semestre de 2019**
- **Tendance sectorielle continue voulant que les actifs gérés passent d'une stratégie de placement active vers une stratégie de placement passive**
- **Concurrence accrue de la part des banques américaines et d'autres concurrents**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par application numérique, par téléphone ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec es banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaires, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en poursuivant une approche rigoureuse de gestion des charges liées aux coûts d'exploitation et une gestion prudente des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain»
- Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités

[19] TD Bank a obtenu la plus haute note dans la région du Sud-Est dans le cadre de l'enquête effectuée par J.D. Power en 2019 aux États-Unis sur la satisfaction des clients à l'égard des services bancaires de détail. Visitez le site www.jdpower.com.

[20] Résultat de l'enquête effectuée par J.D. Power sur la satisfaction des petites entreprises en matière de services bancaires, fondé sur les réponses de 2 554 propriétaires de petite entreprise ou décideurs quant aux questions financières dans la région du Sud.

TABLEAU 18 SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Dollars canadiens			
Produits d'intérêts nets	**8 951 $**	8 176 $	7 486 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**2 840**	2 768	2 735
Total des produits – comme présenté	**11 791**	10 944	10 221
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[2]	**936**	776	648
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[3]	**146**	141	144
Total de la provision pour pertes sur créances	**1 082**	917	792
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**6 411**	6 100	5 878
Charges autres que d'intérêts – rajustées[4]	**6 411**	6 079	5 852
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée[1]	**471**	432	671
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée[1, 4]	**471**	437	681
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	**3 827**	3 495	2 880
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté[4]	**3 827**	3 511	2 896
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée[1, 5]	**1 154**	693	442
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[1, 6]	**1 154**	865	462
Résultat net – comme présenté	**4 981**	4 188	3 322
Résultat net – rajusté	**4 981 $**	4 376 $	3 358 $
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	**6 737 $**	6 350 $	5 727 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**2 139**	2 151	2 091
Total des produits – comme présenté	**8 876**	8 501	7 818
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[2]	**705**	605	498
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[3]	**109**	108	109
Total de la provision pour pertes sur créances	**814**	713	607
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**4 826**	4 739	4 500
Charges autres que d'intérêts – rajustées[4]	**4 826**	4 722	4 479
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée[1]	**355**	334	511
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée[1, 4]	**355**	338	519
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	**2 881**	2 715	2 200
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté[4]	**2 881**	2 728	2 213
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée[1, 5]	**869**	538	336
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[1, 6]	**869**	673	352
Résultat net – comme présenté	**3 750**	3 253	2 536
Résultat net – rajusté	**3 750 $**	3 401 $	2 565 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté[7]	**12,6 %**	12,2 %	9,7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[4, 6, 7]	**12,6**	12,8	9,8
Marge d'intérêts nette[8]	**3,31**	3,29	3,11
Ratio d'efficience – comme présenté	**54,4**	55,7	57,6
Ratio d'efficience – rajusté[4]	**54,4**	55,5	57,3
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	**21 $**	19 $	18 $
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	**44**	52	63
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	**1 241**	1 257	1 270
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**26 675**	26 594	25 923

[1] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de cet élément sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[3] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[4] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank en 2018 – 21 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 17 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt); en 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[5] Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade sont comptabilisés dans le secteur Siège social avec l'amortissement des autres immobilisations acquises.

[6] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade en 2018 – 172 millions de dollars ou 135 millions de dollars US après impôt; en 2017 – 20 millions de dollars ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[7] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

[8] La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux CDA de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 981 millions de dollars (3 750 millions de dollars US), en hausse de 793 millions de dollars (497 millions de dollars US), ou 19 % (15 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 605 millions de dollars (349 millions de dollars US), ou 14 % (10 % en dollars US), pour l'exercice. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 12,6 %, contre respectivement 12,2 % et 12,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé à respectivement 3 827 millions de dollars (2 881 millions de dollars US) et 1 154 millions de dollars (869 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade de 869 millions de dollars US a augmenté de 331 millions de dollars US, ou 62 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des actifs et des charges liées à la transaction de Scottrade au cours l'exercice précédent. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 196 millions de dollars US, ou 29 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 166 millions de dollars US, ou 6 %, pour atteindre 2 881 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 153 millions de dollars US, ou 6 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 876 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 375 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 387 millions de dollars US, ou 6 %, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que de l'accroissement des marges sur les dépôts. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,31 %, une augmentation de 2 pdb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts en partie contrebalancé par la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 12 millions de dollars US, ou 1 %, alors que la baisse des produits d'honoraires tirés des activités de gestion de patrimoine et des produits de placement a été en partie contrebalancée par l'augmentation des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 5 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a augmenté de 4 milliards de dollars US, ou 2 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation de respectivement 4 % et 5 % du volume des dépôts de particuliers et d'entreprises, en partie contrebalancée par une diminution de 3 % du volume des comptes de passage de TD Ameritrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 21 milliards de dollars US au 31 octobre 2019 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 44 milliards de dollars US au 31 octobre 2019, en baisse de 8 milliards de dollars US, ou 16 %, reflétant des sorties de fonds nettes, y compris l'effet de la disposition stratégique de fonds du marché monétaire américain au premier trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances a été de 814 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 101 millions de dollars US, ou 14 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 705 millions de dollars US, une augmentation de 100 millions de dollars US, ou 17 %, témoignant principalement d'une hausse des provisions associées aux portefeuilles commerciaux et aux portefeuilles de prêt-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 109 millions de dollars US, en hausse de 1 million de dollars US, ou 1 %. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,52 %, ou une hausse de 4 pdb.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont élevées à 4 826 millions de dollars US pour l'exercice et comprenaient des frais de restructuration de 52 millions de dollars US. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 87 millions de dollars US, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume d'affaires, la hausse des charges de personnel et des frais de restructuration, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité, l'élimination des frais supplémentaires liés aux dépôts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et le recouvrement d'une provision pour litiges. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont augmenté de 104 millions de dollars US, ou 2 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été de 54,4 %, par rapport à respectivement 55,7 % et 55,5 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offre des services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et des services de financement sur stocks des concessionnaires à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.
- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020

Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera relativement stable en 2020, marqué par une croissance économique modérée, une concurrence féroce et une baisse des taux d'intérêt moyens. Par conséquent, nous nous attendons à une légère croissance des volumes de prêts et de dépôts et à une contraction des marges d'intérêts nettes sur une base annuelle. La croissance des volumes, les conditions de crédit aux consommateurs et les incertitudes économiques sont susceptibles de contribuer à une hausse des pertes sur créances en 2020. Nous entendons poursuivre une approche rigoureuse de gestion des dépenses, tout en continuant de réaliser des investissements stratégiques. Nous croyons qu'il y aura une baisse de la contribution de TD Ameritrade à la suite de l'élimination des commissions de négociations en ligne pour les actions cotées en Bourse, les fonds négociés en Bourse (FNB) (américains et canadiens) et les opérations sur options.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

- **Assurer l'uniformité et l'excellence de nos ventes et de nos services en vue de favoriser des interactions plus enrichissantes avec les clients et de mieux répondre aux besoins de ceux-ci**
- **Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant une expérience branchée et personnalisée dans l'ensemble des canaux**
- **Continuer à investir dans les données et la technologie**
- **Tirer profit de notre infrastructure et de nos capacités pour simplifier et améliorer l'expérience des clients et des membres du personnel**
- **Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs**
- **Faire preuve de prudence à l'égard du risque et satisfaire aux exigences de la réglementation**
- **Continuer de faire des progrès concernant notre stratégie en matière de talent en privilégiant la diversité et l'inclusion**
- **Continuer de développer notre savoir-faire en matière de services numériques**

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2019.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

RÉSULTAT NET
(en millions de dollars canadiens)

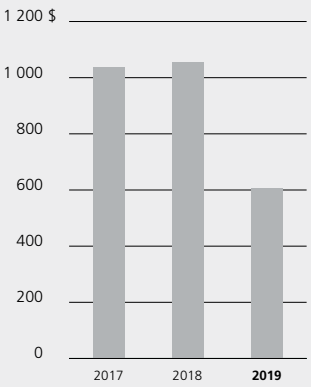

TOTAL DES PRODUITS
(en millions de dollars canadiens)

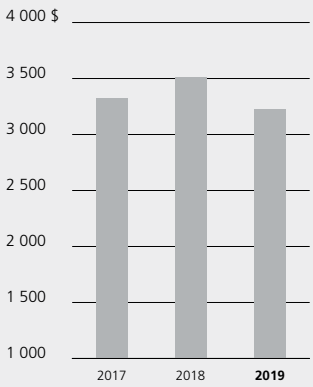

PORTEFEUILLE DE PRÊTS BRUTS
(en milliards de dollars canadiens)

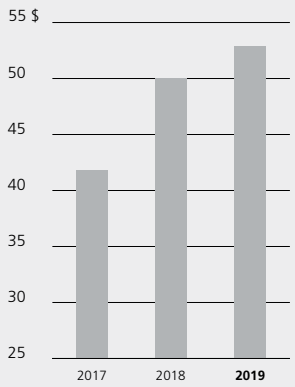

TABLEAU **19** **PRODUITS**[1]

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Marchés mondiaux	**2 251 $**	2 440 $	2 413 $
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	**990**	996	860
Autres	**(10)**	81	51
Total	**3 231 $**	3 517 $	3 324 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

POINTS SAILLANTS

- **Résultat de 608 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 8,3 %**
- **Baisse des produits attribuables aux conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés, à la diminution du volume de transactions effectuées par les clients et à la volatilité de négociation au premier trimestre de l'exercice considéré, ainsi qu'à l'incidence d'une mise à niveau importante du système d'évaluation des dérivés et des méthodes connexes au quatrième trimestre de l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une croissance des activités aux États-Unis**
- **Transactions importantes au cours de l'exercice :**
  - **Valeurs Mobilières TD a agi à titre de conseiller dans le cadre de deux des plus importantes transactions de fusions et acquisitions au Canada en 2019; notamment à titre de conseiller financier principal auprès de Goldcorp (12,5 milliards de dollars US) dans le cadre de sa fusion avec Newmont (19,5 milliards de dollars US) de 32 milliards de dollars US dans le but de constituer la plus grande société aurifère au monde, et à titre de conseiller financier dans le cadre de la recapitalisation de 5,2 milliards de dollars de Garda World Security, la plus importante recapitalisation jamais réalisée par une société canadienne à capital fermé.**
  - **Valeurs Mobilières TD a participé activement aux activités liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de plus de 30 opérations visant des obligations durables et vertes, notamment l'émission d'obligations vertes de Landesbank Baden-Württemberg's (LBBW) totalisant 750 millions de dollars US, c'est-à-dire la première émission d'obligations vertes sécurisées libellées en dollars américains, et l'émission d'obligations de la Banque africaine de développement totalisant 100 millions de dollars US, c'est-à-dire les premières obligations vertes liées à l'indice Secured Overnight Financing Rate (SOFR).**
  - **Réalisation de mandats clés pour des clients canadiens et américains, ce qui a permis de démontrer nos capacités et notre expertise dans les marchés aux États-Unis. Valeurs Mobilières TD a intégré plus de 60 nouvelles sociétés clientes et 9 nouveaux clients à la plateforme TD Prime Services, a mis en œuvre 13 nouveaux programmes de titrisation, a dirigé activement 72 émissions d'obligations de société américaines de première qualité, une hausse de 29 % d'un exercice à l'autre, et a été copreneur ferme dans le cadre de plus de 20 opérations visant des titres adossés à des actifs, soit deux fois plus qu'à l'exercice précédent. Valeurs Mobilières TD a également agi à titre de conseiller en fusions et acquisitions auprès de Brookfield Business Partners et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre de leur acquisition de Johnson Controls' Power Solutions et a codirigé le financement par emprunt à long terme.**
- **Investissements ciblés en vue de soutenir l'expansion mondiale des activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars US, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables d'offrir du soutien à nos clients des secteurs des technologies et de l'énergie et des services publics et à nos clients promoteurs. De plus, nous avons investi dans le développement et l'établissement d'une infrastructure efficace et agile, y compris un nouveau système mondial pour nos services de devises et un nouveau système d'évaluation des dérivés, les deux nous permettant d'améliorer la fixation de nos prix, notre capacité et notre gestion de risques.**
- **Position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour les dix mois clos le 31 octobre 2019)[21] :**
  - **N° 2 pour la négociation de blocs d'options sur actions**
  - **N° 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois)**
  - **N° 1 pour les fusions et acquisitions annoncées (période continue de douze mois)**
  - **N° 1 pour les fusions et acquisitions réalisées (période continue de douze mois)**
  - **N° 1 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements**
  - **N° 2 pour la prise ferme de titres de créance de sociétés**
- **Obtention de prix soulignant notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers :**
  - **Pour une deuxième année consécutive, Greenwich a classé Valeurs mobilières TD au premier rang (ex æquo) en ce qui a trait à la part de marché de l'ensemble du secteur des titres à revenu fixe canadien et au premier rang (ex æquo) des chefs de file de la qualité pour ce qui est des ventes dans le secteur des titres à revenu fixe.**
  - **Pour la cinquième fois au cours des six dernières années, Valeurs mobilières TD a obtenu le plus grand nombre de prix «StarMine Analyst», décernés par Refinitiv, parmi les courtiers canadiens pour la recherche sur les actions. Ces prix récompensent les meilleurs analystes (côté vendeurs) de maisons de courtage et les meilleures sociétés de courtage (côté vente) au monde.**
  - **Lauréat du prix «Canada Derivatives House of the Year» de Global Capital pour une deuxième année consécutive et lauréat de l'édition 2019 du prix «Coming Force in SSA Bonds».**
  - **Lauréat du prix «Precious Metals House of the Year» de Energy Risk Awards de 2019.**

ENJEUX DE 2019

- **Contexte difficile de négociation, particulièrement au premier trimestre, engendré par la volatilité des taux, du crédit et des marchés boursiers**
- **Baisse importante des activités de prise ferme de titres de capitaux propres au Canada et ralentissement de l'activité dans le secteur de l'énergie**
- **Climat d'incertitude sur les marchés et baisse des activités de la clientèle créés par le contexte géopolitique, l'incertitude commerciale, la faiblesse de la croissance économique et l'évolution des perspectives de taux d'intérêt**
- **Persistance des changements structurels dans les flux de négociation traditionnels vers des flux électroniques et concurrence accrue ayant une incidence sur les marges**
- **Investissements et fonds propres supplémentaires nécessaires pour respecter les changements continus à la réglementation. Structure de coût à la hausse dans l'ensemble de l'industrie**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une maison de courtage intégrée en Amérique du Nord dotée de capacités d'exécution mondiales :

- Être au premier rang des grands courtiers au Canada
- Cultiver les relations avec nos clients américains issus des secteurs où nous sommes concurrentiels en créant de la valeur et en leur fournissant des conseils judicieux de manière constante
- Poursuivre notre croissance avec les partenaires de la TD et continuer à offrir notre soutien à ceux-ci

Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.

Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

[21] Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi ses homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Fusions et acquisitions annoncées et réalisées : cibles canadiennes, source : Thomson Reuters. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg.

TABLEAU 20	**SERVICES BANCAIRES DE GROS**[1]		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	**911 $**	1 150 $	1 804 $
Produits autres que d'intérêts[2, 3]	**2 320**	2 367	1 520
Total des produits	**3 231**	3 517	3 324
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés[3, 4]	**20**	(8)	(28)
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs[5]	**24**	11	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances[6]	**44**	3	(28)
Charges autres que d'intérêts	**2 393**	2 125	1 982
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)[7]	**186**	335	331
Résultat net	**608 $**	1 054 $	1 039 $
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	**1 573 $**	1 749 $	1 714 $
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens)[8]	**24,1**	23,9	20,3
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[9]	**8,3 %**	17,7 %	17,4 %
Ratio d'efficience	**74,1**	60,4	59,6
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**4 536**	4 187	3 989

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, les coûts engagés liés aux swaps sur défaillance de crédit utilisés pour gérer l'exposition des prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros, qui étaient auparavant présentés comme une composante de la provision pour pertes sur créances, sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts. La variation de la valeur de marché des swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts engagés, continue d'être incluse dans le secteur Siège social.

[4] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[5] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[6] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[7] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis du secteur Services bancaires de gros selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[8] Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, des sûretés sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et des provisions liées aux activités de prêts aux grandes entreprises.

[9] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 608 millions de dollars, une baisse de 446 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à l'exercice précédent, témoignant d'une diminution des produits, d'une augmentation des charges autres que d'intérêts et d'une hausse de la provision pour pertes sur créances.

Les produits ont été de 3 231 millions de dollars pour l'exercice, en baisse de 286 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison des conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au premier trimestre de l'exercice et des charges découlant de l'évaluation des dérivés de 96 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 44 millions de dollars, par rapport à 3 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 20 millions de dollars, reflétant la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est chiffrée à 24 millions de dollars, reflétant la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts ont été de 2 393 millions de dollars, en hausse de 268 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation tient compte des frais de restructuration de 23 millions de dollars, de la réévaluation favorable de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisée à l'exercice précédent, des investissements continus pour soutenir l'expansion mondiale des activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains, de la hausse des dépenses liées aux initiatives et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution de la rémunération variable.

GROUPES DE PRODUITS

- **Marchés mondiaux** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, et les services de courtage de premier rang et d'exécution[22].
- **Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres et les services-conseils aux grandes entreprises[22].
- **Autres** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020

En ce qui concerne l'exercice 2020, nous nous attendons à une hausse du résultat des Services bancaires de gros, alors que nous nous remettons d'une faible activité au premier trimestre de 2019 et que nos activités libellées en dollars américains continuent de se développer. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements géopolitiques et l'incertitude commerciale à l'échelle mondiale, la concurrence accrue et les exigences en matière de fonds propres et sur le plan réglementaire en constante évolution peuvent continuer de se répercuter sur nos activités et l'industrie. En dépit de ces facteurs qui risquent d'assombrir l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous nous attendons à ce que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle bien intégré et de plus en plus diversifié entraîne des résultats solides et soutienne notre croissance future.

[22] Les produits sont répartis entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

- **Continuer d'être au premier rang pour ce qui est des parts de marché au Canada**
- **Accroître nos activités libellées en dollars américains, en attirant de nouveaux clients et en approfondissant la valeur de nos relations, et ce, en développant de nouveaux produits et en renforçant notre offre de services**
- **Augmenter notre part du portefeuille grâce à de la monnaie réelle, à des services de courtage de premier rang et à des clients du secteur public à l'échelle mondiale**
- **Stimuler l'innovation et développer nos capacités d'analyse des données afin d'accroître l'efficience du processus de bout en bout et d'offrir une valeur ajoutée à nos clients**
- **Réduire notre structure de coût en permanence afin de tenir compte de la baisse des marges et des volumes dans des sphères d'activité de l'entreprise**
- **Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités**
- **Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU **21** **SIÈGE SOCIAL**

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Résultat net – comme présenté[1, 2, 3]	**(766) $**	(1 091) $	(369) $
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[4]			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**307**	324	310
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[1]	**–**	48	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**–**	–	(204)
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**–**	–	42
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[2]	**–**	–	(41)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**307**	372	107
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter[1]	**48**	(289)	73
Résultat net – rajusté	**(507) $**	(430) $	(335) $
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	**(715) $**	(822) $	(767) $
Autres	**190**	320	311
Participations ne donnant pas le contrôle	**18**	72	121
Résultat net – rajusté	**(507) $**	(430) $	(335) $
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**16 884**	15 042	14 368

[1] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôts connexes.

[2] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[4] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 766 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 091 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et à la baisse des charges nettes du Siège social au cours de l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une diminution de l'apport des éléments inclus au poste Autres et des participations ne donnant pas le contrôle. Les éléments inclus au poste Autres ont diminué en raison de la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et de l'incidence des provisions pour litiges au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué principalement en raison de la baisse des charges nettes de retraite au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par des frais de restructuration de 51 millions de dollars. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 507 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 430 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2020

En 2020, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront d'appuyer nos secteurs d'exploitation, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. Nous continuerons de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant des exigences et attentes changeantes de nos clients, de nos collectivités, de nos collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Nous suivrons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2018

Sommaire du rendement de 2018

TABLEAU 22 **REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2018**[1]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	11 576 $	8 176 $	1 150 $	1 337 $	22 239 $
Produits autres que d'intérêts	11 137	2 768	2 367	381	16 653
Total des produits	22 713	10 944	3 517	1 718	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	927	776	(8)	471	2 166
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	71	141	11	91	314
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	917	3	562	2 480
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 444	–	–	–	2 444
Charges autres que d'intérêts	9 473	6 100	2 125	2 497	20 195
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	9 798	3 927	1 389	(1 341)	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	432	335	(200)	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	693	–	50	743
Résultat net – comme présenté	7 183	4 188	1 054	(1 091)	11 334
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	188	–	661	849
Résultat net – rajusté	7 183 $	4 376 $	1 054 $	(430) $	12 183 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2018 a atteint 11 334 millions de dollars, soit une hausse de 817 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation découle de l'accroissement des produits et de la hausse de la contribution de TD Ameritrade, en partie contrebalancés par la hausse de la provision pour pertes sur créances, reflétant l'adoption d'IFRS 9 par la Banque, une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse du taux d'imposition effectif. Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,01 $, en hausse de 9 %, par rapport à 5,50 $ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,47 $, contre 5,54 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 17 %.

Les produits comme présentés ont été de 38 892 millions de dollars, soit 2 690 millions de dollars, ou 7 %, de plus que ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 38 981 millions de dollars, en hausse de 2 982 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2018 ont atteint 22 239 millions de dollars, soit une hausse de 1 392 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et d'une hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 965 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 690 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 391 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 654 millions de dollars, ou 36 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice 2018 se sont établis à 16 653 millions de dollars, en hausse de 1 298 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'augmentation des produits autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct dans le secteur Services de détail au Canada. La hausse a été en partie neutralisée par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent et les pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours de l'exercice. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice 2018 se sont établis à 16 742 millions de dollars, en hausse de 1 590 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 847 millions de dollars, ou 56 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 686 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 33 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 268 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances a été de 2 480 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 264 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 2 166 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 9 %, essentiellement en raison de la croissance des volumes, du caractère saisonnier et de la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par un solide rendement au chapitre du crédit dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 314 millions de dollars, en hausse de 88 millions de dollars, ou 39 %, témoignant surtout de l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 ont été évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 125 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 96 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Siège social (variation reflétant en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes

stratégiques aux États-Unis et qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social), de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 20 195 millions de dollars, soit 776 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel, y compris la rémunération variable en fonction des revenus, la croissance des affaires et du volume, et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 539 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 222 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 143 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 128 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Siège social.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 022 millions de dollars, ou 28,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de 929 millions de dollars, ou 41,2 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 93 millions de dollars, ou 7,1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 655 millions de dollars, ou 17,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 562 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 23,1 % pour 2018, par rapport à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis et au profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2018.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,5 % pour 2018, comparativement à 18,9 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat et à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 206 millions de dollars pour 2018, contre 268 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. L'augmentation découle essentiellement des hausses de 43 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 31 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction et de 1 milliard de dollars des dérivés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 13 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 5 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Le **total du passif** s'établissait à 1 255 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 51 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. L'augmentation s'explique essentiellement par des hausses de 35 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 19 milliards de dollars des dépôts et de 5 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés, et de 4 milliards de dollars des autres passifs. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 80 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 5 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une baisse des autres éléments du résultat global découlant de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2018

Rendement financier de 2018 par secteur d'exploitation

Le résultat net du secteur **Services de détail au Canada** s'est élevé à 7 183 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 658 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits, annulé en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnisations d'assurance et de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 47,8 %, comparativement à 45,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits ont été de 22 713 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 1 651 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 965 millions de dollars, ou 9 %, en raison de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la croissance de 5 % des volumes de prêts aux particuliers et de 10 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars, ou 5 %, en raison de la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,91 %, soit une augmentation de 8 pdb, en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 686 millions de dollars, ou 7 %, du fait de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et de l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct. La hausse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnisations d'assurance, a entraîné une augmentation de 41 millions de dollars des produits autres que d'intérêts.

Les actifs administrés s'élevaient à 389 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des nouveaux actifs, en partie neutralisée par une baisse de la valeur de marché. Les actifs gérés s'établissaient à 289 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 6 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour les douze mois clos le 31 octobre 2018 s'est élevée à 998 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 927 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'un solide rendement au chapitre du crédit dans l'ensemble des secteurs d'exploitation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée à l'exercice précédent dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 71 millions de dollars, principalement du fait de l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, une baisse de 1 pdb. Les prêts douteux nets ont atteint 664 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, ou 20 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,16 % du total des prêts, comparativement à 0,15 % au 31 octobre 2017.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et d'une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 9 473 millions de dollars, en hausse de 539 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la hausse des coûts liés au marketing et à la promotion, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques et les frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs.

Le ratio d'efficience s'est établi à 41,7 %, par rapport à 42,4 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice s'est élevé à 4 188 millions de dollars (3 253 millions de dollars US), en hausse de 866 millions de dollars (717 millions de dollars US), ou 26 % (28 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 4 376 millions de dollars (3 401 millions de dollars US), en hausse de 1 018 millions de dollars (836 millions de dollars US), ou 30 % (33 % en dollars US). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 12,2 % et 12,8 %, contre 9,7 % et 9,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 495 millions de dollars (2 715 millions de dollars US) et 693 millions de dollars (538 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 511 millions de dollars (2 728 millions de dollars US) et 865 millions de dollars (673 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade totalisait 538 millions de dollars US, en hausse de 202 millions de dollars US, ou 60 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation du nombre d'opérations et d'une baisse du taux d'imposition des sociétés, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'exploitation et des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 321 millions de dollars US, ou 91 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %, pour atteindre 2 715 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, de l'augmentation des marges sur les dépôts, de la croissance des produits d'honoraires, de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade et de la baisse du taux d'imposition des sociétés, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 501 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 683 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 623 millions de dollars US, ou 11 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, et de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,29 %, une augmentation de 18 pdb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et de la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 60 millions de dollars US, ou 3 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, en partie contrebalancée par des pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 6 milliards de dollars US, ou 4 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 3 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 8 %, reflétant une augmentation de 1 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 4 % du volume des dépôts de particuliers et une augmentation de 15 % du volume des comptes de passage en raison surtout de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 52 milliards de dollars US au 31 octobre 2018, en baisse de 17 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances a été de 713 millions de dollars US, en hausse de 106 millions de dollars US, ou 17 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 605 millions de dollars US, une hausse de 107 millions de dollars US, ou 21 %, reflétant principalement la croissance des volumes, le caractère saisonnier, et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs qui s'est élevée à 108 millions de dollars US est demeurée relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la diminution des provisions des portefeuilles commerciaux, contrebalancée par l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,48 %, soit une hausse de 6 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont atteint 1,4 milliard de dollars US, en baisse de 45 millions de dollars US, ou 3 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1 % du total des prêts au 31 octobre 2018.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 4 739 millions de dollars US, en hausse de 239 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume et des affaires, et la hausse des charges de personnel, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont établies à 4 722 millions de dollars US, en hausse de 243 millions de dollars US, ou 5 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été respectivement de 55,7 % et 55,5 %, par rapport à 57,6 % et 57,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a été de 1 054 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 1 %, rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la provision pour pertes sur créances pour l'exercice par rapport à une reprise nette de provision pour pertes sur créances à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 17,7 %, comparativement à 17,4 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont chiffrés à 3 517 millions de dollars, en hausse de 193 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance des prêts aux grandes entreprises, l'augmentation des honoraires de services-conseils et la hausse des produits liés aux activités de négociation.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 3 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a consisté en une reprise nette de 8 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent, en raison de la baisse

de la reprise des provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée dans le secteur Siège social à l'exercice précédent comme pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice, reflétant principalement l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 125 millions de dollars, en hausse de 143 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des investissements continus à l'égard des employés pour soutenir dans son ensemble l'expansion de la stratégie liée aux activités libellées en dollars US du secteur Services bancaires de gros, de l'augmentation des dépenses liées à des initiatives pour améliorer les nouveaux produits et de la hausse de la rémunération variable proportionnelle à l'augmentation des produits, le tout en partie contrebalancé par la réévaluation de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice 2018 a été de 1 091 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 369 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis de l'exercice considéré, au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice précédent, à l'augmentation des charges nettes du Siège social et à la diminution des participations ne donnant pas le contrôle de l'exercice considéré, et au profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice précédent. L'augmentation des charges nettes du Siège social s'explique en grande partie par l'incidence favorable des ajustements d'impôts de l'exercice précédent, par l'incidence de la réduction du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis sur les charges de l'exercice considéré de même que par les investissements dans des capacités analytiques évoluées et d'intelligence artificielle de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 430 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 335 millions de dollars pour l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 415 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 80 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018.

TABLEAU **23** **PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS**[1]

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	*Aux* 31 octobre 2018
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**30 446 $**	35 455 $
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**146 000**	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**6 503**	4 015
Dérivés	**48 894**	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 040**	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**111 104**	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**130 497**	107 171
Valeurs mobilières prises en pension	**165 935**	127 379
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684 608**	646 393
Autres	**87 263**	95 379
Total de l'actif	**1 415 290 $**	1 334 903 $
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	**26 885 $**	114 704 $
Dérivés	**50 051**	48 270
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**105 131**	16
Dépôts	**886 977**	851 439
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**125 856**	93 389
Billets et débentures subordonnés	**10 725**	8 740
Autres	**121 964**	138 305
Total du passif	**1 327 589**	1 254 863
Total des capitaux propres	**87 701**	80 040
Total du passif et des capitaux propres	**1 415 290 $**	1 334 903 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 415 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 80 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse découle essentiellement des augmentations de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 38 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 23 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 18 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 19 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 8 milliards de dollars des dérivés, de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, et de 8 milliards de dollars des autres actifs.

La ***trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques*** ont diminué de 5 milliards de dollars en raison des activités de gestion de la trésorerie.

Les ***prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction*** ont augmenté de 18 milliards de dollars du fait de la hausse des volumes d'opérations.

Les ***actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net*** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison de nouveaux placements.

Les ***dérivés*** ont diminué de 8 milliards de dollars en raison de l'incidence de la compensation des positions, contrebalancée en partie par la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt.

Les ***actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*** ont diminué de 19 milliards de dollars, reflétant les échéances et les ventes, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les ***titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances*** ont augmenté de 23 milliards de dollars du fait de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances.

Les ***valeurs mobilières prises en pension*** ont augmenté de 39 milliards de dollars en raison de l'accroissement du volume de transaction et des activités de financement.

Les ***prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts*** ont augmenté de 38 milliards de dollars, compte tenu de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts hypothécaires résidentiels et des autres prêts aux particuliers.

Les ***autres*** actifs ont diminué de 8 milliards de dollars du fait de montants à recevoir des courtiers et des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Le **total du passif** s'établissait à 1 328 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 72 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. L'augmentation est attribuable à des hausses de 105 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, de 35 milliards de dollars des dépôts, de 32 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 2 milliards de dollars des dérivés, et de 2 milliards de dollars des billets et débentures subordonnés. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par des baisses de 88 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 16 milliards de dollars des autres passifs.

Les ***dépôts détenus à des fins de transaction*** ont diminué de 88 milliards de dollars en raison de dépôts venant à échéance, en partie contrebalancés par des émissions de passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les ***dérivés*** ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par l'incidence de la compensation des positions.

Les ***passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net*** ont augmenté de 105 milliards de dollars en raison des nouvelles émissions d'instruments de financement.

Les ***dépôts*** ont augmenté de 35 milliards de dollars en raison de l'augmentation des dépôts de particuliers, d'entreprises et de gouvernements.

Les ***obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension*** ont augmenté de 32 milliards de dollars du fait de l'accroissement du volume de transaction et des activités de financement.

Les ***billets et débentures subordonnés*** ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant l'émission de débentures subordonnées comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

Les ***autres*** passifs ont diminué de 16 milliards de dollars du fait de montants à payer à des courtiers et à des clients en raison de transactions non réglées et en cours ainsi que d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 88 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 8 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse est attribuable aux autres éléments du résultat global découlant de profits sur les couvertures de flux de trésorerie, aux résultats non distribués, à l'émission des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif des séries 22 et 24, et à l'émission d'actions ordinaires à la suite de l'acquisition de Greystone, le tout en partie contrebalancé par le rachat des titres de Fiducie de capital TD III.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 700 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 34 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 2 298 millions de dollars, soit une diminution de 170 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 3 029 millions de dollars, en regard de 2 480 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 378 millions de dollars pour atteindre 5 036 millions de dollars.**

Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit et les pertes de crédit attendues. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019. Dans la mesure où elles sont pertinentes, des informations prospectives sont intégrées aux paramètres de scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes connexes sont mises à jour trimestriellement et intégrées dans les calculs pour établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Dans le cadre de revues et de mises à jour périodiques, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit et ses opinions prospectives, lesquelles pourraient entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit attendues. Au cours de l'exercice, les estimations prospectives utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes de la Banque ont été mises à jour dans le cadre normal des activités. La Banque a peaufiné sa méthode, dont l'incidence cumulée n'a pas été importante et a été incluse dans la variation de 2019. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés de 2019.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (au bilan), de la Banque a augmenté de 34 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de prêts hypothécaires résidentiels, et de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2019.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 64 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau stable par rapport à celui de 2018. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou 5 %, et totalisaient 452 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2019, en baisse de 1 % par rapport à 2018. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en 2019, un niveau conforme à celui de 2018.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 36 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 1 % par rapport à 2018. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 3 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2019 dans les secteurs de l'immobilier, des gouvernements, des entités du secteur public et de l'éducation, ainsi que des services de santé et services sociaux, soit respectivement 5 %, 2 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2019, 67 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, un niveau conforme à celui de 2018. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada en 2019, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 41 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en hausse de 1 % par rapport à 2018. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. La Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 6 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ce qui se compare respectivement à 6 %, 5 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 237 638 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 237 638 millions de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 1 million de dollars et 3 millions de dollars.

TABLEAU **24** **PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE**[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*					*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	**200 952 $**	**27 $**	**200 925 $**	193 811 $	190 308 $	**28,5 %**	28,9 %	30,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires[3]	**91 053**	**13**	**91 040**	86 147	74 931	**12,9**	12,8	11,8
Prêts-auto indirects	**25 697**	**53**	**25 644**	24 170	22 245	**3,6**	3,6	3,5
Autres	**18 455**	**42**	**18 413**	18 540	17 326	**2,6**	2,8	2,8
Cartes de crédit	**18 428**	**70**	**18 358**	17 969	17 935	**2,6**	2,7	2,8
Total des prêts aux particuliers	**354 585**	**205**	**354 380**	340 637	322 745	**50,2**	50,8	51,0
Immobilier								
Résidentiel	**19 818**	**6**	**19 812**	18 358	17 974	**2,8**	2,7	2,8
Non résidentiel	**15 932**	**–**	**15 932**	13 633	12 830	**2,3**	2,0	2,0
Total des prêts immobiliers	**35 750**	**6**	**35 744**	31 991	30 804	**5,1**	4,7	4,8
Agriculture	**8 191**	**2**	**8 189**	7 459	6 674	**1,2**	1,1	1,1
Automobile	**6 709**	**6**	**6 703**	6 918	6 657	**1,0**	1,0	1,1
Services financiers	**19 836**	**–**	**19 836**	19 313	13 102	**2,8**	2,9	2,1
Alimentation, boissons et tabac	**2 540**	**1**	**2 539**	2 330	1 968	**0,4**	0,3	0,3
Foresterie	**668**	**–**	**668**	544	500	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**5 531**	**–**	**5 531**	4 177	4 251	**0,8**	0,6	0,7
Services de santé et services sociaux	**7 142**	**8**	**7 134**	6 664	5 837	**1,0**	1,0	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**3 539**	**39**	**3 500**	3 170	2 931	**0,5**	0,5	0,5
Métaux et mines	**1 713**	**10**	**1 703**	1 740	1 400	**0,2**	0,3	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**4 672**	**18**	**4 654**	3 901	3 975	**0,7**	0,6	0,6
Énergie et services publics	**1 971**	**–**	**1 971**	2 897	2 010	**0,3**	0,4	0,3
Services professionnels et autres	**4 685**	**11**	**4 674**	4 474	3 865	**0,7**	0,7	0,6
Commerce de détail	**3 598**	**6**	**3 592**	3 200	2 782	**0,5**	0,5	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	**2 865**	**16**	**2 849**	2 925	2 742	**0,4**	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	**2 971**	**6**	**2 965**	3 134	1 966	**0,4**	0,5	0,3
Transports	**2 350**	**6**	**2 344**	1 860	1 671	**0,3**	0,3	0,3
Divers	**4 302**	**6**	**4 296**	4 371	3 805	**0,6**	0,7	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**119 033**	**141**	**118 892**	111 068	96 940	**17,0**	16,6	15,3
Total – Canada	**473 618 $**	**346 $**	**473 272 $**	451 705 $	419 685 $	**67,2 %**	67,4 %	66,3 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[3] Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU **24**

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE (suite)[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			*Pourcentage du total*		
			31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**34 501 $**	**26 $**	**34 475 $**	31 099 $	31 435 $	**4,9 %**	4,6 %	5,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**11 526**	**37**	**11 489**	12 275	12 382	**1,6**	1,8	2,0
Prêts-auto indirects	**32 454**	**26**	**32 428**	29 845	29 162	**4,7**	4,5	4,6
Autres	**1 113**	**2**	**1 111**	872	843	**0,2**	0,1	0,1
Cartes de crédit	**18 129**	**252**	**17 877**	16 700	14 730	**2,5**	2,5	2,3
Total des prêts aux particuliers	**97 723**	**343**	**97 380**	90 791	88 552	**13,9**	13,5	14,0
Immobilier								
Résidentiel	**8 863**	**5**	**8 858**	8 045	7 309	**1,3**	1,2	1,2
Non résidentiel	**24 150**	**6**	**24 144**	22 419	22 153	**3,4**	3,3	3,5
Total des prêts immobiliers	**33 013**	**11**	**33 002**	30 464	29 462	**4,7**	4,5	4,7
Agriculture	**673**	**–**	**673**	705	710	**0,1**	0,1	0,1
Automobile	**6 696**	**–**	**6 696**	5 750	7 332	**1,0**	0,9	1,2
Services financiers	**5 688**	**–**	**5 688**	7 698	7 130	**0,8**	1,2	1,1
Alimentation, boissons et tabac	**3 591**	**1**	**3 590**	3 415	3 189	**0,5**	0,5	0,5
Foresterie	**688**	**–**	**688**	637	567	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**12 449**	**2**	**12 447**	12 451	12 428	**1,8**	1,9	2,0
Services de santé et services sociaux	**13 177**	**2**	**13 175**	12 422	11 408	**1,9**	1,9	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**2 217**	**6**	**2 211**	2 058	1 846	**0,3**	0,3	0,3
Métaux et mines	**1 877**	**–**	**1 877**	1 922	1 674	**0,3**	0,3	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	**4 543**	**–**	**4 543**	2 663	2 070	**0,6**	0,4	0,3
Énergie et services publics	**3 046**	**–**	**3 046**	2 833	3 221	**0,4**	0,4	0,5
Services professionnels et autres	**11 730**	**7**	**11 723**	10 920	10 384	**1,7**	1,6	1,6
Commerce de détail	**5 872**	**6**	**5 866**	5 374	4 909	**0,8**	0,8	0,8
Fabrication – divers et vente de gros	**8 733**	**2**	**8 731**	7 713	7 019	**1,2**	1,2	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	**4 755**	**1**	**4 754**	4 896	3 799	**0,7**	0,7	0,6
Transports	**10 031**	**1**	**10 030**	9 976	9 995	**1,4**	1,5	1,6
Divers	**2 439**	**6**	**2 433**	2 150	2 137	**0,3**	0,3	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**131 218**	**45**	**131 173**	124 047	119 280	**18,6**	18,6	18,9
Total – États-Unis	**228 941**	**388**	**228 553**	214 838	207 832	**32,5**	32,1	32,9
Autres pays								
Particuliers	**12**	**–**	**12**	14	14	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**1 789**	**–**	**1 789**	2 258	1 579	**0,3**	0,4	0,2
Total – Autres pays	**1 801**	**–**	**1 801**	2 272	1 593	**0,3**	0,4	0,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**704 360**	**734**	**703 626**	668 815	629 110	**100,0**	99,9	99,4
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**[3]	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	3 083	**–**	–	0,5
Prêts dépréciés acquis[4]	**313**	**12**	**301**	435	630	**–**	0,1	0,1
Total – Autres prêts	**313**	**12**	**301**	435	3 713	**–**	0,1	0,6
Total	**704 673 $**	**746 $**	**703 927 $**	669 250 $	632 823 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements[5]			**3 701**	2 845	2 915			
Titres de créance classés comme prêts			**s. o.**	s. o.	20			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)[5]			**3 701**	2 845	2 935			
Total, déduction faite de la provision[5]			**700 226 $**	666 405 $	629 888 $			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)			**5,2 %**	5,8 %	4,7 %			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			**5,1**	5,8	4,7			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[3] Sans objet.
[4] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.
[5] Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

TABLEAU 25

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Aux					Pourcentage du total		
			31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**12 735 $**	**13 $**	**12 722 $**	11 741 $	11 378 $	**1,8 %**	1,8 %	1,8 %
Colombie-Britannique[3]	**67 446**	**31**	**67 415**	63 345	57 924	**9,6**	9,5	9,2
Ontario[3]	**277 859**	**204**	**277 655**	272 694	249 508	**39,4**	40,6	39,4
Prairies[3]	**76 007**	**75**	**75 932**	70 258	68 879	**10,8**	10,5	10,9
Québec	**39 571**	**23**	**39 548**	33 667	31 996	**5,6**	5,0	5,0
Total – Canada	**473 618**	**346**	**473 272**	451 705	419 685	**67,2**	67,4	66,3
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**12 703**	**15**	**12 688**	11 511	10 813	**1,8**	1,7	1,7
Floride	**18 190**	**27**	**18 163**	17 552	15 806	**2,6**	2,6	2,5
Nouvelle-Angleterre[4]	**42 482**	**48**	**42 434**	41 471	38 564	**6,0**	6,2	6,1
New Jersey	**31 488**	**32**	**31 456**	33 330	34 024	**4,5**	5,0	5,4
New York	**39 602**	**47**	**39 555**	36 340	35 118	**5,6**	5,4	5,6
Pennsylvanie	**13 015**	**18**	**12 997**	11 884	11 594	**1,9**	1,8	1,8
Autres	**71 461**	**201**	**71 260**	62 750	61 913	**10,1**	9,4	9,8
Total – États-Unis	**228 941**	**388**	**228 553**	214 838	207 832	**32,5**	32,1	32,9
Autres pays								
Europe	**1 022**	**–**	**1 022**	1 059	678	**0,2**	0,2	0,1
Autres	**779**	**–**	**779**	1 213	915	**0,1**	0,2	0,1
Total – Autres pays	**1 801**	**–**	**1 801**	2 272	1 593	**0,3**	0,4	0,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**704 360**	**734**	**703 626**	668 815	629 110	**100,0**	99,9	99,4
Autres prêts	**313**	**12**	**301**	435	3 713	**–**	0,1	0,6
Total	**704 673 $**	**746 $**	**703 927 $**	669 250 $	632 823 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)[5]			**3 701**	2 845	2 935			
Total, déduction faite de la provision[5]			**700 226 $**	666 405 $	629 888 $			

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2019**	2018	2017
Canada	**4,8 %**	7,6 %	4,8 %
États-Unis	**6,4**	3,4	3,9
Autres pays	**(20,7)**	42,6	4,2
Autres prêts	**(30,8)**	(88,3)	56,0
Total	**5,1 %**	5,8 %	4,7 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[3] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[4] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[5] Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'emprunteurs. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts garantis par des biens immobiliers sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 26 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA[1]

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Amortissables			Non amortissables	Total des prêts garantis par des biens immobiliers
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Lignes de crédit domiciliaires	
					31 octobre 2019
Total	**200 952 $**	**56 503 $**	**257 455 $**	**34 550 $**	**292 005 $**
					31 octobre 2018
Total	193 829 $	50 554 $	244 383 $	35 605 $	279 988 $

[1] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TABLEAU 27 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total			
	Assurés[4]		Non assurés		Assurées[4]		Non assurées		Assuré[4]		Non assuré	
											31 octobre 2019	
Canada												
Provinces de l'Atlantique	**3 340 $**	**1,7 %**	**2 861 $**	**1,4 %**	**363 $**	**0,4 %**	**1 297 $**	**1,4 %**	**3 703 $**	**1,3 %**	**4 158 $**	**1,4 %**
Colombie-Britannique[5]	**10 944**	**5,4**	**26 395**	**13,1**	**1 872**	**2,1**	**15 302**	**16,8**	**12 816**	**4,4**	**41 697**	**14,3**
Ontario[5]	**31 299**	**15,6**	**69 399**	**34,5**	**6 650**	**7,3**	**43 970**	**48,3**	**37 949**	**13,0**	**113 369**	**38,8**
Prairies[5]	**22 283**	**11,1**	**16 062**	**8,0**	**3 008**	**3,3**	**11 125**	**12,2**	**25 291**	**8,7**	**27 187**	**9,3**
Québec	**8 823**	**4,4**	**9 546**	**4,8**	**1 149**	**1,3**	**6 317**	**6,9**	**9 972**	**3,4**	**15 863**	**5,4**
Total – Canada	**76 689**	**38,2 %**	**124 263**	**61,8 %**	**13 042**	**14,4 %**	**78 011**	**85,6 %**	**89 731**	**30,8 %**	**202 274**	**69,2 %**
États-Unis	**938**		**33 750**		**–**		**11 549**		**938**		**45 299**	
Total	**77 627 $**		**158 013 $**		**13 042 $**		**89 560 $**		**90 669 $**		**247 573 $**	
											31 octobre 2018	
Canada												
Provinces de l'Atlantique	3 492 $	1,8 %	2 544 $	1,3 %	424 $	0,5 %	1 312 $	1,5 %	3 916 $	1,4 %	3 856 $	1,4 %
Colombie-Britannique[5]	12 389	6,4	23 460	12,1	1 981	2,3	14 221	16,5	14 370	5,1	37 681	13,5
Ontario[5]	35 355	18,2	60 308	31,2	7 052	8,2	40 163	46,6	42 407	15,1	100 471	35,9
Prairies[5]	23 561	12,2	14 998	7,7	3 408	4,0	10 963	12,7	26 969	9,6	25 961	9,3
Québec	9 350	4,8	8 372	4,3	1 105	1,3	5 530	6,4	10 455	3,7	13 902	5,0
Total – Canada	84 147	43,4 %	109 682	56,6 %	13 970	16,3 %	72 189	83,7 %	98 117	34,9 %	181 871	65,1 %
États-Unis	900		30 462		1		12 367		901		42 829	
Total	85 047 $		140 144 $		13 971 $		84 556 $		99 018 $		224 700 $	

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[3] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[4] L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.
[5] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 28 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS[1, 2]

Aux

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
									31 octobre 2019
Canada	**1,0 %**	**3,6 %**	**6,5 %**	**16,2 %**	**44,2 %**	**27,8 %**	**0,7 %**	**– %**	**100,0 %**
États-Unis	**4,8**	**6,3**	**4,8**	**6,1**	**25,8**	**49,9**	**2,0**	**0,3**	**100,0**
Total	**1,6 %**	**4,0 %**	**6,3 %**	**14,7 %**	**41,4 %**	**31,1 %**	**0,9 %**	**– %**	**100,0 %**
									31 octobre 2018
Canada	1,0 %	3,8 %	6,7 %	15,1 %	42,7 %	30,1 %	0,6 %	– %	100,0 %
États-Unis	4,8	8,2	4,8	5,2	29,4	46,3	1,0	0,3	100,0
Total	1,6 %	4,4 %	6,5 %	13,7 %	40,8 %	32,4 %	0,6 %	– %	100,0 %

[1] Ne tient pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[2] Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU **29** **RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis**[1, 2, 3]

				Pour les 12 mois clos les		
	31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Prêts hypothécaires résidentiels	**Lignes de crédit domiciliaires**[4, 5]	**Total**	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires[4, 5]	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**73 %**	**69 %**	**72 %**	74 %	70 %	73 %
Colombie-Britannique[6]	**66**	**62**	**65**	66	62	64
Ontario[6]	**68**	**65**	**67**	67	65	67
Prairies[6]	**73**	**70**	**72**	73	71	72
Québec	**73**	**72**	**73**	73	73	73
Total – Canada	**69**	**66**	**68**	68	66	67
États-Unis	**70**	**62**	**68**	69	61	65
Total	**69 %**	**65 %**	**68 %**	68 %	65 %	67 %

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[3] D'après le prix des maisons au moment du montage.
[4] Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.
[5] L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.
[6] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 122 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 92 millions de dollars, ou 14 %, en 2019. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 491 millions de dollars, soit une hausse de 37 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à tous les portefeuilles de prêts à la consommation. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 253 millions de dollars, soit une hausse de 55 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 262 millions de dollars, ou 14 %, en 2019. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 200 millions de dollars, soit une baisse de 274 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, essentiellement en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées, dans le portefeuille de lignes de crédit domiciliaire aux États-Unis, y compris un reclassement dans les prêts productifs de certains clients américains qui sont à jour dans leurs paiements. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 354 millions de dollars, soit une augmentation de 12 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Sur le plan géographique, 32 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 68 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, où ils ont augmenté pour atteindre 17 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 13 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 16 % du total des prêts douteux nets, en baisse de 2 % par rapport au niveau de l'exercice précédent.

TABLEAU **30** **VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS**[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018	2017
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			
Prêts douteux au début de la période	**3 154 $**	3 085 $	3 509 $
Classés comme douteux au cours de la période[4]	**6 037**	5 012	4 724
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	**(1 272)**	(864)	(966)
Remboursements nets	**(1 492)**	(1 360)	(1 556)
Cessions de prêts	**(292)**	(21)	–
Montants radiés	**(3 175)**	(2 748)	(2 538)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	**–**	–	–
Variations de change et autres variations	**72**	50	(88)
Prêts douteux à la fin de l'exercice	**3 032 $**	3 154 $	3 085 $

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Selon IFRS 9, les prêts sont considérés comme étant douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail (y compris les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens), lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

TABLEAU **31**

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE[1, 2, 3, 4]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux					*Pourcentage du total*				
			31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	**31 oct. 2019**	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	**280 $**	**27 $**	**253 $**	246 $	279 $	385 $	378 $	**11,0 %**	10,0 %	11,6 %	13,9 %	14,2 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**147**	**13**	**134**	118	102	140	166	**5,8**	4,8	4,3	5,0	6,2
Prêts-auto indirects	**82**	**53**	**29**	23	11	9	17	**1,3**	0,9	0,5	0,3	0,7
Autres	**51**	**42**	**9**	12	19	20	19	**0,4**	0,5	0,8	0,7	0,7
Cartes de crédit[5]	**136**	**70**	**66**	55	51	46	45	**2,9**	2,2	2,1	1,7	1,7
Total des prêts aux particuliers	**696**	**205**	**491**	454	462	600	625	**21,4**	18,4	19,3	21,6	23,5
Immobilier												
Résidentiel	**8**	**6**	**2**	3	3	3	6	**0,1**	0,1	0,1	0,1	0,2
Non résidentiel	**2**	**–**	**2**	2	3	7	7	**0,1**	0,1	0,1	0,3	0,3
Total des prêts immobiliers	**10**	**6**	**4**	5	6	10	13	**0,2**	0,2	0,2	0,4	0,5
Agriculture	**15**	**2**	**13**	4	5	9	3	**0,6**	0,2	0,2	0,3	0,1
Automobile	**31**	**6**	**25**	9	2	1	1	**1,1**	0,4	0,1	–	–
Services financiers	**1**	**–**	**1**	2	–	2	1	**–**	0,1	–	0,1	–
Alimentation, boissons et tabac	**3**	**1**	**2**	1	1	2	1	**0,1**	–	–	0,1	–
Foresterie	**–**	**–**	**–**	1	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	**–**	**–**	–	–	–	1	**–**	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux	**12**	**8**	**4**	4	11	11	3	**0,2**	0,2	0,5	0,4	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**181**	**39**	**142**	136	2	11	2	**6,2**	5,5	0,1	0,4	0,1
Métaux et mines	**16**	**10**	**6**	7	15	18	6	**0,2**	0,3	0,7	0,7	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**37**	**18**	**19**	9	22	51	68	**0,8**	0,4	0,9	1,8	2,6
Énergie et services publics	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**24**	**11**	**13**	5	6	4	4	**0,6**	0,2	0,2	0,1	0,2
Commerce de détail	**17**	**6**	**11**	5	8	11	9	**0,5**	0,2	0,3	0,4	0,3
Fabrication – divers et vente de gros	**16**	**16**	**–**	6	7	3	2	**–**	0,2	0,3	0,1	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	**12**	**6**	**6**	1	–	–	2	**0,2**	–	–	–	0,1
Transports	**10**	**6**	**4**	2	5	–	2	**0,2**	0,1	0,2	–	0,1
Divers	**9**	**6**	**3**	1	2	4	3	**0,1**	–	0,1	0,1	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**394**	**141**	**253**	198	92	137	121	**11,0**	8,0	3,8	4,9	4,5
Total – Canada	**1 090 $**	**346 $**	**744 $**	652 $	554 $	737 $	746 $	**32,4 %**	26,4 %	23,1 %	26,5 %	28,0 %

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[5] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU **31**

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE (suite)[1, 2, 3, 4]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*							*Pourcentage du total*				
	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	**31 oct. 2019**	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	**444 $**	**26 $**	**418 $**	416 $	429 $	418 $	361 $	**18,2 %**	16,9 %	17,9 %	15,0 %	13,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**492**	**37**	**455**	796	795	863	780	**19,8**	32,3	33,1	31,0	29,3
Prêts-auto indirects	**258**	**26**	**232**	198	234	190	155	**10,1**	8,0	9,8	6,8	5,8
Autres	**7**	**2**	**5**	6	4	4	5	**0,2**	0,2	0,2	0,1	0,2
Cartes de crédit[5]	**342**	**252**	**90**	58	38	38	44	**3,9**	2,4	1,6	1,4	1,7
Total des prêts aux particuliers	**1 543**	**343**	**1 200**	1 474	1 500	1 513	1 345	**52,2**	59,8	62,6	54,3	50,6
Immobilier												
Résidentiel	**25**	**5**	**20**	24	27	54	68	**0,9**	1,0	1,1	1,9	2,6
Non résidentiel	**72**	**6**	**66**	97	73	87	133	**2,9**	3,9	3,1	3,1	5,0
Total des prêts immobiliers	**97**	**11**	**86**	121	100	141	201	**3,8**	4,9	4,2	5,0	7,6
Agriculture	**1**	**–**	**1**	2	2	1	1	**–**	0,1	0,1	–	–
Automobile	**5**	**–**	**5**	8	12	14	11	**0,2**	0,3	0,5	0,5	0,4
Services financiers	**15**	**–**	**15**	28	39	24	26	**0,7**	1,1	1,6	0,9	1,0
Alimentation, boissons et tabac	**9**	**1**	**8**	10	9	4	7	**0,3**	0,4	0,4	0,1	0,3
Foresterie	**–**	**–**	**–**	1	1	12	–	**–**	–	–	0,4	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**11**	**2**	**9**	7	9	8	8	**0,4**	0,3	0,4	0,3	0,3
Services de santé et services sociaux	**34**	**2**	**32**	11	11	29	38	**1,4**	0,5	0,5	1,1	1,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**30**	**6**	**24**	19	20	22	30	**1,0**	0,8	0,8	0,8	1,1
Métaux et mines	**4**	**–**	**4**	3	4	4	13	**0,2**	0,1	0,2	0,1	0,5
Pipelines, pétrole et gaz	**–**	**–**	**–**	11	17	77	6	**–**	0,5	0,7	2,8	0,2
Énergie et services publics	**1**	**–**	**1**	1	1	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**75**	**7**	**68**	44	46	75	74	**2,9**	1,8	1,9	2,7	2,8
Commerce de détail	**44**	**6**	**38**	37	37	43	65	**1,7**	1,5	1,6	1,6	2,4
Fabrication – divers et vente de gros	**15**	**2**	**13**	15	26	41	40	**0,6**	0,6	1,1	1,5	1,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	**5**	**1**	**4**	3	1	9	13	**0,2**	0,1	–	0,3	0,5
Transports	**27**	**1**	**26**	15	6	25	31	**1,1**	0,6	0,2	0,9	1,2
Divers	**26**	**6**	**20**	6	3	6	5	**0,9**	0,2	0,1	0,2	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**399**	**45**	**354**	342	344	535	569	**15,4**	13,8	14,3	19,2	21,4
Total – États-Unis	**1 942**	**388**	**1 554**	1 816	1 844	2 048	1 914	**67,6**	73,6	76,9	73,5	72,0
Autres pays	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Total	**3 032 $**	**734 $**	**2 298 $**	2 468 $	2 398 $	2 785 $	2 660 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			**2,81 %**	3,33 %	3,45 %	4,09 %	4,24 %					

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[5] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU **32**

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2, 3, 4, 5]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			*Pourcentage du total*		
			31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**37 $**	**13 $**	**24 $**	30 $	29 $	**1,1 %**	1,2 %	1,2 %
Colombie-Britannique[6]	**102**	**31**	**71**	52	57	**3,1**	2,1	2,4
Ontario[6]	**586**	**204**	**382**	315	196	**16,6**	12,8	8,2
Prairies[6]	**286**	**75**	**211**	177	191	**9,2**	7,2	7,9
Québec	**79**	**23**	**56**	78	81	**2,4**	3,1	3,4
Total – Canada	**1 090**	**346**	**744**	652	554	**32,4**	26,4	23,1
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**119**	**15**	**104**	108	97	**4,5**	4,4	4,0
Floride	**168**	**27**	**141**	156	148	**6,1**	6,3	6,2
Nouvelle-Angleterre[7]	**415**	**48**	**367**	442	441	**16,0**	17,9	18,4
New Jersey	**251**	**32**	**219**	333	336	**9,5**	13,5	14,0
New York	**371**	**47**	**324**	354	366	**14,1**	14,3	15,3
Pennsylvanie	**102**	**18**	**84**	113	126	**3,7**	4,6	5,2
Autres	**516**	**201**	**315**	310	330	**13,7**	12,6	13,8
Total – États-Unis	**1 942**	**388**	**1 554**	1 816	1 844	**67,6**	73,6	76,9
Total	**3 032 $**	**734 $**	**2 298 $**	2 468 $	2 398 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			**0,33 %**	0,37 %	0,38 %			

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[5] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.
[6] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[7] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 5 036 millions de dollars au 31 octobre 2019 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 761 millions de dollars, une provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 de 1 856 millions de dollars et une provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 de 2 415 millions de dollars, collectivement pour les prêts productifs et les positions hors bilan, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 4 millions de dollars.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts relative aux actifs dépréciés a augmenté de 55 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, surtout en raison de la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2019, la provision relative aux actifs productifs totalisait 4 271 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 872 millions de dollars au 31 octobre 2018. La hausse est essentiellement attribuable à la croissance des volumes et à la migration du crédit.

La provision relative aux titres de créance a diminué de 76 millions de dollars, ou 95 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la vente de certains titres de créance.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 991 millions de dollars, soit une hausse de 111 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celle de 2018, témoignant de la croissance des volumes et de la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 148 millions de dollars, en hausse de 103 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, surtout en raison de la migration du crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 390 millions de dollars, soit une hausse de 130 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celle de 2018, reflétant essentiellement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 120 millions de dollars, en hausse de 113 millions de dollars par rapport à celle de 2018, reflétant essentiellement une augmentation des provisions associées au portefeuille de prêts commerciaux.

Sur le plan géographique, 38 % de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a trait au Canada, et 49 %, aux États-Unis, compte tenu des reprises enregistrées dans les portefeuilles de prêts dépréciés acquis. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, soit 16 % du total de la provision relative aux actifs dépréciés, en hausse de 15 % par rapport à 2018. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York, représentant 6 % du total de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés, comme à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 33 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IFRS 9

(en millions de dollars canadiens)	**2019**	2018
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)		
Services de détail au Canada	**1 126 $**	927 $
Services de détail aux États-Unis	**936**	776
Services bancaires de gros	**20**	(8)
Siège social[1]	**548**	471
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3	**2 630**	2 166
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)[2]		
Services de détail au Canada	**180**	71
Services de détail aux États-Unis	**146**	141
Services bancaires de gros	**24**	11
Siège social[1]	**49**	91
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	**399**	314
Provision pour pertes sur créances	**3 029 $**	2 480 $

[1] Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.
[2] Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 34 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IAS 39

(en millions de dollars canadiens)	2017
Provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	
Contreparties particulières	40 $
Individuellement non significatives	2 575
Reprises	(625)
Total de la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 990
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros[1]	–
Services de détail aux États-Unis	144
Siège social[2]	82
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	226
Provision pour pertes sur créances	2 216 $

[1] La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.
[2] Partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

TABLEAU 35 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	**26 $**	15 $	22 $	**1,0 %**	0,7 %	1,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**11**	11	7	**0,4**	0,5	0,4
Prêts-auto indirects	**238**	205	245	**9,1**	9,5	12,3
Autres	**227**	178	172	**8,6**	8,2	8,6
Cartes de crédit	**489**	471	485	**18,6**	21,7	24,4
Total des prêts aux particuliers	**991**	880	931	**37,7**	40,6	46,8
Immobilier						
Résidentiel	**1**	(2)	–	**–**	(0,1)	–
Non résidentiel	**1**	3	1	**–**	0,1	0,1
Total des prêts immobiliers	**2**	1	1	**–**	–	0,1
Agriculture	**2**	1	–	**–**	–	–
Automobile	**8**	3	–	**0,3**	0,1	–
Services financiers	**–**	–	–	**–**	–	–
Alimentation, boissons et tabac	**3**	–	–	**0,1**	–	–
Foresterie	**–**	–	1	**–**	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	–	–	**–**	–	–
Services de santé et services sociaux	**7**	3	4	**0,3**	0,1	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**48**	2	9	**1,9**	0,1	0,4
Métaux et mines	**9**	4	5	**0,3**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**8**	(2)	(11)	**0,3**	(0,1)	(0,5)
Énergie et services publics	**–**	–	–	**–**	–	–
Services professionnels et autres	**15**	4	6	**0,6**	0,2	0,3
Commerce de détail	**15**	14	11	**0,6**	0,7	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	**5**	(2)	1	**0,2**	(0,1)	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	**7**	2	1	**0,3**	0,1	0,1
Transports	**8**	2	2	**0,3**	0,1	0,1
Autres	**11**	13	5	**0,4**	0,7	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**148**	45	35	**5,6**	2,1	1,8
Total – Canada	**1 139 $**	925 $	966 $	**43,3 %**	42,7 %	48,6 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 35 **PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE** (suite)[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	**10 $**	13 $	7 $	**0,4 %**	0,7 %	0,4 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**(12)**	15	7	**(0,4)**	0,7	0,4
Prêts-auto indirects	**318**	272	229	**12,1**	12,5	11,5
Autres	**180**	155	128	**6,8**	7,2	6,4
Cartes de crédit	**894**	805	688	**34,0**	37,1	34,5
Total des prêts aux particuliers	**1 390**	1 260	1 059	**52,9**	58,2	53,2
Immobilier						
Résidentiel	**3**	(2)	1	**0,1**	(0,1)	0,1
Non résidentiel	**4**	(4)	(3)	**0,2**	(0,2)	(0,2)
Total des prêts immobiliers	**7**	(6)	(2)	**0,3**	(0,3)	(0,1)
Agriculture	**–**	–	–	**–**	–	–
Automobile	**1**	1	(1)	**–**	–	(0,1)
Services financiers	**2**	7	19	**–**	0,3	1,0
Alimentation, boissons et tabac	**–**	(1)	1	**–**	–	0,1
Foresterie	**–**	–	(7)	**–**	–	(0,4)
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**1**	–	(2)	**–**	–	(0,1)
Services de santé et services sociaux	**7**	–	(6)	**0,3**	–	(0,3)
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**15**	1	7	**0,6**	–	0,4
Métaux et mines	**(1)**	2	(1)	**–**	0,1	(0,1)
Pipelines, pétrole et gaz	**–**	(7)	(15)	**–**	(0,3)	(0,8)
Énergie et services publics	**18**	–	(1)	**0,7**	–	(0,1)
Services professionnels et autres	**27**	(1)	3	**1,1**	–	0,2
Commerce de détail	**8**	–	–	**0,3**	–	–
Fabrication – divers et vente de gros	**2**	1	(6)	**–**	–	(0,3)
Télécommunications, câblodistribution et médias	**2**	1	(1)	**–**	–	(0,1)
Transports	**16**	(4)	1	**0,6**	(0,2)	0,1
Divers	**15**	13	16	**0,6**	0,7	0,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**120**	7	5	**4,5**	0,3	0,2
Total – États-Unis	**1 510**	1 267	1 064	**57,4**	58,5	53,4
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 649**	2 192	2 030	**100,7**	101,2	102,0
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	s. o.	(2)	**s. o.**	s. o.	(0,1)
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	**–**	–	s. o.	**–**	–	s. o.
Prêts dépréciés acquis[3]	**(19)**	(26)	(38)	**(0,7)**	(1,2)	(1,9)
Total – Autres prêts	**(19)**	(26)	(40)	**(0,7)**	(1,2)	(2,0)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2 630 $**	2 166 $	1 990 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	**400 $**	306 $	237 $			
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	s. o.	(11)			
Titres de créances au coût amorti ou à la JVAERG	**(1)**	8	s. o.			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**399**	314	226			
Total de la provision pour pertes sur créances	**3 029 $**	2 480 $	2 216 $			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Inclut les prêts évalués à la JVAERG.
[3] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU **36** **PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**80 $**	74 $	75 $	**2,6 %**	3,0 %	3,4 %
Colombie-Britannique[4]	**120**	106	109	**4,0**	4,3	4,9
Ontario[4]	**490**	361	374	**16,2**	14,5	16,9
Prairies[4]	**302**	262	258	**10,0**	10,6	11,6
Québec	**147**	122	150	**4,8**	4,9	6,8
Total – Canada	**1 139**	925	966	**37,6**	37,3	43,6
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**63**	54	42	**2,1**	2,2	1,9
Floride	**112**	93	77	**3,7**	3,7	3,5
Nouvelle-Angleterre[5]	**161**	148	112	**5,3**	6,0	5,1
New Jersey	**128**	107	95	**4,2**	4,3	4,3
New York	**174**	142	143	**5,7**	5,7	6,4
Pennsylvanie	**61**	51	52	**2,0**	2,1	2,3
Autres[6]	**811**	672	543	**26,8**	27,1	24,5
Total – États-Unis	**1 510**	1 267	1 064	**49,8**	51,1	48,0
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 649**	2 192	2 030	**87,4**	88,4	91,6
Autres prêts[7]	**(19)**	(26)	(40)	**(0,6)**	(1,1)	(1,8)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2 630**	2 166	1 990	**86,8**	87,3	89,8
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**399**	314	226	**13,2**	12,7	10,2
Total de la provision pour pertes sur créances	**3 029 $**	2 480 $	2 216 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations[6]	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,01 %**	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**0,65**	0,63	0,73
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,13**	0,04	0,04
Total – Canada	**0,25**	0,21	0,24
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,03**	0,04	0,03
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**2,28**	2,18	1,92
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,10**	0,01	–
Total – États-Unis	**0,69**	0,63	0,55
Autres pays	**–**	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	**0,39**	0,34	0,34
Autres prêts	**(5,29)**	(4,97)	(1,47)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**0,39**	0,34	0,33
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**0,06**	0,05	0,04
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations	**0,44 %**	0,39 %	0,36 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Inclut les prêts évalués à la JVAERG.
[3] Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.
[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[5] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[6] Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.
[7] Les autres prêts comprennent les titres de créance classés comme prêts, les titres de créance au coût amorti, les titres de créance à la JVAERG et les prêts dépréciés acquis.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIIPE).

TABLEAU 37 EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie[1]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Prêts et engagements[2]				Dérivés, mises en pension et prêts de titres[3]				Portefeuille de négociation et de placement[4, 5]				
Pays	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Exposition totale[6]
													31 octobre 2019
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	–	1	1	–	–	4	4	13	–	6	19	24
Irlande	–	–	296	296	14	–	247	261	–	–	1	1	558
Portugal	–	–	–	–	–	56	1	57	2	–	–	2	59
Espagne	–	36	63	99	–	–	125	125	25	588	56	669	893
Total GIIPE	–	36	360	396	14	56	377	447	40	588	63	691	1 534
Reste de l'Europe													
Belgique	263	–	165	428	803	12	511	1 326	10	82	5	97	1 851
Finlande	–	93	16	109	–	49	141	190	–	940	22	962	1 261
France	576	1 163	197	1 936	23	505	1 118	1 646	162	3 508	184	3 854	7 436
Allemagne	1 301	628	50	1 979	683	832	1 163	2 678	256	8 525	139	8 920	13 577
Pays-Bas	485	477	111	1 073	412	477	687	1 576	65	2 945	274	3 284	5 933
Norvège	–	410	3	413	1	307	38	346	3	563	678	1 244	2 003
Suède	–	12	13	25	–	193	109	302	20	1 420	638	2 078	2 405
Suisse	664	58	56	778	363	–	981	1 344	19	–	90	109	2 231
Royaume-Uni	3 218	1 919	53	5 190	1 457	693	7 880	10 030	155	864	1 627	2 646	17 866
Autres[7]	–	92	120	212	15	226	787	1 028	7	1 167	59	1 233	2 473
Total – Reste de l'Europe	6 507	4 852	784	12 143	3 757	3 294	13 415	20 466	697	20 014	3 716	24 427	57 036
Total – Europe	6 507 $	4 888 $	1 144 $	12 539 $	3 771 $	3 350 $	13 792 $	20 913 $	737 $	20 602 $	3 779 $	25 118 $	58 570 $
													31 octobre 2018
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	178	1	179	–	–	3	3	26	22	5	53	235
Irlande	–	–	197	197	17	–	268	285	–	–	–	–	482
Portugal	–	–	–	–	–	139	56	195	1	–	–	1	196
Espagne	–	30	56	86	–	–	61	61	23	522	–	545	692
Total GIIPE	–	208	254	462	17	139	388	544	50	544	5	599	1 605
Reste de l'Europe													
Belgique	263	–	225	488	140	34	486	660	40	94	2	136	1 284
Finlande	–	141	–	141	–	36	110	146	–	1 071	–	1 071	1 358
France	579	514	133	1 226	77	621	1 822	2 520	122	5 613	176	5 911	9 657
Allemagne	1 106	354	210	1 670	443	805	933	2 181	240	7 779	63	8 082	11 933
Pays-Bas	509	706	194	1 409	273	506	362	1 141	44	3 717	265	4 026	6 576
Norvège	121	33	5	159	20	288	54	362	24	426	630	1 080	1 601
Suède	–	67	95	162	–	287	235	522	15	1 548	644	2 207	2 891
Suisse	997	58	89	1 144	37	–	2 127	2 164	39	–	25	64	3 372
Royaume-Uni	2 872	1 082	19	3 973	1 558	559	9 262	11 379	336	857	2 429	3 622	18 974
Autres[7]	–	5	106	111	39	210	773	1 022	3	1 403	66	1 472	2 605
Total – Reste de l'Europe	6 447	2 960	1 076	10 483	2 587	3 346	16 164	22 097	863	22 508	4 300	27 671	60 251
Total – Europe	6 447 $	3 168 $	1 330 $	10 945 $	2 604 $	3 485 $	16 552 $	22 641 $	913 $	23 052 $	4 305 $	28 270 $	61 856 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2019 ni au 31 octobre 2018.

[3] Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,1 milliard de dollars pour le GIIPE (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2018) et de 84,5 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (66 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

[4] Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts. Les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

[5] Les justes valeurs des expositions au GIIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2019 ni au 31 octobre 2018.

[6] Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 26 millions de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit (186 millions de dollars au 31 octobre 2018).

[7] L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (11 pays au 31 octobre 2018), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2019.

Environ 96 % (96 % au 31 octobre 2018) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 14 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 2,9 milliards de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2018) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU **38** **STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	**21 828 $**	21 267 $
Résultats non distribués	**49 497**	46 145
Cumul des autres éléments du résultat global	**10 581**	6 639
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	**81 906**	74 051
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(19 712)**	(19 285)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(2 389)**	(2 236)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	**(245)**	(317)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	**(1 389)**	2 568
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	**(1 148)**	(953)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	**(132)**	(115)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(13)**	(113)
Actions autodétenues	**(22)**	(123)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	**(1 814)**	(1 088)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**(26 864)**	(21 662)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**55 042**	52 389
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**5 795**	4 996
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**1 196**	2 455
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**–**	245
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	**6 991**	7 696
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(350)**	(350)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**(350)**	(350)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**6 641**	7 346
Fonds propres de catégorie 1	**61 683**	59 735
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**10 527**	8 927
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	**198**	198
Provisions collectives	**1 874**	1 734
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	**12 599**	10 859
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(160)**	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	**(160)**	(160)
Fonds propres de catégorie 2	**12 439**	10 699
Total des fonds propres	**74 122 $**	70 434 $
Actifs pondérés en fonction des risques[1]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**455 977 $**	435 632 $
Fonds propres de catégorie 1	**455 977**	435 780
Total des fonds propres	**455 977**	435 927
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	**12,1 %**	12,0 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	**13,5**	13,7
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	**16,3**	16,2
Ratio de levier[2]	**4,0**	4,2

[1] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

[2] Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

De l'exercice 2014 à l'exercice 2018, l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a été appliquée progressivement. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC est entièrement intégré.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1er janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer».

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le 1er novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2019, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées en France, à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle en France, à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2019.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas divulguées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques, ce qui comprend entre autres : i) l'endettement des consommateurs canadiens, ii) le déséquilibre des actifs au Canada et iii) l'endettement des sociétés au Canada. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. La réserve était initialement fixée à 1,5 %. En décembre 2018, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait à 1,75 % à compter du 30 avril 2019. En juin 2019, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait relevée de 25 pdb, pour la porter à 2 % à compter du 31 octobre 2019, ce qui fera passer à 10 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure. Un manquement à une obligation relative à la réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres; toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le plancher est maintenant entièrement appliqué et a été fixé à un coefficient de 75 % au quatrième trimestre de 2018. La Banque n'est pas tenue de respecter le plancher de fonds propres.

Au premier trimestre de 2019, la Banque a mis en œuvre la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres, notamment en appliquant au pays l'approche standard pour évaluer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et les exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques à des contreparties centrales de même que les révisions apportées au cadre de titrisation.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible d'ici le 1er novembre 2021. La Banque doit actuellement respecter un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 23,50 % des actifs pondérés en fonction des risques et un ratio de levier TLAC de 6,75 %. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance ou de ratio de levier TLAC en raison de la désignation de la Banque comme BISM.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Dans le secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque calcule la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail et dans certains autres portefeuilles selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancée»). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent de capital et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 12,1 %, 13,5 % et 16,3 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2019 a augmenté par rapport au ratio de 12,0 % au 31 octobre 2018 en raison de la croissance interne des fonds propres, en partie contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires, les pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, l'entente conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur et l'acquisition de Greystone.

Au 31 octobre 2019, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,0 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,2 % au 31 octobre 2018, le ratio de levier au 31 octobre 2019 a reculé en raison du rachat d'actions ordinaires, des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, de l'accroissement de l'exposition découlant de l'application de l'AS-RCC au premier trimestre de 2019 et de la croissance des activités dans tous les secteurs, le tout en partie contrebalancé par la croissance interne des fonds propres.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2019, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 55 milliards de dollars. La croissance des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 482 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2019, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 62 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 55 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 7 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 350 millions de dollars, série 22, et d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 450 millions de dollars, série 24, lesquelles comprennent toutes les deux des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12 milliards de dollars au 31 octobre 2019. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 3,06 %, venant à échéance le 26 janvier 2032, d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars, lesquels comprennent des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,74 $ par action au 31 octobre 2019, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,89 $ par action (2,61 $ en 2018). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019. Au 31 octobre 2019, il y avait 1 812 millions d'actions ordinaires en circulation (1 828 millions en 2018). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 24 octobre 2019, la Banque a annoncé, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX), son intention de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités présentement en vigueur (OPRCNA en vigueur) et de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nouvelle OPRCNA) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA en vigueur visant à racheter jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires a commencé le 18 juin 2019 et doit prendre fin le 17 juin 2020, à moins qu'elle ne soit résiliée avant conformément à ses modalités. La Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur, à un prix moyen de 75,35 $ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur et d'une OPRCNA antérieure à un prix moyen de 74,48 $ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur à un prix moyen de 75,07 $ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU **39** **ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES**[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**33 397 $**	31 280 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**35 693**	29 276
Autres expositions aux produits de détail	**44 885**	44 564
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	**191 753**	182 685
Emprunteurs souverains	**8 997**	8 370
Banques	**8 540**	9 001
Expositions de titrisation	**11 533**	13 142
Expositions sur actions	**4 775**	1 173
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	**339 573**	319 491
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	**11 062**	10 189
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	**37 536**	40 364
Total du risque de crédit	**388 171**	370 044
Risque de marché	**12 200**	13 213
Risque opérationnel	**55 606**	52 375
Total	**455 977 $**	435 632 $

[1] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2019. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel.

Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

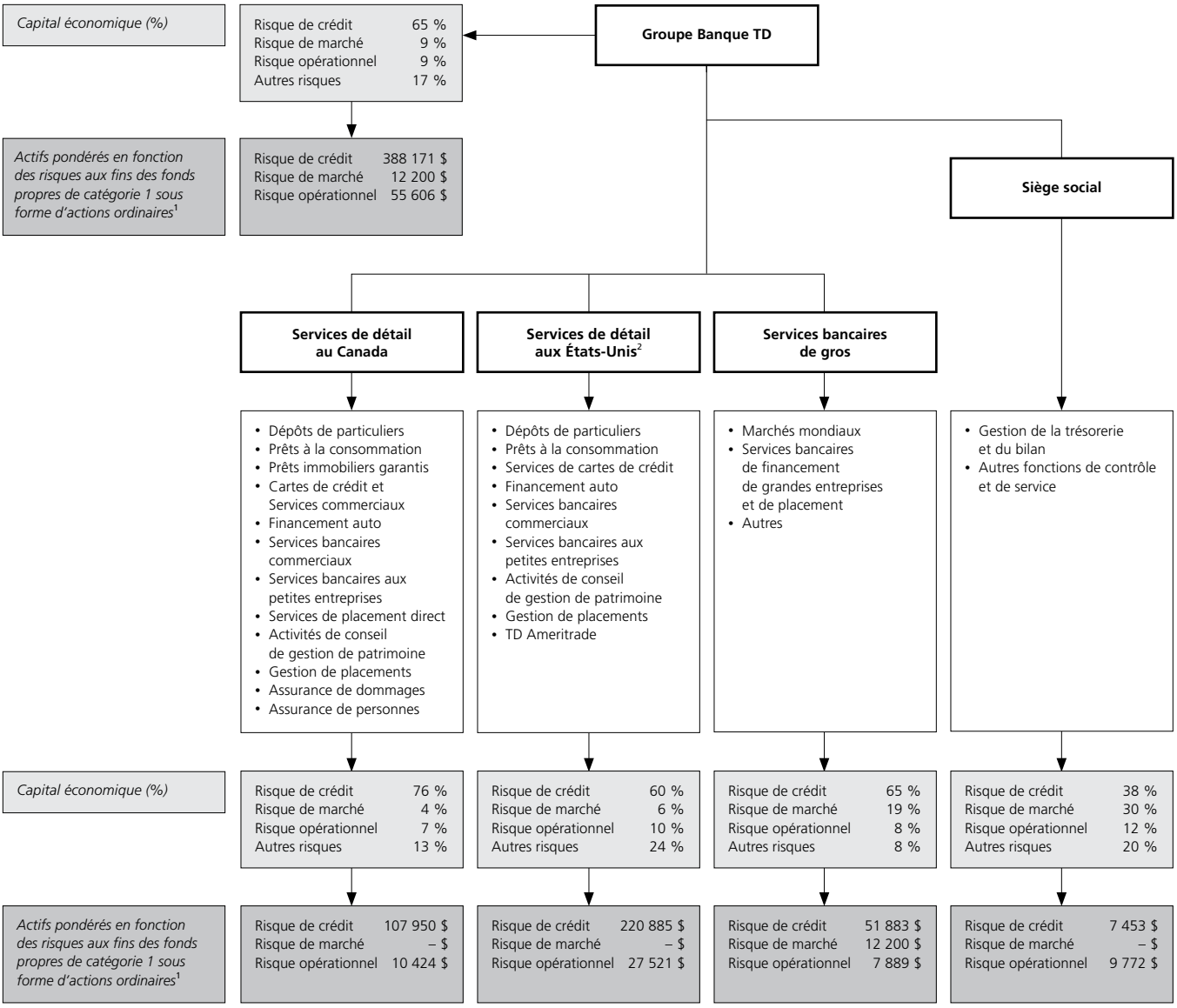

[1] Les montants sont en millions de dollars canadiens.
[2] Aux fins du capital économique, TD Ameritrade est incluse dans les autres risques des Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU 40	**ACTIONS ET AUTRES TITRES**[1]

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)		*Aux*
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	**1 812,5**	1 830,4
Actions autodétenues – ordinaires	**(0,6)**	(2,1)
Total des actions ordinaires	**1 811,9**	1 828,3
Options sur actions		
Droits acquis	**4,7**	4,7
Droits non acquis	**8,1**	8,4
Actions privilégiées – catégorie A		
Série 1[2]	**20,0**	20,0
Série 3[3]	**20,0**	20,0
Série 5	**20,0**	20,0
Série 7	**14,0**	14,0
Série 9	**8,0**	8,0
Série 11	**6,0**	6,0
Série 12	**28,0**	28,0
Série 14	**40,0**	40,0
Série 16	**14,0**	14,0
Série 18	**14,0**	14,0
Série 20	**16,0**	16,0
Série 22[4]	**14,0**	–
Série 24[5]	**18,0**	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	**232,0**	200,0
Actions autodétenues – privilégiées	**(0,3)**	(0,3)
Total des actions privilégiées	**231,7**	199,7
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[6]	**–**	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1[7]	**–**	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	**450,0**	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	**750,0**	750,0

[1] Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019.

[2] Le 16 octobre 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 1 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 1») ne sera convertie le 31 octobre 2019 en action privilégiée à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 2 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 1er octobre 2019, le taux de dividende des actions de série 1 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2019, inclusivement, au 31 octobre 2024, exclusivement, sera de 3,662 %.

[3] Le 18 juillet 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 3 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 3») ne sera convertie le 31 juillet 2019 en action privilégiée à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 4 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 juillet 2019, le taux de dividende des actions de série 3 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2019, inclusivement, au 31 juillet 2024, exclusivement, sera de 3,681 %.

[4] Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 22 (les «actions de séries 22») émises par la Banque le 28 janvier 2019 au prix de 25 $ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,20 % pour la période initiale se terminant le 30 avril 2024. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 3,27 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 23 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 23 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 3,27 %. Les actions de série 22 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

[5] Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 24 (les «actions de série 24») émises par la Banque le 4 juin 2019 au prix de 25 $ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2024. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 3,56 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 25 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 25 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 3,56 %. Les actions de série 24 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

[6] Fiducie de capital TD III a racheté le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 en circulation.

[7] Fiducie de capital TD IV a racheté le 30 juin 2019 la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation.

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,2 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,1 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés. Les débentures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 et débentures subordonnées à 3,06 % venant à échéance le 26 janvier 2032. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

Évolution future des fonds propres réglementaires

En novembre 2019, le CBCB a publié un document aux fins de consultation dans lequel il est proposé d'apporter au cadre du risque de RVC publié en décembre 2017 une série d'ajustements ciblés. Ces révisions visent à harmoniser le cadre du risque de RVC révisé en fonction des exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché et des exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques sur des contreparties centrales.

En novembre 2019, le CBCB a publié un document de discussion sur les informations à fournir à l'égard des emprunteurs souverains. Le CBCB sollicite des commentaires sur trois ébauches de modèles de déclaration que les banques utiliseraient pour présenter leurs expositions au risque souverain et les actifs pondérés en fonction des risques par territoire, devise et classement comptable.

En novembre 2019, le CBCB a publié un document de discussion sur les informations à fournir à l'égard du risque de marché. Dans ce document, il est proposé d'apporter des changements à la version du 1er janvier 2022 des modèles et tableaux relatifs au risque de marché figurant dans le troisième pilier afin de refléter les changements contenus dans les nouvelles exigences minimales de fonds propres relatives au risque de marché publiées en janvier 2019.

En octobre 2019, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis a finalisé la règle modulée en fonction des risques visant les sociétés de portefeuille bancaires américaines et les organisations bancaires étrangères. La règle module encore davantage le cadre réglementaire des normes prudentielles resserrées et des exigences en matière de fonds propres et de liquidité de Bâle III aux États-Unis. La règle définitive prévoit le classement des institutions dans différentes catégories et établit différentes exigences réglementaires en fonction d'une évaluation de cinq indicateurs fondés sur les risques : la taille, les activités transfrontalières, la dépendance au financement de gros à court terme pondéré, les actifs non bancaires et l'exposition hors bilan. TD Group US Holding LLC (TDGUS) sera classée parmi les institutions de catégorie III à compter du 31 décembre 2019. Puisqu'il s'agit d'une règle établie par les autorités de réglementation américaines, la Banque ne s'attend à aucune incidence sur les fonds propres consolidés de la Banque.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada au premier trimestre de 2021. Afin de faciliter leur mise en œuvre, le BSIF accordera une période de transition pour l'exercice 2020, au cours de laquelle les banques qui utilisent actuellement l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

En juin 2019, le CBCB a publié une révision afin d'aligner le calcul du ratio de levier des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation sur le calcul défini par l'AS-RCC utilisé pour calculer les exigences de fonds propres à risque. Ce traitement permettra l'utilisation d'un dépôt de garantie séparé en espèces ou autre qu'en espèces et d'un dépôt de couverture en espèces ou autre qu'en espèces reçus d'un client pour compenser le coût de remplacement et l'exposition future éventuelle uniquement des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Cette révision sera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

En juin 2019, le CBCB a publié les révisions apportées aux exigences de communication financière relative au ratio de levier. Les révisions établissent pour les banques des exigences supplémentaires de communication de leurs ratios de levier en fonction de la valeur des cessions temporaires de titres à la fin de chaque trimestre et de leur valeur moyenne quotidienne. Cette modification sera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice *B-2, Limites régissant les expositions importantes* à l'intention des BISI. La ligne directrice énonce les pratiques en matière de gestion du risque pour les expositions importantes et offre des directives supplémentaires relativement aux méthodes à adopter pour cerner, mesurer, gérer et surveiller les expositions importantes. La ligne directrice resserre les limites régissant l'exposition aux BISM et aux autres BISI canadiennes, reconnaît les techniques admissibles d'atténuation du risque de crédit en permettant de mesurer l'exposition sur une base nette plutôt que sur une base brute et réduit les fonds propres admissibles en remplaçant le total des fonds propres par les fonds propres de catégorie 1. La date d'entrée en vigueur de la ligne directrice est le 1er novembre 2019.

En janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme sur les exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché. Les principaux changements apportés à la norme sont : une clarification quant au champ d'application de la norme; une amélioration de l'approche standard pour les risques de change et les instruments sur indices; une révision des pondérations en fonction des risques applicables au risque de taux d'intérêt général, au change et à certaines autres expositions; une révision du processus d'évaluation des modèles internes afin de refléter les risques liés aux pupitres de négociations individuels; et une révision relative à l'identification des facteurs de risque qui sont admissibles à la modélisation interne. La norme entre en vigueur le 1er janvier 2022.

En décembre 2018, le CBCB a publié la version définitive des exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif révisé. La révision du dispositif comprend entre autres les révisions apportées aux exigences de communication et les ajouts découlant de la finalisation des réformes de Bâle III relatifs aux secteurs suivants : le risque de crédit, le risque opérationnel, le ratio de levier et le risque de RVC; les actifs pondérés en fonction des risques calculés au moyen des modèles internes de la Banque et selon les approches standard; et un aperçu de la gestion des risques, des actifs pondérés en fonction des risques et des principales mesures prudentielles. Le dispositif comporte également de nouvelles exigences de communication relatives au grèvement d'actifs et aux contraintes en matière de distribution de fonds propres. Ces exigences de communication, de concert avec la phase 1 et la phase 2 du projet d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées respectivement en janvier 2015 et en mars 2017, complètent le cadre du troisième pilier. Les exigences de communication relatives aux réformes de Bâle III entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

En août 2018, le BSIF a avisé la Banque qu'elle fixait le ratio cible aux fins de la surveillance de TLAC à 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure, et le ratio de levier TLAC minimal à 6,75 %. Cet avis fait suite à la publication en avril 2018 de la version définitive de la ligne directrice sur la TLAC du BSIF. En juin 2019, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait fixée à 2 % à compter du 31 octobre 2019, ce qui fera passer à 23,5 % la cible aux fins de la surveillance de la TLAC. À compter du premier trimestre de 2022, les BISI devront respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible aux fins de la surveillance. Les investissements dans les instruments de TLAC émis par des BISM ou des BISI canadiennes devront être déduits des fonds propres.

En juillet 2018, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre proposée des réformes de Bâle III. Le document de travail énonce une proposition d'orientation stratégique et de calendriers du BSIF pour la mise en œuvre nationale. En décembre 2017, le CBCB a publié les réformes de Bâle III finalisées. Les réformes comportent les éléments suivants : i) une approche révisée du risque de crédit fondée sur les notations internes, limitant l'utilisation de certaines données dans les modèles internes et retirant la possibilité d'utiliser l'approche NI avancée pour certaines catégories d'actifs; ii) une approche standard révisée du risque de crédit qui est plus détaillée et sensible aux risques; iii) le remplacement du cadre de RVC par de nouvelles approches standard et de base; iv) l'allègement du cadre du risque opérationnel existant afin de passer à une approche standard sensible aux risques qui remplacera les approches existantes; v) des révisions de la mesure du ratio de levier et l'établissement d'une réserve de fonds propres lié au ratio de levier pour les BISM; vi) la mise en œuvre de l'adoption des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché (aussi désignées Examen fondamental du portefeuille de négociation); et vii) un plancher global fondé sur les approches standard de Bâle III révisées. Les réformes seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2022, quant au plancher global standard, il sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2027.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et pour les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit respecter la Banque. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 23,5 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % en raison de la désignation de la Banque comme BISM. Des discussions auront lieu entre la Banque et les différents organismes de réglementation concernant sa désignation de BISM.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TDGUS, à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

La Banque doit publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires. La Banque présentera les douze indicateurs pour l'exercice 2019 de la TD au premier trimestre de 2020.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontalières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2021.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2019.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2019.

TABLEAU **41** **CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE**[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Entités structurées importantes non consolidées		Entités structurées importantes consolidées	Tiers autres que des entités structurées	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
					31 octobre 2019
Prêts hypothécaires résidentiels	**23 065 $**	**– $**	**– $**	**624 $**	**– $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**–**	**–**	**750**	**–**	**–**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**5 113**	**–**	**–**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	**1 118**	**19**
Total des créances	**23 065 $**	**– $**	**5 863 $**	**1 742 $**	**19 $**
					31 octobre 2018
Prêts hypothécaires résidentiels	22 516 $	– $	– $	818 $	– $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	–	–	1 749	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	3 884	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 206	25
Total des créances	22 516 $	– $	5 633 $	2 024 $	25 $

[1] Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

[2] La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées. Au 31 octobre 2019, l'encours des billets émis par les entités structurées s'établissait à 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et la juste valeur s'élevait à 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2019, la Banque avait 5 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (4 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, l'entité structurée consolidée avait en circulation 3 milliards de dollars US de billets à taux variable (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 3 milliards de dollars US au 31 octobre 2019 (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités structurées importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2019, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,2 milliards de dollars (10,4 milliards de dollars au 31 octobre 2018). De plus, au 31 octobre 2019, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 3,2 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU **42** **EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux	
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA[1]	**Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]**	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA[1]	Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]
Prêts hypothécaires résidentiels	**5 569 $**	**2,3**	6 002 $	2,9
Prêts et crédit-bail – auto	**4 002**	**1,8**	3 803	1,5
Crédit-bail – équipement	**451**	**2,4**	413	1,5
Créances clients	**143**	**1,6**	143	2,5
Total des créances	**10 165 $**	**2,0**	10 361 $	2,3

[1] L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

[2] La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2019, la Banque détenait 39,4 millions de dollars (344,7 millions de dollars au 31 octobre 2018) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2019, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2019 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019.

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2019.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2019.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD ou de filiales américaines de la TD.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des honoraires de 2,2 milliards de dollars en 2019 (1,9 milliard de dollars en 2018; 1,5 milliard de dollars en 2017) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars en 2019 (140 milliards de dollars en 2018; 124 milliards de dollars en 2017), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2019, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 41 millions de dollars (137 millions de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 168 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 291 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2019 (montant inutilisé de 338 millions de dollars au 31 octobre 2018).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a versé 81 millions de dollars (86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) pour ces services. Au 31 octobre 2019, le montant à payer à Symcor était de 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2019 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, les prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des marchandises et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Risques géopolitiques

Les risques liés aux politiques gouvernementales, au commerce international et aux relations politiques à l'échelle mondiale pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Bien que la nature et l'ampleur de ces risques puissent varier selon les circonstances en cause, ils pourraient donner lieu à une plus grande incertitude quant à la croissance économique mondiale et à la volatilité des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, des écarts de taux et des cours des actions sur les marchés, ce qui nuirait tant aux activités de négociation qu'aux activités autres que de négociation de la Banque, ainsi qu'avoir des répercussions directes et indirectes sur la conjoncture économique et commerciale qui pourraient toucher la Banque et ses clients. Les risques géopolitiques présents tout au long de 2019 comprennent l'accentuation des tensions commerciales et un accroissement des mesures protectionnistes entre partenaires de différents pays, l'amplification de la fragmentation politique à la grandeur de l'Europe, y compris la recherche d'un règlement à l'égard du Brexit et les troubles politiques dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient. La direction se tient informée sur les risques géopolitiques afin d'évaluer leurs incidences éventuelles sur la stratégie et les activités de la Banque et les intègre régulièrement dans ses simulations de crise.

Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2020» et «Orientation pour 2020» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne sont pas exécutés avec succès, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cyberrisque

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des États-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. Le recourt par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît notre risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe ou de façon continue de leurs infrastructures technologiques ni de leur protection des données. Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, rien ne garantit que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage dans l'avenir. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusions de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou d'attaques par hameçonnage qui

pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients gérés par la Banque. Ces méfaits peuvent aussi comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque d'accéder aux ou de divulguer des informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés. Il est probable que les tentatives de soutirer illicitement ou de façon trompeuse des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données ou aux fonds de clients gérés par la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, pour effectuer des paiements et gérer leurs comptes, et la capacité de la Banque à assurer la sécurité des transactions de ses clients est limitée, étant donné qu'elle dépend en partie des appareils dont se servent les clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la cybersécurité et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques sectorielles généralement reconnues tenant compte des menaces acceptables pour le secteur ainsi que de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque continue d'investir afin de renforcer sa cyberprotection conformément aux normes et pratiques sectorielles reconnues afin de permettre la détection rapide des cyberincidents internes et externes et des accès non autorisés aux données de la Banque ou de leur extraction non autorisée et de les régler prestement. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle et la robotique, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace de nos risques et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. L'assurance contre les cyberrisques contractée par la Banque pourrait s'avérer insuffisante pour couvrir toutes les pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et d'efforts à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières.

Activités frauduleuses et criminelles

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services ou d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La Banque a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire; chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée qui sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités. Elle influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois importantes qui ont été promulguées et entreront en vigueur à court terme dans certains territoires où la Banque exerce ses activités et d'autres devraient l'être à moyen terme. En outre, malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, les gouvernements et les organismes de réglementation, partout dans le monde,

pourraient adopter de façon inattendue de nouveaux règlements ou rendre des décisions juridiques qui s'appliqueraient à la Banque. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque. De plus, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille ce projet réglementaire, qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les modifications à la réglementation sur les frais d'interchange au Canada, qui seront en vigueur à compter de mai 2020, pourraient avoir une incidence sur les activités de cartes de crédit de la Banque.

Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis, adoptée en 2010, a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain. Elle s'applique à tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Les dispositions de la loi Dodd-Frank et autres exigences réglementaires qui touchent la Banque comprennent notamment : la règle intitulée «règle Volcker», laquelle restreint en général la capacité des entités bancaires à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds; l'exigence selon laquelle notre société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang doit avoir un plan en matière de fonds propres et respecter les exigences en matière de simulation de crise; l'exigence selon laquelle TD Bank, N.A. doit procéder à des simulations de crise; et différentes «nouvelles normes prudentielles» selon les règlements de la Réserve fédérale. Pour la Banque, ces mesures ont entraîné, et continueront à le faire, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la Banque.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché par des modifications législatives récentes et futures ou par l'évolution de la réglementation. Par exemple, la *Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* (Reform Act) promulguée récemment apporte des modifications aux simulations de crise et autres aspects de la loi Dodd-Frank. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont proposé des modifications réglementaires à certaines de ces exigences, et dans certains cas, en ont même adoptées, y compris à l'égard des règlements de la règle Volcker, du plan en matière de fonds propres et des exigences en matière de simulation de crise. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui met en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la *Tailoring Rule*. La *Tailoring Rule* établit quatre catégories de normes prudentielles resserrées s'appliquant aux organisations bancaires autres qu'américaines fondées sur le profil de risque de l'organisation, les normes prudentielles resserrées les plus strictes ne s'appliquant qu'aux organisations bancaires autres qu'américaines dont l'actif américain total s'élève à au moins 100 milliards de dollars US, comme la Banque, ou qu'aux sociétés de portefeuille intermédiaires américaines d'organisations bancaires autres qu'américaines dont le total de l'actif consolidé s'élève à au moins 100 milliards de dollars US, comme notre société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang.

Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Régime de recapitalisation interne des banques

En 2016, une loi visant à modifier la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») ainsi que certaines autres lois fédérales se rapportant aux banques afin de créer un régime de recapitalisation interne des banques pour les BISI, dont la Banque, a été approuvée. En avril 2018, le gouvernement du Canada a publié un règlement en vertu de la Loi sur la SADC et la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne) qui est entré en vigueur en septembre 2018.

Aux termes de la Loi sur la SADC, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris les actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation interne). Toutefois, aux termes de la Loi sur la SADC, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant le 23 septembre 2018 (la date à laquelle le règlement sur la capitalisation interne est entré en vigueur) à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le règlement sur la recapitalisation interne prévoit les catégories d'actions et de passifs qui sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions, à l'exception des actions ordinaires, et les créances subordonnées, qui ne sont pas des instruments de FPUNV, sont également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Cependant, d'autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans le règlement sur la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne font pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne.

Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques, au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données, et à la lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et aux menaces. De plus, ils ont continué à démontrer une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques, et la volonté d'imposer des interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités en cas de manquements relatifs à la conformité.

La Banque surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les règles, les projets de règles, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de réglementation, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les règles définitives mettant en œuvre de tels faits, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les gouvernements et les organismes de réglementation à l'égard du respect de ces règles, ou elle pourrait être dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de mesures coercitives et être

exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires ainsi que l'incertitude entourant le champ d'application et les exigences des règles définitives mettant en œuvre ces changements continueront d'accroître nos risques de conformité et opérationnel ainsi que les coûts. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, la Banque, malgré ses efforts en matière de gestion des risques, pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale. La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque. Pour atténuer l'incidence de ces facteurs et évaluer comment ce changement de contexte peut accroître la proposition de valeur de la Banque, y compris constituer de nouvelles sources de produits pour la Banque et une valeur accrue pour les clients, des parties prenantes de chacun des secteurs d'exploitation de la Banque cherchent constamment à comprendre et à tirer parti des technologies et tendances émergentes, ce qui veut aussi dire de surveiller le contexte concurrentiel dans lequel ils évoluent, notamment en remettant en question ou en modifiant au besoin leurs stratégies de recrutement, de gestion et de fidélisation de la clientèle et en accroissant la diversité et l'adaptabilité de leur offre de produits et de services afin de répondre à l'évolution des attentes des clients. La Banque s'est engagée à investir afin d'offrir des expériences personnalisées et exceptionnelles à ses clients, tout particulièrement dans des technologies mobiles, de façon à ce qu'ils puissent faire des transactions aisément dans les canaux de leur choix. De plus, la Banque accroît ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage nos décisions d'affaires et nos pratiques de gestion des risques. Bien que la Banque soit favorable à l'adoption et à l'utilisation responsable de l'IA, rien ne garantit que l'IA reproduise de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou prédise avec exactitude des événements ou risques futurs. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites importantes et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

Acquisitions

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. La Banque effectue un contrôle préalable avant de procéder à une acquisition, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Toutefois, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré les efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Si la Banque n'atteint pas les objectifs financiers ou stratégiques qu'elle s'était fixés à l'égard d'une acquisition ou si elle ne parvient pas à conclure une acquisition, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les résultats de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens de talent et sur la capacité de la Banque à les recruter, à les former et à les maintenir en poste. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accentuer dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. Par conséquent, la Banque se soumet annuellement à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, des taux d'intérêt négatifs, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change structurel, au taux d'intérêt et aux écarts de crédit selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des «taux de référence» (y compris le taux interbancaire offert) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. En outre, le remplacement du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur les intervenants du marché.

Comme la Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. La Banque a mis en place un programme à l'échelle des fonctions de l'entreprise pour évaluer l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

En plus des défis opérationnels à relever, il faut aussi tenir compte du risque de marché attribuable au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. L'écart pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2019.

Risque environnemental et social

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier, et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme. La Banque encourt un risque environnemental et social tant en raison de ses activités que de ses clients. Le risque environnemental et social pourrait se traduire par des pertes découlant de l'incidence directe ou indirecte de la Banque sur l'environnement et la société et de l'incidence des problèmes environnementaux et sociaux sur la TD (y compris les changements climatiques). Les risques directs sont associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère. Les risques indirects sont associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit des services financiers ou dans lesquels la Banque investit. Le risque environnemental et le risque social correspondant sont gérés conformément à la politique environnementale de la Banque et aux politiques et procédures connexes des différents secteurs d'exploitation de l'entreprise. En outre, le risque social émergent est géré grâce à des forums sur la gouvernance, entre autres les comités du risque d'atteinte à la réputation (dont l'approche fait l'objet d'un examen, y compris sur le plan de la politique).

Le risque lié aux changements climatiques est ressorti comme l'un des principaux risques environnementaux de la Banque étant donné l'accentuation et l'évolution des risques liés aux événements météorologiques extrêmes, aux changements des normes climatiques et à la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les incidences associées à ces risques peuvent toucher le risque stratégique, le risque financier, le risque opérationnel, le risque juridique et le risque de réputation de la Banque et de ses clients dans les secteurs sensibles au climat. La Banque continue d'évaluer l'incidence potentielle des changements climatiques et des risques connexes sur son exploitation, ses portefeuilles de prêts, ses investissements et ses activités.

La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches uniformes d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à intégration de l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.

Principales catégories de risques

Risque de stratégie	Risque de crédit	Risque de marché	Risque opérationnel	Risque de modèle	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque d'adéquation des fonds propres	Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite	Risque de réputation

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque part du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur sa vision, son intention et ses engagements communs. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel les propriétaires du risque constituent la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

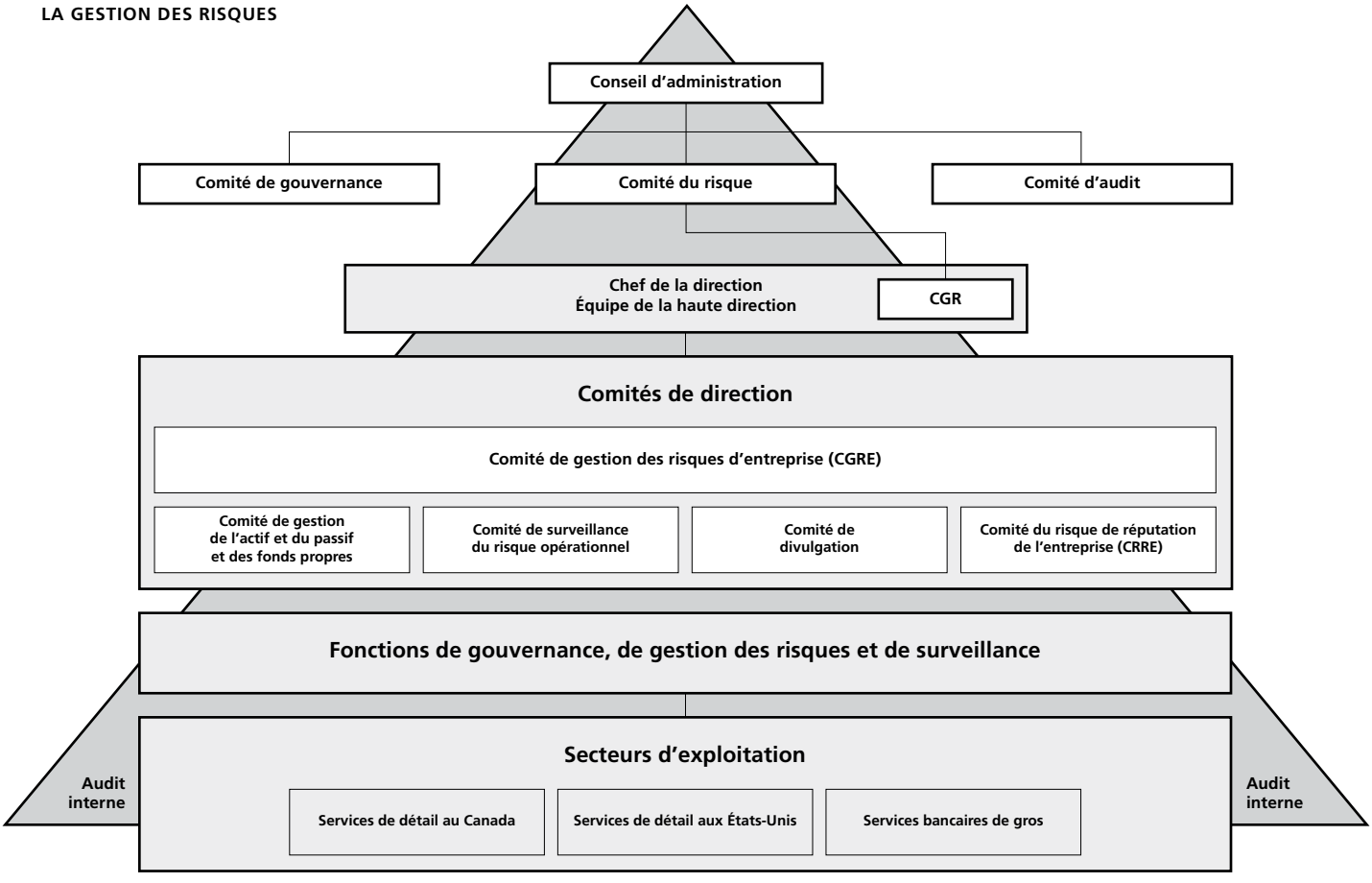

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des ressources humaines. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque; d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle mondiale de la Banque; de protéger la réputation de la Banque et de veiller à ce qu'elle exerce ses activités en fonction de son appétit pour le risque; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion de la conformité de la Banque aux normes réglementaires à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le groupe LMCBA assure la gestion prudentielle du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et contre le financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	***Propriétaires du risque***
Recensement et contrôle	• Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables. • Surveillent le profil de risque de façon à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	***Surveillance des risques***
Établissement des normes et examen critique	• Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. • Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique. • Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque de la TD. • Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport. • Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	***Groupe audit interne***
Assurance indépendante	• Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de degrés de sévérité, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires pour diverses entités juridiques et une sélection d'évaluations ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque, y compris la liquidité et l'adéquation des fonds propres. De plus, l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque, l'établissement de limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation de l'incidence des décisions d'affaires stratégiques et des mesures que pourrait prendre la direction sont également appuyés par la réalisation de ces évaluations des facteurs de stress.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour estimer l'incidence de crises éventuelles et de crise hypothétiques sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les comités de surveillance comprennent tant ceux formés dans chaque secteur ou entreprise que le comité du risque du conseil d'administration de la Banque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice exhaustif de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres, élément clé du PIEAFP qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque des scénarios de stress en tenant compte des principales activités, expositions et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale, entre autres le chômage, le PIB, le prix des maisons et les taux d'intérêt. Dans le cadre de son programme pour 2019, la Banque a élaboré et évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomiques conçus en interne. L'un des scénarios était un scénario reproductible et adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et a servi à évaluer les risques de détérioration. L'autre scénario était un scénario d'un degré de sévérité très élevé, mais de faible probabilité de survenance visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP. L'évaluation des scénarios a démontré que la Banque exerce ses activités dans les limites de son appétit pour le risque et dispose de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes de crise sévère, mais plausible.

Autres évaluations des facteurs de stress

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin. En outre, la Banque effectue des évaluations ponctuelles des facteurs de stress, par exemple à l'échelle de la Banque ou d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque, et vise à faire en sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et les stratégies et le rendement opérationnel des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, à l'examen des résultats d'exploitation et aux plans d'affaires stratégiques.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des mesures du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation.

Le processus annuel de planification stratégique et financière intégré de la Banque permet d'établir des stratégies à long terme et à court terme à l'échelle de l'entreprise qui tiennent compte de l'appétit pour le risque et d'évaluer la concordance des stratégies.

Les examens des résultats d'exploitation sont réalisés à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Les plans d'affaires stratégiques sont élaborés par les lignes d'affaires, soit les sous-secteurs des secteurs d'exploitation. Les plans énoncent la stratégie de chaque ligne d'affaires, ce qui comprend entre autres : la vision, la situation actuelle, les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. La fréquence à laquelle ces plans sont élaborés est fonction du profil de risque et de la taille de la ligne d'affaires.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018. Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1er novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard (AS) pour certaines expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'AS tout en s'employant à obtenir l'approbation réglementaire autorisant la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2019 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque; ainsi que des données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2018 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE jusqu'à un an avant la défaillance demeure un indicateur de l'UCD. Les estimations de l'UCD moyenne sont calibrées par NRE.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'AS à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 %[1]
Banques	20 %[1]
Entreprises	100 %

[1] La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. La Banque applique l'AS-RCC pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. De plus, elle évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2019, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU **43** **EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées**[1]

(en millions de dollars canadiens)

				Aux		
	31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Standard	**NI avancée**	**Total**	Standard	NI avancée	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**4 380 $**	**386 840 $**	**391 220 $**	3 091 $	371 450 $	374 541 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**–**	**131 863**	**131 863**	–	112 388	112 388
Autres expositions de détail	**8 015**	**84 658**	**92 673**	12 835	80 513	93 348
Total – Risque de crédit de détail	**12 395**	**603 361**	**615 756**	15 926	564 351	580 277
Expositions autres que de détail						
Entreprises	**135 283**	**401 096**	**536 379**	132 030	346 751	478 781
Emprunteurs souverains	**104 412**	**140 304**	**244 716**	95 411	136 951	232 362
Banques	**18 165**	**118 418**	**136 583**	18 019	110 295	128 314
Total – Expositions autres que de détail	**257 860**	**659 818**	**917 678**	245 460	593 997	839 457
Expositions brutes au risque de crédit	**270 255 $**	**1 263 179 $**	**1 533 434 $**	261 386 $	1 158 348 $	1 419 734 $

[1] Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la Banque sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Depuis le 1er novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le CBCB. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie révisée permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres, ainsi que le traitement privilégié aux fins des fonds propres pour les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables.

Pour les expositions notées par des agences externes, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques des expositions sont attribuées selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui ne sont pas détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche standard de la titrisation (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujetti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2019, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU **44** **LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN**[1]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	31 octobre 2019				31 octobre 2018				
	Bilan	**Risque de marché de négociation**	**Risque de marché autre que de négociation**	**Autres**	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**25 583 $**	**215 $**	**25 368 $**	**– $**	30 720 $	729 $	29 991 $	– $	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**146 000**	**143 342**	**2 658**	**–**	127 897	125 437	2 460	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**6 503**	**–**	**6 503**	**–**	4 015	–	4 015	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	**48 894**	**45 716**	**3 178**	**–**	56 996	53 087	3 909	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 040**	**–**	**4 040**	**–**	3 618	–	3 618	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**111 104**	**–**	**111 104**	**–**	130 600	–	130 600	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**130 497**	**–**	**130 497**	**–**	107 171	–	107 171	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	**165 935**	**4 843**	**161 092**	**–**	127 379	3 920	123 459	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684 608**	**–**	**684 608**	**–**	646 393	–	646 393	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 494**	**–**	**13 494**	**–**	17 267	–	17 267	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	**9 316**	**–**	**9 316**	**–**	8 445	–	8 445	–	Risque actions
Autres actifs[2]	**1 774**	**–**	**1 774**	**–**	1 751	–	1 751	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	**67 542**	**–**	**–**	**67 542**	72 651	–	–	72 651	
Total de l'actif	**1 415 290 $**	**194 116 $**	**1 153 632 $**	**67 542 $**	1 334 903 $	183 173 $	1 079 079 $	72 651 $	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	**26 885 $**	**10 182 $**	**16 703 $**	**– $**	114 704 $	6 202 $	108 502 $	– $	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	**50 051**	**45 361**	**4 690**	**–**	48 270	44 119	4 151	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	**13 058**	**13 058**	**–**	**–**	12 618	12 618	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**105 131**	**9**	**105 122**	**–**	16	2	14	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	**886 977**	**–**	**886 977**	**–**	851 439	–	851 439	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	**13 494**	**–**	**13 494**	**–**	17 269	–	17 269	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**29 656**	**28 419**	**1 237**	**–**	39 478	37 323	2 155	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**125 856**	**2 973**	**122 883**	**–**	93 389	3 797	89 592	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	**14 086**	**–**	**14 086**	**–**	14 683	–	14 683	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	**10 725**	**–**	**10 725**	**–**	8 740	–	8 740	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs[2]	**17 597**	**–**	**17 597**	**–**	16 134	–	16 134	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	**121 774**	**–**	**–**	**121 774**	118 163	–	–	118 163	
Total du passif et des capitaux propres	**1 415 290 $**	**100 002 $**	**1 193 514 $**	**121 774 $**	1 334 903 $	104 061 $	1 112 679 $	118 163 $	

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2019 a compté 20 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 92 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.

VALEUR TOTALE À RISQUE ET PRODUITS DE NÉGOCIATION NETS
(en millions de dollars canadiens)

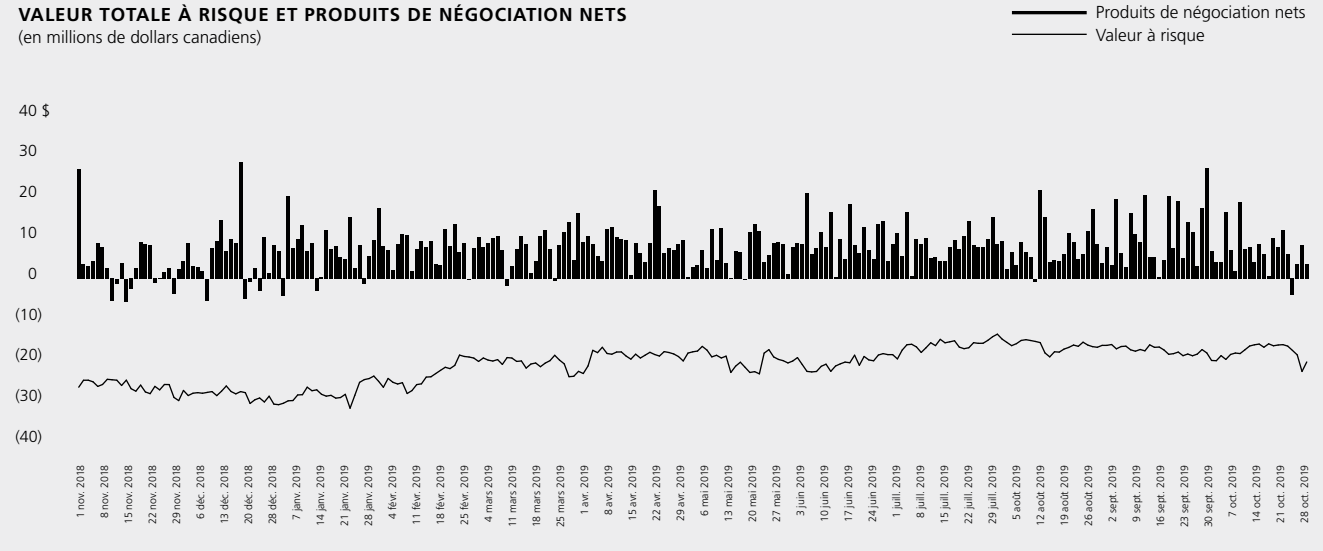

La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2019, la Banque a mis en œuvre une modification visant à améliorer la qualité des données historiques sur la volatilité des actions utilisées dans le calcul de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1er février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU **45** **MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE**

(en millions de dollars canadiens)	2019				2018			
	Clôture	**Moyenne**	**Haut**	**Bas**	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	**8,6 $**	**9,4 $**	**17,2 $**	**4,3 $**	14,2 $	14,0 $	25,7 $	5,3 $
Risque d'écart de taux	**13,8**	**13,2**	**22,5**	**7,5**	17,2	11,8	18,2	7,7
Risque actions	**7,1**	**6,5**	**11,5**	**3,6**	6,1	7,2	12,9	4,0
Risque de change	**4,3**	**4,7**	**10,2**	**1,0**	8,7	4,4	8,7	2,2
Risque sur marchandises	**2,2**	**2,1**	**4,8**	**1,0**	3,0	2,6	6,8	1,3
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	**16,5**	**15,6**	**23,5**	**10,6**	17,2	16,5	22,4	11,3
Effet de diversification[1]	**(32,1)**	**(30,3)**	**négl.**[2]	**négl.**	(41,9)	(32,7)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	**20,4**	**21,2**	**31,8**	**13,6**	24,5	23,8	33,1	16,9
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	**51,5**	**47,9**	**84,4**	**33,4**	54,2	49,8	84,8	28,8
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	**230,7**	**225,0**	**279,6**	**173,1**	237,1	205,8	269,8	156,2

[1] La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

[2] Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a diminué par rapport celle de l'exercice précédent en raison de la variation du risque de taux d'intérêt. La diminution de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle de l'exercice précédent est attribuable aux variations des positions dans des obligations du gouvernement et des obligations du secteur financier.

L'augmentation des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle des positions dans des banques et des provinces canadiennes.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction des risques et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif, calculés au moyen des flux de trésorerie contractuels et du profil d'échéance modélisé selon une cible pour les produits sans échéance, comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique qui a une incidence sur les résultats de la Banque lorsque le prix de l'actif ou du passif sensible aux taux d'intérêt est révisé par suite d'un changement du taux ou lorsque l'actif ou le passif arrive à échéance, qu'il est amorti dans le cours normal des activités ou qu'une option est exercée (comme un remboursement anticipé, un rachat ou une conversion).

Le risque de taux d'intérêt de la Banque dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, après la prise en compte des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un choc immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du choc des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et dans les cas où il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

La méthode utilisée pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la Banque, approuvée par le comité du risque, établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux fonds propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt et autres expositions liés aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) sont évalués et gérés séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour ses actifs et ses passifs sans échéance
- Son profil cible de placement d'après sa position nette en actions
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

La gestion du portefeuille à l'égard du portefeuille de flux de trésorerie d'instruments fermés a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement, des placements et des HQLA connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

PORTEFEUILLE POUR TOUS LES INSTRUMENTS
Valeur économique à risque après impôt – 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018
(en millions de dollars canadiens)

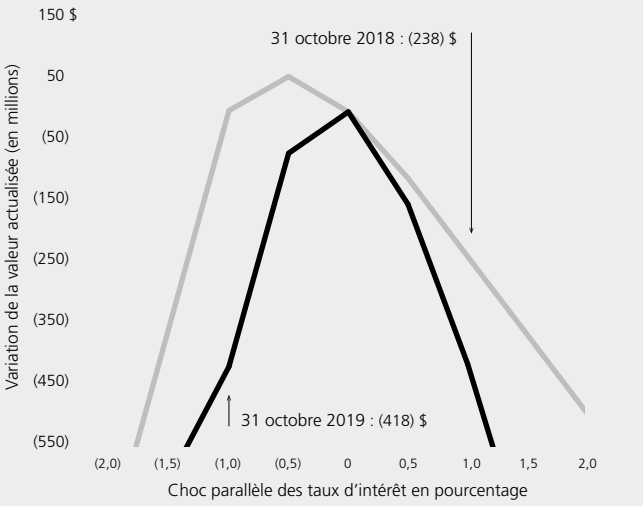

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2019, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait diminuer de 413 millions de dollars (diminution de 238 millions de dollars au 31 octobre 2018) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait diminuer de 418 millions de dollars (augmentation de 2 millions de dollars au 31 octobre 2018) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU **46** **SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**		31 octobre 2018	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(39) $**	**(43) $**	(41) $	(17) $
Dollar américain	**(374)**	**(375)**	(197)	19
	(413) $	**(418) $**	(238) $	2 $

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2019 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 171 millions de dollars (diminution de 73 millions de dollars au 31 octobre 2018) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2019 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 73 millions de dollars (diminution de 114 millions de dollars au 31 octobre 2018) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 47 **SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(103) $**	**103 $**	(49) $	49 $
Dollar américain	**(68)**	**(176)**	(24)	(163)
	(171) $	**(73) $**	(73) $	(114) $

Modifications futures des mesures du risque de taux d'intérêt

En avril 2016, le CBCB a publié la nouvelle norme *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* (RTIPB) qui modifiait la version qu'il avait publiée en 2004 de façon à refléter l'évolution du marché et des méthodes et de rendre compte des modifications apportées aux pratiques en matière de supervision à l'égard de la mesure du RTIPB. En mai 2019, le BSIF a publié une nouvelle version de sa ligne directrice *B-12 Gestion du risque de taux d'intérêt* qui reprend la plupart des principes de la norme du CBCB. La nouvelle ligne directrice du BSIF prescrit des mesures du RTIPB, des scénarios de crise standard, et des améliorations à apporter aux processus de gouvernance et de modélisation. La Banque adoptera ces nouvelles normes d'ici le 1er janvier 2020 aux fins de la présentation des informations pour le premier trimestre de l'exercice 2020.

Par conséquent, la mesure actuelle de la valeur économique à risque sera remplacée par la mesure de la valeur économique de l'avoir propre. La principale différence entre ces deux mesures est l'exclusion du profil de l'avoir propre. De plus, l'approche de l'évaluation de la sensibilité des produits d'intérêts nets présentée par la Banque sera modifiée pour mieux refléter les exigences en matière du RTIPB et le risque lié aux bénéfices de la Banque découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de haute qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque vise à assurer que des résultats stables et prévisibles sont obtenus au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour entre autres les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque fait tout pour atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2019, les pertes dues au risque opérationnel demeurent conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance. Ces politiques régissent les activités des groupes du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité. Parmi les autres fonctions liées aux risques opérationnels qui n'incombent pas à la Gestion du risque opérationnel, mais pour lesquelles elle exerce une supervision, on compte la gestion des risques de fraude, la gestion des tiers et la gestion des projets.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible utilisé pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels importants et peu fréquents (risques extrêmes). La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides. Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, l'extorsion et le vol ainsi que le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des données

Les données de la Banque sont des actifs stratégiques qui sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être gérés, traités, utilisés et protégés.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir le niveau approprié de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence de la livraison des projets à l'échelle de l'entreprise de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'AMA, modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'approche standard (AS). Le BSIF a autorisé la Banque à utiliser l'AMA au troisième trimestre de 2016. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'AS. Depuis le premier trimestre de 2019, toutes les entités utilisent l'AMA.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité, à l'importance et au caractère critique des modèles, établissent des normes de surveillance de la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, des indemnisations ou du provisionnement à la date de passation d'un contrat d'assurance. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %, et à compter de janvier 2020, elles devront maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à

assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le chef des finances, du cadre de gestion du risque de liquidité. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de trésorerie du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social, du secteur Services bancaires de gros et du secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, de même que de veiller à ce qu'ils respectent le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement de la notation de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible supérieur au financement stable exigé à compter de janvier 2020 (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 48 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
						Aux 31 octobre 2019
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**5 140 $**	**– $**	**5 140 $**	**1 %**	**566 $**	**4 574 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**13 872**	**77 275**	**91 147**	**14**	**56 337**	**34 810**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**38 138**	**15**	**38 153**	**6**	**3 816**	**34 337**
Obligations de gouvernements provinciaux	**15 679**	**25 151**	**40 830**	**6**	**31 287**	**9 543**
Obligations de sociétés émettrices	**11 149**	**3 623**	**14 772**	**2**	**3 882**	**10 890**
Actions	**13 636**	**2 770**	**16 406**	**3**	**11 225**	**5 181**
Autres titres ou prêts négociables	**2 512**	**311**	**2 823**	**–**	**1 078**	**1 745**
Total (libellé en dollars canadiens)	**100 126**	**109 145**	**209 271**	**32**	**108 191**	**101 080**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**19 225**	**–**	**19 225**	**3**	**33**	**19 192**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**34 103**	**47 803**	**81 906**	**13**	**37 367**	**44 539**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**58 222**	**11 873**	**70 095**	**11**	**20 939**	**49 156**
Autres obligations souveraines	**47 854**	**49 304**	**97 158**	**15**	**39 500**	**57 658**
Obligations de sociétés émettrices	**84 835**	**1 856**	**86 691**	**13**	**7 070**	**79 621**
Actions	**40 550**	**34 607**	**75 157**	**12**	**39 403**	**35 754**
Autres titres ou prêts négociables	**4 658**	**667**	**5 325**	**1**	**712**	**4 613**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**289 447**	**146 110**	**435 557**	**68**	**145 024**	**290 533**
Total	**389 573 $**	**255 255 $**	**644 828 $**	**100 %**	**253 215 $**	**391 613 $**
						31 octobre 2018
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 002 $	– $	3 002 $	1 %	1 098 $	1 904 $
Obligations du gouvernement du Canada	18 256	63 463	81 719	14	47 572	34 147
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	39 649	42	39 691	6	3 057	36 634
Obligations de gouvernements provinciaux	12 720	19 241	31 961	5	23 651	8 310
Obligations de sociétés émettrices	6 622	3 767	10 389	2	3 769	6 620
Actions	10 554	1 637	12 191	2	6 028	6 163
Autres titres ou prêts négociables	2 655	349	3 004	1	277	2 727
Total (libellé en dollars canadiens)	93 458	88 499	181 957	31	85 452	96 505
Trésorerie et montants à recevoir de banques	24 046	–	24 046	4	28	24 018
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 163	37 691	67 854	12	32 918	34 936
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	47 150	927	48 077	8	7 522	40 555
Autres obligations souveraines	56 034	45 912	101 946	18	41 993	59 953
Obligations de sociétés émettrices	78 160	1 576	79 736	14	7 234	72 502
Actions	33 514	37 666	71 180	12	32 206	38 974
Autres titres ou prêts négociables	4 786	4	4 790	1	191	4 599
Total (non libellé en dollars canadiens)	273 853	123 776	397 629	69	122 092	275 537
Total	367 311 $	212 275 $	579 586 $	100 %	207 544 $	372 042 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

[2] Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 18 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2018 est attribuable principalement aux activités de gros habituelles et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 49 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

	Aux **31 octobre 2019**	31 octobre 2018
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**139 550 $**	136 544 $
Filiales bancaires	**228 978**	217 565
Succursales à l'étranger	**23 085**	17 933
Total	**391 613 $**	372 042 $

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 50 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Moyenne pour les exercices clos les					
	Actifs liquides détenus par la Banque	**Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés**	**Total des actifs liquides**	**% du total**	**Actifs liquides grevés**	**Actifs liquides non grevés**
						31 octobre 2019
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 404 $**	**– $**	**3 404 $**	**1 %**	**457 $**	**2 947 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**13 779**	**69 160**	**82 939**	**13**	**49 895**	**33 044**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**41 436**	**32**	**41 468**	**7**	**3 607**	**37 861**
Obligations de gouvernements provinciaux	**14 042**	**23 145**	**37 187**	**6**	**27 559**	**9 628**
Obligations de sociétés émettrices	**8 311**	**3 907**	**12 218**	**2**	**4 038**	**8 180**
Actions	**10 742**	**3 876**	**14 618**	**2**	**9 540**	**5 078**
Autres titres ou prêts négociables	**3 130**	**397**	**3 527**	**1**	**566**	**2 961**
Total (libellé en dollars canadiens)	**94 844**	**100 517**	**195 361**	**32**	**95 662**	**99 699**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**27 019**	**–**	**27 019**	**4**	**34**	**26 985**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**32 168**	**44 473**	**76 641**	**12**	**37 573**	**39 068**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**51 854**	**7 139**	**58 993**	**10**	**16 393**	**42 600**
Autres obligations souveraines	**51 841**	**45 645**	**97 486**	**16**	**36 818**	**60 668**
Obligations de sociétés émettrices	**80 482**	**2 391**	**82 873**	**13**	**7 028**	**75 845**
Actions	**37 818**	**36 572**	**74 390**	**12**	**39 191**	**35 199**
Autres titres ou prêts négociables	**4 680**	**770**	**5 450**	**1**	**955**	**4 495**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**285 862**	**136 990**	**422 852**	**68**	**137 992**	**284 860**
Total	**380 706 $**	**237 507 $**	**618 213 $**	**100 %**	**233 654 $**	**384 559 $**
						31 octobre 2018
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 115 $	– $	3 115 $	1 %	573 $	2 542 $
Obligations du gouvernement du Canada	15 548	54 782	70 330	12	42 407	27 923
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	41 365	48	41 413	7	4 517	36 896
Obligations de gouvernements provinciaux	11 160	17 390	28 550	5	21 266	7 284
Obligations de sociétés émettrices	6 347	3 729	10 076	2	2 018	8 058
Actions	10 360	2 279	12 639	2	4 965	7 674
Autres titres ou prêts négociables	2 216	348	2 564	1	278	2 286
Total (libellé en dollars canadiens)	90 111	78 576	168 687	30	76 024	92 663
Trésorerie et montants à recevoir de banques	34 805	–	34 805	6	127	34 678
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 349	40 533	70 882	13	38 668	32 214
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	44 929	677	45 606	8	8 731	36 875
Autres obligations souveraines	53 068	55 008	108 076	19	38 663	69 413
Obligations de sociétés émettrices	71 142	1 579	72 721	13	5 864	66 857
Actions	29 341	30 034	59 375	10	24 974	34 401
Autres titres ou prêts négociables	4 977	14	4 991	1	557	4 434
Total (non libellé en dollars canadiens)	268 611	127 845	396 456	70	117 584	278 872
Total	358 722 $	206 421 $	565 143 $	100 %	193 608 $	371 535 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

[2] Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 51 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**140 192 $**	124 181 $
Filiales bancaires	**224 533**	217 036
Succursales à l'étranger	**19 834**	30 318
Total	**384 559 $**	371 535 $

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement.

Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU **52** **ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux **31 octobre 2019**					
	Grevés[1]		**Non grevés**			
	Donnés en garantie[2]	**Autres[3]**	**Disponibles comme garantie[4]**	**Autres[5]**	**Total des actifs**	**Actifs grevés en pourcentage du total des actifs**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**185 $**	**– $**	**– $**	**4 678 $**	**4 863 $**	**– %**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**5 394**	**90**	**17 798**	**2 301**	**25 583**	**0,5**
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres[6]	**73 165**	**12 342**	**283 384**	**29 253**	**398 144**	**6,0**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**48 894**	**48 894**	**–**
Valeurs mobilières prises en pension[7]	**–**	**–**	**–**	**165 935**	**165 935**	**–**
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**25 851**	**61 633**	**83 598**	**513 526**	**684 608**	**6,2**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**–**	**–**	**13 494**	**13 494**	**–**
Participation dans TD Ameritrade	**–**	**–**	**–**	**9 316**	**9 316**	**–**
Goodwill	**–**	**–**	**–**	**16 976**	**16 976**	**–**
Autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**2 503**	**2 503**	**–**
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**–**	**–**	**–**	**5 513**	**5 513**	**–**
Actifs d'impôt différé	**–**	**–**	**–**	**1 799**	**1 799**	**–**
Autres actifs[8]	**580**	**–**	**–**	**37 082**	**37 662**	**–**
Total des actifs au bilan	**105 175 $**	**74 065 $**	**384 780 $**	**851 270 $**	**1 415 290 $**	**12,7 %**
Éléments hors bilan[9]						
Valeurs mobilières prises en pension	**143 664**	**–**	**32 397**	**(165 935)**		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	**60 941**	**3 707**	**17 328**	**–**		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	**8 900**	**–**	**20 439**	**(14 149)**		
Total des éléments hors bilan	**213 505**	**3 707**	**70 164**	**(180 084)**		
Total	**318 680 $**	**77 772 $**	**454 944 $**	**671 186 $**		

	31 octobre 2018					
Total des actifs au bilan	100 719 $	72 086 $	377 068 $	785 030 $	1 334 903 $	12,9 %
Total des éléments hors bilan	185 323	559	57 845	(142 072)		
Total	286 042 $	72 645 $	434 913 $	642 958 $		

[1] Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

[2] Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

[3] Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

[4] Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.

[5] Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

[6] Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

[7] Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

[8] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

[9] Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU **53** **NOTATIONS DE CRÉDIT**[1]

Au

	31 octobre 2019		
	Moody's	**S&P**	**DBRS**
Dépôts/contrepartie[2]	**Aa1**	**AA-**	**AA (haut)**
Ancienne dette de premier rang[3]	**Aa1**	**AA-**	**AA (haut)**
Dette de premier rang[4]	**Aa3**	**A**	**AA**
Obligations sécurisées	**Aaa**	**–**	**AAA**
Titres de créance subordonnés	**A2**	**A**	**AA (bas)**
Titres de créance subordonnés – FPUNV	**A2 (hyb)**	**A-**	**A**
Actions privilégiées – FPUNV	**Baa1 (hyb)**	**BBB**	**Pfd-2 (haut)**
Dette à court terme (dépôts)	**P-1**	**A-1+**	**R-1 (haut)**
Perspectives	**Stable**	**Stable**	**Stable**

[1] Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

[2] Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

[3] Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

[4] Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU **54** **EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS**[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Moyenne pour les exercices clos les*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Abaissement de un cran	**98 $**	92 $
Abaissement de deux crans	**118**	120
Abaissement de trois crans	**648**	462

[1] Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains, de titres ou d'actions de haute qualité émis par des entités non financières et de certaines obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2019.

TABLEAU **55** **RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Moyenne pour les trois mois clos le*	
	31 octobre 2019	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)[2]	**Valeur pondérée totale (moyenne)**[3]
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**$ 228 860**	**$**
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**486 895**	**$ 34 569**	**$**
Dépôts stables[4]	**201 722**	**6 052**
Dépôts moins stables	**285 173**	**28 517**
Financement de gros non garanti, dont :	**252 326**	**129 771**
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives[5]	**96 617**	**23 001**
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**112 943**	**64 004**
Dettes non garanties	**42 766**	**42 766**
Financement de gros garanti	**s. o.**	**20 466**
Exigences supplémentaires, dont :	**207 875**	**59 827**
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**29 191**	**21 757**
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	**5 786**	**5 786**
Facilités de crédit et de liquidité	**172 898**	**32 284**
Autres obligations de financement contractuelles	**16 112**	**10 221**
Autres obligations de financement conditionnelles[6]	**588 405**	**9 223**
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**$ 264 077**	**$**
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	**206 652**	**$ 27 156**	**$**
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**16 882**	**8 000**
Autres entrées de trésorerie	**56 864**	**56 864**
Total des entrées de trésorerie	**280 398**	**$ 92 020**	**$**

	Moyenne pour les trois mois clos les	
	31 octobre 2019	31 juillet 2019
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité[7]	**$ 228 860**	$ 220 622
Total des sorties nettes de trésorerie[8]	**172 057**	166 520
Ratio de liquidité à court terme	**133 %**	132 %

[1] Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 représente la moyenne des 60 données quotidiennes du trimestre.
[2] Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
[3] Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.
[4] Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.
[5] Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions, comme les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.
[6] Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.
[7] Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).
[8] Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 133 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 a été de 229 milliards de dollars (221 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2019), les actifs du niveau 1 représentant 81 % (82 % au 31 juillet 2019). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 56 SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	**382 252 $**	359 473 $
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	**360 761**	346 624
Autres dépôts	**23**	36
Total	**743 036 $**	706 133 $

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars) Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars) Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (45 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (55 milliards de dollars) Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2019 s'élevait à 129,8 milliards de dollars (127,7 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre excessivement de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

TABLEAU 57 FINANCEMENT À LONG TERME

	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	**32 %**	32 %
Dollar américain	**37**	39
Euro	**21**	19
Livre sterling	**6**	7
Autres	**4**	3
Total	**100 %**	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**54 %**	55 %
Obligations sécurisées	**31**	29
Titrisation de prêts hypothécaires[1]	**11**	12
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**4**	4
Total	**100 %**	100 %

[1] La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

TABLEAU **58** **FINANCEMENT DE GROS**

(en millions de dollars canadiens)

								Aux	
								31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 mois à 1 an**	**Jusqu'à 1 an**	**Plus de 1 an à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	Total
Dépôts auprès de banques[1]	**6 931 $**	**3 378 $**	**1 480 $**	**104 $**	**11 893 $**	**– $**	**– $**	**11 893 $**	14 176 $
Billet de dépôt au porteur	**359**	**939**	**1 520**	**2 624**	**5 442**	**–**	**–**	**5 442**	3 872
Certificats de dépôt	**6 839**	**13 572**	**11 607**	**29 620**	**61 638**	**357**	**–**	**61 995**	51 401
Papier commercial	**18 227**	**11 606**	**5 472**	**13 567**	**48 872**	**–**	**–**	**48 872**	55 570
Obligations sécurisées	**907**	**–**	**2 296**	**1 835**	**5 038**	**13 713**	**21 122**	**39 873**	36 284
Titrisation de prêts hypothécaires	**–**	**1 181**	**1 686**	**1 579**	**4 446**	**3 754**	**18 944**	**27 144**	27 301
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang[2]	**2 305**	**13**	**2 099**	**16 219**	**20 636**	**18 046**	**16 595**	**55 277**	69 518
Billets à moyen terme non garantis de premier rang[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 645**	**12 762**	**14 407**	–
Billets et débentures subordonnés[4]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 725**	**10 725**	8 740
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**–**	**–**	**748**	**986**	**1 734**	**2 901**	**1 222**	**5 857**	5 626
Divers[5]	**6 774**	**1 500**	**130**	**344**	**8 748**	**342**	**2 082**	**11 172**	6 534
Total	**42 342 $**	**32 189 $**	**27 038 $**	**66 878 $**	**168 447 $**	**40 758 $**	**83 452 $**	**292 657 $**	279 022 $
Dont :									
Garantis	**907 $**	**1 181 $**	**4 730 $**	**4 400 $**	**11 218 $**	**20 368 $**	**41 298 $**	**72 884 $**	69 225 $
Non garantis	**41 435**	**31 008**	**22 308**	**62 478**	**157 229**	**20 390**	**42 154**	**219 773**	209 797
Total	**42 342 $**	**32 189 $**	**27 038 $**	**66 878 $**	**168 447 $**	**40 758 $**	**83 452 $**	**292 657 $**	279 022 $

[1] Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

[2] Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

[3] Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 2,2 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (néant au 31 octobre 2018).

[4] Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

[5] Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 11,2 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2019 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,3 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2018), de même que d'autres titres adossés à des créances de 2,7 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2018). La Banque a émis aussi 19,3 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (29,1 milliards de dollars en 2018) et des obligations sécurisées de 8,9 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars en 2018) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En juillet 2019, le BSIF a publié des modifications proposées de sa ligne directrice *B-6, Principes de liquidité*, aux fins de consultation publique. Les modifications proposées visent à faire en sorte que la ligne directrice demeure à jour et pertinente et qu'elle précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de gestion du risque de liquidité des institutions. Le BSIF prévoit les mettre en œuvre en janvier 2020.

En avril 2019, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur l'application au Canada du NSFR qui fait partie de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Selon le NSFR, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le NSFR est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans moins d'un an pour soutenir leurs activités. La mise en œuvre du NSFR pour les BISI par le BSIF sera en janvier 2020 et l'application des exigences de communication financière publique, en janvier 2021.

En avril 2019, le BSIF a également publié des modifications à la ligne directrice sur les normes de liquidité qui entreront en vigueur en janvier 2020. Les modifications ont pour effet d'augmenter les exigences à l'égard des réserves pour certains types de dépôts de détail qui, de l'avis du BSIF, présentent un risque de retrait plus élevé en période de crise. En outre, ce projet introduit de nouvelles mesures de suivi des liquidités.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recourt à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 59 **DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE**

(en millions de dollars canadiens) *Au*

	31 octobre 2019									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 857 $	6 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	4 863 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 892	1 137	77	–	–	–	–	–	4 477	25 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[1]	1 197	3 990	3 916	3 171	2 873	15 672	25 939	19 014	70 228	146 000
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	147	2	37	668	314	1 301	1 803	1 488	743	6 503
Dérivés	5 786	8 472	3 255	2 109	2 222	5 610	8 652	12 788	–	48 894
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	696	156	82	83	404	1 725	699	–	4 040
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 431	3 818	4 161	6 339	6 426	18 205	40 289	28 594	1 841	111 104
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 878	5 233	2 254	1 050	764	8 791	45 127	65 401	(1)	130 497
Valeurs mobilières prises en pension[2]	98 904	34 839	24 000	6 331	1 765	44	52	–	–	165 935
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	2 006	5 595	8 013	9 832	11 719	34 029	101 591	62 855	–	235 640
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	850	1 819	3 170	3 620	3 544	17 256	61 736	28 236	60 103	180 334
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	36 564	36 564
Entreprises et gouvernements	29 460	5 573	7 970	9 496	8 830	21 078	71 071	61 266	21 773	236 517
Total des prêts	32 316	12 987	19 153	22 948	24 093	72 363	234 398	152 357	118 440	689 055
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 447)	(4 447)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	32 316	12 987	19 153	22 948	24 093	72 363	234 398	152 357	113 993	684 608
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 127	2 211	152	4	–	–	–	–	–	13 494
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	9 316	9 316
Goodwill[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 976	16 976
Autres immobilisations incorporelles[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 503	2 503
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 513	5 513
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	1 799	1 799
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20 575	–	–	–	–	–	–	–	–	20 575
Autres actifs	2 548	1 391	2 830	168	103	169	157	97	9 624	17 087
Total de l'actif	200 853 $	74 782 $	59 991 $	42 870 $	38 643 $	122 559 $	358 142 $	280 438 $	237 012 $	1 415 290 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	5 837 $	3 025 $	4 166 $	2 606 $	3 185 $	2 430 $	4 014 $	1 622 $	– $	26 885 $
Dérivés	7 180	7 968	3 603	2 062	1 763	5 546	8 148	13 781	–	50 051
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	668	412	494	387	1 656	7 499	1 942	–	13 058
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	22 193	25 370	15 799	20 496	20 907	356	1	9	–	105 131
Dépôts[4, 5]										
Particuliers	5 218	8 990	9 459	7 691	7 583	9 374	9 670	21	445 424	503 430
Banques	6 771	1 459	150	1	6	–	3	7	8 354	16 751
Entreprises et gouvernements[6]	18 576	10 049	7 569	10 482	10 670	34 130	46 188	7 594	221 538	366 796
Total des dépôts	30 565	20 498	17 178	18 174	18 259	43 504	55 861	7 622	675 316	886 977
Acceptations	11 127	2 211	152	4	–	–	–	–	–	13 494
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[1]	384	654	398	819	1 171	3 351	9 882	12 115	882	29 656
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension[2]	101 856	20 224	2 993	694	30	47	12	–	–	125 856
Passifs de titrisation au coût amorti	–	513	1 274	355	342	2 098	6 586	2 918	–	14 086
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 746	–	–	–	–	–	–	–	–	23 746
Passifs liés aux assurances	190	315	388	330	318	940	1 612	874	1 953	6 920
Autres passifs[7]	2 845	3 142	1 334	1 293	641	3 339	1 663	138	6 609	21 004
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	10 725	–	10 725
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	87 701	87 701
Total du passif et des capitaux propres	205 923 $	84 588 $	47 697 $	47 327 $	47 003 $	63 267 $	95 278 $	51 746 $	772 461 $	1 415 290 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[8, 9]	19 388 $	21 652 $	18 391 $	13 537 $	12 034 $	27 207 $	111 281 $	5 856 $	1 294 $	230 640 $
Engagements en vertu de contrats de location simple[10]	82	165	250	247	244	936	2 332	3 365	–	7 621
Autres obligations d'achat	82	182	185	206	177	753	1 031	556	–	3 172
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	408	793	1 360	461	97	81	–	–	–	3 200
Total des engagements hors bilan	19 960 $	22 792 $	20 186 $	14 451 $	12 552 $	28 977 $	114 644 $	9 777 $	1 294 $	244 633 $

[1] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.
[2] Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».
[3] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.
[4] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».
[5] Comprennent 40 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 3 à 6 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 14 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».
[6] Le 30 juin 2019, Fiducie de capital TD IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.
[7] Comprennent 83 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 4 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 39 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 million de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».
[8] Comprennent 374 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.
[9] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.
[10] Comprennent les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées.

TABLEAU 59 **DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE** (suite)[1]

(en millions de dollars canadiens)

Au

31 octobre 2018

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 733 $	2 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	4 735 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 332	924	154	21	16	–	–	–	1 273	30 720
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]	1 971	5 244	2 111	3 653	3 998	9 683	25 772	25 895	49 570	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	12	99	460	906	227	841	848	622	4 015
Dérivés	7 343	9 263	5 275	3 276	2 321	7 130	12 436	9 952	–	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	30	95	535	243	90	297	1 532	796	–	3 618
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	1 111	4 214	4 150	5 354	3 962	19 777	57 922	31 936	2 174	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	881	2 577	3 010	3 594	4 059	8 103	34 032	50 990	(75)	107 171
Valeurs mobilières prises en pension[3]	77 612	30 047	14 426	3 807	1 458	29	–	–	–	127 379
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	908	3 234	6 614	11 166	11 061	43 063	113 852	35 293	–	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	753	1 332	2 628	3 724	4 131	14 313	56 632	26 321	62 245	172 079
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	35 018	35 018
Entreprises et gouvernements	23 052	4 320	5 539	7 131	9 269	19 637	67 922	59 251	21 533	217 654
Total des prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	118 796	649 942
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 549)	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	115 247	646 393
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 984	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 267
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	8 445	8 445
Goodwill[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 536	16 536
Autres immobilisations incorporelles[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 459	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[4]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 324	5 324
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 812	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	26 940	–	–	–	–	–	–	–	–	26 940
Autres actifs	3 432	854	1 926	120	142	136	301	90	8 595	15 596
Total de l'actif	192 082 $	64 263 $	46 599 $	42 555 $	41 413 $	122 395 $	371 242 $	241 372 $	212 982 $	1 334 903 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	16 145 $	37 337 $	31 081 $	12 954 $	11 739 $	1 183 $	3 260 $	1 005 $	– $	114 704 $
Dérivés	6 195	8 684	4 230	3 103	2 263	5 510	9 282	9 003	–	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	981	194	661	272	1 822	6 719	1 969	–	12 618
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	10	5	–	–	–	–	–	1	–	16
Dépôts[5, 6]										
Particuliers	4 330	7 094	7 541	6 245	7 718	10 222	9 876	38	424 580	477 644
Banques	6 499	1 941	255	24	54	–	3	8	7 928	16 712
Entreprises et gouvernements	18 840	19 337	7 033	9 984	11 299	21 345	54 780	8 000	206 465	357 083
Total des dépôts	29 669	28 372	14 829	16 253	19 071	31 567	64 659	8 046	638 973	851 439
Acceptations	14 986	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[2]	2 621	3 679	1 500	387	904	4 330	13 771	11 474	812	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension[3]	73 759	15 508	3 516	428	108	43	27	–	–	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti	22	1 240	625	503	575	2 496	6 232	2 990	–	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 385	–	–	–	–	–	–	–	–	28 385
Passifs liés aux assurances	213	294	353	309	310	937	1 624	903	1 755	6 698
Autres passifs[7]	2 916	2 631	538	1 326	1 394	2 205	2 308	152	5 704	19 174
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	8 740	–	8 740
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	80 040	80 040
Total du passif et des capitaux propres	174 921 $	100 876 $	56 998 $	35 930 $	36 636 $	50 093 $	107 882 $	44 283 $	727 284 $	1 334 903 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[8, 9]	18 341 $	16 732 $	17 222 $	13 105 $	9 159 $	25 720 $	101 210 $	5 260 $	1 293 $	208 042 $
Engagements en vertu de contrats de location simple[10]	79	159	240	237	233	902	2 188	3 229	–	7 267
Autres obligations d'achat	64	181	169	159	166	591	1 081	549	–	2 960
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	1 079	940	329	–	7	408	–	–	2 763
Total des engagements hors bilan	18 484 $	18 151 $	18 571 $	13 830 $	9 558 $	27 220 $	104 887 $	9 038 $	1 293 $	221 032 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[3] Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».

[4] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[5] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[6] Comprennent 36 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «9 mois à 1 an», une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 22 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[7] Comprennent 60 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 12 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 17 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[8] Comprennent 205 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[9] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

[10] Comprennent les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un PIEAFP approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l'évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s'appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, des obligations aux termes du Code de conduite et d'éthique ou des exigences en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes internes, notamment la gestion prudentielle du risque lié au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption (les «exigences légales, réglementaires et en matière de conduite»). Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.

La Banque est exposée à un risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de réglementation, risque juridique

et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA, en collaboration avec les groupes chargés du risque réglementaire et des relations avec les organismes de réglementation et des affaires gouvernementales, donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements qui s'appliquent à elle. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chaque secteur d'exploitation a le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Chacun du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de gérer la gouvernance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise et du cadre de communication, et le soutien au chef de la conformité en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (les «programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent»), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier, et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit, ainsi que les risques sociaux; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par la vice-présidente, Responsabilité sociale à l'échelle mondiale, qui est chargée de la surveillance de la direction à l'égard de la gestion environnementale, et la chef des initiatives environnementales, qui est responsable de la gestion environnementale et dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. En outre, le groupe Gestion du risque est responsable pour la Banque de la surveillance du risque lié à l'environnement, y compris d'établir des politiques, des processus et une gouvernance liés à ce risque afin d'exercer une surveillance de ce risque et de faire rapport sur celui-ci. Les différents comités sur le risque, propres au secteur ou à l'échelle de l'entreprise, de la Banque participent également au suivi des risques importants et agissent comme des instances de gouvernance pour la transmission à un niveau supérieur des problèmes importants liés au risque environnemental et social.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La Banque gère le risque lié à l'environnement grâce à une politique environnementale appuyée par plusieurs politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le rapport ESG annuel. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La Banque applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son rapport ESG.

La Banque traite des risques liés au climat dans son rapport ESG. Dans ce rapport publié en 2018, la Banque présente des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe aux études pilotes du TCFD menées par l'UNEP FI dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique depuis 2009 sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'UNEP FI, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques ESG.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD sont présentés dans le rapport ESG, qui se trouve sur le site Web de la Banque.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance, aux protocoles et aux lignes directrices en matière de relations de TD Ameritrade et aussi en siégeant à son conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus, protocoles et lignes directrices de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont conçus afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade. Le président du Groupe et chef de la direction et le chef de groupe et chef des finances ont des rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

Comme l'exigent les «règles prudentielles resserrées» de la Réserve fédérale en vertu de la réglementation YY, la participation de la TD dans TD Ameritrade est détenue par TDGUS, la société de portefeuille intermédiaire. Les activités et relations susmentionnées s'ajoutent aux responsabilités de gestion du risque de TDGUS en vertu de la réglementation YY.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD, sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2019. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2019 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels), la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Trois scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base est mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste sont produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les normes nouvelles ou modifiées ci-après ont été adoptées par la Banque.

Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*. La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Les modifications prévoient des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture à l'égard de toutes les relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Selon ces modifications, les entités appliqueraient les dispositions relatives à la comptabilité de couverture en présumant que le taux d'intérêt de référence ne serait pas modifié, permettant ainsi de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux de référence alternatif. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence selon laquelle l'entité doit cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Des modifications ont également été apportées à IFRS 7 établissant de nouvelles obligations d'information relatives à la version d'IAS 39 modifiée. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1er novembre 2018, la Banque a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La Banque a adopté cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

L'adoption d'IFRS 15 a entraîné un rajustement total à la baisse de 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges ont été reclassés de façon prospective en raison de changements dans leur présentation attribuables à l'adoption d'IFRS 15. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

En plus des modifications découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Banque a également modifié la méthode comptable qu'elle applique aux transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Lorsque les valeurs mobilières sont prises ou données en garantie, les produits de prêt de valeurs mobilières et les frais d'emprunt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement à titre de produits autres que d'intérêts et de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Cette modification a été appliquée rétrospectivement.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications d'IFRS 2 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective et n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque. La Banque adoptera la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du bilan consolidé au 1er novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Le programme IFRS 16 de la Banque est régi par une structure de gouvernance multifonctionnelle officielle à l'échelle de l'entreprise et un plan d'exécution de projet. D'autres processus et contrôles internes à l'égard de l'information financière ont également été conçus.

À l'adoption d'IFRS 16, la Banque appliquera certaines mesures de simplification autorisées selon IFRS 16, y compris : en recourant à des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation, en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour une sélection de contrats de location, en ne réappréciant pas en fonction d'IFRS 16 les contrats de location qui étaient identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes (IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*) et en appliquant l'exemption qui permet de passer en charges les contrats de location à court terme.

Les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple seront les plus touchés par l'adoption d'IFRS 16. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs selon des modalités de paiement semblables. La Banque estime qu'au 1er novembre 2019, les actifs au titre de droits d'utilisation augmenteront de 4,4 milliards de dollars, les obligations locatives augmenteront de 5,5 milliards de dollars et les autres ajustements et reclassements au bilan totaliseront 0,6 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'élèvera à environ 0,5 milliard de dollars après impôt. Selon les exigences réglementaires actuelles, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera une diminution de 24 pdb.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1er novembre 2021. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose l'apport de modifications ciblées à IFRS 17 comprenant, entre autres, le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. La finalisation des modifications à la norme par l'IASB est attendue à la mi-2020. Tout changement à la date d'entrée en vigueur pour la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque en est aux dernières étapes de ses activités de planification, qui consistent à élaborer le plan de projet en fonction des résultats des évaluations des répercussions sur les activités, à évaluer les exigences en matière de ressources afin d'appuyer cette approche et à surveiller l'incidence des modifications de la norme IFRS 17 introduites par l'IASB.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque. L'interprétation permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée sans retraitement des montants comparatifs et ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évaluera l'incidence de cette modification sur ses acquisitions futures.

Présentation des états financiers et méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, lesquelles précisent la définition du terme «significatif». En particulier, les modifications clarifient que l'information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. De plus, les explications accompagnant la définition ont été clarifiées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2019. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2019.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2019. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2019, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU **60** **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières**[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[3]							Aux	
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total	
							31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	**4 165 $**	**4 104 $**	**283 $**	**607 $**	**504 $**	**– $**	**9 663 $**	12 731 $	16 225 $
Coût amorti	**4 163**	**4 090**	**282**	**605**	**463**	**–**	**9 603**	12 740	16 200
Rendement	**1,95 %**	**2,18 %**	**2,58 %**	**2,65 %**	**2,70 %**	**– %**	**2,15 %**	2,12 %	1,91 %
Provinces									
Juste valeur	**1 168**	**2 255**	**2 199**	**7 091**	**214**	**–**	**12 927**	9 507	7 922
Coût amorti	**1 166**	**2 239**	**2 181**	**7 089**	**215**	**–**	**12 890**	9 443	7 859
Rendement	**2,19 %**	**2,64 %**	**3,37 %**	**3,52 %**	**2,27 %**	**– %**	**3,20 %**	3,12 %	2,71 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	**3 618**	**17 904**	**1 352**	**2 302**	**–**	**–**	**25 176**	27 060	27 258
Coût amorti	**3 615**	**17 893**	**1 355**	**2 303**	**–**	**–**	**25 166**	26 898	27 087
Rendement	**1,12 %**	**1,76 %**	**2,10 %**	**1,57 %**	**– %**	**– %**	**1,67 %**	1,58 %	1,58 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	**4 180**	**1 629**	**1 836**	**700**	**7 216**	**–**	**15 561**	18 706	21 022
Coût amorti	**4 161**	**1 619**	**1 842**	**694**	**7 221**	**–**	**15 537**	18 959	20 995
Rendement	**2,20 %**	**2,47 %**	**2,19 %**	**2,43 %**	**2,39 %**	**– %**	**2,33 %**	2,44 %	2,17 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	**5 162**	**8 524**	**250**	**471**	**–**	**–**	**14 407**	20 096	21 122
Coût amorti	**5 161**	**8 508**	**250**	**475**	**–**	**–**	**14 394**	20 034	21 067
Rendement	**1,05 %**	**2,00 %**	**2,04 %**	**2,55 %**	**– %**	**– %**	**1,68 %**	1,53 %	1,35 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	**907**	**4 370**	**160**	**–**	**–**	**–**	**5 437**	6 633	8 812
Coût amorti	**901**	**4 347**	**159**	**–**	**–**	**–**	**5 407**	6 575	8 757
Rendement	**1,41 %**	**1,65 %**	**2,18 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**1,63 %**	1,67 %	1,72 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	**61**	**4 188**	**4 490**	**2 490**	**4 659**	**–**	**15 888**	21 969	29 981
Coût amorti	**61**	**4 189**	**4 476**	**2 487**	**4 677**	**–**	**15 890**	21 901	29 879
Rendement	**2,19 %**	**1,93 %**	**2,12 %**	**2,42 %**	**2,65 %**	**– %**	**2,27 %**	2,37 %	1,85 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**247**	**–**	**247**	472	1 715
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**247**	**–**	**247**	471	1 706
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**2,52 %**	**– %**	**2,52 %**	3,06 %	2,51 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	**1 021**	**4 016**	**895**	**1 879**	**23**	**–**	**7 834**	8 507	9 790
Coût amorti	**1 020**	**3 995**	**894**	**1 893**	**30**	**–**	**7 832**	8 534	9 753
Rendement	**2,14 %**	**2,55 %**	**2,92 %**	**2,66 %**	**2,30 %**	**– %**	**2,56 %**	2,82 %	2,48 %
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 598**	**1 598**	1 804	1 922
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 594**	**1 594**	1 725	1 821
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**3,07 %**	**3,07 %**	3,43 %	2,88 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**242**	**242**	370	365
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**302**	**302**	376	313
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**4,07 %**	**4,07 %**	4,17 %	4,44 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction									
Juste valeur	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	277
Coût amorti	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	250
Rendement	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	s. o. %	5,51 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)									
Juste valeur	**20 282 $**	**46 990 $**	**11 465 $**	**15 540 $**	**12 863 $**	**1 840 $**	**108 980 $**	127 855 $	146 411 $
Coût amorti	**20 248**	**46 880**	**11 439**	**15 546**	**12 853**	**1 896**	**108 862**	127 656	145 687
Rendement	**1,62 %**	**1,98 %**	**2,44 %**	**2,84 %**	**2,50 %**	**3,23 %**	**2,17 %**	2,13 %	1,88 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2018, comprenait des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[3] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU **60** **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières** (suite)[1, 2]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Durée restante jusqu'à l'échéance[3]								
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total		Total
							31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	**992 $**	**515 $**	**871 $**	**422 $**	**1 959 $**	**– $**	**4 759 $**	4 914 $	661 $
Coût amorti	**992**	**515**	**872**	**435**	**1 957**	**–**	**4 771**	4 922	661
Rendement	**1,60 %**	**1,84 %**	**2,45 %**	**2,23 %**	**2,47 %**	**– %**	**2,19 %**	1,97 %	1,87 %
Provinces									
Juste valeur	**–**	**40**	**766**	**1 241**	**221**	**–**	**2 268**	783	s. o.
Coût amorti	**–**	**40**	**766**	**1 243**	**222**	**–**	**2 271**	782	s. o.
Rendement	**– %**	**2,76 %**	**3,16 %**	**4,07 %**	**5,93 %**	**– %**	**3,92 %**	3,07 %	s. o. %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	**16**	**69**	**1 040**	**1 684**	**–**	**–**	**2 809**	111	–
Coût amorti	**16**	**67**	**1 039**	**1 684**	**–**	**–**	**2 806**	114	–
Rendement	**1,83 %**	**1,54 %**	**1,63 %**	**1,70 %**	**– %**	**– %**	**1,67 %**	0,03 %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	**1 347**	**3 686**	**8 305**	**10 395**	**16 616**	**–**	**40 349**	28 372	22 417
Coût amorti	**1 349**	**3 677**	**8 247**	**10 489**	**16 646**	**–**	**40 408**	29 034	22 531
Rendement	**1,99 %**	**2,35 %**	**2,25 %**	**2,84 %**	**2,28 %**	**– %**	**2,42 %**	2,47 %	2,15 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	**7 165**	**10 197**	**9 574**	**1 254**	**–**	**–**	**28 190**	25 768	22 629
Coût amorti	**7 161**	**10 138**	**9 512**	**1 208**	**–**	**–**	**28 019**	25 683	22 431
Rendement	**0,08 %**	**0,60 %**	**1,10 %**	**0,49 %**	**– %**	**– %**	**0,63 %**	0,72 %	0,43 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	**11**	**5 052**	**8 945**	**4 045**	**10 645**	**–**	**28 698**	23 728	s. o.
Coût amorti	**11**	**5 053**	**8 950**	**4 049**	**10 700**	**–**	**28 763**	23 709	s. o.
Rendement	**2,27 %**	**2,50 %**	**2,69 %**	**2,78 %**	**2,74 %**	**– %**	**2,69 %**	2,91 %	s. o. %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 384**	**–**	**16 384**	15 525	s. o.
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 236**	**–**	**16 236**	15 867	s. o.
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**2,83 %**	**– %**	**2,83 %**	2,85 %	s. o. %
Émetteurs canadiens									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**99**	**–**	**–**	**99**	–	s. o.
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**99**	**–**	**–**	**99**	–	s. o.
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**2,56 %**	**– %**	**– %**	**2,56 %**	– %	s. o. %
Autres émetteurs									
Juste valeur	**1 653**	**2 472**	**2 629**	**433**	**2**	**–**	**7 189**	7 064	s. o.
Coût amorti	**1 649**	**2 454**	**2 601**	**418**	**2**	**–**	**7 124**	7 060	s. o.
Rendement	**1,21 %**	**0,91 %**	**1,25 %**	**0,27 %**	**5,80 %**	**– %**	**1,07 %**	1,17 %	s. o. %
Total des titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Juste valeur	**11 184 $**	**22 031 $**	**32 130 $**	**19 573 $**	**45 827 $**	**– $**	**130 745 $**	106 265 $	71 426 $
Coût amorti	**11 178**	**21 944**	**31 987**	**19 625**	**45 763**	**–**	**130 497**	107 171	71 363
Rendement	**0,62 %**	**1,40 %**	**1,96 %**	**2,59 %**	**2,61 %**	**– %**	**2,07 %**	2,09 %	1,59 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2018, comprenait des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[3] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 61 **PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts**

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Durée restante jusqu'à l'échéance								
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**					Total
				31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	**37 363 $**	**157 902 $**	**5 687 $**	**200 952 $**	193 829 $	190 325 $	189 299 $	185 009 $	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	**45 530**	**45 509**	**14**	**91 053**	86 159	74 937	65 068	61 317	
Prêts-auto indirects	**574**	**13 180**	**11 943**	**25 697**	24 216	22 282	20 577	19 038	
Divers	**16 612**	**921**	**922**	**18 455**	18 574	17 355	16 456	16 075	
Cartes de crédit	**18 428**	**–**	**–**	**18 428**	18 046	18 028	18 226	17 941	
Total des prêts aux particuliers	**118 507**	**217 512**	**18 566**	**354 585**	340 824	322 927	309 626	299 380	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	**8 299**	**7 621**	**3 898**	**19 818**	18 364	17 981	16 001	14 862	
Non résidentiels	**9 214**	**3 881**	**2 837**	**15 932**	13 635	12 832	12 780	11 330	
Total des prêts immobiliers	**17 513**	**11 502**	**6 735**	**35 750**	31 999	30 813	28 781	26 192	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**76 712**	**32 094**	**10 227**	**119 033**	111 145	97 033	91 054	84 155	
Total des prêts – Canada	**195 219**	**249 606**	**28 793**	**473 618**	451 969	419 960	400 680	383 535	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	**716**	**168**	**33 617**	**34 501**	31 128	31 460	27 662	26 922	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	**9 924**	**7**	**1 595**	**11 526**	12 334	12 434	13 208	13 334	
Prêts-auto indirects	**352**	**18 329**	**13 773**	**32 454**	29 870	29 182	28 370	24 862	
Divers	**166**	**932**	**15**	**1 113**	874	846	745	693	
Cartes de crédit	**18 129**	**–**	**–**	**18 129**	16 964	14 972	13 680	12 274	
Total des prêts aux particuliers	**29 287**	**19 436**	**49 000**	**97 723**	91 170	88 894	83 665	78 085	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	**1 641**	**3 199**	**4 023**	**8 863**	8 050	7 316	6 852	5 691	
Non résidentiels	**2 937**	**11 705**	**9 508**	**24 150**	22 426	22 163	21 675	18 317	
Total des prêts immobiliers	**4 578**	**14 904**	**13 531**	**33 013**	30 476	29 479	28 527	24 008	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**24 201**	**58 463**	**48 554**	**131 218**	124 090	119 350	116 713	97 217	
Total des prêts – États-Unis	**53 488**	**77 899**	**97 554**	**228 941**	215 260	208 244	200 378	175 302	
Autres pays									
Prêts aux particuliers	**12**	**–**	**–**	**12**	14	14	16	5	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**924**	**789**	**76**	**1 789**	2 258	1 579	1 513	1 978	
Total des prêts – Autres pays	**936**	**789**	**76**	**1 801**	2 272	1 593	1 529	1 983	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	3 209	1 674	2 187	
Prêts dépréciés acquis	**7**	**40**	**266**	**313**	453	665	974	1 414	
Total – Autres prêts	**7**	**40**	**266**	**313**	453	3 874	2 648	3 601	
Total des prêts	**249 650 $**	**328 334 $**	**126 689 $**	**704 673 $**	669 954 $	633 671 $	605 235 $	564 421 $	

TABLEAU 62 **PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux**

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	De 1 an à 5 ans	**Plus de 5 ans**	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	**228 904 $**	**91 698 $**	218 098 $	84 450 $	197 483 $	84 080 $	212 257 $	82 507 $	176 316 $	66 949 $
Taux variable	**99 430**	**34 991**	95 861	34 018	79 447	36 093	85 139	34 260	72 663	32 208
Total	**328 334 $**	**126 689 $**	313 959 $	118 468 $	276 930 $	120 173 $	297 396 $	116 767 $	248 979 $	99 157 $

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

TABLEAU **63** **PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS**[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017	2016	2015
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	**3 549 $**	3 475 $	3 873 $	3 434 $	3 028 $
Provision pour pertes sur créances	**3 030**	2 472	2 216	2 330	1 683
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**17**	15	22	18	23
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**11**	8	11	11	13
Prêts-auto indirects	**284**	251	337	334	224
Divers	**256**	216	216	221	218
Cartes de crédit	**585**	557	595	623	638
Total des prêts aux particuliers	**1 153**	1 047	1 181	1 207	1 116
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	2	1	3	4
Non résidentiels	**1**	1	2	2	3
Total des prêts immobiliers	**3**	3	3	5	7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**96**	75	75	107	74
Total – Canada	**1 249**	1 122	1 256	1 314	1 190
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**14**	16	19	22	16
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**15**	22	39	38	47
Prêts-auto indirects	**450**	387	315	232	206
Divers	**204**	192	152	121	101
Cartes de crédit	**1 114**	958	777	530	454
Total des prêts aux particuliers	**1 797**	1 575	1 302	943	824
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	1	3	3	5
Non résidentiels	**7**	10	6	11	22
Total des prêts immobiliers	**9**	11	9	14	27
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**129**	79	91	76	124
Total – États-Unis	**1 926**	1 654	1 393	1 019	948
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–	–	–
Total – Autres pays	**–**	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	s. o.	9	14	13
Prêts dépréciés acquis[2, 3]	**3**	2	1	4	6
Total – Autres prêts	**3**	2	10	18	19
Total des radiations en diminution du portefeuille	**3 178**	2 778	2 659	2 351	2 157
Reprises					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**–**	1	2	1	1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**–**	1	1	–	2
Prêts-auto indirects	**54**	58	90	91	78
Divers	**36**	37	41	52	58
Cartes de crédit	**87**	87	98	118	124
Total des prêts aux particuliers	**177**	184	232	262	263
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**–**	–	1	1	1
Non résidentiels	**–**	–	–	3	1
Total des prêts immobiliers	**–**	–	1	4	2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**20**	17	20	27	33
Total – Canada	**197 $**	201 $	252 $	289 $	296 $

[1] Depuis le 1er novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1er novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

[2] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

[3] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017	2016	2015
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 $**	2 $	4 $	9 $	11 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**4**	4	11	5	5
Prêts-auto indirects	**132**	116	100	85	83
Divers	**26**	35	24	26	23
Cartes de crédit	**210**	173	154	114	113
Total des prêts aux particuliers	**373**	330	293	239	235
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	2	2	4	9
Non résidentiels	**2**	7	8	4	9
Total des prêts immobiliers	**4**	9	10	8	18
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**23**	42	58	54	50
Total – États-Unis	**396**	372	351	293	285
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–	–	1
Total – Autres pays	**–**	–	–	–	1
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	s. o.	–	–	–
Prêts dépréciés acquis[2, 3]	**16**	16	22	20	19
Total – Autres prêts	**16**	16	22	20	19
Total des reprises portées au portefeuille	**609**	589	625	602	601
Radiations nettes	**(2 569)**	(2 189)	(2 034)	(1 749)	(1 556)
Cessions	**(3)**	(46)	(83)	(2)	(3)
Écarts de conversion et autres ajustements	**(4)**	49	(122)	47	321
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan	**4 003**	3 761	3 850	4 060	3 473
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan[4, 5]	**(444)**	212	67	187	39
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice[5]	**4 447 $**	3 549 $	3 783 $	3 873 $	3 434 $
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	**0,38 %**	0,34 %	0,33 %	0,30 %	0,30 %

[1] Depuis le 1er novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1er novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.
[2] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.
[3] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.
[4] La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.
[5] Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

TABLEAU 64 DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*								
	31 octobre 2019			31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Solde moyen	**Total des charges d'intérêts**	**Taux moyen versé**	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada[1]									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**14 058 $**	**– $**	**– %**	13 156 $	– $	– %	11 201 $	– $	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**75 709**	**1 579**	**2,09**	57 030	1 094	1,92	57 521	648	1,13
Dépôts sur préavis	**222 249**	**786**	**0,35**	222 394	567	0,25	209 939	321	0,15
Dépôts à terme	**246 078**	**5 609**	**2,28**	223 295	4 215	1,89	176 345	2 730	1,55
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	**558 094**	**7 974**	**1,43**	515 875	5 876	1,14	455 006	3 699	0,81
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**9 745**	**1**	**0,01**	10 037	–	–	10 405	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**5 147**	**43**	**0,84**	2 859	16	0,56	3 152	11	0,35
Dépôts sur préavis	**330 301**	**3 795**	**1,15**	317 218	3 233	1,02	298 639	1 695	0,57
Dépôts à terme	**59 534**	**1 435**	**2,41**	52 461	958	1,83	79 090	973	1,23
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	**404 727**	**5 274**	**1,30**	382 575	4 207	1,10	391 286	2 679	0,68
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**162**	**–**	**–**	155	–	–	(7)	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**627**	**1**	**0,16**	1 025	1	0,10	1 442	3	0,21
Dépôts sur préavis	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	**26 449**	**426**	**1,61**	37 435	405	1,08	28 153	234	0,83
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	**27 238**	**427**	**1,57**	38 615	406	1,05	29 588	237	0,80
Total – Dépôts moyens	**990 059 $**	**13 675 $**	**1,38 %**	937 065 $	10 489 $	1,12 %	875 880 $	6 615 $	0,76 %

[1] Au 31 octobre 2019, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 152 milliards de dollars (152 milliards de dollars au 31 octobre 2018, 100 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

TABLEAU 65 DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 $ ou plus[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 3 mois	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Plus de 12 mois**	**Total**
					31 octobre 2019
Canada	**64 039 $**	**17 069 $**	**43 559 $**	**97 659 $**	**222 326 $**
États-Unis	**19 616**	**12 220**	**28 143**	**2 755**	**62 734**
Autres pays	**17 234**	**2 880**	**3 601**	**–**	**23 715**
Total	**100 889 $**	**32 169 $**	**75 303 $**	**100 414 $**	**308 775 $**
					31 octobre 2018
Canada	65 253 $	22 761 $	37 652 $	92 105 $	217 771 $
États-Unis	20 203	16 547	11 654	2 166	50 570
Autres pays	20 225	2 016	2 787	–	25 028
Total	105 681 $	41 324 $	52 093 $	94 271 $	293 369 $
					31 octobre 2017
Canada	41 862 $	19 392 $	20 623 $	79 649 $	161 526 $
États-Unis	34 955	15 607	11 821	1 390	63 773
Autres pays	20 037	9 058	3 714	–	32 809
Total	96 854 $	44 057 $	36 158 $	81 039 $	258 108 $

[1] Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 66 EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
			Aux
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	**125 856 $**	93 389 $	88 591 $
Solde moyen au cours de l'exercice	**119 782**	95 286	76 136
Solde maximal à la fin du mois	**126 115**	98 539	88 986
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	**1,54 %**	1,63 %	0,87 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	**1,98**	1,65	0,92

TABLEAU 67 **PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS**[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019			2018			2017		
	Solde moyen	**Intérêts**[4]	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts[4]	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts[4]	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	**6 846 $**	**128 $**	**1,87 %**	5 204 $	102 $	1,96 %	5 629 $	21 $	0,37 %
États-Unis	**24 078**	**532**	**2,21**	34 424	592	1,72	42 899	405	0,94
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	**62 433**	**1 973**	**3,16**	55 519	1 684	3,03	47 985	1 332	2,78
États-Unis	**20 254**	**506**	**2,50**	20 496	517	2,52	20 186	403	2,00
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	**46 854**	**1 387**	**2,96**	47 761	1 219	2,55	48 109	949	1,97
États-Unis	**169 275**	**4 641**	**2,74**	155 892	3 719	2,39	130 611	2 378	1,82
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	**66 015**	**1 250**	**1,89**	41 518	665	1,60	33 725	371	1,10
États-Unis	**45 423**	**1 381**	**3,04**	44 238	1 020	2,31	43 087	496	1,15
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels[5]									
Canada	**207 289**	**6 133**	**2,96**	201 772	5 656	2,80	200 251	4 916	2,45
États-Unis	**32 821**	**1 253**	**3,82**	29 514	1 110	3,76	27 982	1 041	3,72
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	**130 719**	**5 762**	**4,41**	120 273	5 215	4,34	106 614	4 704	4,41
États-Unis	**43 372**	**2 015**	**4,65**	41 762	1 711	4,10	41 263	1 455	3,53
Cartes de crédit									
Canada	**19 197**	**2 422**	**12,62**	18 708	2 323	12,42	18 571	2 270	12,22
États-Unis	**17 679**	**2 913**	**16,48**	15 853	2 550	16,09	13 771	2 213	16,07
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[5]									
Canada	**100 408**	**3 506**	**3,49**	92 348	2 943	3,19	80 673	2 187	2,71
États-Unis	**125 914**	**4 800**	**3,81**	115 147	4 203	3,65	112 416	3 795	3,38
Autres pays	**105 401**	**1 397**	**1,33**	102 855	1 193	1,16	88 963	896	1,01
Total des actifs productifs d'intérêts	**1 223 978**	**41 999**	**3,43**	1 143 284	36 422	3,19	1 062 735	29 832	2,81
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers[6]									
Canada	**224 374**	**1 634**	**0,73**	215 320	1 228	0,57	208 027	983	0,47
États-Unis	**246 986**	**3 179**	**1,29**	238 005	2 788	1,17	221 560	1 426	0,64
Banques[7, 8]									
Canada	**11 414**	**169**	**1,48**	11 612	135	1,16	10 686	71	0,66
États-Unis	**2 346**	**44**	**1,88**	7 214	135	1,87	9 460	115	1,22
Dépôts des entreprises et des gouvernements[7, 8]									
Canada	**279 571**	**6 171**	**2,21**	248 013	4 513	1,82	199 236	2 645	1,33
États-Unis	**101 874**	**2 051**	**2,01**	84 575	1 284	1,52	108 078	1 138	1,05
Billets et débentures subordonnés	**9 589**	**395**	**4,12**	7 946	337	4,24	9 045	391	4,32
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	**60 173**	**1 281**	**2,13**	46 981	1 091	2,32	34 719	540	1,56
États-Unis	**57 028**	**1 602**	**2,81**	57 384	1 274	2,22	56 587	696	1,23
Passifs de titrisation[9]	**27 023**	**524**	**1,94**	27 805	586	2,11	29 761	472	1,59
Autres passifs									
Canada	**5 669**	**154**	**2,72**	5 706	132	2,31	5 306	92	1,73
États-Unis	**35**	**4**	**11,43**	34	4	11,76	34	4	11,76
Autres passifs[7, 8]	**67 833**	**860**	**1,27**	68 074	676	0,99	48 787	412	0,84
Total des passifs portant intérêt	**1 093 915**	**18 068**	**1,65**	1 018 669	14 183	1,39	941 286	8 985	0,95
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	**1 223 978 $**	**23 931 $**	**1,96 %**	1 143 284 $	22 239 $	1,95 %	1 062 735 $	20 847 $	1,96 %

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.
[3] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.
[4] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.
[5] Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars en 2018; 12 milliards de dollars en 2017).
[6] Comprennent les charges engagées à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2018; 1,5 milliard de dollars en 2017).
[7] Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 61 milliards de dollars (102 milliards de dollars en 2018; 87 milliards de dollars en 2017).
[8] Comprennent des dépôts moyens désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 59 milliards de dollars.
[9] Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2018; 13 milliards de dollars en 2017) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 14 milliards de dollars (16 milliards de dollars en 2018; 17 milliards de dollars en 2017).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU **68** **ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS**[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens)	2019 par rapport à 2018			2018 par rapport à 2017		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	**Taux moyen**	**Variation nette**	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	**32 $**	**(6) $**	**26 $**	(2) $	83 $	81 $
États-Unis	**(178)**	**118**	**(60)**	(80)	267	187
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	**210**	**79**	**289**	210	142	352
États-Unis	**(6)**	**(5)**	**(11)**	6	108	114
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	**(23)**	**191**	**168**	(7)	277	270
États-Unis	**319**	**603**	**922**	460	881	1 341
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	**392**	**193**	**585**	86	208	294
États-Unis	**27**	**334**	**361**	13	511	524
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	**154**	**323**	**477**	38	702	740
États-Unis	**124**	**19**	**143**	57	12	69
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	**453**	**94**	**547**	603	(92)	511
États-Unis	**66**	**238**	**304**	17	239	256
Cartes de crédit						
Canada	**60**	**39**	**99**	17	36	53
États-Unis	**294**	**69**	**363**	334	3	337
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	**257**	**306**	**563**	316	440	756
États-Unis	**393**	**204**	**597**	92	316	408
Autres pays	**112**	**92**	**204**	182	115	297
Total des produits d'intérêts	**2 686**	**2 891**	**5 577**	2 342	4 248	6 590
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	**52**	**354**	**406**	34	211	245
États-Unis	**106**	**285**	**391**	106	1 256	1 362
Banques						
Canada	**(2)**	**36**	**34**	6	58	64
États-Unis	**(92)**	**1**	**(91)**	(27)	47	20
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	**574**	**1 084**	**1 658**	648	1 220	1 868
États-Unis	**263**	**504**	**767**	(247)	393	146
Billets et débentures subordonnés	**70**	**(12)**	**58**	(48)	(6)	(54)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	**306**	**(116)**	**190**	191	360	551
États-Unis	**(7)**	**335**	**328**	9	569	578
Passifs de titrisation	**(17)**	**(45)**	**(62)**	(31)	145	114
Autres passifs						
Canada	**(1)**	**23**	**22**	7	33	40
États-Unis	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Autres pays	**(15)**	**199**	**184**	195	69	264
Total de la charge d'intérêts	**1 237**	**2 648**	**3 885**	843	4 355	5 198
Produits d'intérêts nets	**1 449 $**	**243 $**	**1 692 $**	1 499 $	(107) $	1 392 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

[3] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

États financiers consolidés

	PAGE
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	**121**
Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada	**122**
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)	**124**
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière	**126**

	PAGE
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	**127**
État du résultat consolidé	**128**
État du résultat global consolidé	**129**
État des variations des capitaux propres consolidé	**130**
État des flux de trésorerie consolidé	**131**

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE	SUJET	PAGE
1	Nature des activités	**132**
2	Sommaire des principales méthodes comptables	**132**
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	**144**
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	**148**
5	Évaluations à la juste valeur	**150**
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	**159**
7	Valeurs mobilières	**161**
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	**164**
9	Transferts d'actifs financiers	**169**
10	Entités structurées	**171**
11	Dérivés	**174**
12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	**182**
13	Acquisitions et cessions importantes	**184**
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**184**
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**186**
16	Autres actifs	**186**

NOTE	SUJET	PAGE
17	Dépôts	**186**
18	Autres passifs	**188**
19	Billets et débentures subordonnés	**188**
20	Titres de fiducie de capital	**189**
21	Capitaux propres	**189**
22	Assurance	**192**
23	Rémunération fondée sur des actions	**194**
24	Avantages du personnel	**196**
25	Impôt sur le résultat	**200**
26	Résultat par action	**202**
27	Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	**203**
28	Transactions entre parties liées	**206**
29	Informations sectorielles	**207**
30	Produits d'intérêts et charges d'intérêts	**209**
31	Risque de crédit	**209**
32	Fonds propres réglementaires	**211**
33	Gestion des risques	**212**
34	Renseignements sur les filiales	**212**
35	Événements postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours	**213**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2019. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque était efficace en date du 31 octobre 2019.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2019, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

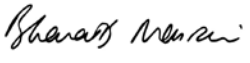

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Riaz Ahmed
Chef de groupe et chef des finances

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») et ses filiales (la «TD» ou le «groupe»), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2019 et 2018, les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les «états financiers consolidés»). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 5 036 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration et la revue des données d'entrée et des modèles ayant servi au calcul des pertes de crédit attendues, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes en matière de modélisation du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles et l'évaluation des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les informations prospectives et déterminer les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios pour établir les pertes de crédit attendues. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, de façon indépendante, les pertes de crédit attendues. Nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard des composantes qualitatives contribuant aux pertes de crédit attendues en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 48 894 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 50 051 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a nécessité que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et l'examen des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir de façon indépendante des données d'entrée importantes à partir de sources externes. Nous avons également évalué la méthode appliquée et les processus de gouvernance à l'égard du calcul des rajustements de valeur importants apportés aux dérivés et recalculé un échantillon de ces rajustements.

Évaluation de la provision pour sinistres impayés

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 6 920 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues. De plus, la provision pour sinistres impayés tient compte des variables comme les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les changements survenus dans les contextes social, économique et juridique en vigueur.

L'audit de la provision pour sinistres impayés comprend l'application de modèles et de méthodes qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables et les tendances quant à la gravité et la fréquence sont d'autres hypothèses qui impliquent une grande part de jugement.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue périodique de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante les composantes importantes de la provision pour sinistres impayés. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles et aux faits réglementaires nouveaux. Nous avons fait appel à nos actuaires afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris le raisonnement derrière les jugements appliqués. Nous avons également testé un échantillon de sinistres survenus, de sinistres payés et de primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif, lorsque probable.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes et tenir des discussions avec la direction. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué les informations relatives à l'impôt sur le résultat de la TD présentées à la note 25 des états financiers consolidés à l'égard de ces questions.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel 2019, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel 2019 avant la date de ce rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») aux 31 octobre 2019 et 2018, de même que des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Adoption d'IFRS 9

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés, la TD a effectué des changements de méthodes comptables aux fins de classement et d'évaluation des instruments financiers en 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre 2013), et notre rapport daté du 4 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la TD. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la TD, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Provision pour pertes sur créances

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 5 036 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration et la revue des données d'entrée et des modèles ayant servi au calcul des pertes de crédit attendues, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes en matière de modélisation du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles et l'évaluation des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les informations prospectives et déterminer les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios pour établir les pertes de crédit attendues. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, de façon indépendante, les pertes de crédit attendues. Nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard des composantes qualitatives contribuant aux pertes de crédit attendues en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 48 894 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 50 051 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a nécessité que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et l'examen des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir de façon indépendante des données d'entrée importantes à partir de sources externes. Nous avons également évalué la méthode appliquée et les processus de gouvernance à l'égard du calcul des rajustements de valeur importants apportés aux dérivés et recalculé un échantillon de ces rajustements.

Évaluation de la provision pour sinistres impayés

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 6 920 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues. De plus, la provision pour sinistres impayés tient compte des variables comme les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les changements survenus dans les contextes social, économique et juridique en vigueur.

L'audit de la provision pour sinistres impayés comprend l'application de modèles et de méthodes qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables et les tendances quant à la gravité et la fréquence sont d'autres hypothèses qui impliquent une grande part de jugement.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue périodique de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante les composantes importantes de la provision pour sinistres impayés. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles et aux faits réglementaires nouveaux.

Nous avons fait appel à nos actuaires afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris le raisonnement derrière les jugements appliqués. Nous avons également testé un échantillon de sinistres survenus, de sinistres payés et de primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif, lorsque probable.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes et tenir des discussions avec la direction. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué les informations relatives à l'impôt sur le résultat de la TD présentées à la note 25 des états financiers consolidés à l'égard de ces questions.

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que coauditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») en date du 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les «critères du COSO») (le cadre 2013). À notre avis, la TD maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), des bilans consolidés de la TD aux 31 octobre 2019 et 2018, et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes et notre rapport daté du 4 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2019

Bilan consolidé

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**4 863 $**	4 735 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**25 583**	30 720
	30 446	35 455
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 7)**	**146 000**	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net **(Notes 5, 7)**	**6 503**	4 015
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**48 894**	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Notes 5, 7)**	**4 040**	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global **(Notes 5, 7, 8)**	**111 104**	130 600
	316 541	323 126
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)	**130 497**	107 171
Valeurs mobilières prises en pension (Note 5)	**165 935**	127 379
Prêts (Notes 5, 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	**235 640**	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**180 334**	172 079
Cartes de crédit	**36 564**	35 018
Entreprises et gouvernements	**236 517**	217 654
	689 055	649 942
Provision pour pertes sur prêts **(Note 8)**	**(4 447)**	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684 608**	646 393
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 494**	17 267
Participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**9 316**	8 445
Goodwill **(Note 14)**	**16 976**	16 536
Autres immobilisations incorporelles **(Note 14)**	**2 503**	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables **(Note 15)**	**5 513**	5 324
Actifs d'impôt différé **(Note 25)**	**1 799**	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**20 575**	26 940
Autres actifs **(Note 16)**	**17 087**	15 596
	87 263	95 379
Total de l'actif	**1 415 290 $**	1 334 903 $
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 17)**	**26 885 $**	114 704 $
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**50 051**	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur **(Notes 5, 9)**	**13 058**	12 618
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Notes 5, 17)**	**105 131**	16
	195 125	175 608
Dépôts (Notes 5, 17)		
Particuliers	**503 430**	477 644
Banques	**16 751**	16 712
Entreprises et gouvernements	**366 796**	357 083
	886 977	851 439
Divers		
Acceptations	**13 494**	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert **(Note 5)**	**29 656**	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension **(Note 5)**	**125 856**	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti **(Notes 5, 9)**	**14 086**	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**23 746**	28 385
Passifs liés aux assurances **(Note 22)**	**6 920**	6 698
Autres passifs **(Note 18)**	**21 004**	19 174
	234 762	219 076
Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19)	**10 725**	8 740
Total du passif	**1 327 589**	1 254 863
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Actions ordinaires **(Note 21)**	**21 713**	21 221
Actions privilégiées **(Note 21)**	**5 800**	5 000
Actions autodétenues – ordinaires **(Note 21)**	**(41)**	(144)
Actions autodétenues – privilégiées **(Note 21)**	**(6)**	(7)
Surplus d'apport	**157**	193
Résultats non distribués	**49 497**	46 145
Cumul des autres éléments du résultat global	**10 581**	6 639
	87 701	79 047
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	**–**	993
Total des capitaux propres	**87 701**	80 040
Total du passif et des capitaux propres	**1 415 290 $**	1 334 903 $

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

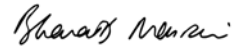

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Alan N. MacGibbon
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Produits d'intérêts[1]			
Prêts	**31 925 $**	27 790 $	23 663 $
Valeurs mobilières			
Intérêts	**7 843**	6 685	4 595
Dividendes	**1 548**	1 234	1 128
Dépôts auprès de banques	**683**	713	446
	41 999	36 422	29 832
Charges d'intérêts (Note 30)			
Dépôts	**13 675**	10 489	6 615
Passifs de titrisation	**524**	586	472
Billets et débentures subordonnés	**395**	337	391
Divers	**3 474**	2 771	1 507
	18 068	14 183	8 985
Produits d'intérêts nets	**23 931**	22 239	20 847
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	**4 872**	4 714	4 512
Commissions sur crédit	**1 289**	1 210	1 130
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**78**	111	128
Produits (pertes) de négociation	**1 047**	1 052	303
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**121**	48	s. o.[2]
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**8**	(170)	(254)
Frais de service	**2 885**	2 716	2 648
Services de cartes	**2 465**	2 376	2 388
Produits d'assurance **(Note 22)**	**4 282**	4 045	3 760
Autres produits (pertes)	**87**	551	740
	17 134	16 653	15 355
Total des produits	**41 065**	38 892	36 202
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	**3 029**	2 480	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 22)	**2 787**	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel **(Note 24)**	**11 244**	10 377	10 018
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	**1 835**	1 765	1 794
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	**1 165**	1 073	992
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**800**	815	704
Marketing et développement des affaires	**769**	803	726
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	**175**	73	2
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	**336**	359	360
Services professionnels et services-conseils	**1 322**	1 194	1 119
Divers	**4 374**	3 736	3 704
	22 020	20 195	19 419
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**13 229**	13 773	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)	**2 735**	3 182	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	**1 192**	743	449
Résultat net	**11 686**	11 334	10 517
Dividendes sur actions privilégiées	**252**	214	193
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**11 434 $**	11 120 $	10 324 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**18**	72	121
Résultat par action (en dollars canadiens) **(Note 26)**			
De base	**6,26 $**	6,02 $	5,51 $
Dilué	**6,25**	6,01	5,50
Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)	**2,89**	2,61	2,35

[1] Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comprennent des produits d'intérêts de 34 828 millions de dollars (30 639 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 30.

[2] Sans objet.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

État du résultat global consolidé[1]

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Résultat net	**11 686 $**	11 334 $	10 517 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net			
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39[2])			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	s. o.	467
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**110**	(261)	s. o.
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	s. o.	(143)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(31)**	(22)	s. o.
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	(1)	s. o.
	78	(284)	324
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture			
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**(165)**	1 323	(2 534)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	(17)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**132**	(288)	659
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	4
	(33)	1 035	(1 888)
Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**3 459**	(1 624)	(1 454)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	**519**	(455)	(810)
	3 978	(2 079)	(2 264)
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(921)**	622	325
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(95)**	38	s. o.
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**14**	–	s. o.
	(1 002)	660	325
Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	**3 021**	(668)	(3 503)
Total du résultat global, après impôt sur le résultat	**14 707 $**	10 666 $	7 014 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**14 437 $**	10 380 $	6 700 $
Actionnaires privilégiés	**252**	214	193
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**18**	72	121

[1] Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.
[2] IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o. $**	s. o. $	150 $
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**21**	(139)	s. o.
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	s. o.	(36)
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	13	s. o.
Moins le reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	–	s. o.
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	–
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**48**	(104)	237
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	(1)
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**1 235**	(473)	(789)
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	**(157)**	283	258
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(324)**	243	129
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(35)**	20	s. o.
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4**	–	s. o.
Total de l'impôt sur le résultat	**1 107 $**	(749) $	(494) $

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**21 221 $**	20 931 $	20 711 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**124**	152	148
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**357**	366	329
Actions émises dans le cadre d'acquisitions **(Notes 13)**	**366**	–	–
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	**(355)**	(228)	(257)
Solde à la fin de l'exercice	**21 713**	21 221	20 931
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**5 000**	4 750	4 400
Émission d'actions	**800**	750	350
Rachat d'actions	**–**	(500)	–
Solde à la fin de l'exercice	**5 800**	5 000	4 750
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(144)**	(176)	(31)
Achat d'actions	**(9 782)**	(8 295)	(9 654)
Vente d'actions	**9 885**	8 327	9 509
Solde à la fin de l'exercice	**(41)**	(144)	(176)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(7)**	(7)	(5)
Achat d'actions	**(151)**	(129)	(175)
Vente d'actions	**152**	129	173
Solde à la fin de l'exercice	**(6)**	(7)	(7)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	**193**	214	203
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	**(22)**	(2)	23
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées **(Note 23)**	**(8)**	(12)	(8)
Divers	**(6)**	(7)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	**157**	193	214
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	**46 145**	40 489	35 452
Incidence de l'adoption d'IFRS 15[1]	**(41)**	s. o.	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9[2]	**–**	53	s. o.
Résultat net attribuable aux actionnaires	**11 668**	11 262	10 396
Dividendes sur actions ordinaires	**(5 262)**	(4 786)	(4 347)
Dividendes sur actions privilégiées	**(252)**	(214)	(193)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	**(9)**	(10)	(4)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et autres	**(1 880)**	(1 273)	(1 140)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(921)**	622	325
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**49**	2	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**49 497**	46 145	40 489
Cumul des autres éléments du résultat global			
Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	**245**	510	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	**–**	19	s. o.
Autres éléments du résultat global	**79**	(283)	s. o.
Provision pour pertes sur créances	**(1)**	(1)	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**323**	245	s. o.
Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	**55**	113	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	**–**	(96)	s. o.
Autres éléments du résultat global	**(46)**	40	s. o.
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	**(49)**	(2)	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**(40)**	55	s. o.
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :			
Solde au début de l'exercice	**s. o.**	s. o.	299
Autres éléments du résultat global	**s. o.**	s. o.	324
Solde à la fin de l'exercice	**s. o.**	s. o.	623
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :			
Solde au début de l'exercice	**–**	–	s. o.
Autres éléments du résultat global	**14**	–	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**14**	–	s. o.
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :			
Solde au début de l'exercice	**8 826**	7 791	9 679
Autres éléments du résultat global	**(33)**	1 035	(1 888)
Solde à la fin de l'exercice	**8 793**	8 826	7 791
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Solde au début de l'exercice	**(2 487)**	(408)	1 856
Autres éléments du résultat global	**3 978**	(2 079)	(2 264)
Solde à la fin de l'exercice	**1 491**	(2 487)	(408)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	**10 581**	6 639	8 006
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	**87 701**	79 047	74 207
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**993**	983	1 650
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**18**	72	121
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(1 000)**	–	(617)
Divers	**(11)**	(62)	(171)
Solde à la fin de l'exercice	**–**	993	983
Total des capitaux propres	**87 701 $**	80 040 $	75 190 $

[1] IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15).

[2] IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**14 421 $**	14 516 $	12 770 $
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances **(Note 8)**	**3 029**	2 480	2 216
Amortissement **(Note 15)**	**605**	576	603
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**800**	815	704
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**(78)**	(111)	(128)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**(1 192)**	(743)	(449)
Profit de dilution **(Note 12)**	**–**	–	(204)
Impôt différé **(Note 25)**	**(33)**	385	175
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer **(Notes 16, 18)**	**(26)**	(104)	(283)
Valeurs mobilières mises en pension	**32 467**	4 798	39 618
Valeurs mobilières prises en pension	**(38 556)**	7 050	(48 377)
Valeurs mobilières vendues à découvert	**(9 822)**	3 996	2 367
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	**(18 103)**	(24 065)	(4 661)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	**(41 693)**	(45 620)	(22 332)
Dépôts	**(52 281)**	53 379	40 150
Dérivés	**9 883**	(3 745)	1 836
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**(2 397)**	5 257	s. o.
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**104 693**	(460)	245
Passifs de titrisation	**(157)**	(1 532)	(1 575)
Impôt exigible	**(771)**	(780)	(419)
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	**1 726**	(1 435)	2 459
Divers	**(2 244)**	(8 964)	1 412
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	**271**	5 693	26 127
Flux de trésorerie des activités de financement			
Émission de billets et débentures subordonnés **(Note 19)**	**1 749**	1 750	1 500
Rachat de billets et débentures subordonnés **(Note 19)**	**24**	(2 468)	(2 536)
Émission d'actions ordinaires **(Note 21)**	**105**	128	125
Émission d'actions privilégiées **(Note 21)**	**791**	740	346
Rachat d'actions ordinaires **(Note 21)**	**(2 235)**	(1 501)	(1 397)
Rachat d'actions privilégiées **(Note 21)**	**–**	(500)	–
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales **(Note 21)**	**(1 000)**	–	(626)
Vente d'actions autodétenues **(Note 21)**	**10 015**	8 454	9 705
Achat d'actions autodétenues **(Note 21)**	**(9 933)**	(8 424)	(9 829)
Dividendes versés	**(5 157)**	(4 634)	(4 211)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(11)**	(72)	(112)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	**(5 652)**	(6 527)	(7 035)
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**5 137**	20 465	2 529
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global **(Note 7)**			
Achats	**(24 898)**	(20 269)	s. o.
Produit tiré des échéances	**37 835**	30 101	s. o.
Produit tiré des ventes	**10 158**	2 731	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente **(Note 7)**			
Achats	**s. o.**	s. o.	(63 339)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	s. o.	30 775
Produit tiré des ventes	**s. o.**	s. o.	4 977
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti **(Note 7)**			
Achats	**(51 202)**	(51 663)	s. o.
Produit tiré des échéances	**28 392**	20 101	s. o.
Produit tiré des ventes	**1 418**	670	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance **(Note 7)**			
Achats	**s. o.**	s. o.	(17 807)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	s. o.	27 729
Produit tiré des ventes	**s. o.**	s. o.	452
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	**s. o.**	s. o.	(2 471)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	s. o.	337
Produit tiré des ventes	**s. o.**	s. o.	447
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	**(794)**	(587)	(434)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de l'achat d'actions de TD Ameritrade **(Notes 12, 13)**	**(540)**	–	(2 129)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	**5 506**	1 549	(18 934)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	**3**	49	(94)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	**128**	764	64
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	**4 735**	3 971	3 907
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	**4 863 $**	4 735 $	3 971 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	**3 589 $**	3 535 $	2 866 $
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	**17 958**	13 888	8 957
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	**40 315**	34 789	28 393
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	**1 584**	1 202	1 153

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1er février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 4. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 4 décembre 2019.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les «rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés au montant qui représente le montant de contrepartie auquel la Banque s'attend à avoir droit en échange de la prestation des services au client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. La Banque comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du bien ou du service fourni au client à un moment précis ou progressivement. L'exercice de jugement est requis pour déterminer à quel moment les obligations de prestation sont remplies. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

La Banque identifie les contrats conclus avec des clients qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 et qui créent des droits et des obligations exécutoires. La Banque détermine les obligations de prestation en fonction des services distincts promis aux clients aux termes du contrat. Les contrats de la Banque ont en général une durée qui ne dépasse pas un an et constituent une seule obligation de prestation. Les obligations de prestation représentent généralement les services à fournir.

Pour chaque contrat, la Banque détermine le prix de transaction, en outre en estimant la contrepartie variable et en appréciant si une limitation s'applique au prix. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative au montant de contrepartie variable ne donnera pas lieu à un rajustement à la baisse important des produits comptabilisés. Par conséquent, une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable jusqu'à la fin de la période de facturation. Comme l'incertitude est généralement levée à la fin de la période de présentation de l'information financière, aucun jugement important n'est exercé pour la comptabilisation de la contrepartie variable dans les produits.

La réception du paiement des clients par la Banque survient habituellement lorsque la Banque a rempli ses obligations de prestation ou peu après qu'elle les a remplies. Par conséquent, la Banque n'a comptabilisé aucun actif sur contrat important (créances non facturées) ou passif sur contrat important (produits différés). De plus, aucune composante financement importante n'est associée à la contrepartie à payer à la Banque.

Lorsqu'un tiers intervient dans le transfert de services au client, une appréciation est réalisée afin de déterminer si la Banque agit pour son propre compte, ce qui entraîne la présentation des produits au montant brut, ou comme mandataire, ce qui entraîne la présentation des produits au montant net. La Banque agit pour son propre compte lorsqu'elle contrôle les services spécifiés dans le contrat avant qu'ils ne soient fournis au client. La Banque exerce un contrôle lorsque la responsabilité première de transférer les services au client lui incombe ou lorsqu'elle dispose d'une latitude pour fixer le prix des services, ou les deux.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Services de placement et de valeurs mobilières

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les honoraires de services de placements bancaires. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, dépendamment du mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de services de placements bancaires comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Commissions sur crédit

Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

Frais de service

Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Services de cartes

Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

Le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des «indices de référence» (y compris les taux interbancaires offerts comme taux de référence) ont fait l'objet, et continuent de faire l'objet, d'indications réglementaires à l'échelle internationale et de propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert comme taux de référence vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. De plus, la transition du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait perturber les marchés et avoir d'autres répercussions défavorables pour les participants du marché.

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié, le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* («Réforme des taux d'intérêt de référence»). La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Classement et évaluation des actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Au coût amorti
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)
- Détenus à des fins de transaction
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- Désignés à la JVRN

La Banque comptabilise les actifs financiers à la date de règlement, à l'exception des dérivés et des valeurs mobilières, qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Instruments de créance

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard des modèles économiques et du critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détention aux fins de la perception : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Détention aux fins de la perception et de la vente : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.
- Détention en vue de la vente ou autres modèles économiques : L'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

Titres de créance et prêts évalués au coût amorti

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente lorsqu'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certains titres de créance et certaines marchandises physiques aux fins de financement qui sont comptabilisés comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN (classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN), sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes ne représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction
- Désignés à la JVRN
- Autres passifs

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession, sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains passifs financiers peuvent être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée.

Les passifs financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net au moment de la décomptabilisation du passif financier, ils sont plutôt transférés directement dans les résultats non distribués.

Les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque correspondent à la différence entre i) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation globale reflétant tant la courbe de taux d'intérêt de référence que le risque de crédit propre à la Banque, et ii) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée uniquement sur la courbe de taux d'intérêt de référence.

Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ont été désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN.

Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

Autres passifs financiers

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation et les dépôts désignés à la JVRN, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés

Les billets et débentures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débentures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reclassement des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Prêts modifiés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

La provision pour pertes sur prêts représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou

lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts acquis, ce qui se traduit par des prêts acquis ayant une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis.

Prêts dépréciés acquis

Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

GARANTIES

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans ses portefeuilles de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour pareilles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent pendant la période d'incertitude :

- Pour évaluer si une opération prévue est hautement probable ou devrait se produire, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts (spécifiés contractuellement ou non contractuellement).
- Pour évaluer si une couverture devrait être hautement efficace, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou le risque couvert (spécifiés contractuellement ou non contractuellement) ou celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture.
- La Banque n'est pas tenue de mettre fin à une couverture si les résultats réels de la couverture sont à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence.
- Pour une couverture de la portion taux de référence contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la composante du risque soit séparément identifiable s'applique uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuables aux composantes du taux d'intérêt, du taux de change et du prix des actions, selon le cas, sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans certains instruments, comme un passif financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un

instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la JVRN. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION ET PRÉSENTATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les établissements à l'étranger sont ceux dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie de présentation de la Banque, tous les actifs et passifs sont évalués dans un premier temps selon la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger, et par la suite, convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs à ces établissements à l'étranger, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titrise les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant

décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont incorporés à l'actif et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés, et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés. Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant ou d'un groupe destiné à être cédé comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujetti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non

acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE LES DÉRIVÉS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été présentées précédemment dans la présente note.

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui n'étaient pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la JVRN, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts étaient classés comme disponibles à la vente et comprenaient des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient comptabilisées à la date de transaction et étaient de façon générale incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente étaient calculés selon le coût moyen pondéré et étaient comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts. Les dividendes étaient comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui étaient survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs étaient également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation était décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, était reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmentait ultérieurement, la perte de valeur n'était pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmentait ultérieurement et si l'augmentation pouvait être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur était reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondaient pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque avait l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, étaient classés comme détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Actifs financiers et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs financiers ou passifs financiers qui ne répondaient pas à la définition des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction pouvaient être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les actifs financiers ou passifs financiers devaient satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation (également appelée «une non-concordance comptable»); 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, était géré, et sa performance était évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprenait un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifiaient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement étaient imposés par le contrat, ou b) qu'il n'était évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier était interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'était possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur pouvait être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers et les passifs financiers étaient désignés à la JVRN, cette désignation ne pouvait être révoquée.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés à la JVRN étaient comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et étaient inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Dérivés incorporés

Les dérivés qui ont été incorporés dans des actifs ou passifs financiers étaient séparés de leur instrument hôte et traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques n'étaient pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'était pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, étaient comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et étaient évalués à la juste valeur; toute variation subséquente était comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dépréciation – Provision pour pertes sur créances

Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprenaient, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupérait son statut de prêt productif lorsqu'il était établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu était raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux étaient rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuaient d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Prêts renégociés

Dans le cas où un emprunteur éprouvait des difficultés financières, la Banque pouvait consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications pouvaient comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de capital, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque avait des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle était comptabilisée si la Banque déterminait que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié avait diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés étaient soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques de la Banque en matière de dépréciation.

Provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprenait les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, était déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui était liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan étaient calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé était augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établissait des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions étaient réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devaient être recouvrés. Les pertes sur créances pour les prêts douteux étaient constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt était radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'était plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail étaient généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement avaient été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail garantis par des biens autres qu'immobiliers étaient généralement radiés lorsque les versements étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt était vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers étaient généralement radiés lorsque la garantie était réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, étaient soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation reposait sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie étaient passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances survenaient qui indiquaient la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision était établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspondait à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui n'étaient pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, étaient soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions étaient calculées à l'aide d'une formule qui tenait compte des pertes récentes, des taux de défaillance passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquaient une dépréciation, d'autres données observables qui étaient pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision était désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépendait de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes était ajusté sur la base des données observables afin de refléter les effets des circonstances qui existaient à ce moment-là. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées était effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tenaient compte de la probabilité de défaillance (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaillance de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD). Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la défaillance était définie en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis étaient initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'était comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis avaient manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il était probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arriverait pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils étaient en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis.

Les prêts productifs acquis étaient par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition était considéré comme un ajustement du rendement du prêt et était comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis n'étaient pas amortis. Les prêts acquis étaient soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts dépréciés acquis

Les prêts dépréciés acquis étaient désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisaient, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts dépréciés acquis étaient comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établissait la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tenait compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui étaient individuellement significatifs étaient comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants étaient regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentaient des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés étaient comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévaluait régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le mettait à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînaient la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle qui était déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. La dépréciation était comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînaient d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante était comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts dépréciés acquis qui étaient à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus pouvait augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pouvaient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts dépréciés acquis ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts n'étaient pas constatés.

NOTE 3 | JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

NOTE 4 | MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les normes nouvelles ou modifiées ci-après ont été adoptées par la Banque.

Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*. La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Les modifications prévoient des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture à l'égard de toutes les relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Selon ces modifications, les entités appliqueraient les dispositions relatives à la comptabilité de couverture en présumant que le taux d'intérêt de référence ne serait pas modifié, permettant ainsi de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux de référence alternatif. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence selon laquelle l'entité doit cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Des modifications ont également été apportées à IFRS 7 établissant de nouvelles obligations d'information relatives à la version d'IAS 39 modifiée. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1er novembre 2018, la Banque a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La Banque a adopté cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

L'adoption d'IFRS 15 a entraîné un rajustement total à la baisse de 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges ont été reclassés de façon prospective en raison de changements dans leur présentation attribuables à l'adoption d'IFRS 15. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

En plus des modifications découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Banque a également modifié la méthode comptable qu'elle applique aux transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Lorsque les valeurs mobilières sont prises ou données en garantie, les produits de prêt de valeurs mobilières et les frais d'emprunt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement à titre de produits autres que d'intérêts et de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Cette modification a été appliquée rétrospectivement.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications d'IFRS 2 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective et n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et

les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque. La Banque adoptera la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du bilan consolidé au 1er novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Le programme IFRS 16 de la Banque est régi par une structure de gouvernance multifonctionnelle officielle à l'échelle de l'entreprise et un plan d'exécution de projet. D'autres processus et contrôles internes à l'égard de l'information financière ont également été conçus.

À l'adoption d'IFRS 16, la Banque appliquera certaines mesures de simplification autorisées selon IFRS 16, y compris : en recourant à des connaissances acquises a *posteriori* pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation, en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour une sélection de contrats de location, en ne réappréciant pas en fonction d'IFRS 16 les contrats de location qui étaient identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes (IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*) et en appliquant l'exemption qui permet de passer en charges les contrats de location à court terme.

Les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple seront les plus touchés par l'adoption d'IFRS 16. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs selon des modalités de paiement semblables. La Banque estime qu'au 1er novembre 2019 les actifs au titre de droits d'utilisation augmenteront de 4,4 milliards de dollars, les obligations locatives augmenteront de 5,5 milliards de dollars, et les autres ajustements et reclassements au bilan totaliseront 0,6 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'élèvera à environ 0,5 milliard de dollars après impôt. Selon les exigences réglementaires actuelles, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera une diminution de 24 points de base (pdb).

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assuranc*e, et qui établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1er novembre 2021. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose l'apport de modifications ciblées à IFRS 17 comprenant, entre autres, le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. La finalisation des modifications à la norme par l'IASB est attendue à la mi-2020. Tout changement à la date d'entrée en vigueur pour la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque en est aux dernières étapes de ses activités de planification, qui consistent à élaborer le plan de projet en fonction des résultats des évaluations des répercussions sur les activités, à évaluer les exigences en matière de ressources afin d'appuyer cette approche et à surveiller l'incidence des modifications de la norme IFRS 17 introduites par l'IASB.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque. L'interprétation permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée sans retraitement des montants comparatifs et ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évaluera l'incidence de cette modification sur ses acquisitions futures.

Présentation des états financiers et méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers,* et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, lesquelles précisent la définition du terme «significatif». En particulier, les modifications clarifient que l'information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. De plus, les explications accompagnant la définition ont été clarifiées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.

NOTE 5 ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les actifs et passifs désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVRN, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la JVRN, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVAERG est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

Marchandises

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit (RVRC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché et l'exposition moyenne attendue par contrepartie.

La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie en matière de rajustements de valeur et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction et des dépôts désignés à la JVRN, qui sont compris dans les passifs financiers désignés à la JVRN, est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises et les obligations achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débentures subordonnés

La juste valeur des billets et débentures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs non comptabilisés à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, la plupart des dépôts, certains passifs de titrisation, la plupart des valeurs mobilières prises en pension, la plupart des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débentures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs mobilières prises en pension, engagements de clients au titre d'acceptations, montants à recevoir des courtiers et des clients, autres actifs, acceptations, obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, montants à payer aux courtiers et aux clients et autres passifs.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur[1]

(en millions de dollars canadiens)	Aux			
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**78 275 $**	**78 374 $**	60 535 $	59 948 $
Autres titres de créance	**52 222**	**52 370**	46 636	46 316
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**130 497**	**130 744**	107 171	106 264
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684 608**	**688 154**	646 393	642 542
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	**815 105 $**	**818 898 $**	753 564 $	748 806 $
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	**886 977 $**	**892 597 $**	851 439 $	846 148 $
Passifs de titrisation au coût amorti	**14 086**	**14 258**	14 683	14 654
Billets et débentures subordonnés	**10 725**	**11 323**	8 740	9 027
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	**911 788 $**	**918 178 $**	874 862 $	869 829 $

[1] Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total[1]**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total[1]
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**395 $**	**10 521 $**	**– $**	**10 916 $**	127 $	14 335 $	– $	14 462 $
Provinces	**–**	**8 510**	**8**	**8 518**	–	7 535	3	7 538
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**19 133**	**–**	**19 133**	–	19 732	–	19 732
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**4 132**	**–**	**4 132**	–	3 324	–	3 324
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**1 746**	**–**	**1 746**	–	2 029	–	2 029
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**–**	**5 129**	**3**	**5 132**	–	5 630	1	5 631
Autres émetteurs	**–**	**13 547**	**1**	**13 548**	–	14 459	16	14 475
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**56 058**	**61**	**–**	**56 119**	43 699	53	–	43 752
Actions privilégiées	**57**	**–**	**–**	**57**	33	26	–	59
Prêts détenus à des fins de transaction	**–**	**12 482**	**–**	**12 482**	–	10 990	–	10 990
Marchandises	**13 761**	**437**	**–**	**14 198**	5 540	340	–	5 880
Droits conservés	**–**	**19**	**–**	**19**	–	25	–	25
	70 271	**75 717**	**12**	**146 000**	49 399	78 478	20	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	**229**	**3 985**	**493**	**4 707**	176	2 095	408	2 679
Prêts	**–**	**1 791**	**5**	**1 796**	–	1 317	19	1 336
	229	**5 776**	**498**	**6 503**	176	3 412	427	4 015
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**22**	**14 794**	**–**	**14 816**	33	12 365	–	12 398
Contrats de change	**24**	**30 623**	**3**	**30 650**	24	39 647	4	39 675
Contrats dérivés de crédit	**–**	**16**	**–**	**16**	–	9	–	9
Dérivés d'actions	**1**	**1 298**	**589**	**1 888**	–	3 170	453	3 623
Contrats de marchandises	**266**	**1 246**	**12**	**1 524**	144	1 112	35	1 291
	313	**47 977**	**604**	**48 894**	201	56 303	492	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières[2]	**–**	**4 040**	**–**	**4 040**	–	3 618	–	3 618
	–	**4 040**	**–**	**4 040**	–	3 618	–	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**–**	**9 663**	**–**	**9 663**	–	12 731	–	12 731
Provinces	**–**	**12 927**	**–**	**12 927**	–	9 507	–	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**40 737**	**–**	**40 737**	–	45 766	–	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**14 407**	**–**	**14 407**	–	19 896	200	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**5 437**	**–**	**5 437**	–	6 633	–	6 633
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**–**	**15 888**	**–**	**15 888**	–	21 407	562	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**247**	**–**	**247**	–	472	–	472
Obligations de sociétés et autres	**–**	**7 810**	**24**	**7 834**	–	8 483	24	8 507
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**89**	**2**	**1 507**	**1 598**	309	3	1 492	1 804
Actions privilégiées	**198**	**–**	**44**	**242**	235	–	135	370
Prêts	**–**	**2 124**	**–**	**2 124**	–	2 745	–	2 745
	287	**109 242**	**1 575**	**111 104**	544	127 643	2 413	130 600
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**4 843**	**–**	**4 843**	–	3 920	–	3 920
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**–**	**22 793**	**4 092**	**26 885**	–	111 680	3 024	114 704
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**19**	**14 404**	**83**	**14 506**	24	9 646	63	9 733
Contrats de change	**21**	**29 374**	**4**	**29 399**	18	34 897	3	34 918
Contrats dérivés de crédit	**–**	**420**	**–**	**420**	–	386	–	386
Dérivés d'actions	**–**	**2 877**	**1 514**	**4 391**	–	1 319	1 077	2 396
Contrats de marchandises	**266**	**1 040**	**29**	**1 335**	134	695	8	837
	306	**48 115**	**1 630**	**50 051**	176	46 943	1 151	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur	**–**	**13 058**	**–**	**13 058**	–	12 618	–	12 618
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**105 110**	**21**	**105 131**	–	2	14	16
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[2]	**878**	**28 778**	**–**	**29 656**	1 142	38 336	–	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**2 973**	**–**	**2 973**	–	3 797	–	3 797

[1] La juste valeur est la même que la valeur comptable.

[2] Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a transféré des valeurs mobilières représentant des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'un montant de 20 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2018	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2019	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[5]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments du résultat global[2, 3]	Achats/ émissions	Vente/ règlements[4]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS									
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	3 $	– $	– $	– $	(50) $	55 $	– $	8 $	– $
Autres titres de créance									
Émetteurs canadiens	1	–	–	1	(2)	4	(1)	3	–
Autres émetteurs	16	1	–	2	(24)	20	(14)	1	–
	20	1	–	3	(76)	79	(15)	12	–
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières	408	97	–	317	(329)	–	–	493	20
Prêts	19	4	–	5	(23)	–	–	5	1
	427	101	–	322	(352)	–	–	498	21
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	200	24	–	–	(224)	–	–	–	–
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs	562	–	–	–	–	–	(562)	–	–
Obligations de sociétés et autres	24	–	–	–	–	–	–	24	–
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires	1 492	–	(3)	31	(13)	–	–	1 507	(4)
Actions privilégiées	135	–	(16)	1	(75)	–	(1)	44	(23)
	2 413 $	24 $	(19) $	32 $	(312) $	– $	(563) $	1 575 $	(27) $
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction[6]	(3 024) $	(380) $	– $	(2 030) $	1 342 $	– $	– $	(4 092) $	(243) $
Dérivés[7]									
Contrats de taux d'intérêt	(63)	(22)	–	–	6	(4)	–	(83)	(32)
Contrats de change	1	–	–	–	–	(5)	3	(1)	(1)
Dérivés d'actions	(624)	(472)	–	(127)	298	–	–	(925)	(460)
Contrats de marchandises	27	(33)	–	–	(11)	–	–	(17)	(20)
	(659)	(527)	–	(127)	293	(9)	3	(1 026)	(513)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(14)	104	–	(187)	76	–	–	(21)	65
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–

[1] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

[2] Autres éléments du résultat global.

[3] Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

[4] Comprennent les variations de change.

[5] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

[6] Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

[7] Composés au 31 octobre 2019 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1er novembre 2018) et de passifs dérivés de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 1er novembre 2018), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3[1]

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2017	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2018	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[5]
		Inclus dans le résultat net[2]	Inclus dans les autres éléments du résultat global[3]	Achats/ émissions	Vente/ règlements[4]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS									
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	– $	– $	– $	1 $	– $	2 $	– $	3 $	– $
Autres titres de créance									
Émetteurs canadiens	6	–	–	–	(4)	1	(2)	1	(1)
Autres émetteurs	8	(5)	–	46	(31)	172	(174)	16	(2)
	14	(5)	–	47	(35)	175	(176)	20	(3)
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières	305	60	–	54	(11)	–	–	408	51
Prêts	15	(4)	–	8	–	–	–	19	(4)
	320	56	–	62	(11)	–	–	427	47
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	203	15	(18)	–	–	–	–	200	(18)
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs	553	–	(2)	–	11	–	–	562	(2)
Obligations de sociétés et autres	95	12	2	–	(85)	–	–	24	2
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires	1 469	–	(5)	23	5	–	–	1 492	(7)
Actions privilégiées	108	–	27	–	–	–	–	135	26
	2 428 $	27 $	4 $	23 $	(69) $	– $	– $	2 413 $	1 $
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction[6]	(2 521) $	78 $	– $	(1 729) $	1 128 $	(46) $	66 $	(3 024) $	122 $
Dérivés[7]									
Contrats de taux d'intérêt	(70)	10	–	–	(3)	–	–	(63)	6
Contrats de change	1	–	–	–	1	–	(1)	1	3
Dérivés d'actions	(893)	131	–	(121)	260	–	(1)	(624)	125
Contrats de marchandises	2	43	–	–	(18)	–	–	27	26
	(960)	184	–	(121)	240	–	(2)	(659)	160
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(7)	(14)	–	(117)	124	–	–	(14)	(11)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. La présentation des passifs financiers a également été revue de façon à la rendre conforme à celle adoptée pour la période considérée.

[2] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

[3] Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

[4] Comprennent les variations de change.

[5] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

[6] Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

[7] Composés au 31 octobre 2018 d'actifs dérivés de 0,5 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 1er novembre 2017) et de passifs dérivés de 1,2 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 1er novembre 2017), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation/diminution du ratio de financement fera augmenter/diminuer la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des contrats de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Valeur liquidative

La juste valeur de certains fonds privés est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds qui ont recours à des méthodes d'évaluation puisqu'aucun prix n'est observable pour ces instruments.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Aux

			31 octobre 2019		31 octobre 2018		
	Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**101**	**158**	76	172	**points**
Autres titres de créance	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**–**	**113**	–	104	**points**
Titres de capitaux propres[1]	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	s. o.	s. o.	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**9**	**9**	6	9	**%**
	Multiple du BAIIA	**Ratio cours/bénéfice**	**3,5**	**3,5**	5,0	20,5	**fois**
	Comparable de marché	**Équivalent de prix**	**79**	**80**	84	117	**%**
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	100	100	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**8**	**20**	8	40	**%**
	Multiple du BAIIA	**Ratio cours/bénéfice**	**1,1**	**6,7**	0,3	5,3	**fois**
	Comparable du marché	**Escompte de liquidité**	**–**	**–**	50	50	**%**
	Fondée sur le prix	**Valeur liquidative**[2]	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	s. o.	
Dérivés							
Contrats de taux d'intérêt	**Modèle d'évaluation des options sur swap**	**Volatilité propre aux devises**	**27**	**325**	15	346	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Courbes de swaps indexés sur l'inflation**	**1**	**2**	1	2	**%**
	Modèle d'évaluation des options	**Ratio de financement**	**60**	**75**	65	75	**%**
Contrats de change	**Modèle d'évaluation des options**	**Volatilité propre aux devises**	**4**	**12**	7	14	**%**
Dérivés d'actions	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**(19)**	**97**	1	96	**%**
		Corrélation quanto	**10**	**68**	(65)	68	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**8**	–	8	**%**
		Volatilité des actions	**7**	**124**	10	105	**%**
	Comparable de marché	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	100	100	**%**
Contrats de marchandises	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation quanto**	**(66)**	**(46)**	(66)	(46)	**%**
		Corrélation des options sur swap	**44**	**56**	s. o.	s. o.	**%**
Dépôts détenus à des fins de transaction	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**(19)**	**97**	1	96	**%**
		Corrélation quanto	**(43)**	**68**	(85)	68	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**16**	–	13	**%**
		Volatilité des actions	**7**	**96**	8	131	**%**
	Modèle d'évaluation des options sur swap	**Volatilité propre aux devises**	**25**	**325**	15	346	**%**
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Modèle d'évaluation des options**	**Ratio de financement**	**2**	**70**	2	70	**%**

[1] Au 31 octobre 2019, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2018), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché; ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

[2] Aucune information n'a été fournie sur la valeur liquidative des fonds privés en raison de la large fourchette de prix de ces instruments.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres de capitaux propres à la JVAERG a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	**Augmentation de la juste valeur**	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**49 $**	**23 $**	46 $	26 $
Prêts	**1**	**1**	2	2
	50	**24**	48	28
Dérivés				
Dérivés d'actions	**14**	**17**	16	21
Contrats de marchandises	**–**	**–**	1	1
	14	**17**	17	22
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Autres titres de créance				
Titres adossés à des actifs	**–**	**–**	40	40
Obligations de sociétés et autres	**2**	**2**	2	2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**6**	**3**	4	2
Actions privilégiées	**10**	**4**	26	7
	18	**9**	72	51
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**23**	**32**	18	26
Dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**20**	**14**	15	12
Dérivés d'actions	**41**	**35**	45	36
	61	**49**	60	48
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**2**	**2**	2	2
Total	**168 $**	**133 $**	217 $	177 $

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation faisant appel à des données observables et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation intégrant des données non observables importantes n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*	
	2019	2018
Solde au début de l'exercice	**14 $**	19 $
Nouvelles transactions	**38**	25
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	**(37)**	(30)
Solde à la fin de l'exercice	**15 $**	14 $

ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance ont été désignés à la JVRN étant donné qu'ils sont couverts économiquement par des dérivés et que cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur[1]

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				*Aux* 31 octobre 2018			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**169 $**	**78 195 $**	**10 $**	**78 374 $**	119 $	59 828 $	1 $	59 948 $
Autres titres de créance	**–**	**52 368**	**2**	**52 370**	–	43 826	2 490	46 316
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**169**	**130 563**	**12**	**130 744**	119	103 654	2 491	106 264
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**–**	**221 405**	**466 749**	**688 154**	–	208 794	433 748	642 542
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	**169 $**	**351 968 $**	**466 761 $**	**818 898 $**	119 $	312 448 $	436 239 $	748 806 $
PASSIFS								
Dépôts	**– $**	**892 597 $**	**– $**	**892 597 $**	– $	846 148 $	– $	846 148 $
Passifs de titrisation au coût amorti	**–**	**14 258**	**–**	**14 258**	–	14 654	–	14 654
Billets et débentures subordonnés	**–**	**11 323**	**–**	**11 323**	–	9 027	–	9 027
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	**– $**	**918 178 $**	**– $**	**918 178 $**	– $	869 829 $	– $	869 829 $

[1] Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

NOTE 6 | COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments dans le tableau à la note 16 et au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments dans le tableau à la note 18.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan consolidé ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan consolidé, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan consolidé. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

				Aux		
				31 octobre 2019		
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé[1, 2]		
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan	**Montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé**	**Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé**	**Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire**	**Actifs affectés en garantie**	**Montant net**
Actifs financiers						
Dérivés	**55 973 $**	**7 079 $**	**48 894 $**	**32 664 $**	**8 840 $**	**7 390 $**
Valeurs mobilières prises en pension	**180 054**	**14 119**	**165 935**	**14 430**	**141 903**	**9 602**
Total	**236 027**	**21 198**	**214 829**	**47 094**	**150 743**	**16 992**
Passifs financiers						
Dérivés	**57 130**	**7 079**	**50 051**	**32 664**	**17 387**	**–**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**139 975**	**14 119**	**125 856**	**14 430**	**110 995**	**431**
Total	**197 105 $**	**21 198 $**	**175 907 $**	**47 094 $**	**128 382 $**	**431 $**

						31 octobre 2018
Actifs financiers						
Dérivés	59 661 $	2 665 $	56 996 $	34 205 $	11 678 $	11 113 $
Valeurs mobilières prises en pension	157 832	30 453	127 379	7 452	119 797	130
Total	217 493	33 118	184 375	41 657	131 475	11 243
Passifs financiers						
Dérivés	50 935	2 665	48 270	34 205	12 127	1 938
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	123 842	30 453	93 389	7 452	85 793	144
Total	174 777 $	33 118 $	141 659 $	41 657 $	97 920 $	2 082 $

[1] La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

[2] Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7 | VALEURS MOBILIÈRES

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]						31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**4 159 $**	**3 212 $**	**1 219 $**	**1 519 $**	**807 $**	**– $**	**10 916 $**	14 462 $
Provinces	**1 979**	**982**	**1 017**	**1 381**	**3 159**	**–**	**8 518**	7 538
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**2 417**	**8 140**	**3 105**	**2 085**	**3 386**	**–**	**19 133**	19 732
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**1 202**	**794**	**961**	**868**	**307**	**–**	**4 132**	3 324
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	**474**	**676**	**453**	**–**	**–**	**–**	**1 603**	1 946
Commercial	**24**	**–**	**50**	**69**	**–**	**–**	**143**	83
	10 255	**13 804**	**6 805**	**5 922**	**7 659**	**–**	**44 445**	47 085
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**694**	**1 177**	**1 412**	**1 190**	**659**	**–**	**5 132**	5 631
Autres émetteurs	**3 010**	**5 926**	**2 909**	**1 273**	**430**	**–**	**13 548**	14 475
	3 704	**7 103**	**4 321**	**2 463**	**1 089**	**–**	**18 680**	20 106
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**56 119**	**56 119**	43 752
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**57**	**57**	59
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**56 176**	**56 176**	43 811
Droits conservés	**–**	**3**	**8**	**8**	**–**	**–**	**19**	25
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	**13 959 $**	**20 910 $**	**11 134 $**	**8 393 $**	**8 748 $**	**56 176 $**	**119 320 $**	111 027 $
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**148 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**16 $**	**– $**	**164 $**	45 $
Provinces	**143**	**6**	**107**	**33**	**99**	**–**	**388**	454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**67**	**–**	**–**	**–**	**–**	**67**	127
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**697**	**9**	**88**	**–**	**–**	**–**	**794**	771
	988	**82**	**195**	**33**	**115**	**–**	**1 413**	1 397
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**24**	**564**	**764**	**529**	**7**	**–**	**1 888**	1 609
Autres émetteurs	**200**	**285**	**239**	**15**	**–**	**–**	**739**	612
	224	**849**	**1 003**	**544**	**7**	**–**	**2 627**	2 221
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 212 $**	**931 $**	**1 198 $**	**577 $**	**122 $**	**– $**	**4 040 $**	3 618 $
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**4 165 $**	**4 104 $**	**283 $**	**607 $**	**504 $**	**– $**	**9 663 $**	12 731 $
Provinces	**1 168**	**2 255**	**2 199**	**7 091**	**214**	**–**	**12 927**	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**7 798**	**19 533**	**3 188**	**3 002**	**7 216**	**–**	**40 737**	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**5 162**	**8 524**	**250**	**471**	**–**	**–**	**14 407**	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	**907**	**4 370**	**160**	**–**	**–**	**–**	**5 437**	6 633
	19 200	**38 786**	**6 080**	**11 171**	**7 934**	**–**	**83 171**	94 733
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**61**	**4 188**	**4 490**	**2 490**	**4 659**	**–**	**15 888**	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**247**	**–**	**247**	472
Obligations de sociétés et autres	**1 021**	**4 016**	**895**	**1 879**	**23**	**–**	**7 834**	8 507
	1 082	**8 204**	**5 385**	**4 369**	**4 929**	**–**	**23 969**	30 948
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 598**	**1 598**	1 804
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**242**	**242**	370
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 840**	**1 840**	2 174
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**20 282 $**	**46 990 $**	**11 465 $**	**15 540 $**	**12 863 $**	**1 840 $**	**108 980 $**	127 855 $

[1] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]							*Aux*
							31 octobre 2019	31 octobre 2018
	1 an et moins	**Plus de 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**	Total
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**992 $**	**515 $**	**872 $**	**435 $**	**1 957 $**	**– $**	**4 771 $**	4 922 $
Provinces	**–**	**40**	**766**	**1 243**	**222**	**–**	**2 271**	782
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**1 365**	**3 744**	**9 286**	**12 173**	**16 646**	**–**	**43 214**	29 148
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**7 161**	**10 138**	**9 512**	**1 208**	**–**	**–**	**28 019**	25 683
	9 518	**14 437**	**20 436**	**15 059**	**18 825**	**–**	**78 275**	60 535
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**11**	**5 053**	**8 950**	**4 049**	**10 700**	**–**	**28 763**	23 709
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 236**	**–**	**16 236**	15 867
Émetteurs canadiens	**–**	**–**	**–**	**99**	**–**	**–**	**99**	–
Autres émetteurs	**1 649**	**2 454**	**2 601**	**418**	**2**	**–**	**7 124**	7 060
	1 660	**7 507**	**11 551**	**4 566**	**26 938**	**–**	**52 222**	46 636
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**11 178**	**21 944**	**31 987**	**19 625**	**45 763**	**–**	**130 497**	107 171
Total des valeurs mobilières	**46 631 $**	**90 775 $**	**55 784 $**	**44 135 $**	**67 496 $**	**58 016 $**	**362 837 $**	349 671 $

[1] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

								Aux
	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	Coût/ coût amorti[1]	**Profits bruts latents**	**(Pertes brutes latentes)**	**Juste valeur**	Coût/ coût amorti[1]	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**9 603 $**	**62 $**	**(2) $**	**9 663 $**	12 740 $	38 $	(47) $	12 731 $
Provinces	**12 890**	**77**	**(40)**	**12 927**	9 443	75	(11)	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**40 703**	**86**	**(52)**	**40 737**	45 857	265	(356)	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**14 394**	**21**	**(8)**	**14 407**	20 034	65	(3)	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	**5 407**	**31**	**(1)**	**5 437**	6 575	59	(1)	6 633
	82 997	**277**	**(103)**	**83 171**	94 649	502	(418)	94 733
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**15 890**	**29**	**(31)**	**15 888**	21 901	87	(19)	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**247**	**–**	**–**	**247**	471	1	–	472
Obligations de sociétés et autres	**7 832**	**27**	**(25)**	**7 834**	8 534	31	(58)	8 507
	23 969	**56**	**(56)**	**23 969**	30 906	119	(77)	30 948
Total des titres de créance	**106 966**	**333**	**(159)**	**107 140**	125 555	621	(495)	125 681
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**1 594**	**31**	**(27)**	**1 598**	1 725	118	(39)	1 804
Actions privilégiées	**302**	**4**	**(64)**	**242**	376	20	(26)	370
	1 896	**35**	**(91)**	**1 840**	2 101	138	(65)	2 174
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**108 862 $**	**368 $**	**(250) $**	**108 980 $**	127 656 $	759 $	(560) $	127 855 $

[1] Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres présentés dans le tableau suivant comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Cette désignation est attribuable au fait que ces placements sont détenus à des fins autres que de transaction.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*		*Exercices clos les*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
		Juste valeur		**Revenus de dividendes comptabilisés**
Actions ordinaires	**1 598 $**	1 804 $	**64 $**	71 $
Actions privilégiées	**242**	370	**15**	16
Total	**1 840 $**	2 174 $	**79 $**	87 $

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement d'une juste valeur de 323 millions de dollars (22 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a dégagé des profits (pertes) cumulés de 68 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de 3 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Titres de créance au coût amorti		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**49 $**	76 $
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**29**	35
Total	**78 $**	111 $

Qualité du crédit des titres de créance

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Titres de créance								
Première qualité	**235 475 $**	**– $**	**s. o. $**	**235 475 $**	230 488 $	– $	s. o. $	230 488 $
Qualité inférieure	**2 109**	**54**	**s. o.**	**2 163**	2 140	54	s. o.	2 194
Actifs surveillés et classés	**s. o.**	**–**	**s. o.**	**–**	s. o.	11	s. o.	11
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**–**	s. o.	s. o.	234	234
Total des titres de créance	**237 584**	**54**	**–**	**237 638**	232 628	65	234	232 927
Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti	**1**	**–**	**–**	**1**	1	4	70	75
Titres de créance, déduction faite de la provision	**237 583 $**	**54 $**	**– $**	**237 637 $**	232 627 $	61 $	164 $	232 852 $

Au 31 octobre 2019, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance s'élevait à 4 millions de dollars (80 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 1 million de dollars (75 millions de dollars au 31 octobre 2018) pour des titres de créance au coût amorti et un montant de 3 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2018) pour des titres de créance à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision (reprise de provision) pour pertes sur créances relative aux titres de créances au coût amorti de 1 million de dollars (provision (reprise de provision) pour pertes sur créances de (2) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision (reprise de provision) pour pertes sur créances relative aux titres de créances à la JVAERG de (2) millions de dollars (provision (reprise de provision) pour pertes sur créances de 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Aux 31 octobre 2019 et 2018, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Qualité du crédit des prêts

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements et pour consulter les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail et l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Prêts par notation de risque[1]

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels[2, 3, 4]								
Risque faible	**181 748 $**	**77 $**	**s. o. $**	**181 825 $**	168 690 $	32 $	s. o. $	168 722 $
Risque normal	**43 988**	**248**	**s. o.**	**44 236**	47 821	176	s. o.	47 997
Risque moyen	**5 817**	**433**	**s. o.**	**6 250**	5 106	267	s. o.	5 373
Risque élevé	**964**	**1 454**	**366**	**2 784**	892	1 264	317	2 473
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**545**	**545**	s. o.	s. o.	626	626
Total	**232 517**	**2 212**	**911**	**235 640**	222 509	1 739	943	225 191
Provision pour pertes sur prêts	**28**	**26**	**56**	**110**	24	34	52	110
Prêts, déduction faite de la provision	**232 489**	**2 186**	**855**	**235 530**	222 485	1 705	891	225 081
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[5]								
Risque faible	**92 601**	**953**	**s. o.**	**93 554**	87 906	983	s. o.	88 889
Risque normal	**46 878**	**973**	**s. o.**	**47 851**	48 008	1 190	s. o.	49 198
Risque moyen	**27 576**	**879**	**s. o.**	**28 455**	23 008	1 063	s. o.	24 071
Risque élevé	**6 971**	**2 435**	**618**	**10 024**	6 158	2 386	817	9 361
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**450**	**450**	s. o.	s. o.	560	560
Total	**174 026**	**5 240**	**1 068**	**180 334**	165 080	5 622	1 377	172 079
Provision pour pertes sur prêts	**690**	**384**	**175**	**1 249**	574	349	180	1 103
Prêts, déduction faite de la provision	**173 336**	**4 856**	**893**	**179 085**	164 506	5 273	1 197	170 976
Cartes de crédit								
Risque faible	**7 188**	**48**	**s. o.**	**7 236**	7 234	11	s. o.	7 245
Risque normal	**10 807**	**82**	**s. o.**	**10 889**	9 780	66	s. o.	9 846
Risque moyen	**11 218**	**275**	**s. o.**	**11 493**	11 347	246	s. o.	11 593
Risque élevé	**4 798**	**1 670**	**355**	**6 823**	4 435	1 445	333	6 213
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**123**	**123**	s. o.	s. o.	121	121
Total	**34 011**	**2 075**	**478**	**36 564**	32 796	1 768	454	35 018
Provision pour pertes sur prêts	**732**	**521**	**322**	**1 575**	379	283	341	1 003
Prêts, déduction faite de la provision	**33 279**	**1 554**	**156**	**34 989**	32 417	1 485	113	34 015
Entreprises et gouvernements[2, 3, 4, 6]								
Première qualité ou risque faible ou normal	**120 940**	**153**	**s. o.**	**121 093**	118 414	57	s. o.	118 471
Qualité inférieure ou risque moyen	**119 256**	**5 298**	**s. o.**	**124 554**	108 678	5 272	s. o.	113 950
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	**951**	**4 649**	**158**	**5 758**	666	3 746	97	4 509
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**730**	**730**	s. o.	s. o.	736	736
Total	**241 147**	**10 100**	**888**	**252 135**	227 758	9 075	833	237 666
Provision pour pertes sur prêts	**672**	**648**	**193**	**1 513**	651	551	131	1 333
Prêts, déduction faite de la provision	**240 475**	**9 452**	**695**	**250 622**	227 107	8 524	702	236 333
Total des prêts[6, 7]	**681 701**	**19 627**	**3 345**	**704 673**	648 143	18 204	3 607	669 954
Total de la provision pour pertes sur prêts[7]	**2 122**	**1 579**	**746**	**4 447**	1 628	1 217	704	3 549
Total des prêts, déduction faite de la provision[6, 7]	**679 579 $**	**18 048 $**	**2 599 $**	**700 226 $**	646 515 $	16 987 $	2 903 $	666 405 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Au 31 octobre 2019, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 127 millions de dollars (124 millions de dollars au 31 octobre 2018), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

[3] Au 31 octobre 2019, excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et 2 milliards de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2018).

[4] Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts hypothécaires assurés de 88 milliards de dollars (95 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

[5] Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 13 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

[6] Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts évalués à la JVAERG de 2 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et les engagements de clients au titre d'acceptations de 13 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

[7] Au 31 octobre 2019, l'étape 3 comprenait les prêts dépréciés acquis d'un montant de 313 millions de dollars (453 millions de dollars au 31 octobre 2018) et la provision pour pertes sur prêts connexes d'un montant de 12 millions de dollars (18 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque «Défaillance» puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.

Prêts par notation de risque – Instruments de crédit hors bilan[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Expositions de détail[3]								
Risque faible	**227 757 $**	**732 $**	**s. o. $**	**228 489 $**	236 456 $	1 007 $	s. o. $	237 463 $
Risque normal	**67 245**	**570**	**s. o.**	**67 815**	50 116	654	s. o.	50 770
Risque moyen	**13 204**	**277**	**s. o.**	**13 481**	12 005	349	s. o.	12 354
Risque élevé	**1 869**	**854**	**–**	**2 723**	1 423	986	–	2 409
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**–**	s. o.	s. o.	–	–
Expositions autres que de détail[4]								
Première qualité	**179 650**	**–**	**s. o.**	**179 650**	166 769	–	s. o.	166 769
Qualité inférieure	**64 553**	**3 397**	**s. o.**	**67 950**	61 763	1 957	s. o.	63 720
Actifs surveillés et classés	**2**	**2 126**	**–**	**2 128**	–	2 004	–	2 004
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**108**	**108**	s. o.	s. o.	96	96
Total des instruments de crédit hors bilan	**554 280**	**7 956**	**108**	**562 344**	528 532	6 957	96	535 585
Provision pour les instruments de crédit hors bilan	**293**	**277**	**15**	**585**	550	477	2	1 029
Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision	**553 987 $**	**7 679 $**	**93 $**	**561 759 $**	527 982 $	6 480 $	94 $	534 556 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Compte non tenu des engagements hypothécaires.
[3] Au 31 octobre 2019, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 311 milliards de dollars (302 milliards de dollars au 31 octobre 2018), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.
[4] Au 31 octobre 2019, comprennent la tranche non utilisée de 41 milliards de dollars (37 milliards de dollars au 31 octobre 2018) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

Prêts douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Solde de principal non remboursé[2]	**Valeur comptable**	**Provision connexe pour pertes sur créances**	**Moyenne des prêts douteux bruts**	Solde de principal non remboursé[2]	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	**788 $**	**724 $**	**53 $**	**698 $**	776 $	709 $	47 $	726 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**1 159**	**1 037**	**173**	**1 160**	1 465	1 331	178	1 325
Cartes de crédit	**478**	**478**	**322**	**465**	454	454	341	422
Entreprises et gouvernements	**870**	**793**	**186**	**906**	726	660	120	580
Total	**3 295 $**	**3 032 $**	**734 $**	**3 229 $**	3 421 $	3 154 $	686 $	3 053 $

[1] Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.
[2] Représentent le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à cette date, sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur prêts[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*							
				2019				2018
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**[2]	**Total**	Étape 1	Étape 2	Étape 3[2]	Total
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	**24 $**	**34 $**	**52 $**	**110 $**	24 $	26 $	57 $	107 $
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1[3]	**35**	**(33)**	**(2)**	**–**	24	(23)	(1)	–
Transfert à l'étape 2	**(5)**	**13**	**(8)**	**–**	(4)	8	(4)	–
Transfert à l'étape 3	**(2)**	**(8)**	**10**	**–**	–	(9)	9	–
Réévaluation nette en raison des transferts[4]	**(16)**	**6**	**–**	**(10)**	(14)	6	–	(8)
Nouveaux montages ou acquisitions[5]	**14**	**s. o.**	**s. o.**	**14**	14	s. o.	s. o.	14
Remboursements nets[6]	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	(1)	(1)	(5)	(7)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[7]	**(4)**	**(5)**	**(17)**	**(26)**	(3)	(2)	(4)	(9)
Modifications des risques, paramètres et modèles[8]	**(18)**	**20**	**49**	**51**	(16)	29	24	37
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Radiations	**–**	**–**	**(31)**	**(31)**	–	–	(31)	(31)
Reprises	**–**	**–**	**1**	**1**	–	–	3	3
Écart de conversion et autres ajustements	**–**	**–**	**2**	**2**	–	–	4	4
Solde à la fin de la période	**28 $**	**26 $**	**56 $**	**110 $**	24 $	34 $	52 $	110 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	**599 $**	**392 $**	**180 $**	**1 171 $**	529 $	355 $	171 $	1 055 $
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1[3]	**352**	**(333)**	**(19)**	**–**	303	(285)	(18)	–
Transfert à l'étape 2	**(121)**	**164**	**(43)**	**–**	(114)	152	(38)	–
Transfert à l'étape 3	**(15)**	**(164)**	**179**	**–**	(21)	(172)	193	–
Réévaluation nette en raison des transferts[4]	**(149)**	**160**	**11**	**22**	(125)	139	11	25
Nouveaux montages ou acquisitions[5]	**326**	**s. o.**	**s. o.**	**326**	322	s. o.	s. o.	322
Remboursements nets[6]	**(88)**	**(30)**	**(12)**	**(130)**	(49)	(24)	(15)	(88)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[7]	**(81)**	**(71)**	**(49)**	**(201)**	(126)	(97)	(45)	(268)
Modifications des risques, paramètres et modèles[8]	**(105)**	**298**	**893**	**1 086**	(127)	321	744	938
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Radiations	**–**	**–**	**(1 220)**	**(1 220)**	–	–	(1 077)	(1 077)
Reprises	**–**	**–**	**254**	**254**	–	–	253	253
Écart de conversion et autres ajustements	**(1)**	**1**	**1**	**1**	7	3	1	11
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	**717**	**417**	**175**	**1 309**	599	392	180	1 171
Moins la provision pour les instruments hors bilan[9]	**27**	**33**	**–**	**60**	25	43	–	68
Solde à la fin de la période	**690 $**	**384 $**	**175 $**	**1 249 $**	574 $	349 $	180 $	1 103 $
Cartes de crédit[10]								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	**819 $**	**580 $**	**341 $**	**1 740 $**	763 $	521 $	321 $	1 605 $
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1[3]	**705**	**(623)**	**(82)**	**–**	590	(521)	(69)	–
Transfert à l'étape 2	**(224)**	**288**	**(64)**	**–**	(192)	259	(67)	–
Transfert à l'étape 3	**(30)**	**(563)**	**593**	**–**	(38)	(475)	513	–
Réévaluation nette en raison des transferts[4]	**(240)**	**314**	**41**	**115**	(209)	249	63	103
Nouveaux montages ou acquisitions[5]	**144**	**s. o.**	**s. o.**	**144**	171	s. o.	s. o.	171
Remboursements nets[6]	**92**	**3**	**(22)**	**73**	125	(51)	39	113
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[7]	**(96)**	**(107)**	**(439)**	**(642)**	(102)	(106)	(371)	(579)
Modifications des risques, paramètres et modèles[8]	**(236)**	**781**	**1 356**	**1 901**	(276)	705	1 168	1 597
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	(21)	(12)	(8)	(41)
Radiations	**–**	**–**	**(1 699)**	**(1 699)**	–	–	(1 515)	(1 515)
Reprises	**–**	**–**	**297**	**297**	–	–	260	260
Écart de conversion et autres ajustements	**–**	**–**	**–**	**–**	8	11	7	26
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	**934**	**673**	**322**	**1 929**	819	580	341	1 740
Moins la provision pour les instruments hors bilan[9]	**202**	**152**	**–**	**354**	440	297	–	737
Solde à la fin de la période	**732 $**	**521 $**	**322 $**	**1 575 $**	379 $	283 $	341 $	1 003 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.
[3] Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
[4] Représente la réévaluation entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en raison des transferts d'une étape à l'autre, compte non tenu des modifications des risques, paramètres et modèles.
[5] Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.
[6] Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.
[7] Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.
[8] Représentent la variation de la provision liée aux changements dans les risques, y compris les modifications des facteurs macroéconomiques, du niveau de risque, des paramètres et modèles associés.
[9] La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.
[10] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

Provision pour pertes sur prêts (suite)[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*							
				2019				2018
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3[3]**	**Total**	Étape 1	Étape 2	Étape 3[3]	Total
Entreprises et gouvernements								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	**736 $**	**688 $**	**133 $**	**1 557 $**	706 $	627 $	192 $	1 525 $
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1[4]	**214**	**(210)**	**(4)**	**–**	133	(129)	(4)	–
Transfert à l'étape 2	**(127)**	**138**	**(11)**	**–**	(106)	114	(8)	–
Transfert à l'étape 3	**(18)**	**(136)**	**154**	**–**	(6)	(56)	62	–
Réévaluation nette en raison des transferts[4]	**(89)**	**115**	**2**	**28**	(38)	68	5	35
Nouveaux montages ou acquisitions[4]	**451**	**s. o.**	**s. o.**	**451**	467	s. o.	s. o.	467
Remboursements nets[4]	**(9)**	**(35)**	**(42)**	**(86)**	(4)	(26)	(27)	(57)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[4]	**(340)**	**(382)**	**(85)**	**(807)**	(338)	(365)	(57)	(760)
Modifications des risques, paramètres et modèles[4]	**(83)**	**564**	**241**	**722**	(89)	447	68	426
Cessions	**–**	**(3)**	**–**	**(3)**	–	–	(5)	(5)
Radiations	**–**	**–**	**(228)**	**(228)**	–	–	(155)	(155)
Reprises	**–**	**–**	**57**	**57**	–	–	73	73
Écart de conversion et autres ajustements	**1**	**1**	**(9)**	**(7)**	11	8	(11)	8
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	**736**	**740**	**208**	**1 684**	736	688	133	1 557
Moins la provision pour les instruments hors bilan[5]	**64**	**92**	**15**	**171**	85	137	2	224
Solde à la fin de la période	**672**	**648**	**193**	**1 513**	651	551	131	1 333
Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période	**2 122 $**	**1 579 $**	**746 $**	**4 447 $**	1 628 $	1 217 $	704 $	3 549 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.
[3] Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.
[4] Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts» figurant à la page précédente de la présente note.
[5] La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs macroéconomiques additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui ont été intégrées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et l'indice d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable.

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel et elles pourraient avoir une incidence importante sur la détermination des pertes de crédit attendues. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les douze prochains mois et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste.

Variables macroéconomiques

	Aux 31 octobre 2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Douze prochains mois[1]	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel[1]	Douze prochains mois[1]	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel[1]	Douze prochains mois[1]	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel[1]
Taux de chômage						
Canada	**5,8 %**	**5,8 %**	**5,7 %**	**5,2 %**	**6,8 %**	**8,0 %**
États-Unis	**3,8**	**4,1**	**3,6**	**3,5**	**4,9**	**6,1**
Produit intérieur brut (PIB) réel[2]						
Canada	**1,6**	**1,8**	**1,8**	**2,2**	**0,6**	**0,3**
États-Unis	**1,9**	**1,8**	**2,0**	**2,1**	**0,7**	**0,2**
Prix des propriétés résidentielles[2]						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles)[3]	**7,1**	**2,7**	**8,9**	**5,9**	**2,7**	**(3,5)**
États-Unis (IPP CoreLogic)[4]	**3,6**	**3,6**	**4,4**	**5,0**	**2,4**	**1,7**
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	**1,31**	**1,53**	**1,75**	**2,16**	**0,75**	**0,63**
États-Unis	**1,75**	**2,20**	**2,00**	**2,86**	**1,06**	**1,00**
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	**1,76**	**2,50**	**2,25**	**3,44**	**1,32**	**1,79**
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans	**1,80**	**1,80**	**1,73**	**1,59**	**1,96**	**2,19**
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	**0,76 $**	**0,77 $**	**0,78 $**	**0,83 $**	**0,74 $**	**0,69 $**

	31 octobre 2018					
Taux de chômage						
Canada	6,0 %	6,0 %	5,8 %	5,5 %	6,7 %	7,6 %
États-Unis	3,7	3,9	3,6	3,4	4,3	6,1
Produit intérieur brut (PIB) réel[2]						
Canada	2,3	1,7	2,6	2,2	1,6	1,0
États-Unis	2,9	1,8	3,1	2,1	2,6	1,0
Prix des propriétés résidentielles[2]						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles)[3]	3,4	3,4	4,5	5,0	0,9	0,2
États-Unis (IPP CoreLogic)[4]	5,1	4,0	5,4	4,8	4,1	2,4
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	1,88	2,47	2,00	3,00	1,69	1,75
États-Unis	2,88	2,97	3,31	3,75	2,38	2,22
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	3,20	3,13	4,46	4,43	2,71	2,31
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans	1,80	1,80	1,71	1,55	1,87	2,06
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,79 $	0,80 $	0,80 $	0,86 $	0,77 $	0,75 $

[1] Les montants représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées.
[2] Les montants représentent la variation annuelle en pourcentage.
[3] Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Multiple Listing Service (MLS); les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble (ACI).
[4] L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes d'après trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	**4 271 $**	3 872 $
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	**4 104**	3 772
Écart – en dollars	**167 $**	100 $
Écart – en pourcentage	**3,9 %**	2,6 %

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La provision pour pertes sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspond au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert de la provision pour pertes sur créances de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence du transfert d'une étape à l'autre sur la provision pour perte sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan dans l'éventualité où la provision serait calculée à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie[1]

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
Montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2	**4 271 $**	3 872 $
Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**3 672**	3 438
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**599 $**	434 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 121 millions de dollars au 31 octobre 2019 (81 millions de dollars au 31 octobre 2018) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre.

Prêts en souffrance mais non douteux[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

								Aux
	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	De 1 jour à 30 jours	**De 31 jours à 60 jours**	**De 61 jours à 89 jours**	**Total**	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 709 $**	**404 $**	**111 $**	**2 224 $**	1 471 $	358 $	101 $	1 930 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**6 038**	**845**	**266**	**7 149**	5 988	811	241	7 040
Cartes de crédit	**1 401**	**351**	**229**	**1 981**	1 403	340	213	1 956
Entreprises et gouvernements	**1 096**	**858**	**60**	**2 014**	1 314	444	28	1 786
Total	**10 244 $**	**2 458 $**	**666 $**	**13 368 $**	10 176 $	1 953 $	583 $	12 712 $

[1] Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.
[2] Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Le coût amorti des actifs financiers comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevait à 407 millions de dollars (408 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. La valeur comptable brute des actifs financiers modifiés pour lesquels la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est élevée à 243 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2019, les actifs reçus en garantie à l'égard du total des prêts douteux bruts représentaient 77 % (81 % au 31 octobre 2018) du total des prêts douteux bruts. La juste valeur des actifs non financiers reçus en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers reçus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la garantie, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la garantie. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

NOTE 9 TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, et n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	**23 705 $**	**23 689 $**	23 124 $	23 334 $
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation[1]	**3 525**	**3 524**	4 230	4 235
Total	**27 230**	**27 213**	27 354	27 569
Passifs connexes[2]	**27 316 $**	**27 144 $**	27 272 $	27 301 $

[1] Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des mises en pension et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

[2] Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 14 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (15 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 13 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (13 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Valeur comptable des actifs		
Nature de la transaction		
Mises en pension[1, 2]	**16 990 $**	24 333 $
Prêts de valeurs mobilières	**38 338**	27 124
Total	**55 328**	51 457
Valeur comptable des passifs connexes[2]	**17 428 $**	24 701 $

[1] Comprennent des actifs de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2019 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

[2] Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Une implication continue peut survenir si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2019, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 19 millions de dollars (25 millions de dollars au 31 octobre 2018). Aucune perte de crédit n'est attendue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 1 million de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 52 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2018), et leur juste valeur, à 51 millions de dollars (57 millions de dollars au 31 octobre 2018). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est élevé à 14 millions de dollars (18 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

NOTE 10 ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds et des fiducies de placement (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie de placement, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds et fiducies de placement soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

En règle générale, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) (ensemble, les «entités CaTS»); et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'«entité d'obligations sécurisées»). Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Fiducie III a été consolidée par la Banque et les TD CaTS III ont été présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé de la Banque. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque était exposée aux risques et aux rendements de Fiducie III puisqu'elle

détenait des risques résiduels parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. La Banque était considérée être exposée aux rendements variables importants du portefeuille d'actifs de Fiducie III et, par conséquent, elle a consolidé l'entité. Fiducie IV détient des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. De ce fait, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et, par conséquent, elle ne consolide pas l'entité. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. Des restrictions prévues dans la convention pertinente empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds et les fiducies de placement incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités[1]

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Titrisations	**Fonds et fiducies de placement**	**Autres**	**Total**	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**8 450 $**	**1 096 $**	**– $**	**9 546 $**	9 460 $	719 $	11 $	10 190 $
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 649**	**488**	**–**	**4 137**	1 810	367	–	2 177
Dérivés[2]	**–**	**64**	**6**	**70**	–	826	–	826
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**4**	**–**	**4**	–	3	–	3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**34 451**	**1 550**	**9**	**36 010**	47 575	1 262	–	48 837
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**85 456**	**–**	**–**	**85 456**	68 736	–	–	68 736
Prêts	**1 314**	**5**	**–**	**1 319**	2 438	–	–	2 438
Divers	**6**	**–**	**3 027**	**3 033**	6	–	2 897	2 903
Total de l'actif	**133 326**	**3 207**	**3 042**	**139 575**	130 025	3 177	2 908	136 110
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés[2]	**–**	**395**	**–**	**395**	–	59	–	59
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**3 164**	**503**	**–**	**3 667**	2 937	629	–	3 566
Total du passif	**3 164**	**898**	**–**	**4 062**	2 937	688	–	3 625
Exposition hors bilan[3]	**17 233**	**4 234**	**1 222**	**22 689**	16 172	3 450	1 164	20 786
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	**147 395 $**	**6 543 $**	**4 264 $**	**158 202 $**	143 260 $	5 939 $	4 072 $	153 271 $
Taille des entités structurées non consolidées soutenues[4]	**10 068 $**	**37 638 $**	**1 200 $**	**48 906 $**	10 216 $	35 897 $	1 750 $	47 863 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les dérivés exposés essentiellement au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

[3] Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

[4] La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds et des fiducies de placement; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds et des fiducies de placement créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts gagnés par la Banque en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevés à 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2018) a été reçu directement de ces entités. Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2019 s'établissait à 233,9 milliards de dollars (196,1 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et le risque actions en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion de l'actif et du passif de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et aux actions. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis et actualisés au moyen de courbes de swap indexé sur le taux à un jour, qui ne sont pas appliquées aux éléments couverts à taux fixe.
- Le RVRC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

Dérivés de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couverture de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couverture de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque de taux d'intérêt de référence. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ou de la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence

lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions ou des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des cours des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**		31 octobre 2018	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	**Négative**	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**24 $**	**149 $**	37 $	39 $
Swaps	**11 244**	**11 952**	9 931	7 229
Options vendues	**–**	**1 099**	–	566
Options achetées	**1 168**	**–**	516	–
Total des contrats de taux d'intérêt	**12 436**	**13 200**	10 484	7 834
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	**713**	**1 540**	17 638	15 943
Swaps	**12 734**	**12 613**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**14 721**	**12 913**	18 489	15 692
Options vendues	**–**	**302**	–	543
Options achetées	**289**	**–**	486	–
Total des contrats de change	**28 457**	**27 368**	36 613	32 178
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**–**	**241**	–	230
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**16**	**–**	9	1
Total des contrats dérivés de crédit	**16**	**241**	9	231
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**748**	**2 942**	2 537	1 362
Contrats de marchandises	**1 524**	**1 335**	1 291	837
Total des autres contrats	**2 272**	**4 277**	3 828	2 199
Juste valeur – à des fins de transaction	**43 181**	**45 086**	50 934	42 442
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**–**	**2**	2	–
Swaps	**2 365**	**1 303**	1 893	1 898
Options vendues	**–**	**1**	–	1
Options achetées	**15**	**–**	19	–
Total des contrats de taux d'intérêt	**2 380**	**1 306**	1 914	1 899
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	**660**	**90**	333	327
Swaps	**2**	**22**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**1 531**	**1 919**	2 729	2 413
Total des contrats de change	**2 193**	**2 031**	3 062	2 740
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**–**	**179**	–	155
Total des contrats dérivés de crédit	**–**	**179**	–	155
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**1 140**	**1 449**	1 086	1 034
Total des autres contrats	**1 140**	**1 449**	1 086	1 034
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**5 713**	**4 965**	6 062	5 828
Total de la juste valeur	**48 894 $**	**50 051 $**	56 996 $	48 270 $

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction[1]

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2019									
	Actifs dérivés					**Passifs dérivés**				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**		**Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**			**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	
	Juste valeur	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**		**Total**	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**		**Total**
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	**882 $**	**804 $**	**– $**	**694 $**	**2 380 $**	**786 $**	**(46) $**	**– $**	**566 $**	**1 306 $**
Contrats de change	**–**	**2 175**	**2**	**16**	**2 193**	**–**	**1 910**	**58**	**63**	**2 031**
Contrats dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**179**	**179**
Autres contrats	**–**	**531**	**–**	**609**	**1 140**	**–**	**–**	**–**	**1 449**	**1 449**
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**882 $**	**3 510 $**	**2 $**	**1 319 $**	**5 713 $**	**786 $**	**1 864 $**	**58 $**	**2 257 $**	**4 965 $**

	31 octobre 2018									
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	1 050 $	(62) $	4 $	922 $	1 914 $	858 $	187 $	– $	854 $	1 899 $
Contrats de change	–	2 948	4	110	3 062	–	2 399	314	27	2 740
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	155	155
Autres contrats	–	594	–	492	1 086	–	–	–	1 034	1 034
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	1 050 $	3 480 $	8 $	1 524 $	6 062 $	858 $	2 586 $	314 $	2 070 $	5 828 $

[1] Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	**Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**	**Valeur comptable des éléments couverts**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts[1]**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée**
Actifs						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance au coût amorti	**2 144 $**	**(2 160) $**	**(16) $**	**46 888 $**	**1 502 $**	**– $**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**3 286**	**(3 299)**	**(13)**	**78 688**	**580**	**(119)**
Prêts	**1 440**	**(1 458)**	**(18)**	**59 270**	**741**	**(6)**
Total de l'actif	**6 870**	**(6 917)**	**(47)**	**184 846**	**2 823**	**(125)**
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Dépôts	**(4 566)**	**4 584**	**18**	**125 602**	**2 214**	**(11)**
Passifs de titrisation au coût amorti	**(149)**	**151**	**2**	**5 481**	**82**	**–**
Billets et débentures subordonnés	**(189)**	**190**	**1**	**5 071**	**(28)**	**(135)**
Total du passif	**(4 904)**	**4 925**	**21**	**136 154**	**2 268**	**(146)**
Total	**1 966 $**	**(1 992) $**	**(26) $**			

[1] La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le notionnel varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

Couvertures de juste valeur (suite)

(en millions de dollars canadiens) — *Aux 31 octobre ou pour les exercices clos les 31 octobre*

2018

	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Valeur comptable des éléments couverts	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts[1]	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance au coût amorti	(501) $	507 $	6 $	30 032 $	(618) $	– $
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 874)	1 869	(5)	86 804	(2 699)	(172)
Prêts	(792)	792	–	45 157	(726)	(8)
Total de l'actif	(3 167)	3 168	1	161 993	(4 043)	(180)
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Dépôts	2 182	(2 179)	3	93 150	(2 301)	(4)
Passifs de titrisation au coût amorti	71	(73)	(2)	4 960	(52)	–
Billets et débentures subordonnés	112	(112)	–	4 027	(230)	(143)
Total du passif	2 365	(2 364)	1	102 137	(2 583)	(147)
Total	(802) $	804 $	2 $			

2017

Total	(933) $	914 $	(19) $			

[1] La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le notionnel varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens) — *Exercices clos les 31 octobre*

2019

	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	**Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**	**Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[1]**	**Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat[1]**	**Variation nette des autres éléments du résultat global[1]**
Couvertures de flux de trésorerie[2]						
Risque de taux d'intérêt[3]	**(5 087) $**	**5 089 $**	**2 $**	**5 041 $**	**(218) $**	**5 259 $**
Risque de change[4, 5, 6]	**251**	**(250)**	**1**	**(466)**	**(572)**	**106**
Risque actions	**(122)**	**122**	**–**	**122**	**117**	**5**
Total des couvertures de flux de trésorerie	**(4 958) $**	**4 961 $**	**3 $**	**4 697 $**	**(673) $**	**5 370 $**
Couvertures d'investissements nets	**(180) $**	**180 $**	**– $**	**180 $**	**– $**	**180 $**

2018

Couvertures de flux de trésorerie[2]						
Risque de taux d'intérêt[3]	2 585 $	(2 587) $	(2) $	(2 528) $	335 $	(2 863) $
Risque de change[4, 5, 6]	(449)	449	–	362	306	56
Risque actions	(66)	66	–	66	97	(31)
Total des couvertures de flux de trésorerie	2 070 $	(2 072) $	(2) $	(2 100) $	738 $	(2 838) $
Couvertures d'investissements nets	392 $	(392) $	– $	(392) $	– $	(392) $

2017

Total des couvertures de flux de trésorerie[2]	(2) $	(2 229) $	1 077 $	
Couvertures d'investissements nets	–	890	(8)	

[1] L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.

[2] Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019, 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.

[3] Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.

[4] Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.

[5] Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces couvertures sont présentées dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

[6] Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débentures subordonnés libellés en monnaies étrangères.

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global[1]

(en millions de dollars canadiens) — *Exercices clos les 31 octobre*

	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	Variation nette des autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures désignées	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures annulées
2019					
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	**(3 656) $**	**5 259 $**	**1 603 $**	**1 226 $**	**377 $**
Risque de change	**247**	**106**	**353**	**353**	**–**
Risque actions	**20**	**5**	**25**	**25**	**–**
Total des couvertures de flux de trésorerie	**(3 389) $**	**5 370 $**	**1 981 $**	**1 604 $**	**377 $**
Couvertures d'investissements nets					
Risque de change	**(5 689) $**	**180 $**	**(5 509) $**	**(5 509) $**	**– $**
2018					
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	(793) $	(2 863) $	(3 656) $	(2 245) $	(1 411) $
Risque de change	191	56	247	247	–
Risque actions	51	(31)	20	20	–
Total des couvertures de flux de trésorerie	(551) $	(2 838) $	(3 389) $	(1 978) $	(1 411) $
Couvertures d'investissements nets					
Risque de change	(5 297) $	(392) $	(5 689) $	(5 689) $	– $

[1] Présenté avant impôt et compte non tenu de la quote-part de la Banque dans le cumul des autres éléments du résultat global d'une participation dans TD Ameritrade.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens) — *Aux*

						31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Détenus à des fins de transaction						
	Négociés hors Bourse[1]						
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation[2]	**Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation**	**Négociés en Bourse**	**Total**	**Détenus à des fins autres que de transaction[3]**	**Total**	Total
Notionnel							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	**– $**	**– $**	**884 565 $**	**884 565 $**	**– $**	**884 565 $**	575 825 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1 817 528**	**28 532**	**–**	**1 846 060**	**867**	**1 846 927**	970 904
Swaps	**9 380 140**	**390 123**	**–**	**9 770 263**	**1 642 583**	**11 412 846**	9 442 704
Options vendues	**–**	**109 532**	**136 264**	**245 796**	**472**	**246 268**	200 948
Options achetées	**–**	**122 159**	**187 260**	**309 419**	**5 374**	**314 793**	227 775
Total des contrats de taux d'intérêt	**11 197 668**	**650 346**	**1 208 089**	**13 056 103**	**1 649 296**	**14 705 399**	11 418 156
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	**16**	**16**	**–**	**16**	24
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**169 992**	**–**	**169 992**	**20 473**	**190 465**	1 825 682
Swaps	**–**	**1 747 596**	**–**	**1 747 596**	**1 955**	**1 749 551**	6
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**–**	**757 780**	**–**	**757 780**	**100 921**	**858 701**	785 946
Options vendues	**–**	**27 639**	**15**	**27 654**	**–**	**27 654**	34 090
Options achetées	**–**	**27 293**	**2**	**27 295**	**–**	**27 295**	32 655
Total des contrats de change	**–**	**2 730 300**	**33**	**2 730 333**	**123 349**	**2 853 682**	2 678 403
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**9 222**	**249**	**–**	**9 471**	**3 199**	**12 670**	12 612
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**956**	**156**	**–**	**1 112**	**–**	**1 112**	1 122
Total des contrats dérivés de crédit	**10 178**	**405**	**–**	**10 583**	**3 199**	**13 782**	13 734
Autres contrats							
Dérivés d'actions	**–**	**92 327**	**66 590**	**158 917**	**29 454**	**188 371**	145 327
Contrats de marchandises	**100**	**46 885**	**49 702**	**96 687**	**–**	**96 687**	73 193
Total des autres contrats	**100**	**139 212**	**116 292**	**255 604**	**29 454**	**285 058**	218 520
Total	**11 207 946 $**	**3 520 263 $**	**1 324 414 $**	**16 052 623 $**	**1 805 298 $**	**17 857 921 $**	14 328 813 $

[1] Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de grande qualité, notamment de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

[2] Les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

[3] Au 31 octobre 2019, comprennent 1 454 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 244 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et 352 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (337 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

					Aux
					31 octobre 2019
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles				
Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie[1]**	**Investissement net[1]**	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	**Total**
Contrats de taux d'intérêt	**337 374 $**	**234 134 $**	**– $**	**1 077 788 $**	**1 649 296 $**
Contrats de change	**–**	**117 532**	**1 292**	**4 525**	**123 349**
Contrats dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**3 199**	**3 199**
Autres contrats	**–**	**2 079**	**–**	**27 375**	**29 454**
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	**337 374 $**	**353 745 $**	**1 292 $**	**1 112 887 $**	**1 805 298 $**
					31 octobre 2018
Contrats de taux d'intérêt	282 718 $	214 969 $	1 646 $	922 323 $	1 421 656 $
Contrats de change	–	113 183	1 249	11 674	126 106
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	2 745	2 745
Autres contrats	–	2 058	–	28 372	30 430
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	282 718 $	330 210 $	2 895 $	965 114 $	1 580 937 $

[1] Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

					Aux
				31 octobre 2019	31 octobre 2018
Notionnel	**1 an et moins**	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	**672 570 $**	**211 995 $**	**– $**	**884 565 $**	575 825 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1 793 862**	**53 065**	**–**	**1 846 927**	970 904
Swaps	**4 455 050**	**5 042 224**	**1 915 572**	**11 412 846**	9 442 704
Options vendues	**183 359**	**50 575**	**12 334**	**246 268**	200 948
Options achetées	**230 502**	**72 996**	**11 295**	**314 793**	227 775
Total des contrats de taux d'intérêt	**7 335 343**	**5 430 855**	**1 939 201**	**14 705 399**	11 418 156
Contrats de change					
Contrats à terme standardisés	**16**	**–**	**–**	**16**	24
Contrats à terme de gré à gré	**177 645**	**12 719**	**101**	**190 465**	1 825 682
Swaps	**1 714 371**	**32 812**	**2 368**	**1 749 551**	6
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**260 392**	**442 131**	**156 178**	**858 701**	785 946
Options vendues	**23 596**	**3 788**	**270**	**27 654**	34 090
Options achetées	**23 195**	**3 823**	**277**	**27 295**	32 655
Total des contrats de change	**2 199 215**	**495 273**	**159 194**	**2 853 682**	2 678 403
Contrats dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**2 066**	**4 316**	**6 288**	**12 670**	12 612
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**133**	**704**	**275**	**1 112**	1 122
Total des contrats dérivés de crédit	**2 199**	**5 020**	**6 563**	**13 782**	13 734
Autres contrats					
Dérivés d'actions	**146 954**	**41 404**	**13**	**188 371**	145 327
Contrats de marchandises	**79 394**	**16 460**	**833**	**96 687**	73 193
Total des autres contrats	**226 348**	**57 864**	**846**	**285 058**	218 520
Total	**9 763 105 $**	**5 989 012 $**	**2 105 804 $**	**17 857 921 $**	14 328 813 $

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le remplacement des taux interbancaires offerts à l'heure actuelle comme taux de référence par des taux d'intérêt quasi sans risque alternatifs en est à différentes étapes et il progresse à un rythme différent à l'échelle mondiale. Il existe une incertitude quant au calendrier et à la méthode de transition qui sera adoptée pour les instruments financiers affectés par ces changements, ainsi qu'à savoir si certains taux de référence existants seront maintenus.

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR et le LIBOR en livres sterling. Selon la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence pourraient être abandonnés, faire face à un changement de méthode ou devenir illiquides lorsque l'établissement des taux d'intérêt sans risque comme les nouveaux taux de références sera plus répandu.

En raison de ces développements, une grande part de jugement est nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture servant à couvrir les variations des flux de trésorerie et les risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture par suite du changement des taux interbancaires offerts. En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* («Réforme des taux d'intérêt de référence»). La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 4.

Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance pour chacun des taux de référence importants qui devraient être remplacés par des taux d'intérêt sans risque. Puisqu'il est probable que les nouveaux taux sans risque diffèrent des anciens taux de référence, de nouvelles stratégies de couverture pourraient être requises ou les stratégies de couverture en place pourraient devoir être modifiées afin de mieux aligner les instruments de couverture dérivés avec les éléments couverts. Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur les marchés, l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les stratégies de couverture et les plans d'atténuation de la Banque en est à ses débuts.

Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Instruments de couverture selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					*Aux*
				31 octobre 2019	31 octobre 2018
Notionnel	**1 an et moins**	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt[1]					
Notionnel – payer (fixe)	**43 299 $**	**118 366 $**	**40 213 $**	**201 878 $**	181 544 $
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	**1,72**	**1,85**	**2,21**		
Notionnel – recevoir (fixe)	**32 511**	**162 263**	**54 005**	**248 779**	212 013
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	**1,92**	**2,19**	**1,69**		
Total du notionnel – risque de taux d'intérêt	**75 810**	**280 629**	**94 218**	**450 657**	393 557
Risque de change[2]					
Contrats à terme de gré à gré					
Notionnel – USD/CAD	**784**	**279**	**–**	**1 063**	1 610
Taux de change à terme moyen	**1,31**	**1,32**	**–**		
Notionnel – EUR/CAD	**3 001**	**12 434**	**1 574**	**17 009**	17 283
Taux de change à terme moyen	**1,52**	**1,62**	**1,75**		
Notionnel – autres	**1 292**	**–**	**–**	**1 292**	1 249
Swaps de devises[3, 4]					
Notionnel – USD/CAD	**12 149**	**35 023**	**2 283**	**49 455**	49 487
Taux de change moyen	**1,26**	**1,30**	**1,32**		
Notionnel – EUR/CAD	**5 509**	**14 660**	**3 305**	**23 474**	17 049
Taux de change moyen	**1,48**	**1,50**	**1,48**		
Notionnel – GBP/CAD	**341**	**4 692**	**–**	**5 033**	3 954
Taux de change moyen	**1,74**	**1,70**	**–**		
Notionnel – autres paires de devises[5]	**8 718**	**12 423**	**327**	**21 468**	23 799
Total du notionnel – risque de change	**31 794**	**79 511**	**7 489**	**118 794**	114 431
Risque actions					
Notionnel – contrats à terme de gré à gré sur actions	**2 092**	**–**	**–**	**2 092**	2 058
Total du notionnel	**109 696 $**	**360 140 $**	**101 707 $**	**571 543 $**	510 046 $

[1] Au 31 octobre 2019, le notionnel des swaps de taux d'intérêt indexés sur le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR ou le LIBOR en livres sterling, dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021, s'élevait à 173,5 milliards de dollars. Ces instruments font l'objet d'une surveillance aux fins de l'incidence découlant de la réforme des taux interbancaires offerts.

[2] Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable de ces instruments de couverture non dérivés s'élevait à 23,9 milliards de dollars (15,3 milliards de dollars au 31 octobre 2018) pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

[3] Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

[4] Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2019, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 120,9 milliards de dollars (105,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, le notionnel des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt indexés sur le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR ou le LIBOR en livres sterling, dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021, s'élevaient respectivement à 39,5 milliards de dollars et 26,8 milliards de dollars et font l'objet d'une surveillance aux fins de l'incidence découlant de la réforme des taux interbancaires offerts.

[5] Comprennent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien, que la monnaie fonctionnelle de l'entité n'est pas le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation et des activités autres que de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est présentée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés[1]

(en millions de dollars canadiens)

						Aux
	31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Coût de remplacement courant	**Montant de l'équivalent-crédit**	**Montant pondéré en fonction des risques**	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**31 $**	**536 $**	**449 $**	21 $	56 $	15 $
Swaps	**3 210**	**9 635**	**1 809**	11 630	15 557	4 193
Options achetées	**133**	**459**	**102**	508	776	299
Total des contrats de taux d'intérêt	**3 374**	**10 630**	**2 360**	12 159	16 389	4 507
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	**434**	**2 555**	**375**	17 605	35 543	4 247
Swaps	**1 961**	**14 286**	**1 635**	–	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**1 812**	**10 288**	**1 183**	21 218	40 942	7 012
Options achetées	**48**	**363**	**83**	486	1 029	212
Total des contrats de change	**4 255**	**27 492**	**3 276**	39 309	77 514	11 471
Autres contrats						
Contrats dérivés de crédit	**6**	**634**	**149**	3	358	145
Dérivés d'actions	**151**	**5 706**	**667**	3 043	7 383	920
Contrats de marchandises	**383**	**3 083**	**627**	1 101	2 546	514
Total des autres contrats	**540**	**9 423**	**1 443**	4 147	10 287	1 579
Total des dérivés	**8 169**	**47 545**	**7 079**	55 615	104 190	17 557
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	34 205	54 039	11 464
Total des dérivés après compensation	**8 169**	**47 545**	**7 079**	21 410	50 151	6 093
Moins l'incidence des garanties	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	8 884	9 602	1 173
Dérivés nets	**8 169**	**47 545**	**7 079**	12 526	40 549	4 920
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	**3 085**	**12 967**	**349**	155	14 332	2 058
Total	**11 254 $**	**60 512 $**	**7 428 $**	12 681 $	54 881 $	6 978 $

[1] Depuis le 1er novembre 2018, la Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) pour calculer les coûts de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et le montant des actifs pondérés en fonction des risques, ce qui comprend l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties. Les montants pour les périodes comparatives ont été calculés conformément à la méthode précédente, selon laquelle les incidences étaient présentées séparément.

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Canada[1]		États-Unis[1]		Autres pays[1]		*Aux* Total	
Par secteur	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
Institutions financières	**2 416 $**	29 608 $	**80 $**	930 $	**245 $**	7 104 $	**2 741 $**	37 642 $
Gouvernements	**1 836**	9 737	**43**	102	**221**	4 704	**2 100**	14 543
Autres	**1 279**	1 995	**1 531**	359	**518**	1 076	**3 328**	3 430
Coût de remplacement courant	**5 531 $**	41 340 $	**1 654 $**	1 391 $	**984 $**	12 884 $	**8 169 $**	55 615 $
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							**s. o.**	43 089
Total du coût de remplacement courant							**8 169 $**	12 526 $

Par région de risque	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019 % de répartition**	31 octobre 2018 % de répartition
Canada	**2 768 $**	3 898 $	**33,9 %**	31,1 %
États-Unis	**2 936**	4 887	**36,0**	39,0
Autres pays				
Royaume-Uni	**501**	487	**6,1**	3,9
Autres pays européens	**1 211**	2 183	**14,8**	17,4
Autres	**753**	1 071	**9,2**	8,6
Total – Autres pays	**2 465**	3 741	**30,1**	29,9
Total du coût de remplacement courant	**8 169 $**	12 526 $	**100,0 %**	100,0 %

[1] D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2019, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 102 millions de dollars (300 millions de dollars au 31 octobre 2018) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de 0,5 million de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2018) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2019, la juste valeur de tous les dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 11 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2018). La Banque a fourni une sûreté de 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2018) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2019, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 147 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2018) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 192 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 octobre 2018) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 | PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 octobre 2019, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 43,19 % (41,61 % au 31 octobre 2018) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 12 milliards de dollars (9 milliards de dollars US) (16 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) au 31 octobre 2018), selon le cours de clôture de 38,38 $ US (51,72 $ US au 31 octobre 2018) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, TD Ameritrade a racheté 21,5 millions d'actions (5,5 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade) le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. La Banque a acheté les actions au prix de 36,12 $ US l'action. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Scottrade Bank.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilans consolidés résumés[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	**3 212 $**	1 809 $
Montants nets à recevoir des clients	**27 156**	29 773
Autres actifs, montant net	**27 303**	17 811
Total de l'actif	**57 671 $**	49 393 $
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	**4 357 $**	3 923 $
Montants à payer aux clients	**35 650**	30 126
Autres passifs	**6 205**	4 809
Total du passif	**46 212**	38 858
Capitaux propres[2]	**11 459**	10 535
Total du passif et des capitaux propres	**57 671 $**	49 393 $

[1] Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

[2] La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 30 septembre*		
	2019	2018	2017
Produits			
Produits d'intérêts nets	**2 036 $**	1 635 $	903 $
Produits tirés des commissions et autres produits	**5 947**	5 365	3 923
Total des produits	**7 983**	7 000	4 826
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	**1 756**	1 992	1 260
Divers	**2 245**	2 434	1 639
Total des charges d'exploitation	**4 001**	4 426	2 899
Autres charges (produits)	**94**	142	95
Résultat avant impôt	**3 888**	2 432	1 832
Charge d'impôt sur le résultat	**957**	535	686
Résultat net[1, 2]	**2 931 $**	1 897 $	1 146 $
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	**5,27 $**	3,34 $	2,17 $
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	**5,26**	3,32	2,16

[1] La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

[2] La quote-part de la Banque des résultats de TD Ameritrade pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comprend un ajustement favorable net de 41 millions de dollars (32 millions de dollars US) qui représente principalement la quote-part de la Banque de la réévaluation de TD Ameritrade de ses soldes d'impôt différé en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3,2 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 89 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 correspondant à l'incidence immédiate de déductions fiscales futures moindres sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, laquelle a été comptabilisée dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Cette perte de valeur ne comprend pas les pertes comptabilisées aux titres des participations donnant droit à des crédits d'impôt, y compris au titre du programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, dans le cours normal des activités. Pour plus de renseignements sur la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, se reporter à la note 25.

NOTE 13 ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans l'état du résultat consolidé, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans.

Acquisition de Greystone Capital Management Inc.

Le 1er novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»), pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition sont entiercées pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et sont comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1er novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables a été affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, l'apport de Greystone aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été signifiant.

Acquisition de Scottrade Bank

Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade, pour une contrepartie en espèces d'environ 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. Dans le cadre de l'acquisition, la TD a convenu d'accepter les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade, étendant ainsi les activités existantes de la Banque relatives aux comptes de passage. L'acquisition est conforme à la stratégie de la Banque aux États-Unis.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill de 34 millions de dollars représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt. Les résultats de cette acquisition ont été consolidés avec ceux de la Banque et sont présentés dans les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, l'apport de Scottrade Bank aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif et ne l'aurait pas été si l'acquisition avait eu lieu le 1er novembre 2016.

Le tableau ci-après présente la juste valeur estimée des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs identifiables nets acquis

(en millions de dollars canadiens)	Montant
Actifs acquis	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	750 $
Valeurs mobilières	14 474
Prêts	5 284
Autres actifs	149
	20 657
Moins les passifs repris	
Dépôts	18 992
Autres passifs	57
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	1 608
Goodwill	34
Total de la contrepartie de l'acquisition	1 642 $

NOTE 14 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculé à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises à l'interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 14,6 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

La valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établie d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Valeur finale

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation est basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Au-delà de la prévision interne de la Banque, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteront selon un taux de croissance final fixe. Les taux de croissance finaux se fondent sur la croissance à long terme prévue du produit intérieur brut et sur l'inflation, et ils se situent entre 2,0 % et 4,0 % (2,0 % et 4,0 % en 2018). Les multiples finaux avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque sont conformes aux multiples observables d'institutions financières comparables et se situent dans une fourchette de 9 à 13 fois (9 à 14 fois en 2018).

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis[1]	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1er novembre 2017	2 303 $	13 693 $	160 $	16 156 $
Ajouts	82	–	–	82
Écarts de conversion et autres	18	280	–	298
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2018	2 403 $	13 973 $	160 $	16 536 $
Ajouts	**432**	**–**	**–**	**432**
Écarts de conversion et autres	**1**	**7**	**–**	**8**
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2019[2]	**2 836 $**	**13 980 $**	**160 $**	**16 976 $**
Taux d'actualisation avant impôt				
2018	9,7–10,7 %	10,1–11,8 %	12,2 %	
2019	**9,7–11,0**	**9,6–11,8**	**12,7**	

[1] Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

[2] Le cumul des pertes de valeur a été de néant au 31 octobre 2019 (néant au 31 octobre 2018).

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1er novembre 2017	2 523 $	756 $	2 549 $	308 $	565 $	6 701 $
Ajouts	–	–	567	87	14	668
Cessions	–	–	(82)	(2)	–	(84)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(275)	(89)	–	(364)
Écarts de conversion et autres	52	3	1	(4)	7	59
Au 31 octobre 2018	2 575 $	759 $	2 760 $	300 $	586 $	6 980 $
Ajouts	**–**	**83**	**541**	**63**	**163**	**850**
Cessions	**–**	**–**	**(40)**	**–**	**–**	**(40)**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(322)**	**(79)**	**–**	**(401)**
Écarts de conversion et autres	**1**	**–**	**(12)**	**11**	**(6)**	**(6)**
Au 31 octobre 2019	**2 576 $**	**842 $**	**2 927 $**	**295 $**	**743 $**	**7 383 $**
Amortissement et dépréciation						
Au 1er novembre 2017	2 260 $	442 $	888 $	180 $	313 $	4 083 $
Cessions	–	–	(11)	(2)	–	(13)
Pertes de valeur	–	–	–	5	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	96	98	423	78	44	739
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(275)	(89)	–	(364)
Écarts de conversion et autres	48	2	6	12	3	71
Au 31 octobre 2018	2 404 $	542 $	1 031 $	184 $	360 $	4 521 $
Cessions	**–**	**–**	**(14)**	**–**	**–**	**(14)**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**4**	**–**	**1**	**5**
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**76**	**86**	**474**	**82**	**58**	**776**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(322)**	**(79)**	**–**	**(401)**
Écarts de conversion et autres	**1**	**–**	**(6)**	**4**	**(6)**	**(7)**
Au 31 octobre 2019	**2 481 $**	**628 $**	**1 167 $**	**191 $**	**413 $**	**4 880 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2018	171 $	217 $	1 729 $	116 $	226 $	2 459 $
Au 31 octobre 2019	**95**	**214**	**1 760**	**104**	**330**	**2 503**

NOTE 15 TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1er novembre 2017	969 $	3 315 $	853 $	1 285 $	1 884 $	8 306 $
Ajouts	2	164	141	134	160	601
Cessions	(5)	(37)	(13)	(44)	(33)	(132)
Actifs entièrement amortis	–	(90)	(143)	(69)	(57)	(359)
Écarts de conversion et autres	5	26	(9)	9	39	70
Au 31 octobre 2018	971 $	3 378 $	829 $	1 315 $	1 993 $	8 486 $
Ajouts	**30**	**194**	**259**	**147**	**227**	**857**
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**3**
Cessions	**(2)**	**(29)**	**(119)**	**(35)**	**(48)**	**(233)**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(45)**	**(156)**	**(63)**	**(53)**	**(317)**
Écarts de conversion et autres	**(12)**	**(10)**	**–**	**(14)**	**18**	**(18)**
Au 31 octobre 2019	**987 $**	**3 488 $**	**813 $**	**1 351 $**	**2 139 $**	**8 778 $**
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1er novembre 2017	– $	1 151 $	433 $	552 $	857 $	2 993 $
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	120	170	128	158	576
Cessions	–	(14)	(13)	(22)	(32)	(81)
Actifs entièrement amortis	–	(90)	(143)	(69)	(57)	(359)
Écarts de conversion et autres	–	6	2	16	9	33
Au 31 octobre 2018	– $	1 173 $	449 $	605 $	935 $	3 162 $
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**–**	**120**	**168**	**138**	**179**	**605**
Cessions	**–**	**(19)**	**(85)**	**(31)**	**(38)**	**(173)**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(45)**	**(156)**	**(63)**	**(53)**	**(317)**
Écarts de conversion et autres	**–**	**(11)**	**1**	**(1)**	**(1)**	**(12)**
Au 31 octobre 2019	**– $**	**1 218 $**	**377 $**	**648 $**	**1 022 $**	**3 265 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2018	971 $	2 205 $	380 $	710 $	1 058 $	5 324 $
Au 31 octobre 2019	**987**	**2 270**	**436**	**703**	**1 117**	**5 513**

NOTE 16 AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Créances clients et autres éléments	**9 069 $**	8 938 $
Intérêts courus	**2 479**	2 343
Actif d'impôt exigible	**2 468**	1 614
Actif au titre des régimes à prestations définies	**13**	113
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	**1 761**	1 638
Charges payées d'avance	**1 297**	950
Total	**17 087 $**	15 596 $

NOTE 17 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 $ ou plus au 31 octobre 2019 s'établissait à 309 milliards de dollars (293 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN dans le bilan consolidé pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes. Ces dépôts sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est constaté à l'état du résultat global consolidé.

Pour les dépôts désignés à la JVRN, le montant estimatif que la Banque serait contractuellement tenue de verser à l'échéance, lequel est calculé à partir de notionnels, était plus faible de 328 millions de dollars que sa juste valeur au 31 octobre 2019.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	Par type			Par pays			Aux 31 octobre 2019	31 octobre 2018
	À vue	**À préavis**	**À terme[1]**	**Canada**	**États-Unis**	**Autres pays**	**Total**	Total
Particuliers	**14 105 $**	**431 319 $**	**58 006 $**	**234 278 $**	**269 128 $**	**24 $**	**503 430 $**	477 644 $
Banques[2]	**7 969**	**385**	**8 397**	**11 919**	**95**	**4 737**	**16 751**	16 712
Entreprises et gouvernements[3, 4]	**81 913**	**139 625**	**145 258**	**267 193**	**96 357**	**3 246**	**366 796**	357 083
Détenus à des fins de transaction[2]	**–**	**–**	**26 885**	**16 817**	**2 120**	**7 948**	**26 885**	114 704
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[2, 5]	**–**	**–**	**105 100**	**44 288**	**52 890**	**7 922**	**105 100**	–
Total	**103 987 $**	**571 329 $**	**343 646 $**	**574 495 $**	**420 590 $**	**23 877 $**	**1 018 962 $**	966 143 $
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**43 887 $**	42 402 $
À l'étranger							**53 381**	54 488
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**530 608**	505 295
À l'étranger							**391 076**	362 890
Fonds fédéraux américains déposés[2]							**10**	1 068
Total[3, 6]							**1 018 962 $**	966 143 $

[1] Comprennent une dette de premier rang de 16 589 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

[2] Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

[3] Comprennent une somme de 40 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (36 milliards de dollars au 31 octobre 2018) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 1 milliard de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) liée à Fiducie IV.

[4] Fiducie IV a racheté le 30 juin 2019 la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation.

[5] Les passifs financiers désignés à la JVRN comprennent des dépôts désignés à la JVRN, et des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 31 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2018).

[6] Comprend des dépôts de 580 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (548 milliards de dollars au 31 octobre 2018) libellés en dollars US et de 52 milliards de dollars (55 milliards de dollars au 31 octobre 2018) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aux 31 octobre 2019 Total	31 octobre 2018 Total
Particuliers	**38 941 $**	**9 374 $**	**6 168 $**	**1 863 $**	**1 639 $**	**21 $**	**58 006 $**	53 064 $
Banques	**8 387**	**–**	**–**	**3**	**–**	**7**	**8 397**	8 784
Entreprises et gouvernements	**57 346**	**34 130**	**14 190**	**15 939**	**16 059**	**7 594**	**145 258**	150 618
Détenus à des fins de transaction	**18 819**	**2 430**	**2 073**	**851**	**1 090**	**1 622**	**26 885**	114 704
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**104 744**	**356**	**–**	**–**	**–**	**–**	**105 100**	–
Total	**228 237 $**	**46 290 $**	**22 431 $**	**18 656 $**	**18 788 $**	**9 244 $**	**343 646 $**	327 170 $

Dépôts à terme encaissables dans un an ou moins

(en millions de dollars canadiens)

	3 mois et moins	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Aux 31 octobre 2019 Total	31 octobre 2018 Total
Particuliers	**14 208 $**	**9 459 $**	**15 274 $**	**38 941 $**	32 928 $
Banques	**8 230**	**150**	**7**	**8 387**	8 773
Entreprises et gouvernements	**28 625**	**7 569**	**21 152**	**57 346**	66 492
Détenus à des fins de transaction	**8 862**	**4 166**	**5 791**	**18 819**	109 256
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**47 543**	**15 798**	**41 403**	**104 744**	–
Total	**107 468 $**	**37 142 $**	**83 627 $**	**228 237 $**	217 449 $

NOTE 18 AUTRES PASSIFS

Autres passifs[1]

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	**5 229 $**	4 958 $
Intérêts courus	**1 393**	1 283
Charges salariales à payer	**3 245**	3 344
Chèques et autres effets en voie de règlement	**1 042**	454
Passif d'impôt exigible	**169**	84
Passif d'impôt différé	**193**	175
Passif au titre des régimes à prestations définies	**2 781**	1 747
Passifs liés aux entités structurées	**5 857**	5 627
Provisions	**1 095**	1 502
Total	**21 004 $**	19 174 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 19 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers.

Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	
Date d'échéance	**Taux d'intérêt (%)**	**Écart de taux révisé (%)**	**Date de rachat au pair la plus rapprochée**	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
26 mai 2025	9,150	s. o.	–	**198 $**	198 $
24 juin 2025[2]	2,692[1]	1,210[1]	24 juin 2020	**1 496**	1 474
30 septembre 2025[2]	2,982[1]	1,830[1]	30 septembre 2020	**996**	982
14 septembre 2028[2]	3,589[1]	1,060[1]	14 septembre 2023	**1 738**	1 711
25 juillet 2029[2]	3,224[1]	1,250[1]	25 juillet 2024	**1 509**	1 427
4 mars 2031[2]	4,859[1]	3,490[1]	4 mars 2026	**1 206**	1 124
15 septembre 2031[2]	3,625[3]	2,205[3]	15 septembre 2026	**1 842**	1 824
26 janvier 2032[2]	3,060[1]	1,330[1]	26 janvier 2027[4]	**1 740**	–
Total				**10 725 $**	8 740 $

[1] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, serait de 450 millions pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, de 300 millions pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, de 525 millions pour les débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, de 375 millions pour les débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 (en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00) et de 525 millions pour les débentures subordonnées à 3,060 % venant à échéance le 26 janvier 2032.

[3] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[4] Le 25 juin 2019, la Banque a émis des billets à moyen terme totalisant 1,75 milliard de dollars (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque (les «billets»). Les billets porteront intérêt à un taux fixe annuel de 3,060 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 26 janvier 2027 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,33 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 26 janvier 2032. À partir du 26 janvier 2027, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

La variation totale des notes et débentures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 découle surtout de l'émission et du rachat de débentures subordonnées, de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
1 an et moins	**– $**	– $
Plus de 1 an à 3 ans	**–**	–
Plus de 3 ans à 4 ans	**–**	–
Plus de 4 ans à 5 ans	**–**	–
Plus de 5 ans	**10 725**	8 740
Total	**10 725 $**	8 740 $

NOTE 20 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit Fiducie III et Fiducie IV.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, Fiducie III, une fiducie à capital fixe, a émis les titres TD CaTS III. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Le 31 décembre 2018, Fiducie III a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Les TD CaTS III étaient présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TDCaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1. Chaque billet TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution / paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat – Au gré de l'émetteur	Aux 31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 %[1]	31 déc. 2013[2]	**– $**	993 $
Billets TD CaTS IV émis par Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 %[3]	30 juin 2014[4]	**–**	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 %[5]	30 juin 2014[6]	**450**	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 %[7]	31 déc. 2014[6]	**750**	750
	1 750				**1 200 $**	1 750 $

[1] Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement et, par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majoré de 4,30 %.

[2] Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres TD CaTS III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat.

[3] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

[4] Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

[5] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

[6] À partir de la date de rachat, Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

[7] Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare.

Toutes les actions privilégiées comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**		31 octobre 2018	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	**1 830,4**	**21 221 $**	1 842,5	20 931 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**2,3**	**124**	2,9	152
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**4,8**	**357**	5,0	366
Actions émises dans le cadre d'acquisitions[1]	**5,0**	**366**	–	–
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	**(30,0)**	**(355)**	(20,0)	(228)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	**1 812,5**	**21 713 $**	1 830,4	21 221 $
Actions privilégiées – catégorie A[2]				
Série 1	**20,0**	**500 $**	20,0	500 $
Série 3	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 5	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 7	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 9	**8,0**	**200**	8,0	200
Série 11	**6,0**	**150**	6,0	150
Série 12	**28,0**	**700**	28,0	700
Série 14	**40,0**	**1 000**	40,0	1 000
Série 16	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 18	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 20	**16,0**	**400**	16,0	400
Série 22	**14,0**	**350**	–	–
Série 24	**18,0**	**450**	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	**232,0**	**5 800 $**	200,0	5 000 $
Actions autodétenues – ordinaires[3]				
Solde au début de l'exercice	**2,1**	**(144) $**	2,9	(176) $
Achat d'actions	**132,3**	**(9 782)**	110,6	(8 295)
Vente d'actions	**(133,8)**	**9 885**	(111,4)	8 327
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	**0,6**	**(41) $**	2,1	(144) $
Actions autodétenues – privilégiées[3]				
Solde au début de l'exercice	**0,3**	**(7) $**	0,3	(7) $
Achat d'actions	**7,0**	**(151)**	5,2	(129)
Vente d'actions	**(7,0)**	**152**	(5,2)	129
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	**0,3**	**(6) $**	0,3	(7) $

[1] Comprennent 4,7 millions d'actions émises pour un produit de 342 millions de dollars qui représente une tranche de la contrepartie versée à Greystone ainsi que 0,3 million d'actions émises pour un produit de 24 millions de dollars au titre de rémunération fondée sur des actions en remplacement de droits à des paiements fondés sur des actions de Greystone. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Greystone.

[2] Toutes les séries d'actions privilégiées – catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions pour la série 1, 100 millions pour la série 3, 100 millions pour la série 5, 70 millions pour la série 7, 40 millions pour la série 9, 30 millions pour la série 11, 140 millions pour la série 12, 200 millions pour la série 14, 70 millions pour la série 16, 70 millions pour la série 18, 80 millions pour la série 20, 70 millions pour la série 22 et 90 millions pour la série 24.

[3] Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%)[1]	Écart de taux révisé (%)[1]	Date du prochain rachat / de la conversion[1]	Convertible en[1]
Actions privilégiées à taux fixe comprenant des dispositions relatives aux FPUNV					
Série 11	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020[2]	s. o.
Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV[3]					
Série 1[4]	4 juin 2014	3,662	2,24	31 octobre 2024	Série 2
Série 3[5]	31 juillet 2014	3,681	2,27	31 juillet 2024	Série 4
Série 5	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Série 12	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Série 16	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	2,59	31 octobre 2023	Série 21
Série 22	28 janvier 2019	5,20	3,27	30 avril 2024	Série 23
Série 24	4 juin 2019	5,10	3,56	31 juillet 2024	Série 25

[1] Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26 $, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

[3] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 $ l'action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

[4] Le 16 octobre 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 1 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 1») ne sera convertie le 31 octobre 2019 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 2 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 1er octobre 2019, le taux de dividende des actions de série 1 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2019, inclusivement, au 31 octobre 2024, exclusivement, sera de 3,662 %.

[5] Le 18 juillet 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 3 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 3») ne sera convertie le 31 juillet 2019 en action privilégiée à taux variable à dividende non cumulatif de série 4 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 juillet 2019, le taux de dividende des actions de série 3 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2019, inclusivement, au 31 juillet 2024, exclusivement, sera de 3,681 %.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 24 octobre 2019, la Banque a annoncé, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX), son intention de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités présentement en vigueur (OPRCNA en vigueur) et de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nouvelle OPRCNA) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA en vigueur visant à racheter jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires a commencé le 18 juin 2019 et doit prendre fin le 17 juin 2020, à moins qu'elle ne soit résiliée avant conformément à ses modalités. La Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur, à un prix moyen de 75,35 $ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur et d'une OPRCNA antérieure, à un prix moyen de 74,48 $ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur à un prix moyen de 75,07 $ l'action pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, 4,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (5,0 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2018) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banque*s, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts aux porteurs de ses titres de fiducie, soit les billets TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[1]	**– $**	993 $
Total	**– $**	993 $

[1] Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de TD CaTS III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat.

NOTE 22 | ASSURANCE

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance. Cela comprend les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

Produits d'assurance et indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	**4 632 $**	4 398 $	4 132 $
Réassurance cédée	**915**	915	915
Primes gagnées, montant net	**3 717**	3 483	3 217
Produits tirés des commissions et autres produits[1]	**565**	562	543
Produits d'assurance	**4 282**	4 045	3 760
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	**2 987**	2 676	2 381
Réassurance cédée	**200**	232	135
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787 $**	2 444 $	2 246 $

[1] Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 123 millions de dollars en 2019 (130 millions de dollars en 2018; 127 millions de dollars en 2017).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent une provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs (rubrique c) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**			31 octobre 2018		
	Montant brut	**Réassurance / Autres montants à recouvrer**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	**4 812 $**	**160 $**	**4 652 $**	4 965 $	192 $	4 773 $
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	**2 727**	**–**	**2 727**	2 673	42	2 631
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	**(410)**	**(2)**	**(408)**	(460)	(6)	(454)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	**95**	**1**	**94**	(78)	–	(78)
Provision pour écarts défavorables	**(7)**	**(1)**	**(6)**	(19)	(1)	(18)
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 405**	**(2)**	**2 407**	2 116	35	2 081
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	**(1 239)**	**–**	**(1 239)**	(1 238)	(15)	(1 223)
Des années de survenance antérieures	**(1 147)**	**(26)**	**(1 121)**	(1 023)	(44)	(979)
	(2 386)	**(26)**	**(2 360)**	(2 261)	(59)	(2 202)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	**9**	**9**	**–**	(8)	(8)	–
Solde à la fin de l'exercice	**4 840 $**	**141 $**	**4 699 $**	4 812 $	160 $	4 652 $

b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2019**			31 octobre 2018		
	Montant brut	**Réassurance**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	**1 674 $**	**19 $**	**1 655 $**	1 581 $	– $	1 581 $
Primes souscrites	**3 528**	**105**	**3 423**	3 185	114	3 071
Primes gagnées	**(3 333)**	**(107)**	**(3 226)**	(3 092)	(95)	(2 997)
Solde à la fin de l'exercice	**1 869 $**	**17 $**	**1 852 $**	1 674 $	19 $	1 655 $

c) Autres variations des passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2019, les autres passifs liés aux assurances, qui comprennent les passifs actuariels liés à l'assurance de personnes et les autres passifs contractuels liés aux contrats d'assurance, s'élevaient à 211 millions de dollars (212 millions de dollars au 31 octobre 2018).

ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	Année de survenance										
	2010 et avant	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	**3 998 $**	**1 724 $**	**1 830 $**	**2 245 $**	**2 465 $**	**2 409 $**	**2 438 $**	**2 425 $**	**2 631 $**	**2 727 $**	
Estimations révisées											
Un an plus tard	**4 119**	**1 728**	**1 930**	**2 227**	**2 334**	**2 367**	**2 421**	**2 307**	**2 615**	**–**	
Deux ans plus tard	**4 368**	**1 823**	**1 922**	**2 191**	**2 280**	**2 310**	**2 334**	**2 258**	**–**	**–**	
Trois ans plus tard	**4 584**	**1 779**	**1 885**	**2 158**	**2 225**	**2 234**	**2 264**	**–**	**–**	**–**	
Quatre ans plus tard	**4 560**	**1 768**	**1 860**	**2 097**	**2 147**	**2 162**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Cinq ans plus tard	**4 603**	**1 739**	**1 818**	**2 047**	**2 084**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Six ans plus tard	**4 537**	**1 702**	**1 793**	**2 004**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Sept ans plus tard	**4 488**	**1 696**	**1 761**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Huit ans plus tard	**4 473**	**1 675**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Neuf ans plus tard	**4 431**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Estimations actuelles du cumul des sinistres	**4 431**	**1 675**	**1 761**	**2 004**	**2 084**	**2 162**	**2 264**	**2 258**	**2 615**	**2 727**	
Cumul des paiements à ce jour	**(4 290)**	**(1 633)**	**(1 680)**	**(1 882)**	**(1 867)**	**(1 794)**	**(1 708)**	**(1 569)**	**(1 710)**	**(1 239)**	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	**141**	**42**	**81**	**122**	**217**	**368**	**556**	**689**	**905**	**1 488**	**4 609 $**
Incidence de l'actualisation											**(318)**
Provision pour écarts défavorables											**408**
Provision, montant net, pour sinistres impayés											**4 699 $**

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	**Incidence sur les capitaux propres**	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	**122 $**	**89 $**	121 $	88 $
Diminution de l'hypothèse	**(131)**	**(96)**	(129)	(95)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	**(45)**	**(33)**	(45)	(33)
Diminution de l'hypothèse	**45**	**33**	45	33
Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	**(52) $**	**(38) $**	(41) $	(30) $
Diminution de l'hypothèse	**52**	**38**	41	30
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	**(220)**	**(161)**	(210)	(153)
Diminution de l'hypothèse	**220**	**161**	210	153

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2019, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 66,0 % des primes nettes souscrites (66,2 % au 31 octobre 2018), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,5 % (33,3 % au 31 octobre 2018). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 53,9 % des primes nettes souscrites (55,0 % au 31 octobre 2018). Les provinces de l'Ouest représentaient 31,2 % (30,4 % au 31 octobre 2018), les provinces de l'Atlantique, 8,8 % (8,5 % au 31 octobre 2018) et le Québec, 6,1 % (6,0 % au 31 octobre 2018).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 23 | RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options.

En vertu de ce plan, 16 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (18 millions au 31 octobre 2018). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2028. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**2019**		2018		2017	
	Nombre d'actions	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	**13,1**	**53,12 $**	14,3	48,17 $	15,4	44,18 $
Attribuées	**2,2**	**69,39**	1,9	72,64	2,0	65,75
Exercées	**(2,3)**	**44,07**	(3,0)	41,21	(3,0)	38,59
Périmées/annulées	**(0,2)**	**66,59**	(0,1)	60,46	(0,1)	54,58
Options en cours à la fin de l'exercice	**12,8**	**57,35 $**	13,1	53,12 $	14,3	48,17 $
Options exerçables à la fin de l'exercice	**4,7**	**44,77 $**	4,7	40,61 $	5,4	38,00 $

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2019 était de 74,15 $ (74,99 $ en 2018; 67,79 $ en 2017).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2019.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**Options en cours**			**Options exerçables**	
	Nombre d'actions en circulation	**Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre d'actions exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
32,99 $ – 36,64 $	**1,2**	**1,7**	**36,58**	**1,2**	**36,58**
40,54 $ – 47,59 $	**2,1**	**3,5**	**44,22**	**2,1**	**44,22**
52,46 $ – 53,15 $	**3,7**	**5,6**	**52,88**	**1,4**	**52,46**
65,75 $ – 69,39 $	**4,0**	**8,1**	**67,67**	**–**	**–**
72,64 $	**1,8**	**8,0**	**72,64**	**–**	**–**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 11,1 millions de dollars (11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 14,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, 2,2 millions d'options (1,9 million pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 2,0 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 5,64 $ l'option (6,28 $ l'option en 2018; 5,81 $ l'option en 2017).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**	2018	2017
Taux d'intérêt sans risque	**2,03 %**	1,71 %	1,24 %
Durée prévue des options	**6,3 ans**	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue[1]	**12,64 %**	13,91 %	14,92 %
Rendement de l'action prévu	**3,48 %**	3,50 %	3,47 %
Prix d'exercice / cours de l'action	**69,39 $**	72,64 $	65,75 $

[1] La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquièrent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera généralement entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2019, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 22 millions (23 millions en 2018).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2019, 6,6 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,6 millions au 31 octobre 2018).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 546 millions de dollars (509 millions de dollars en 2018; 490 millions de dollars en 2017). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 662 millions de dollars (607 millions de dollars en 2018; 917 millions de dollars en 2017). Au 31 octobre 2019, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 $ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 $. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les cotisations de la Banque ont totalisé 74 millions de dollars (72 millions de dollars en 2018; 70 millions de dollars en 2017) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2019, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2018). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1er mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. À compter du 31 décembre 2018, le volet à prestations définies du RRTD a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1er janvier 2019 peuvent adhérer au volet à cotisations définies du RRTD après un an de service.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2019 se sont établies à 352 millions de dollars (355 millions de dollars en 2018). Les cotisations de 2019 et 2018 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2018 et du 31 octobre 2017 pour les deux régimes de retraite principaux. Pour les deux régimes de retraite principaux, une évaluation aux fins de la capitalisation est en cours de préparation en date du 31 octobre 2019.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire ou un montant de remise annuel pouvant être utilisé pour réduire le coût de la couverture. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1er juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs des régimes sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération les passifs des régimes et en assurant une gestion de portefeuille prudente selon des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes respectivement de 6 % et 14 %. En général, les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne s'appliquent pas aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux est présentée ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			Association[1]				RRTD[1]	
			Juste valeur				Juste valeur	
Au 31 octobre 2019	**Fourchette cible**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**	**Fourchette cible**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**
Titres de créance	**40-70 %**	**55 %**	**– $**	**3 374 $**	**25-50 %**	**34 %**	**– $**	**634 $**
Titres de capitaux propres	**24-42**	**32**	**1 002**	**976**	**30-70**	**54**	**504**	**503**
Placements alternatifs[2]	**6-35**	**13**	**–**	**760**	**5-35**	**12**	**–**	**229**
Divers[3]	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**(276)**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**111**
Total		**100 %**	**1 002 $**	**4 834 $**		**100 %**	**504 $**	**1 477 $**
Au 31 octobre 2018								
Titres de créance	40-70 %	55 %	– $	2 885 $	25-50 %	34 %	– $	497 $
Titres de capitaux propres	24-42	34	897	869	30-65	58	396	470
Placements alternatifs[2]	6-35	11	–	551	3-25	8	–	122
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	(107)	s. o.	s. o.	–	63
Total		100 %	897 $	4 198 $		100 %	396 $	1 152 $
Au 31 octobre 2017								
Titres de créance	40-70 %	57 %	– $	2 903 $	25-56 %	36 %	– $	484 $
Titres de capitaux propres	24-42	35	1 248	511	30-65	59	324	478
Placements alternatifs[2]	0-35	8	42	376	0-20	5	–	68
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	46	s. o.	s. o.	–	56
Total		100 %	1 290 $	3 836 $		100 %	324 $	1 086 $

[1] Les régimes de retraite principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

[2] Les placements alternatifs des régimes de retraite principaux comprennent surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers.

[3] Se compose principalement de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées, d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB+ au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du total du portefeuille.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du total du portefeuille.
- Les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % au total.
- Les instruments de créance d'entités gouvernementales étrangères ne doivent pas dépasser 20 % au total.
- Les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou d'une seule et même entité gouvernementale étrangère ne doivent pas dépasser 10 %.
- Les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser au total respectivement 100 %, 75 % et 10 %.

En outre, jusqu'à 10 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 50 % du portefeuille au total.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille au total.
- Les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille.

Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales de l'Association ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités étrangères ou non gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales du RRTD peut être investi dans un portefeuille géré de façon passive qui est fondé sur un indice entièrement composé d'instruments de créance de première qualité émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ou des entités canadiennes non gouvernementales.

Le reste du portefeuille de titres de créance du RRTD ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités étrangères ou non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de faible à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société ou d'une fiducie de revenu. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association et le RRTD sont aussi autorisés à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix et d'écart de taux), les risques de crédit, et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux et aux politiques et procédures d'exploitation en matière de gestion. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des émetteurs
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère
- Suivi du rendement des actifs des régimes par rapport aux passifs des régimes

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite à prestations définies. Le régime de retraite à prestations définies a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Toutefois, les participants peuvent continuer de participer au régime pour les services futurs. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevées à 146 millions de dollars (134 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance-vie à certains groupes d'employés d'anciennes organisations.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés pour les employés admissibles ne sont pas capitalisés par la Banque.

Régimes de retraite d'État

La Banque verse également des contributions aux régimes de retraite d'État, y compris le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis. Les cotisations aux régimes de retraite d'État pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevées à 324 millions de dollars (293 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 277 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite[1]			Autres régimes de retraite[2]		
	2019	2018	2017	**2019**	2018	2017	**2019**	2018	2017
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	**6 539 $**	7 082 $	6 805 $	**535 $**	558 $	568 $	**2 569 $**	2 750 $	2 863 $
Obligations incluses en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite[3]	**–**	6	–	**–**	–	–	**–**	–	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**326**	407	439	**14**	15	16	**9**	10	11
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	**240**	217	196	**20**	18	17	**106**	96	95
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	**1 565**	(969)	(148)	**92**	(42)	–	**430**	(190)	(27)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	**–**	–	25	**(26)**	–	(42)	**2**	(8)	13
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	**83**	22	(15)	**–**	2	15	**6**	14	1
Cotisations des participants	**107**	104	80	**–**	–	–	**–**	–	–
Prestations versées	**(303)**	(330)	(291)	**(15)**	(16)	(16)	**(143)**	(137)	(138)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**(1)**	31	(68)
Coûts des services passés (crédit)[4]	**1**	–	(9)	**–**	–	–	**(30)**	3	–
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	**8 558**	6 539	7 082	**620**	535	558	**2 948**	2 569	2 750
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	**6 643**	6 536	5 823	**–**	–	–	**1 733**	1 855	1 895
Actifs inclus en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite[3]	**–**	10	–	**–**	–	–	**–**	–	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**253**	209	174	**–**	–	–	**73**	66	64
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	**773**	(231)	195	**–**	–	–	**205**	(109)	59
Cotisations des participants	**107**	104	80	**–**	–	–	**–**	–	–
Cotisations de l'employeur	**352**	355	565	**15**	16	16	**96**	37	37
Prestations versées	**(303)**	(330)	(291)	**(15)**	(16)	(16)	**(143)**	(137)	(138)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**(1)**	27	(58)
Charges administratives au titre des prestations définies	**(8)**	(10)	(10)	**–**	–	–	**(4)**	(6)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	**7 817**	6 643	6 536	**–**	–	–	**1 959**	1 733	1 855
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par rapport aux obligations au titre des prestations projetées	**(741)**	104	(546)	**(620)**	(535)	(558)	**(989)**	(836)	(895)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	**–**	–	–	**–**	–	–	**(13)**	(13)	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**(741)**	104	(546)	**(620)**	(535)	(558)	**(1 002)**	(849)	(895)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**326**	407	439	**14**	15	16	**9**	10	11
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	**(13)**	8	22	**20**	18	17	**33**	30	31
Coûts des services passés (crédit)[4]	**1**	–	(9)	**–**	–	–	**(30)**	3	–
Charges administratives au titre des prestations définies	**10**	10	10	**–**	–	–	**6**	4	4
Charge totale	**324 $**	425 $	462 $	**34 $**	33 $	33 $	**18 $**	47 $	46 $
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	**3,08 %**	4,10 %	3,60 %	**3,07 %**	4,10 %	3,60 %	**3,12 %**	4,37 %	3,74 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	**2,57**	2,54	2,54	**3,00**	3,00	3,00	**1,00**	1,03	1,14

[1] Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 4,18 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 2,42 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite.

[2] Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1er avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

[3] Au cours de 2018, le régime d'avantages de retraite de La Banque Toronto-Dominion («RAR») a été réputé avoir été fusionné avec l'Association, et les obligations et les actifs du RAR qui n'étaient pas présentés par le passé sont maintenant pris en compte dans l'exercice 2018.

[4] Comprennent un profit de 33 millions de dollars lié au régime d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD qui a été modifié au cours de l'exercice 2019.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2020 des cotisations de 342 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 39 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
							Aux 31 octobre		
	2019	2018	2017	**2019**	2018	2017	**2019**	2018	2017
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**23,4**	23,3	23,2	**23,4**	23,3	23,2	**22,1**	22,1	21,8
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**24,1**	24,1	24,0	**24,1**	24,1	24,0	**23,7**	23,7	23,4
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**24,5**	24,5	24,5	**24,5**	24,5	24,5	**22,9**	23,0	22,9
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,3**	25,2	25,2	**25,3**	25,2	25,2	**24,8**	24,8	25,1

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 16 années (15 années en 2018, 15 années en 2017), 18 années (17 années en 2018, 18 années en 2017) et 13 années (12 années en 2018, 13 années en 2017).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et pour les autres régimes de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au		
	31 octobre 2019		
	Augmentation (diminution) des obligations		
	Régimes de retraite principaux	**Principal régime d'avantages complémentaires de retraite**	**Autres régimes de retraite**
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**1 520 $**	**116 $**	**409 $**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**(1 163)**	**(90)**	**(333)**
Taux d'augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**(313)**	**–**[1]	**–**[1]
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**305**	**–**[1]	**–**[1]
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	**(179)**	**(21)**	**(94)**
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	**177**	**21**	**93**
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**(89)**	**s. o.**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**113**	**s. o.**

[1] Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

			Aux
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Autres actifs			
Régimes de retraite principaux	**– $**	104 $	– $
Autres régimes de retraite	**6**	3	7
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**7**	6	6
Total des autres actifs	**13**	113	13
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	**741**	–	546
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**620**	535	558
Autres régimes de retraite	**1 008**	852	902
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**412**	360	457
Total des autres passifs	**2 781**	1 747	2 463
Montant net comptabilisé	**(2 768) $**	(1 634) $	(2 450) $

[1] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	**(873) $**	720 $	333 $
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**(66)**	40	27
Autres régimes de retraite	**(231)**	60	72
Autres régimes d'avantages du personnel[2]	**(75)**	45	22
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**(1 245) $**	865 $	454 $

[1] Les montants sont présentés avant impôt.
[2] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

NOTE 25 | IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	**2 675 $**	2 873 $	2 073 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**93**	(76)	5
Total de l'impôt exigible	**2 768**	2 797	2 078
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	**54**	76	215
Effet des variations des taux d'imposition	**10**	302	13
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**(97)**	7	(53)
Total de l'impôt différé	**(33)**	385	175
Total de la charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé	**2 735**	3 182	2 253
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	**37**	(48)	261
Impôt différé	**1 070**	(701)	(755)
	1 107	(749)	(494)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	**(7)**	(3)	29
Impôt différé	**(6)**	(2)	–
	(13)	(5)	29
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**3 829**	2 428	1 788
Impôt exigible			
Fédéral	**1 256**	1 491	1 115
Provincial	**891**	1 055	797
Étranger	**651**	200	456
	2 798	2 746	2 368
Impôt différé			
Fédéral	**127**	(244)	(233)
Provincial	**87**	(160)	(156)
Étranger	**817**	86	(191)
	1 031	(318)	(580)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**3 829 $**	2 428 $	1 788 $

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été une diminution de la valeur des actifs d'impôt différé nets de la Banque qui a entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat de 366 millions de dollars au poste Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, d'un recouvrement d'impôt différé de 22 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et d'une charge d'impôt différé de 12 millions de dollars dans les résultats non distribués.

L'incidence de la loi sur l'impôt américaine sur le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif de la Banque est comprise au poste Écarts de taux liés aux activités internationales dans le tableau qui suit.

Le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est présenté dans le tableau qui suit.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2019**		2018		2017	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**3 502 $**	**26,5 %**	3 648 $	26,5 %	3 262 $	26,5 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	**(104)**	**(0,8)**	(142)	(1,0)	(498)	(4,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	**(728)**	**(5,5)**	(343)	(2,5)	(515)	(4,2)
Divers – montant net	**65**	**0,5**	19	0,1	4	–
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	**2 735 $**	**20,7 %**	3 182 $	23,1 %	2 253 $	18,3 %

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. Au cours de l'exercice 2019, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 255 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2014, et Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 6 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2013. Jusqu'à maintenant, l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA ont établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts d'environ 814 millions de dollars pour les années d'imposition de 2011 à 2014. La Banque s'attend à ce que l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA établissent de nouvelles cotisations pour les années ultérieures pour les mêmes raisons. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	**965 $**	845 $
Valeurs mobilières	**–**	920
Prêts détenus à des fins de transaction	**50**	54
Avantages du personnel	**844**	739
Régimes de retraite	**344**	59
Pertes pouvant être reportées en avant	**95**	94
Crédits d'impôt	**228**	326
Divers	**88**	92
Total des actifs d'impôt différé	**2 614**	3 129
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	**527**	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**242**	223
(Produit) charge différé	**91**	12
Immobilisations incorporelles	**40**	163
Goodwill	**108**	94
Total des passifs d'impôt différé	**1 008**	492
Actifs d'impôt différé nets	**1 606**	2 637
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**1 799**	2 812
Passifs d'impôt différé[1]	**193**	175
Actifs d'impôt différé nets	**1 606 $**	2 637 $

[1] Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 461 millions de dollars au 31 octobre 2019 (806 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 3 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2018) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2019. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 71 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (61 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	**2019**				2018			
	État du résultat consolidé	**Autres éléments du résultat global**	**Regroupements d'entreprises et autres**	**Total**	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	**(120) $**	**– $**	**– $**	**(120) $**	79 $	– $	– $	79 $
Prêts détenus à des fins de transaction	**4**	**–**	**–**	**4**	36	–	–	36
Avantages du personnel	**(87)**	**(18)**	**–**	**(105)**	61	14	–	75
Régimes de retraite	**19**	**(303)**	**–**	**(284)**	(20)	230	–	210
Pertes pouvant être reportées en avant	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	37	–	–	37
Crédits d'impôt	**98**	**–**	**–**	**98**	(304)	–	–	(304)
Autres actifs d'impôt différé	**7**	**–**	**(4)**	**3**	54	–	(2)	52
Valeurs mobilières	**56**	**1 391**	**–**	**1 447**	240	(945)	–	(705)
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**19**	**–**	**–**	**19**	216	–	–	216
(Produit) charge différé	**79**	**–**	**–**	**79**	95	–	–	95
Immobilisations incorporelles	**(123)**	**–**	**–**	**(123)**	(81)	–	–	(81)
Goodwill	**16**	**–**	**(2)**	**14**	(28)	–	–	(28)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	**(33) $**	**1 070 $**	**(6) $**	**1 031 $**	385 $	(701) $	(2) $	(318) $

NOTE 26 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 824,2**	1 835,4	1 850,6
Résultat de base par action (en dollars canadiens)	**6,26 $**	6,02 $	5,51 $
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	**11 416**	11 048	10 203
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 824,2**	1 835,4	1 850,6
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions)[1]	**3,1**	4,1	4,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	**1 827,3**	1 839,5	1 854,8
Résultat dilué par action (en dollars canadiens)[1]	**6,25 $**	6,01 $	5,50 $

[1] Pour les exercices clos les 31 octobre 2019, 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 27 | PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)	Restructuration[1]	Litiges et divers	Total
Solde au 1er novembre 2018	**121 $**	**352 $**	**473 $**
Ajouts	**184**	**222**	**406**
Montants utilisés	**(53)**	**(219)**	**(272)**
Reprise des montants non utilisés	**(9)**	**(78)**	**(87)**
Écarts de conversion et autres	**(2)**	**(8)**	**(10)**
Solde au 31 octobre 2019, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	**241 $**	**269 $**	**510**
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan[2]			**585**
Solde au 31 octobre 2019			**1 095 $**

[1] Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.
[2] Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2019, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 606 millions de dollars. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, une action collective devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses. La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification de l'action collective, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande d'actions collectives. La requête de certification de l'action collective a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants à l'action collective ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1er avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande d'action collective des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande d'action collective des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification de l'action collective. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qu'ils auraient reçues.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre de l'action collective ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification de l'action. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

Le 28 février 2019, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sur les actes de procédure dans l'affaire OSIC visant à obtenir le rejet de trois allégations (aide et encouragement à la fraude, aide et encouragement à la conversion, et aide et encouragement à manquer à une obligation de fiduciaire). Au 4 avril 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

Le 3 mai 2019, deux groupes de requérants composés de plus de 950 investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL ont déposé une requête pour être autorisés à intervenir dans la poursuite engagée par l'OSIC contre la Banque et les autres banques défenderesses. Le 18 septembre 2019, la Cour a rejeté la requête. Le 14 octobre 2019, un groupe de requérants (composé de 147 investisseurs) a déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit.

Le 10 septembre 2019, l'OSIC a présenté une requête pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses afin d'y insérer d'autres allégations de fait. Au 15 octobre 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

Le 1er novembre 2019, un deuxième groupe de requérants (composé de 1 286 investisseurs) a déposé une requête devant le tribunal de l'État du Texas contre la Banque et les autres banques défenderesses comportant des demandes semblables à celles présentées dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al*. Les interrogatoires préalables des banques défenderesses sont en cours, et le tribunal a fixé la date du procès au 11 janvier 2021.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les deux poursuites déposées devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario sont traitées conjointement. La date du procès a été fixée au 11 janvier 2021.

Litige sur les frais de découvert – TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans onze actions collectives à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent et à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. Ces actions collectives ont été regroupées dans le cadre des mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud : *In re TD Bank, N.A. Debit Card Overdraft Fee*, numéro 6 : 15-MN-02613 (D.S.C.). Le 10 décembre 2015, la requête présentée par TD Bank, N.A. visant le rejet de la demande d'action collective regroupée modifiée a été partiellement accueillie et partiellement refusée. Les interrogatoires préalables, le dépôt des mémoires et l'audience à l'égard de la requête en certification de l'action collective avaient tous eu lieu en date du 24 mai 2017.

Le 5 janvier 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une douzième demande d'action collective (l'action Dorsey) visant à contester les pratiques suivies à l'égard des frais de découvert qui faisaient déjà l'objet de la demande d'action collective regroupée modifiée. L'action Dorsey a été regroupée avec l'action collective numéro MDL 2613 et a été rejetée par la Cour. Les requérants de l'action Dorsey ont fait appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fourth Circuit.

Le 5 décembre 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une treizième demande d'action collective (l'action Lawrence) visant à contester les pratiques suivies par la Banque à l'égard des frais de découvert. L'action Lawrence, également transférée au dossier MDL 2613, se rapporte au statut de transactions «récurrentes» accolé par la Banque à certaines transactions aux fins des frais de découvert. La Banque a présenté une requête visant le rejet de celle-ci.

Le 22 février 2018, la Cour a rendu une ordonnance approuvant certaines demandes de l'action collective regroupée modifiée et en rejetant d'autres. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a rejeté la requête de la Banque déposée en vertu de la Rule 23(f) et visant à obtenir la permission de porter en appel certaines parties de la décision de la Cour de district.

Le 1er février 2019, les parties ont déposé un avis de règlement conjoint pour l'ensemble des demandes qui ont été regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre de l'action collective. En réponse à l'avis de règlement conjoint, la Cour a rendu, le 4 février 2019, une ordonnance suspendant toutes les échéances. Le 26 juin 2019, la Cour a rendu une ordonnance préliminaire approuvant le règlement de toutes les demandes regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre de l'action collective et ordonnant d'aviser les membres du groupe visé par le règlement. La date fixée pour l'audition de la requête pour approbation définitive est le 8 janvier 2020. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a suspendu l'instance d'appel dans l'action Dorsey en attendant l'issue de la révision par la Cour de district du règlement proposé. De surcroît, la Cour de district a rejeté, sans préjudice de la déposer de nouveau, la requête présentée par la Banque en rejet de l'action Lawrence en attendant l'issue de sa révision du règlement.

Frais de carte de crédit – Entre 2011 et 2013, sept projets d'actions collectives ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.; Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.; Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al*. Certaines ententes de règlement étant assujetties à l'approbation de la Cour, les défenderesses restantes de chaque action sont la Banque et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant l'action collective sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les «réseaux») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les actions, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les cinq actions actives comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Les requérants cherchent à obtenir des dommages-intérêts généraux et exemplaires. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme action collective a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des actions que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les actions principales des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie. La demande des requérants visant à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie a été rejetée par le juge saisi de la motion et ultérieurement par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les requérants ont demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada et cette demande a été rejetée. Le procès à l'égard de la poursuite en Colombie-Britannique est actuellement prévu en octobre 2020. Au Québec, la requête pour autorisation a été entendue les 6 et 7 novembre 2017 et acceptée pour des motifs et une période similaires à ceux de l'instance en Colombie-Britannique. Les requérants en ont appelé de cette décision. Le 25 juillet 2019, la Cour d'appel du Québec a accueilli l'appel des requérants, rétablissant ainsi la période plus longue visée pour les procédures au Québec.

Actions collectives de consommateurs – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes d'actions collectives provinciales et nationales ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes. La seule procédure, dans le cadre de laquelle la Banque est la seule partie défenderesse, a fait l'objet d'une entente de principe qui est en attente d'approbation.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque. Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**26 887 $**	26 431 $
Lettres de crédit documentaires et commerciales	**107**	197
Engagements de crédit[1]		
Durée initiale de un an ou moins	**56 676**	50 028
Durée initiale de plus de un an	**150 170**	134 148
Total	**233 840 $**	210 804 $

[1] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2019, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 374 millions de dollars (205 millions de dollars au 31 octobre 2018).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple, y compris les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées pour les locaux et le matériel, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 988 millions de dollars pour 2020; 936 millions de dollars pour 2021; 884 millions de dollars pour 2022; 790 millions de dollars pour 2023; 658 millions de dollars pour 2024; 3 365 millions de dollars pour 2025 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 21 millions de dollars pour 2020; 22 millions de dollars pour 2021; 20 millions de dollars pour 2022; 15 millions de dollars pour 2023; 4 millions de dollars pour 2024; 1 million de dollars pour 2025 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**820 $**	1 219 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**4 918**	3 301
Prêts	**87 415**	83 637
Valeurs mobilières	**85 237**	83 370
Autres actifs	**850**	1 278
	179 240	172 805
Actifs de tiers[1]		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	**274 765**	243 168
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	**(61 260)**	(57 845)
	213 505	185 323
	392 745	358 128
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés[2]		
Dérivés	**11 468**	8 083
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	**120 352**	105 665
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	**107 587**	85 544
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**27 575**	39 007
Titrisation	**32 024**	32 067
Obligations sécurisées	**41 937**	38 033
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	**8 338**	7 540
Gouvernements et banques centrales étrangers	**1 167**	1 390
Autres	**42 297**	40 799
Total	**392 745 $**	358 128 $

[1] Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

[2] Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 45,6 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (43,9 milliards de dollars au 31 octobre 2018) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Outre les lettres de crédit de soutien financier et de garanties d'exécution, les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

NOTE 28 | TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2019, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 121 millions de dollars (149 millions de dollars au 31 octobre 2018).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2019	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	**33 $**	34 $	33 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**2**	3	3
Paiements fondés sur des actions	**35**	37	32
Total	**70 $**	74 $	68 $

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention sur les comptes de dépôt assurés (CDA) en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux CDA. La Banque a versé des honoraires de 2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 1,5 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 124 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2019, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 41 millions de dollars (137 millions de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 168 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 291 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2019 (338 millions de dollars non prélevés au 31 octobre 2018).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a versé 81 millions de dollars (86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) pour ces services. Au 31 octobre 2019, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

NOTE 29 INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank[MD], principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Services de détail au Canada et le reste de ces produits, des secteurs Services de gros et Services de détail aux États-Unis. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la JVAERG selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Lorsque IAS 39 était appliquée, avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées se rapportant aux secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*				
					2019
	Services de détail au Canada	**Services de détail aux États-Unis**	**Services bancaires de gros**[3, 4]	**Siège social**[3, 4]	**Total**
Produits (pertes) d'intérêts nets	**12 349 $**	**8 951 $**	**911 $**	**1 720 $**	**23 931 $**
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**11 877**	**2 840**	**2 320**	**97**	**17 134**
Total des produits	**24 226**	**11 791**	**3 231**	**1 817**	**41 065**
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**1 306**	**1 082**	**44**	**597**	**3 029**
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	**–**	**–**	**–**	**2 787**
Charges autres que d'intérêts	**10 735**	**6 411**	**2 393**	**2 481**	**22 020**
Résultat avant impôt sur le résultat	**9 398**	**4 298**	**794**	**(1 261)**	**13 229**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 535**	**471**	**186**	**(457)**	**2 735**
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**–**	**1 154**	**–**	**38**	**1 192**
Résultat net	**6 863 $**	**4 981 $**	**608 $**	**(766) $**	**11 686 $**
Total de l'actif au 31 octobre	**452 163 $**	**436 086 $**	**458 420 $**	**68 621 $**	**1 415 290 $**

					2018
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 576 $	8 176 $	1 150 $	1 337 $	22 239 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 137	2 768	2 367	381	16 653
Total des produits	22 713	10 944	3 517	1 718	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	917	3	562	2 480
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 444	–	–	–	2 444
Charges autres que d'intérêts	9 473	6 100	2 125	2 497	20 195
Résultat avant impôt sur le résultat	9 798	3 927	1 389	(1 341)	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	432	335	(200)	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	693	–	50	743
Résultat net	7 183 $	4 188 $	1 054 $	(1 091) $	11 334 $
Total de l'actif au 31 octobre	433 960 $	417 292 $	425 909 $	57 742 $	1 334 903 $

					2017
Produits (pertes) d'intérêts nets	10 611 $	7 486 $	1 804 $	946 $	20 847 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 451	2 735	1 520	649	15 355
Total des produits	21 062	10 221	3 324	1 595	36 202
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	986	792	(28)	466	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 246	–	–	–	2 246
Charges autres que d'intérêts	8 934	5 878	1 982	2 625	19 419
Résultat avant impôt sur le résultat	8 896	3 551	1 370	(1 496)	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 371	671	331	(1 120)	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	442	–	7	449
Résultat net	6 525 $	3 322 $	1 039 $	(369) $	10 517 $
Total de l'actif au 31 octobre	404 444 $	403 937 $	406 138 $	64 476 $	1 278 995 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

[3] Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[4] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille d'actifs financiers à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			*Aux 31 octobre*
			2019	**2019**
	Total des produits[1]	**Résultat avant impôt sur le résultat**	**Résultat net**	**Total de l'actif**
Canada	**23 599 $**	**7 237 $**	**5 208 $**	**769 314 $**
États-Unis	**15 557**	**4 827**	**4 180**	**524 397**
Autres pays	**1 909**	**1 165**	**2 298**	**121 579**
Total	**41 065 $**	**13 229 $**	**11 686 $**	**1 415 290 $**
			2018	2018
Canada	23 332 $	8 886 $	6 523 $	713 677 $
États-Unis	13 751	3 768	2 993	514 263
Autres pays	1 809	1 119	1 818	106 963
Total	38 892 $	13 773 $	11 334 $	1 334 903 $
			2017	2017
Canada	20 911 $	7 250 $	5 660 $	648 924 $
États-Unis	13 371	3 677	3 075	515 478
Autres pays	1 920	1 394	1 782	114 593
Total	36 202 $	12 321 $	10 517 $	1 278 995 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 30 PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable. Pour plus de renseignements sur les types d'instruments évalués au coût amorti et à la JVAERG, se reporter à la note 2.

Produits d'intérêts et charges d'intérêts[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Exercices clos les*	
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Produits d'intérêts	**Charges d'intérêts**	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti	**31 663 $**	**11 294 $**	27 693 $	9 286 $
Évalués à la JVAERG	**3 165**	**–**	2 946	–
	34 828	**11 294**	30 639	9 286
Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG[2]	**7 171**	**6 774**	5 783	4 897
Total	**41 999 $**	**18 068 $**	36 422 $	14 183 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Comprennent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers évalués ou désignés à la JVRN et des actions désignées à la JVAERG.

NOTE 31 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations[1, 2]		Instruments de crédit[3, 4]		Instruments financiers dérivés[5, 6]	
Aux	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
Canada	**67 %**	67 %	**38 %**	40 %	**25 %**	24 %
États-Unis	**32**	32	**58**	57	**31**	31
Royaume-Uni	**–**	–	**1**	1	**17**	15
Autres pays européens	**–**	–	**2**	1	**20**	24
Autres pays	**1**	1	**1**	1	**7**	6
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
	700 226 $	666 405 $	**233 840 $**	210 804 $	**46 829 $**	55 615 $

[1] En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2019 : immobilier, 10 % (9 % au 31 octobre 2018).

[2] Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

[3] Au 31 octobre 2019, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 234 milliards de dollars (211 milliards de dollars au 31 octobre 2018), y compris des engagements de crédit totalisant 207 milliards de dollars (184 milliards de dollars au 31 octobre 2018), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

[4] En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2019 : institutions financières, 22 % (19 % au 31 octobre 2018); pipelines, pétrole et gaz, 9 % (10 % au 31 octobre 2018); automobile, 9 % (9 % au 31 octobre 2018); énergie et services publics, 8 % (9 % au 31 octobre 2018); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2018); services professionnels et autres services, 6 % (6 % au 31 octobre 2018); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 6 % (5 % au 31 octobre 2018); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (7 % au 31 octobre 2018).

[5] Au 31 octobre 2019, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 47 milliards de dollars (56 milliards de dollars au 31 octobre 2018). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

[6] La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 69 % du total au 31 octobre 2019 (68 % au 31 octobre 2018). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 22 % du total au 31 octobre 2019 (26 % au 31 octobre 2018). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut[1]

(en millions de dollars canadiens)

Aux	**31 octobre 2019**	31 octobre 2018
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**4 863 $**	4 735 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**25 583**	30 720
Valeurs mobilières[2]		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**1 413**	1 397
Autres titres de créance	**2 627**	2 221
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**44 445**	47 085
Autres titres de créance	**18 680**	20 106
Droits conservés	**19**	25
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**319**	–
Autres titres de créance	**4 081**	2 340
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**83 171**	94 733
Autres titres de créance	**23 969**	30 948
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**78 275**	60 535
Autres titres de créance	**52 222**	46 636
Valeurs mobilières prises en pension	**165 935**	127 379
Dérivés[3]	**48 894**	56 996
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	**235 530**	225 081
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**179 085**	170 976
Cartes de crédit	**34 989**	34 015
Entreprises et gouvernements	**235 004**	216 321
Prêts détenus à des fins de transaction	**12 482**	10 990
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 796**	1 336
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**2 124**	2 745
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 494**	17 267
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**20 575**	26 940
Autres actifs	**5 913**	5 886
Total de l'actif	**1 295 488**	1 237 413
Instruments de crédit[4]	**233 840**	210 804
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	**311 138**	301 752
Total du risque de crédit	**1 840 466 $**	1 749 969 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Excluent les titres de capitaux propres.

[3] La valeur comptable des actifs dérivés représente l'exposition maximum au risque de crédit liée aux contrats de dérivés.

[4] Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

NOTE 32 | FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché de négociation et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Dans le secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque calcule la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail et dans certains autres portefeuilles selon l'approche NI avancée. Pour les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis, la méthode standard à l'égard du risque de crédit continue d'être utilisée.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme la ligne directrice du BSIF sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capital à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ce capital ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. En outre, le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 2 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 10 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Pour le calcul du ratio de levier, le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**55 042 $**	52 389 $
Fonds propres de catégorie 1	**61 683**	59 735
Total des fonds propres	**74 122**	70 434
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres[1]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**455 977 $**	435 632 $
Fonds propres de catégorie 1	**455 977**	435 780
Total des fonds propres	**455 977**	435 927
Ratios de fonds propres et de levier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[1]	**12,1 %**	12,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1[1]	**13,5**	13,7
Ratio du total des fonds propres[1]	**16,3**	16,2
Ratio de levier	**4,0**	4,2

[1] Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) a été progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

NOTE 33 GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2019.

NOTE 34 RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

Filiales importantes[1]

(en millions de dollars canadiens) — **Au 31 octobre 2019**

Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]	Description	Valeur comptable des actions détenues par la Banque[3]
Greystone Capital Management Inc.	Regina (Saskatchewan)	Société de portefeuille	**714 $**
Greystone Managed Investment Inc.	Regina (Saskatchewan)	Courtier en valeurs mobilières	
GMI Serving Inc.	Regina (Saskatchewan)	Entité d'administration des prêts hypothécaires	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	**1 595**
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	**365**
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**2 619**
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**1 370**
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	**67 117**
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation[4]	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	**52**
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	**85**
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	**9 775**
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	**2 231**
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	**26 880**
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	**2 442**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[4] Au 31 octobre 2019, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 43,19 % (41,61 % au 31 octobre 2018) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Filiales importantes (suite)[1]

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2019
International	**Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]**	**Description**	**Valeur comptable des actions détenues par la Banque[3]**
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	**632 $**
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	**894**
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	**12**
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	**97**
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	**1 114**
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	**931**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2019, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 86,3 milliards de dollars (79,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 35 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET TRANSACTIONS EN COURS

La Banque donne son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation par The Charles Schwab Corporation

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade, dont la Banque est un actionnaire important, par The Charles Schwab Corporation (Schwab), dans le cadre d'une entente définitive annoncée par ces sociétés. Aux termes de la transaction, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, échangeront chaque action de TD Ameritrade qu'ils détiennent contre 1,0837 action de Schwab. Par conséquent, la Banque échangera sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,4 % dans Schwab, dont jusqu'à 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles si transférées à un tiers. La TD s'attend à enregistrer un profit sur la réévaluation à la clôture.

La transaction fait l'objet de certaines conditions de clôture, dont l'approbation majoritaire des actionnaires de TD Ameritrade et de Schwab, l'approbation d'une majorité des actionnaires de TD Ameritrade autres que la TD ainsi que l'approbation de certains autres actionnaires de TD Ameritrade avec lesquels TD Ameritrade a conclu une convention de vote. En outre, la transaction est conditionnelle à la réception d'approbations réglementaires. La transaction devrait se conclure dans la deuxième moitié de l'année civile de 2020, sous réserve du respect de toutes les conditions de clôture applicables.

Si la transaction est menée à terme, la Banque s'attend à ce qu'elle ait un impact minimal sur son capital, et elle prévoit comptabiliser sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La Banque et Schwab ont conclu une nouvelle convention entre actionnaires qui entrera en vigueur à la clôture de la transaction et aux termes de laquelle la Banque aura deux sièges au conseil d'administration de Schwab, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. L'entente stipule que la Banque sera soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage. La Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les CDA à long terme révisée et étendue qui entrera en vigueur à la clôture et se poursuivra jusqu'en 2031. À partir du 1er juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts dans les CDA, qui étaient de 142 milliards de dollars (108 milliards de dollars US) au 31 octobre 2019, à raison de jusqu'à 10 milliards de dollars US par an, jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars US. Conformément à la convention révisée, les honoraires de gestion seront fixés à 15 pdb à la clôture.

Statistiques sur dix exercices – IFRS

Bilan consolidé résumé[1]

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
ACTIF									
Liquidités et autres	**30 446 $**	35 455 $	55 156 $	57 621 $	45 637 $	46 554 $	32 164 $	25 128 $	24 112 $
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]	**261 144**	262 115	254 361	211 111	188 317	168 926	188 016	199 280	171 109
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**6 503**	4 015	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	**48 894**	56 996	56 195	72 242	69 438	55 796	49 461	60 919	59 845
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**130 497**	107 171	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	s. o.	71 363	84 395	74 450	56 977	29 961	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	**165 935**	127 379	134 429	86 052	97 364	82 556	64 283	69 198	56 981
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**684 608**	646 393	612 591	585 656	544 341	478 909	444 922	408 848	377 187
Autres	**87 263**	95 379	94 900	79 890	84 826	70 793	53 214	47 680	46 259
Total de l'actif	**1 415 290 $**	1 334 903 $	1 278 995 $	1 176 967 $	1 104 373 $	960 511 $	862 021 $	811 053 $	735 493 $
PASSIF									
Dépôts détenus à des fins de transaction	**26 885 $**	114 704 $	79 940 $	79 786 $	74 759 $	59 334 $	50 967 $	38 774 $	29 613 $
Dérivés	**50 051**	48 270	51 214	65 425	57 218	51 209	49 471	64 997	61 715
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**105 131**	16	8	190	1 415	3 250	12	17	32
Dépôts	**886 977**	851 439	832 824	773 660	695 576	600 716	541 605	487 754	449 428
Autres	**247 820**	231 694	230 291	172 801	199 740	181 986	160 601	160 088	139 158
Billets et débentures subordonnés	**10 725**	8 740	9 528	10 891	8 637	7 785	7 982	11 318	11 543
Total du passif	**1 327 589**	1 254 863	1 203 805	1 102 753	1 037 345	904 280	810 638	762 948	691 489
CAPITAUX PROPRES									
Capitaux propres attribuables aux actionnaires									
Actions ordinaires	**21 713**	21 221	20 931	20 711	20 294	19 811	19 316	18 691	17 491
Actions privilégiées	**5 800**	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues	**(47)**	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)	(167)	(116)
Surplus d'apport	**157**	193	214	203	214	205	170	196	212
Résultats non distribués	**49 497**	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982	20 868	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global	**10 581**	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159	3 645	3 326
	87 701	79 047	74 207	72 564	65 418	54 682	49 875	46 628	42 521
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508	1 477	1 483
Total des capitaux propres	**87 701**	80 040	75 190	74 214	67 028	56 231	51 383	48 105	44 004
Total du passif et des capitaux propres	**1 415 290 $**	1 334 903 $	1 278 995 $	1 176 967 $	1 104 373 $	960 511 $	862 021 $	811 053 $	735 493 $

État du résultat consolidé résumé – comme présenté[2]

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	**23 931 $**	22 239 $	20 847 $	19 923 $	18 724 $	17 584 $	16 074 $	15 026 $	13 661 $
Produits autres que d'intérêts	**17 134**	16 653	15 355	14 392	12 702	12 377	11 185	10 520	10 179
Total des produits	**41 065**	38 892	36 202	34 315	31 426	29 961	27 259	25 546	23 840
Provision pour pertes sur créances	**3 029**	2 480	2 216	2 330	1 683	1 557	1 631	1 795	1 490
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 787**	2 444	2 246	2 462	2 500	2 833	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts	**22 020**	20 195	19 419	18 877	18 073	16 496	15 069	14 016	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**13 229**	13 773	12 321	10 646	9 170	9 075	7 503	7 311	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 735**	3 182	2 253	2 143	1 523	1 512	1 135	1 085	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**1 192**	743	449	433	377	320	272	234	246
Résultat net	**11 686**	11 334	10 517	8 936	8 024	7 883	6 640	6 460	6 045
Dividendes sur actions privilégiées	**252**	214	193	141	99	143	185	196	180
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**11 434 $**	11 120 $	10 324 $	8 795 $	7 925 $	7 740 $	6 455 $	6 264 $	5 865 $
Attribuable aux :									
Actionnaires ordinaires	**11 416 $**	11 048 $	10 203 $	8 680 $	7 813 $	7 633 $	6 350 $	6 160 $	5 761 $
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**18**	72	121	115	112	107	105	104	104

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Capitaux propres attribuables aux actionnaires									
Actions ordinaires	**21 713 $**	21 221 $	20 931 $	20 711 $	20 294 $	19 811 $	19 316 $	18 691 $	17 491 $
Actions privilégiées	**5 800**	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues	**(47)**	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)	(167)	(116)
Surplus d'apport	**157**	193	214	203	214	205	170	196	212
Résultats non distribués	**49 497**	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982	20 868	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global	**10 581**	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159	3 645	3 326
Total	**87 701**	79 047	74 207	72 564	65 418	54 682	49 875	46 628	42 521
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508	1 477	1 483
Total des capitaux propres	**87 701 $**	80 040 $	75 190 $	74 214 $	67 028 $	56 231 $	51 383 $	48 105 $	44 004 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Comprennent les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39).

Statistiques sur dix exercices – PCGR du Canada

Bilan consolidé condensé

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
ACTIF		
Liquidités et autres	24 111 $	21 710 $
Valeurs mobilières	192 538	171 612
Valeurs mobilières prises en pension	53 599	50 658
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	303 495	269 853
Divers	112 617	105 712
Total de l'actif	686 360 $	619 545 $
PASSIF		
Dépôts	481 114 $	429 971 $
Divers	145 209	132 691
Billets et débentures subordonnés	11 670	12 506
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	32	582
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 483	1 493
	639 508	577 243
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires	18 417	16 730
Actions privilégiées	3 395	3 395
Actions autodétenues	(116)	(92)
Surplus d'apport	281	305
Bénéfices non répartis	24 339	20 959
Cumul des autres éléments du résultat étendu	536	1 005
	46 852	42 302
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	686 360 $	619 545 $

État des résultats consolidé condensé – comme présenté

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
Revenus d'intérêts nets	12 831 $	11 543 $
Revenus autres que d'intérêts	8 763	8 022
Total des revenus	21 594	19 565
Provision pour pertes sur créances	1 465	1 625
Frais autres que d'intérêts	13 083	12 163
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	7 046	5 777
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 299	1 262
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	104	106
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	246	235
Bénéfice net	5 889	4 644
Dividendes sur actions privilégiées	180	194
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 709 $	4 450 $

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé condensé

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
Actions ordinaires	18 417 $	16 730 $
Actions privilégiées	3 395	3 395
Actions autodétenues	(116)	(92)
Surplus d'apport	281	305
Bénéfices non répartis	24 339	20 959
Cumul des autres éléments du résultat étendu	536	1 005
Total de l'avoir des actionnaires	46 852 $	42 302 $

Statistiques sur dix exercices

Autres statistiques – IFRS – comme présentées

			2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Par action ordinaire	**1**	Résultat de base	**6,26 $**	6,02 $	5,51 $	4,68 $	4,22 $	4,15 $	3,46 $	3,40 $	3,25 $
	2	Résultat dilué	**6,25**	6,01	5,50	4,67	4,21	4,14	3,44	3,38	3,21
	3	Dividendes	**2,89**	2,61	2,35	2,16	2,00	1,84	1,62	1,45	1,31
	4	Valeur comptable	**45,20**	40,50	37,76	36,71	33,81	28,45	25,33	23,60	21,72
	5	Cours de clôture	**75,21**	73,03	73,34	60,86	53,68	55,47	47,82	40,62	37,62
	6	Cours de clôture par rapport à la valeur comptable	**1,66**	1,80	1,94	1,66	1,59	1,95	1,89	1,72	1,73
	7	Plus-value du cours de clôture	**3,0 %**	(0,4) %	20,5 %	13,4 %	(3,2) %	16,0 %	17,7 %	8,0 %	2,4 %
	8	Rendement total pour les actionnaires (1 an)[1]	**7,1**	3,1	24,8	17,9	0,4	20,1	22,3	11,9	5,7
Ratios de rendement	**9**	Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**14,5 %**	15,7 %	14,9 %	13,3 %	13,4 %	15,4 %	14,2 %	15,0 %	16,2 %
	10	Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[2, 3]	**2,55**	2,56	2,46	2,21	2,20	2,45	2,32	2,58	2,78
	11	Ratio d'efficience	**53,6**	51,9	53,6	55,0	57,5	55,1	55,3	54,9	60,2
	12	Marge d'intérêts nette	**1,96**	1,95	1,96	2,01	2,05	2,18	2,20	2,23	2,30
	13	Ratio de distribution sur actions ordinaires	**46,1**	43,3	42,6	46,1	47,4	44,3	46,9	42,5	40,2
	14	Rendement de l'action[4]	**3,9**	3,5	3,6	3,9	3,7	3,5	3,8	3,7	3,4
	15	Ratio cours/bénéfice[5]	**12,0**	12,2	13,3	13,0	12,8	13,4	13,9	12,0	11,7
Qualité de l'actif	**16**	Prêts douteux nets en % des prêts nets[6, 7]	**0,33 %**	0,37 %	0,38 %	0,46 %	0,48 %	0,46 %	0,50 %	0,52 %	0,56 %
	17	Prêts douteux nets en % des capitaux propres ordinaires[6, 7]	**2,81**	3,33	3,45	4,09	4,24	4,28	4,83	4,86	5,27
	18	Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets[6, 7]	**0,45**	0,39	0,37	0,41	0,34	0,34	0,38	0,43	0,39
Ratios des fonds propres	**19**	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[3, 8]	**12,1 %**	12,0 %	10,7 %	10,4 %	9,9 %	9,4 %	9,0 %	s. o. %	s. o. %
	20	Ratio des fonds propres de catégorie 1[2, 3]	**13,5**	13,7	12,3	12,2	11,3	10,9	11,0	12,6	13,0
	21	Ratio du total des fonds propres[2, 3]	**16,3**	16,2	14,9	15,2	14,0	13,4	14,2	15,7	16,0
Autres	**22**	Capitaux propres ordinaires par rapport au total de l'actif	**5,8**	5,5	5,4	5,8	5,7	5,5	5,4	5,3	5,3
	23	Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 811,9**	1 828,3	1 839,6	1 857,2	1 855,1	1 844,6	1 835,0	1 832,3	1 802,0
	24	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)	**136 274 $**	133 519 $	134 915 $	113 028 $	99 584 $	102 322 $	87 748 $	74 417 $	67 782 $
	25	Nombre moyen d'équivalents à temps plein[9]	**89 031**	84 383	83 160	81 233	81 483	81 137	78 748	78 397	75 631
	26	Nombre de succursales de services de détail[10]	**2 380**	2 411	2 446	2 476	2 514	2 534	2 547	2 535	2 483
	27	Nombre de bureaux de courtage de détail	**113**	109	109	111	108	111	110	112	108
	28	Nombre de guichets bancaires automatiques	**6 302**	5 587	5 322	5 263	5 171	4 833	4 734	4 739	4 650

[1] Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

[2] Depuis l'exercice 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif sur les fonds propres de Bâle III et présentés selon la méthodologie «tout compris». Avant l'exercice 2013, les montants étaient calculés selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Avant l'exercice 2012, les montants étaient calculés selon les PCGR du Canada.

[3] Depuis l'exercice 2014, l'intégration du RVC s'est faite progressivement jusqu'au premier trimestre de 2019. À partir du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %, et pour l'exercice 2019, ils sont tous de 100 %. Avant le deuxième trimestre de 2018, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

[4] Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action ordinaire pendant l'exercice.

[5] Le ratio cours/bénéfice est calculé à l'aide du résultat net/bénéfice net dilué par action ordinaire pour une période continue de quatre trimestres.

[6] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

[7] Compte non tenu des prêts dépréciés acquis et, avant le 1er novembre 2017, de certains titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance classés comme prêts sont désormais classés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

[8] À l'exercice 2013, la Banque a mis en œuvre le dispositif sur les fonds propres de Bâle III. Par conséquent, la Banque a commencé à présenter les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon la méthodologie «tout compris». Pour cette raison, les montants des exercices antérieurs à l'exercice 2013 ne s'appliquent pas (s. o.).

[9] Au cours de l'exercice 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les chiffres correspondants des périodes antérieures à l'exercice 2014 n'ont pas été retraités.

[10] Comprend les succursales de services de détail, de services aux clients privés et de services successoraux et fiduciaires.

Statistiques sur dix exercices (suite)

Autres statistiques – PCGR du Canada – comme présentées

			2011	2010
Par action ordinaire	**1**	Bénéfice de base	3,23 $	2,57 $
	2	Bénéfice dilué	3,21	2,55
	3	Dividendes	1,31	1,22
	4	Valeur comptable	24,12	22,15
	5	Cours de clôture	37,62	36,73
	6	Cours de clôture par rapport à la valeur comptable	1,56	1,66
	7	Plus-value du cours de clôture	2,4 %	19,1 %
	8	Total du rendement pour les actionnaires sur l'investissement des actionnaires ordinaires[1]	5,7	23,4
Ratios de rendement	**9**	Rendement de l'avoir en actions ordinaires	14,5 %	12,1 %
	10	Rendement des actifs pondérés en fonction des risques	2,78	2,33
	11	Ratio d'efficience[2]	60,6	62,2
	12	Marge d'intérêts nette	2,37	2,35
	13	Ratio de distribution sur actions ordinaires	40,6	47,6
	14	Rendement de l'action[3]	3,4	3,5
	15	Ratio cours/bénéfice[4]	11,7	14,4
Qualité de l'actif	**16**	Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, en % des prêts nets[5]	0,59 %	0,65 %
	17	Prêts douteux nets en % de l'avoir en actions ordinaires[5]	4,07	4,41
	18	Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets[5]	0,48	0,63
Ratios des fonds propres	**19**	Ratio des fonds propres de catégorie 1	13,0 %	12,2 %
	20	Ratio du total des fonds propres	16,0	15,5
Autres	**21**	Avoir en actions ordinaires par rapport au total de l'actif	6,3	6,3
	22	Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 802,0	1 757,0
	23	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)	67 782 $	64 526 $
	24	Nombre moyen d'équivalents temps plein	75 631	68 725
	25	Nombre de succursales de services de détail[6]	2 483	2 449
	26	Nombre de bureaux de courtage de détail	108	105
	27	Nombre de guichets bancaires automatiques	4 650	4 550

[1] Le rendement est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis au cours de la période continue de douze mois.

[2] Le ratio d'efficience selon les PCGR du Canada se fonde sur les produits d'assurance qui sont présentés déduction faite des indemnisations d'assurance et charges connexes.

[3] Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action ordinaire pendant l'exercice.

[4] Le ratio cours/bénéfice est calculé à l'aide du résultat net/bénéfice net dilué par action ordinaire pour une période continue de quatre trimestres.

[5] Compte non tenu des prêts dépréciés acquis et de certains titres de créance classés comme prêts.

[6] Comprend les succursales de services de détail, de services aux clients privés et de services successoraux et fiduciaires.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs moyens : Moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires : Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Mesure financière non conforme aux PCGR qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt des produits gagnés sur certains titres exonérés d'impôt, afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur du marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Il s'agit d'une mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et titres de créance subordonnés) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires : Groupe mis sur pied par le Financial Stability Board en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est classé comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors désigné comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens.

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Valeur actualisée du montant de la perte attendue sur un actif financier, calculée aux fins de présentation de l'information financière. Les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la probabilité de défaillance (PD), de l'exposition en cas de défaillance (ECD), de la perte en cas de défaillance (PCD) et du facteur d'actualisation. Le facteur d'actualisation est déterminé en fonction de la date de défaillance attendue.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Prêts hypothécaires à prime jumbo : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel et les caractéristiques de crédit hypothécaire standard, mais dont le montant dépasse le plafond permis par les programmes hypothécaires des sociétés hypothécaires sous régime gouvernemental.

Prêts hypothécaires Alt-A : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt, l'état d'occupation ou le type de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances subies dans le portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Le total de la provision pour pertes sur créances consiste en une provision évaluée collectivement pour prêts douteux relative à des contreparties particulières qui ne sont pas individuellement significatives et une provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat et diminuée par les radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Le RVC représente une nouvelle exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette nouvelle exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le RVC est entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Ratio d'efficience : Ratio qui exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des produits et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représente la principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Quotient des dividendes versés au cours de l'exercice par la moyenne des cours extrêmes de l'action ordinaire pour l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à une fiducie qui finance habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) : Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti :

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Comités du conseil d'administration

COMITÉ	MEMBRES[1]	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS[1]
Comité de gouvernance	**Brian M. Levitt** (président) **William E. Bennett** **Karen E. Maidment** **Alan N. MacGibbon**	**Gouvernance de la Banque :** • Trouver des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier des candidatures aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, de même que des candidatures aux postes d'administrateur vacants entre les assemblées annuelles des actionnaires • Élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, conçu pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la Banque • S'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, les autres parties intéressées et le public, à la fois de façon proactive et responsable • Superviser la stratégie de la Banque au chapitre de la responsabilité d'entreprise en regard des questions environnementales et sociales, ainsi que l'information communiquée à cet effet • Agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris surveiller les risques liés à la conduite • Surveiller l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités
Comité des ressources humaines	**Karen E. Maidment** (présidente) **Amy W. Brinkley** **Mary Jo Haddad** **Brian M. Levitt** **Nadir H. Mohamed**	**Évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève de la direction :** • S'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait à la direction, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la charte du comité, et aider le conseil d'administration à faire de même • Établir des objectifs de rendement du chef de la direction qui favorisent la réussite financière à long terme de la Banque, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs • Recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation, et examiner et approuver la rémunération de certains membres de la haute direction • Surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques • Superviser un processus rigoureux de planification des talents et de perfectionnement qui comprend l'examen et l'approbation des plans de relève pour les postes de dirigeants et d'autres fonctions de contrôle • Étudier les candidatures et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat au poste de chef de la direction à des fins d'approbation • Produire un rapport sur la rémunération qui est publié dans la circulaire annuelle de procuration de la Banque, et examiner au besoin les principales déclarations publiques concernant la rémunération • Superviser la stratégie, la conception et la gestion des régimes de retraite, d'épargne-retraite et de prestations des employés de la Banque
Comité du risque	**William E. Bennett** (président) **Amy W. Brinkley** **Colleen A. Goggins** **David E. Kepler** **Alan N. MacGibbon** **Karen E. Maidment**	**Supervision de la gestion des risques de la Banque :** • Approuver le cadre de gestion des risques, les autres cadres de gestion associés aux risques et les politiques qui établissent les niveaux d'approbation des décisions pertinents ainsi que d'autres mesures pour gérer les risques courus par la Banque • Examiner et recommander la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque de l'entreprise en vue de l'approbation du conseil d'administration et superviser les risques importants de la Banque indiqués dans le cadre de gestion des risques • Examiner le profil de risque de la Banque par rapport à l'appétit pour le risque de la Banque • Créer un forum pour une analyse globale de la position de l'entreprise sur le plan des risques, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents
Comité d'audit	**Alan N. MacGibbon**[2] (président) **William E. Bennett**[2] **Brian C. Ferguson**[2] **Jean-René Halde** **Irene R. Miller**[2] **Claude Mongeau**[2]	**Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect des exigences de réglementation :** • Veiller à une présentation aux actionnaires claire, exacte et fiable de l'information financière • Voir à l'efficacité des contrôles internes, y compris ceux à l'égard de l'information financière • Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail – l'auditeur externe nommé par les actionnaires relève directement du comité • Recevoir les rapports de l'auditeur externe nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun • Voir à l'établissement et au maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent • Agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale La notice annuelle 2019 de la Banque comprend des renseignements additionnels au sujet des responsabilités du comité d'audit quant à la nomination et à la supervision de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires.

[1] Au 4 décembre 2019
[2] Nommé expert financier du comité d'audit

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

INSCRIPTIONS EN BOURSE
Les actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole TD. Les actions privilégiées de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les titres cotés de la Banque, y compris les symboles boursiers et les numéros CUSIP, sur notre site Web à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 1-866-756-8936 ou au 416-944-6367 ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com.

AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2019
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

DIVIDENDES
Dépôt direct des dividendes : Les actionnaires inscrits peuvent opter pour les dépôts directs de leurs dividendes dans un compte bancaire au Canada ou aux États-Unis. Pour ce faire, prière de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque dont les coordonnées figurent ci-dessous. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

Dividendes en dollars américains : En ce qui concerne les actionnaires inscrits, les versements de dividendes envoyés à une adresse aux États-Unis ou faits directement dans des comptes bancaires américains seront effectués en dollars américains, à moins que l'actionnaire ne donne d'autres instructions à l'agent des transferts de la Banque. Les actionnaires inscrits dont les versements de dividendes sont envoyés à une adresse à l'extérieur des États-Unis peuvent également demander que les dividendes leur soient versés en dollars américains en communiquant avec l'agent des transferts de la Banque. Les dividendes seront convertis en dollars américains selon le taux de change moyen quotidien affiché par la Banque du Canada à 16 h 30 (HE) le cinquième jour ouvrable suivant la clôture des registres, à moins d'avis contraire de la Banque. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

L'information sur les dividendes est disponible à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes. Les dividendes, y compris les montants et les dates, sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES
Pour obtenir des renseignements sur le plan de réinvestissement des dividendes de la Banque, veuillez communiquer avec notre agent des transferts ou visitez notre site Web à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes.

SI VOUS :	ET QUE VOTRE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTE SUR CE QUI SUIT :	VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES SUIVANTES :
êtes un **actionnaire inscrit** (votre nom figure sur votre certificat d'actions de la TD)	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	**Agent des transferts** : Société de fiducie AST (Canada) C. P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (au Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Téléc. : 1-888-249-6189 inquiries@astfinancial.com ou www.astfinancial.com/ca-fr
détenez vos actions de la TD par l'intermédiaire du **système d'inscription direct aux États-Unis**	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	**Coagent des transferts et agent comptable des registres** : Computershare P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233 ou 462 South 4th Street, Suite 1600 Louisville, KY 40202 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 www.computershare.com/investisseurs
détenez en propriété véritable des actions de la TD qui sont immatriculées au nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions de la TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires.	**Votre intermédiaire**

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com. Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec les administrateurs indépendants par l'intermédiaire du président du conseil d'administration en écrivant au :

Président du conseil d'administration
La Banque Toronto-Dominion
P.O. Box 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Ils peuvent également envoyer un courriel au Service des relations avec les actionnaires de la TD à l'adresse tdshinfo@td.com. Les courriels des actionnaires adressés au président du conseil d'administration dans lesquels ils expriment le désir de communiquer directement avec les administrateurs indépendants seront transmis à M. Levitt.

SIÈGE SOCIAL
La Banque Toronto-Dominion
P.O. Box 1
Toronto-Dominion Centre
King St. W. and Bay St.
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Pour obtenir des renseignements sur les produits et services en tout temps :

Au Canada : Communiquer avec TD Canada Trust au 1-800-895-4463
Aux États-Unis : Communiquer avec TD Bank, America's Most Convenient Bank[MD] au 1-888-751-9000
En anglais : 1-866-222-3456
En cantonais ou mandarin : 1-800-387-2828
Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : au Canada : www.td.com
aux États-Unis : www.tdbank.com
Adresse courriel : customer.service@td.com
(seulement au Canada; les clients des États-Unis peuvent envoyer un courriel au service à la clientèle par l'intermédiaire du site www.tdbank.com)

ASSEMBLÉE ANNUELLE
Le jeudi 2 avril 2020
9 h 30 (HE)
Musée Design Exchange
Toronto (Ontario)

SERVICES RELATIFS AUX BILLETS SUBORDONNÉS
Fiduciaire – billets subordonnés :
Computershare Trust Company of Canada
Attention : Manager,
Corporate Trust Services
100 University Avenue, 11th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Copies of the Annual Report are available in English from :
Corporate and Public Affairs Department
The Toronto-Dominion Bank
P.O. Box 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Conception graphique : q30 design inc.; impression : TC Imprimeries Transcontinental

FSC Logo

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion, ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.